

DOCUMENTS DE TRAVAIL 168

Trajectoires et Origines

Enquête sur la diversité
des populations en France

Premiers résultats
Octobre 2010

Par l'équipe TeO
Coordonnée par Cris Beauchemin, Christelle Hamel et Patrick Simon



Trajectoires et Origines

**Enquête sur la diversité
des populations en France**

*Premiers résultats
Octobre 2010*

Sommaire

Introduction	Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France	5
Glossaire		7
Chapitre 1	Les populations enquêtées <i>Bertrand Lhommeau, Patrick Simon</i>	11
Chapitre 2	Migrations : les immigrés et les autres <i>Cris Beauchemin, Catherine Borrel, Corinne Régnaud</i>	19
Chapitre 3	Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques « transnationales » de la population vivant en France métropolitaine <i>Cris Beauchemin, Hugues Lagrange, Mirna Safi</i>	25
Chapitre 4	Diversité des pratiques linguistiques <i>Stéphanie Condon, Corinne Régnaud</i>	31
Chapitre 5	Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants <i>Laure Moguérou, Yaël Brinbaum, Jean-Luc Primon</i>	39
Chapitre 6	Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France <i>Yaël Brinbaum, Laure Moguérou, Jean-Luc Primon</i>	47
Chapitre 7	Situation par rapport au marché du travail des 18-50 ans selon l'origine et le sexe <i>Bertrand Lhommeau, Dominique Meurs, Jean-Luc Primon</i>	55
Chapitre 8	Métiers des descendants d'immigrés et de leurs pères : des héritages socioprofessionnels différents selon les origines géographiques ? <i>Mahrez Okba</i>	63
Chapitre 9	Temps de travail et salaire <i>Bertrand Lhommeau, Dominique Meurs, Jean-Luc Primon</i>	71
Chapitre 10	L'expérience de la migration, santé perçue et renoncement aux soins <i>Christelle Hamel, Muriel Moisy</i>	77
Chapitre 11	La formation du couple entre ici et là-bas <i>Christelle Hamel, Bertrand Lhommeau, Ariane Pailhé, Emmanuelle Santelli</i>	85

Chapitre 12	Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues <i>Jean-Louis Pan Ké Shon, Solenne Robello</i>	95
Chapitre 13	Sphères de sociabilités : relations familiales versus relations sociales ? <i>Laure Moguérrou, Emmanuelle Santelli</i>	101
Chapitre 14	Vie citoyenne et participation politique <i>Vincent Tiberj, Patrick Simon</i>	109
Chapitre 15	Nationalité et sentiment national <i>Patrick Simon</i>	117
Chapitre 16	Religions <i>Patrick Simon, Vincent Tiberj</i>	123
Chapitre 17	Discriminations <i>Yaël Brinbaum, Christelle Hamel, Jean-Luc Primon, Mirna Safi, Patrick Simon</i>	129
Annexe 1	Règles de classement des populations enquêtées	139
Annexe 2	Les auteurs	141
Collection des « Documents de travail »	Liste des numéros disponibles	145

Les jugements et opinions qui pourraient être exprimés dans ce document de travail n'engagent que leurs auteurs

Trajectoires et Origines: Enquête sur la diversité des populations en France

Améliorer les connaissances sur les trajectoires sociales et les conditions de vie des migrants et leurs descendants dans la société française paraît nécessaire pour éclairer les débats publics sur l'immigration dans un contexte où des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations liées à l'origine sont mises en œuvre et réclament des outils de diagnostic et de suivi.

C'est pour répondre à ce besoin de connaissances statistiques que l'INED et l'INSEE se sont associés pour réaliser une enquête spécifiquement dédiée à l'étude de la diversité des populations en France et au thème des discriminations. Intitulée *Trajectoire et Origines (TeO): Enquête sur la diversité des populations de France*, cette enquête d'envergure a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 en France métropolitaine sur un échantillon de 21 000 personnes: immigrées, natives d'un DOM, descendantes d'immigrés, descendantes d'originaires d'un DOM, natives de France métropolitaine dont aucun parent n'est immigré ou originaire d'un DOM. Elle vient combler une lacune dans les connaissances statistiques concernant ces populations minoritaires qui ont, certes, fait l'objet d'enquêtes ces dernières années, mais jamais avec ces tailles d'échantillon et un questionnaire couvrant autant de domaines de la vie sociale.

L'enquête *Trajectoires et Origines* cherche à appréhender dans quelle mesure les origines migratoires (géographiques ou nationales) sont susceptibles de modifier les conditions et chances d'accès aux biens, services et droits qui fixent la place de chacun dans la société: logement, éducation, emploi et promotion, services publics et prestations sociales, santé, relations sociales, nationalité et citoyenneté... L'enquête traite de la situation sociale des personnes au moment de l'enquête et s'intéresse aux conditions de vie ainsi qu'aux expériences. Le titre de l'enquête contient le terme «trajectoires» au pluriel, ce qui renvoie à la volonté d'étudier les parcours de vie, dans tous les aspects de la vie en société. L'enquête accorde, de ce fait, une grande importance à retracer les trajectoires de vie des individus: trajectoires scolaires, professionnelles, résidentielles, matrimoniales ou de santé.

L'ambition de l'enquête est d'examiner quel est l'accès aux ressources des immigrés et de leurs enfants nés en France. Elle permet de mettre en évidence d'éventuelles inégalités en tentant de dégager ce qui relève de logiques individuelles ou collectives et ce qui relève d'obstacles et de contraintes contextuelles en tous genres (discriminations, type d'habitat, conjoncture économique, etc.). Le devenir des enfants d'immigrés, par comparaison avec le destin de leurs parents, est au cœur des analyses de l'enquête. Connaissent-ils une mobilité sociale et résidentielle comparable à celle suivie par les milieux populaires dans les années 1960 ou l'ascenseur social s'est-il durablement bloqué pour cette génération? Et quel rôle joue l'origine dans ces processus de mobilité? En définitive, tout en rendant compte de la pluralité des expériences rencontrées par les immigrés et leurs descendants, l'enquête vise

à mettre en évidence les dynamiques de différenciation et d'homogénéisation entre groupes d'origine et à l'intérieur des groupes (en incluant les personnes nées françaises en France). Tout autant que l'accès aux ressources, l'enquête *Trajectoires et Origines* permet aussi d'étudier leur mobilisation dans différents contextes (éducation, emploi, logement).

Identifier les moments clefs où les discriminations se produisent dans le parcours des personnes est l'un des objectifs majeurs de l'enquête. Ainsi, sont abordées l'ensemble des situations où des traitements injustes ou inégalitaires peuvent se produire : l'orientation scolaire, les recherches d'emploi, les conditions de travail, les relations avec les collègues ou supérieurs hiérarchiques, les recherches de logement, les consultations médicales, les démarches dans les administrations. L'enquête s'attache aussi à mesurer l'expérience du racisme subi dans l'espace public (rue, magasins, banques, lieux de loisirs, rapports avec les agents d'autorité) et le sentiment d'appartenir ou non à une minorité, éventuellement stigmatisée⁽¹⁾.

Pour mener à bien un tel programme de recherche, il a fallu réunir une équipe⁽²⁾ de 24 chercheur-e-s, universitaires, statisticien-ne-s qui ont travaillé sous la responsabilité de l'INED et de l'INSEE à concevoir le questionnaire, puis à exploiter les données. Plus de 500 enquêteurs ont réalisé les entretiens en face à face, d'une durée moyenne d'1 heure 15, nécessaires à la collecte des données. L'enquête a été financée et soutenue par de nombreuses institutions publiques : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) ; l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ; Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ; Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ; Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France (IAU-Idf) ; Secrétariat général du comité interministériel des villes.

Cette publication présente des analyses préliminaires dont l'objectif est de fournir à la communauté scientifique et au grand public les premiers enseignements de l'enquête sur les situations comparées des immigrés, de leurs descendants et de la population majoritaire⁽³⁾. Les analyses développées ici forment une contribution d'étape avant la publication d'un ouvrage plus complet en 2011. Après la publication des bulletins *Population & Sociétés*⁽⁴⁾ et *INSEE Première*⁽⁵⁾, nous nous devons d'apporter ces premiers résultats pour les enquêtés qui ont accepté de livrer une partie de leur vie en répondant au questionnaire, mais également pour fournir des références nouvelles aux débats de société qui traversent la France actuellement. Nous espérons qu'ils montreront la richesse et les potentialités de l'enquête, comme une invitation à venir utiliser la base de données désormais en libre diffusion⁽⁶⁾.

(1) Le questionnaire est accessible sur le site internet de l'enquête : <http://teo.site.ined.fr/>

(2) Élisabeth Algava, Cris Beauchemin, Maryline Bèque, Stéphane Bernard, Catherine Borrel, Yaël Brinbaum, Martin Clément, Stéphanie Condon, Christelle Hamel, Hugues Lagrange, Maud Lesné, Bertrand Lhommeau, Dominique Meurs, Laure Moguerou, Muriel Moisy, Mahrez Okba, Ariane Paihlé, Jean-Louis Pan-Ke-Shon, Jean-Luc Primon, Corinne Régnard, Mirna Safi, Emmanuelle Santelli, Patrick Simon, Vincent Tiberj.

(3) Un glossaire des termes utilisés est présenté à la suite de cette introduction.

(4) Beauchemin C., Hamel C., Lesné M., Simon P. et l'équipe TeO, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population & Sociétés*, n° 466, mars 2010.

(5) Borrel C. et Lhommeau B., « Être né en France d'un parent immigré », *INSEE Première*, n° 1287, mars 2010.

(6) Pour plus d'information, voir le site du Réseau Quetelet : <http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/>

Glossaire

S'intéressant à l'intégration et aux discriminations, l'enquête Trajectoire et Origine aborde la question de la diversité des populations sous deux angles principaux, d'une part les trajectoires migratoires et d'autre part l'appartenance à un groupe majoritaire ou minoritaire. Les catégories employées dans cet ouvrage relèvent donc de ces deux registres qui se recoupent en partie (cf. schéma ci-dessous).

Le terme « **population majoritaire** » désigne l'ensemble des personnes, numériquement les plus nombreuses, qui résident en France métropolitaine et qui ne sont ni immigrées, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM.

Les enquêtés sont par ailleurs distingués selon leur histoire migratoire (individuelle et familiale), en fonction de leur lieu de naissance (en métropole / hors métropole) et de leur nationalité à la naissance (Français ou non), ainsi que des pays ou départements de naissance et de la nationalité à la naissance de leurs parents. Les catégories qui suivent sont exclusives les unes des autres.

| Les personnes nées hors de la France métropolitaine :

- **Immigrés** : personnes nées étrangères à l'étranger (frontières actuelles). Les immigrés constituent le groupe le plus important de la population **immigrante** (ensemble des personnes nées hors métropole, quelle que soit leur nationalité à la naissance).
- **Natifs d'un DOM** : personnes nées dans l'un des Départements d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion).
- **Rapatriés** : personnes nées françaises dans l'un des anciens territoires coloniaux avant les indépendances, soit dans l'un des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Djibouti, Comores, Madagascar, Vietnam, Cambodge et Laos. Les rapatriés sont inclus dans la **population majoritaire**.
- **Autres Français nés hors métropole** : personnes nées françaises en dehors de la France métropolitaine, mais ni dans un DOM, ni dans une ancienne colonie avant son indépendance. Cette catégorie est incluse dans la **population majoritaire**.

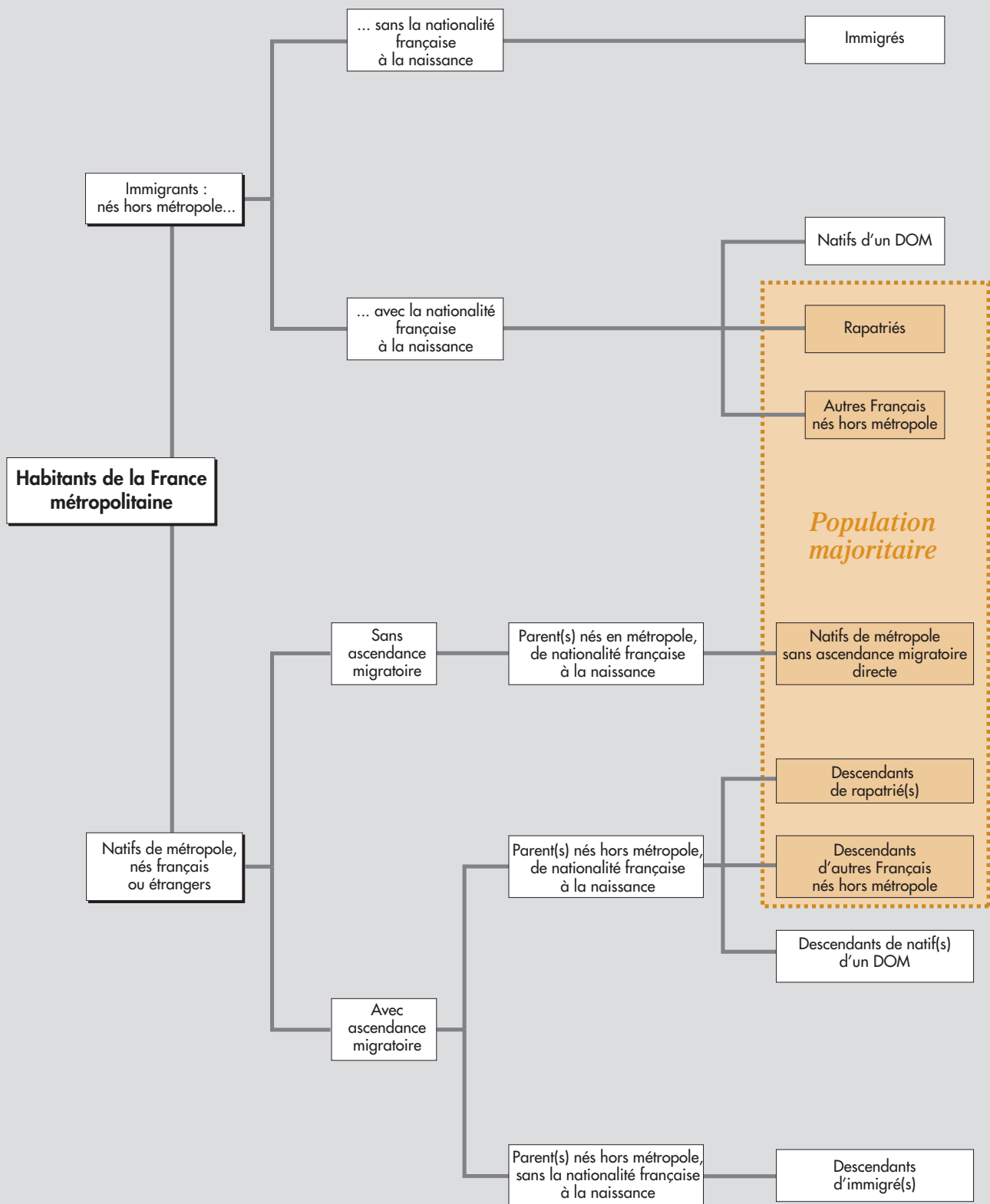
| Les personnes nées en France métropolitaine :

- **Descendants d'immigré(s)** : personnes nées en France métropolitaine et dont au moins l'un des parents est immigré. Les **descendants de couple mixte** sont les personnes ayant un seul parent immigré.
- **Descendants de natif(s) d'un DOM** : personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né dans un DOM.
- **Descendants de rapatriés** : personnes nées en France métropolitaine d'au moins un parent est né français dans un ancien territoire colonial avant sa décolonisation.

Cette catégorie est incluse dans la **population majoritaire**.

- **Descendants d'autres Français nés hors métropole** : personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né français hors métropole, mais ni dans un DOM, ni dans une ancienne colonie avant son indépendance. Cette catégorie est incluse dans la **population majoritaire**.

- **Natifs de métropole sans ascendance migratoire** : personnes nées en France métropolitaine de parents français eux-mêmes nés en France métropolitaine. Cette catégorie constitue la part la plus nombreuse de la **population majoritaire**.



Note • Par souci de simplification, ce schéma ne rend pas compte des cas particuliers qui portent sur de très petits effectifs (personnes nées en métropole ou dans un DOM sans la nationalité française, individus dont au moins l'un des parents est inconnu, etc.). Ces cas particuliers sont présentés en annexe de l'ouvrage.

Les populations enquêtées

Bertrand Lhommeau*, Patrick Simon**

L'ambition de l'enquête *Trajectoires et Origines* est de décrire la diversité des populations en France métropolitaine. On sait que cette notion de *diversité* est relativement floue et peut recouvrir des caractéristiques extrêmement variées. Pour notre objectif, qui est de traiter des trajectoires d'intégration et de l'expérience des discriminations, la diversité est abordée sous l'angle du rapport à la migration et des origines, qu'elles soient sociales, géographiques, culturelles ou religieuses. L'échantillonnage de l'enquête a été conçu pour surreprésenter des groupes minoritaires en général difficiles à étudier, compte tenu de leur taille, dans les principales sources statistiques démographiques et sociales. Peuvent ainsi être analysées les situations des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, avec un découpage possible entre l'Afrique sahélienne⁽¹⁾ et l'Afrique guinéenne ou centrale⁽²⁾, de Turquie, d'Asie du Sud-Est⁽³⁾, ainsi que les natifs d'un DOM résidant en France métropolitaine. L'originalité de l'enquête, et l'un de ses principaux apports, est de permettre aussi l'observation des descendants d'immigrés qui sont rarement pris en compte dans les enquêtes, et quand ils le sont, avec des effectifs trop faibles pour traiter des groupes d'origine spécifique. Comme pour les immigrés, certaines origines de descendants ont été surreprésentées pour permettre des analyses détaillées : descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne (avec la même subdivision Sahel et Afrique guinéenne ou centrale), d'Asie du Sud-Est, de Turquie et, là encore, descendants de natifs d'un DOM. L'enquête est néanmoins représentative de l'ensemble de la population vivant en ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et âgée de 18 à 60 ans hormis pour les sur-échantillons des descendants d'immigrés et des natifs d'un DOM, pour lesquels l'enquête n'est représentative que pour les 18 à 50 ans. Au-delà de 50 ans, l'échantillon n'a pas surreprésenté les descendants et les effectifs sont ainsi trop faibles pour permettre des analyses détaillées.

Cette partie est destinée à fournir les principales caractéristiques démographiques des populations enquêtées : les catégories de population et leur distribution par sexe,

* INSEE.

** INED.

(1) L'Afrique sahélienne regroupe ici les pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

(2) L'Afrique guinéenne ou centrale regroupe ici les pays suivants : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun, République Centrafricaine, Gabon, Congo (Brazzaville), République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) et Guinée Équatoriale.

(3) L'Asie du Sud-Est comprend uniquement le Cambodge, le Laos et le Vietnam.

âge et, le cas échéant, âge à l'arrivée en France. Ces structures démographiques auront tout au long de nos analyses une forte influence sur les trajectoires observées, aussi bien dans l'éducation, l'emploi, la formation de la famille ou l'habitat.

1 | Lien à la migration : une expérience qui ne concerne pas seulement les immigrés

La population résidant en France métropolitaine connaît une diversification croissante due à l'immigration récente, qui vient s'ajouter aux différentes strates des anciennes vagues d'immigration⁽⁴⁾. Pour rendre compte de l'empreinte laissée par l'histoire de l'immigration dans la population française, nous avons reconstitué un « lien à la migration » associant les immigrés et les descendants d'immigrés qui, sans avoir vécu une migration eux-mêmes, ont une relation directe avec cette expérience à travers leur(s) parent(s). Mais l'expérience de la migration n'est pas spécifique aux immigrés et aux descendants d'immigrés et de nombreux Français ont également migré au cours de leur vie ou sont issus de familles ayant connu des migrations anciennes (cf. chapitre « Migrations : les immigrés et les autres »). C'est tout d'abord le cas des natifs d'un DOM dont la migration, bien que s'effectuant dans l'espace national, suscite une expérience en partie comparable à celle des immigrés. Ce sont aussi des Français nés à l'étranger dont le nombre est bien plus important que ce que nos représentations en retiennent. On pense spontanément au cas des Français établis dans l'ancien empire colonial, en particulier l'Algérie, et qui sont venus vivre en métropole après les indépendances (les rapatriés). Mais il existe d'autres formes d'établissement de Français à l'étranger qui nous rappelle que la France n'est pas seulement un pays d'immigration, mais qu'elle est aussi, dans une moindre mesure certes, un pays d'émigration. Ce sont les populations résultant de cette « diversité migratoire » qui fait l'objet de l'enquête *Trajectoires et Origines*.

Le tableau 1 fournit la répartition pour les principaux groupes. Pour des raisons de contraintes d'échantillonnage, les descendants d'immigré(s) ou de natifs d'un DOM sont âgés de 18 à 50 ans, alors que les âges couverts pour toutes les autres catégories vont de 18 à 60 ans. Pour permettre les comparaisons, le tableau 1 a été ramené à la population âgée de 18 à 50 ans. Sur ce champ d'âges, la population majoritaire représente 76 % de la population et la population majoritaire sans ascendance migratoire en représente un peu moins de 70 %. Les immigrés comptent pour 10 %, soit 2,7 millions de personnes, tandis que les descendants d'au moins un parent immigré atteignent presque 12 %, soit 3,1 millions de personnes. Ce groupe est divisé en parts égales selon la mixité du couple parental, ce qui souligne l'importance des mélanges entre populations sur une génération. Les natifs d'un DOM et leurs descendants occupent une place modeste numériquement en métropole (235 000 natifs d'un DOM et 220 000 descendants de natifs d'un DOM), surtout en comparaison de celle prise par les Français nés à l'étranger, les rapatriés et leurs descendants. La limite à 50 ans contribue à réduire fortement le poids des rapatriés qui sont pour la plupart venus (et donc nés) avant 1962, ce qui signifie que les plus jeunes ont déjà plus de 47 ans au moment de l'enquête. L'inclusion des 50-60 ans double leur poids dans la population (269 000 personnes au total). Leurs enfants nés en France métropolitaine constituent un groupe important (884 000 pour les 18-60 ans) qui témoigne de l'importance des traces de l'histoire coloniale dans la formation de la population. Mais ce sont sans doute les Français nés à l'étranger (hors ancienne colonie) qui

(4) Blanc-Chaléard M.-C., 2001, *Histoire de l'immigration*, La Découverte.

Tableau 1 - Population de 18 à 50 ans résidant en France métropolitaine selon le lien à la migration				
	Hommes en % de la catégorie	Total en % de l'ensemble	Effectifs, pondérés, en milliers	Effectifs non pondérés
Immigrés	47	10	2 719	6 373
Natifs d'un DOM	48	1	235	545
Descendants de deux parents immigrés	50	6	1 591	4 627
Descendants d'un parent immigré	52	6	1 488	3 483
Descendants de parent(s) natif(s) d'un DOM	50	1	220	650
Population majoritaire, dont...	50	76	20 397	3 186
Rapatriés	-	0	-	28
Autres Français nés hors métropole	44	1	408	175
Descendants de rapatriés	53	3	849	276
Descendants d'autres Français nés hors métropole	47	2	475	184
Population majoritaire sans ascendance migratoire : descendants de métropolitains	50	70	18 559	2 523
Ensemble des 18-50 ans	50	100	26 651	18 864
Source • Enquête <i>Trajectoires et Origines</i> , INED-INSEE, 2008. Champ • Population âgée de 18 à 50 ans. Lecture • Les immigrés représentant 10 % de la population âgée de 18 à 50 ans résidant en France métropolitaine. 47 % des immigrés sont des hommes et 53 % des femmes. Note • Les effectifs et les tris des catégories correspondant à moins de 30 observations sont censurés car non robustes.				

surprennent par leur importance relative. Pesant 1,5 % de la population âgée de 18 à 50 ans et comprenant un peu plus de 408 000 personnes, ils forment une catégorie non négligeable, tout comme leurs descendants nés en France métropolitaine.

2 | Les immigrés et les natifs d'un DOM

La population des immigrés est déjà bien connue à travers le recensement et divers enquêtes⁽⁵⁾. Il est cependant utile de rappeler brièvement les principales caractéristiques démographiques des enquêtés de *Trajectoires et Origines* dans la mesure où elles peuvent expliquer des différences entre les groupes d'origine dans la suite des analyses.

Amorcée au cours des années 1970, la féminisation des flux d'immigration s'est poursuivie tout au long des années 1990. On ne trouve par conséquent pratiquement plus les forts déséquilibres de sexe-ratio enregistrés dans les premiers temps de l'immigration de travail. L'évolution est particulièrement notable pour les immigrés d'Algérie qui dépassent même la parité. Le fait est encore plus marquant pour les immigrés d'Afrique guinéenne ou centrale où les femmes représentent près de 60 % du groupe, ainsi que pour les immigrés de l'UE 27 (hors Portugal, Espagne et Italie). Cette féminisation est également perceptible pour les natifs d'un DOM, mais le phénomène remonte déjà aux premiers temps de la migration de cette population.

La structure par âge diffère fortement selon les groupes considérés. Rappelons que les immigrés et natifs d'un DOM ici enquêtés ont tous entre 18 et 60 ans et que nous n'observons donc pas toute l'amplitude du vieillissement des immigrés venus

(5) Borrel C., 2006, « Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *INSEE Première*, n° 1098.

Tableau 2 - Caractéristiques démographiques des natifs d'un DOM et des immigrés

Département ou pays de naissance	Part des hommes (en %)	Répartition par âge en 2008 (en %)				Âge à l'arrivée en France métropolitaine (en %)		Effectifs pondérés (en milliers)	Effectifs non pondérés
		18- 25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46- 60 ans	Avant 10 ans	10-16 ans		
Antilles- Guyane	49	14	26	27	33	22	14	203	498
Réunion	44	16	29	22	33	21	10	88	214
Ensemble des natifs d'un DOM	48	14	27	26	33	22	13	291	712
Algérie	49	9	25	31	35	25	11	481	889
Maroc et Tunisie	51	13	25	26	36	19	15	679	1 194
Afrique sahélienne	47	14	28	32	26	9	6	137	665
Afrique guinéenne ou centrale	41	17	30	29	24	12	17	238	736
Asie du Sud-Est	52	3	23	29	45	25	20	116	774
Turquie	54	15	38	28	19	25	15	212	830
Portugal	51	6	9	32	53	33	19	414	847
Espagne et Italie	52	2	9	16	73	56	14	216	485
Autres pays de l'UE 27	38	8	22	30	40	11	6	381	754
Autres pays	45	12	28	28	32	13	9	710	1 282
Ensemble des immigrés	48	10	24	28	38	21	13	3 583	8 456
Population majoritaire	49	16	21	26	37			26 969	3 781
Ensemble de la population, âgée de 18 à 60 ans	49	17	22	26	35			34 699	21 761

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Immigrés, natifs d'un DOM et groupe majoritaire âgés de 18 à 60 ans

Lecture • 49 % des immigrés nés en Algérie sont des hommes, 25 % d'entre eux avaient entre 26 et 35 ans et 25 % avaient moins de 10 ans à leur arrivée en France.

dans l'entre-deux-guerres ou dans l'immédiat après-guerre. On relève néanmoins des écarts spectaculaires, entre les originaires d'Espagne et d'Italie dont les trois quarts ont plus de 45 ans et les originaires de Turquie dont près de la moitié est âgée de moins de 35 ans. Les autres groupes se répartissent entre ces deux extrêmes : les natifs d'un DOM, les immigrés d'Afrique subsaharienne, du Maroc, Tunisie et Algérie sont proportionnellement les plus jeunes (âge moyen respectivement de 37 à 40,5 ans), tandis que les immigrés du Portugal et d'Asie du Sud-Est sont principalement répartis dans les groupes d'âges supérieurs à 35 ans (âge moyen de 45,5 et 43,4 ans).

Enfin, les immigrés se distinguent par des périodes d'arrivée et des âges à l'arrivée relativement hétérogènes (voir le chapitre « Migrations : les immigrés et les autres »). Or les âges à l'arrivée influencent les modes de socialisation et les trajectoires futures : avoir vécu en France dès son plus jeune âge place les immigrés concernés dans des situations assez distinctes de ceux venus à l'âge adulte. On qualifie ces immigrés arrivés en France enfants de « génération 1,5 » pour signifier leur position intermédiaire entre les descendants nés en France (la « deuxième génération ») et les immigrés venus adultes (la « première génération »). Compte tenu de la troncature de l'enquête à 60 ans, les courants migratoires les plus anciens sont composés dans leur très grande majorité de cette « génération 1,5 » : 70 % des immigrés d'Espagne et d'Italie sont arrivés avant l'âge de 17 ans, dont 56 % avant 10 ans. Les originaires du Portugal présentent également une répartition comprenant beaucoup de personnes arrivées en tant qu'enfants (52 % avant 17 ans). Comparativement, la proportion d'immigrés venus d'Algérie qui ont migré à l'âge adulte reste assez

élevée. Cela dénote la poursuite de ce flux d'immigration encore aujourd'hui, alors que ceux originaires du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie se sont fortement réduits.

3 | Les descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM

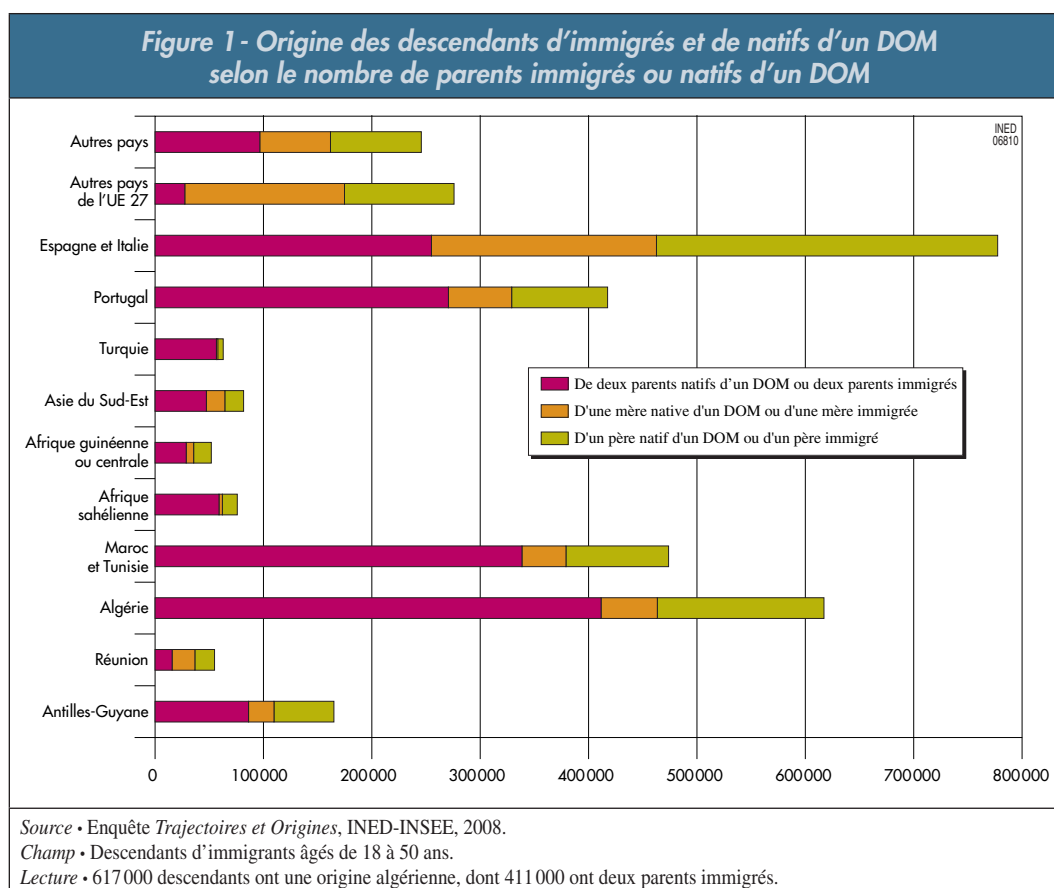
Représentant près de 12 % de la population âgée de 18 à 50 ans, les descendants d'immigrés sont en moyenne plus jeunes que la population majoritaire ou que les immigrés. Par définition, les descendants d'immigrés sont nés en France après que leurs parents s'y furent établis. Il existe une relation entre la population immigrée d'une origine donnée et le nombre de leurs descendants, mais cette relation varie considérablement selon les courants migratoires, en fonction notamment de l'ancienneté de la vague migratoire, de la formation des familles des immigrés en France, de leur regroupement et de leur retour éventuel au pays d'origine. Ce type de relation vaut également entre les natifs d'un DOM et leurs descendants qui constituent aussi une population jeune (44 % sont âgés au plus de 25 ans).

Tableau 3 - Répartition par âge des descendants d'immigrés ou de natifs d'un DOM selon le pays d'origine de leurs parents					
Pays ou département de naissance du ou des parents immigrés ou natifs d'un DOM	Âge en 2008				Effectifs non pondérés
	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-50 ans	
DOM	44	35	18	3	650
Algérie	29	37	28	6	1 306
Maroc et Tunisie	45	37	14	4	1 122
Afrique sahélo-saharienne	62	30	8	0	480
Afrique guinéenne ou centrale	55	31	12	3	333
Asie du Sud-Est	54	30	11	5	573
Turquie	68	28	3	1	447
Portugal	35	41	23	1	933
Espagne et Italie	15	26	36	22	1 692
Autres pays de l'UE 27	20	26	33	21	649
Autres pays	46	30	17	7	575
Ensemble des descendants d'immigrés	32	33	25	10	8 110
Population majoritaire	22	27	34	16	3 186

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Descendants d'immigrés, de natifs d'un DOM et groupe majoritaire âgés de 18 à 50 ans.
Lecture • 29 % des descendants d'au moins un parent immigré algérien est âgé de 18 à 25 ans.

La figure 1 fournit les effectifs des différentes origines de descendants d'immigrés ou de natifs d'un DOM, avec le détail de leur ascendance. Les descendants d'immigrés venus de l'Europe du Sud sont les plus nombreux suivis de ceux du Maghreb. La limitation du champ de l'observation aux seuls individus âgés de moins de 51 ans tronque plus fortement la représentation des descendants des migrations les plus anciennes, venues d'Europe : comme on le voit sur le tableau 3, près de 52 % des descendants d'immigrés d'Espagne et Italie ont plus de 35 ans, alors que plus de la moitié des secondes générations de Turquie, d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique subsaharienne ont moins de 25 ans.

L'autre critère de différenciation entre les groupes est celui de la mixité du couple



parental du point de vue du statut immigré ou non. Comme on le verra tout au long de nos analyses, le fait d'avoir un ou deux parents immigrés produit souvent d'importantes différences dans l'éducation, l'accès à l'emploi et dans de nombreux domaines de pratiques sociales et culturelles. Or les niveaux de mixité des parents des secondes générations varient de 90 % pour les descendants d'immigrés de l'UE 27 (hors Espagne, Italie et Portugal) à 10 % pour les descendants d'immigrés de Turquie. Pour la plupart des origines, autour du tiers des descendants ont une ascendance mixte (cf. glossaire), et donc les deux tiers ont leurs deux parents immigrés. Les descendants de parents d'origine espagnole et italienne font exception avec une répartition inversée : deux tiers sont issus de couple mixte et un tiers ont deux parents immigrés. Au total, toutes origines confondues, la moitié des descendants a un seul parent immigré, 20 % sont descendants d'immigrés par leur mère seulement et 30 % par leur père seulement.

4 | La répartition régionale des immigrés, des natifs d'un DOM et de leurs descendants

Parmi la population âgée de 18 à 50 ans, plus de la moitié des natifs d'un DOM et un peu plus de 4 immigrés sur 10 habitent dans la région francilienne, soit deux fois plus que la population majoritaire (tableau 4). Cette concentration relative caractérise les immigrés originaires d'Algérie, du Portugal, ou encore de ceux venus d'Asie du Sud-Est. Elle est maximale pour les flux provenant d'Afrique subsaharienne dont 6 immigrés sur 10 résident en Île-de-France. L'indice de ségrégation spatiale (Duncan, voir encadré) témoigne de leur distribution territoriale la plus éloignée de l'ensemble de la population. La répartition actuelle des migrations plus anciennes

Tableau 4 - Répartition régionale de la population métropolitaine, âgée de 18 à 50 ans

	Île-de-France	Centre Nord*	Nord - Pas-de-Calais	Alsace, Lorraine, Franche-Comté	Nord-Ouest**	Sud-Ouest***	Rhône-Alpes, Auvergne	Paca, Languedoc-Roussillon	Ensemble	Duncan/pop. métropolitaine	Duncan desc./natifs, à origine donnée
Pays ou département de naissance des immigrés et natifs d'un DOM											
DOM	54	11	1	4	6	10	7	7	100	33	
Algérie	40	10	5	8	3	4	17	12	100	24	
Maroc et Tunisie	36	11	4	8	3	8	10	20	100	24	
Afrique subsaharienne	61	10	3	4	7	5	5	6	100	41	
Asie du Sud-Est	49	9	1	7	5	8	14	6	100	31	
Turquie	27	13	1	20	6	3	24	7	100	29	
Portugal	42	13	2	4	4	13	14	9	100	25	
Espagne et Italie	23	7	4	10	3	17	13	23	100	23	
Autres pays de l'UE 27	32	5	8	14	6	9	8	18	100	24	
Autres pays	52	7	1	6	5	7	10	10	100	31	
Ensemble des immigrés	43	10	3	8	5	7	12	13	100	23	
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM											
DOM	58	10	1	3	8	7	7	7	100	37	6
Algérie	33	10	7	9	3	6	19	14	100	21	8
Maroc et Tunisie	40	13	5	5	3	5	13	16	100	24	10
Afrique subsaharienne	65	11	2	2	3	4	5	6	100	44	6
Asie du Sud-Est	47	12	2	6	6	9	12	6	100	26	5
Turquie	21	15	1	20	2	4	34	3	100	34	13
Portugal	36	17	3	7	5	14	16	3	100	22	12
Espagne et Italie	16	8	3	12	2	13	21	24	100	28	13
Autres pays de l'UE 27	27	13	11	19	5	7	8	8	100	22	17
Autres pays	47	9	3	10	3	9	16	14	100	29	8
Ensemble des descendants d'immigrés	32	11	5	10	3	9	16	14	100	19	12
Population majoritaire	15	19	7	8	15	11	12	11	100	6	
Ensemble de la population métropolitaine	21	17	7	8	13	10	12	12	100	0	

* Le Centre Nord recouvre la Bourgogne, le Centre, la Champagne-Ardenne, Picardie, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie.

** Le Nord-Ouest recouvre la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

*** Le Sud-Ouest recouvre le Midi-Pyrénées, le Limousin et l'Aquitaine.

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population métropolitaine âgée de 18 à 50 ans.

Lecture • 54 % des natifs de DOM habitent l'Île-de-France. Pour obtenir une répartition régionale des natifs de DOM identique à celle de l'ensemble de la population métropolitaine, il faudrait déplacer un tiers des natifs de DOM (voir définition ci-dessous de l'indice de Duncan).

venues de l'Europe du Sud garde les traces d'une installation dans les régions proches des pays d'origine : 53 % des immigrés venus d'Italie et d'Espagne vivent dans le Sud de la France. La migration de Turquie s'effectue en contiguïté avec l'épicentre de leur installation en Allemagne, dans les régions frontalières de l'Est de la France (un cinquième en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté) et dans le couloir rhodanien (un quart en Rhône-Alpes et en Auvergne).

La localisation des descendants d'immigrés reproduit de manière atténuée la morphologie de celle des immigrés de mêmes origines : un peu moins d'un tiers de l'ensemble des descendants d'immigrés habitent l'Île-de-France, soit deux fois plus que la population majoritaire mais 10 points de moins que les immigrés. Selon l'indice de Duncan, 12 % devraient changer de régions pour reproduire la répartition spatiale des immigrés de mêmes origines que leurs parents immigrés. Toujours au regard de ces indices de ségrégation spatiale, la répartition régionale des descendants de deux parents d'immigrés est plus proche de celle des immigrés que de celle de l'ensemble de la population mais c'est l'inverse pour les descendants d'un seul parent immigré. Les descendants d'immigrés d'Asie du Sud-Est, d'Afrique subsaharienne et d'Algérie présentent la répartition spatiale la plus proche de celle des immigrés de même origine.

||| Encadré

Indice de ségrégation (Duncan)

L'indice de Duncan $S_{1/2} = 50 * \sum_{i=1}^N |f_i - m_i|$ avec N le nombre de régions considérées (ici 8) et f_i , la part de la population 1 résidant dans la région i et m_i la part de la population 2 résidant dans la région i . Cet indice s'interprète comme le pourcentage de personnes qui devraient être déplacées d'une zone régionale pour que les deux groupes comparés soient identiquement répartis.

Migrations: les immigrés et les autres

Cris Beauchemin, Catherine Borrel**, Corinne Régnard****

Vingt et un pour cent de la population âgée de 18 à 60 ans vivant en France métropolitaine, soit 7,2 millions de personnes, ont vécu au moins un an hors de l'hexagone. Parmi eux 3,6 millions d'immigrés et 1,7 million de personnes n'ayant *a priori* aucun immigrant parmi leurs ascendants. La période d'arrivée des immigrants est très liée à leur origine géographique : la moitié des immigrés d'Asie du Sud-Est est arrivée en 8 ans tandis que la migration algérienne s'étend sur une longue période : 90 % d'entre eux sont arrivés entre 1968 et 2004, soit une amplitude de 36 ans. Pour la plupart des origines, la moitié des immigrés est venue à l'âge adulte, et les trois-quarts sont arrivés avant 30 ans ; 89 % des immigrants n'ont pas séjourné dans un autre pays avant de rejoindre la France métropolitaine.

1 | Les migrants ne sont pas tous immigrés

Parmi les personnes qui vivent en France métropolitaine, l'expérience d'une migration « lointaine », c'est-à-dire hors de l'hexagone, n'est pas seulement l'affaire des immigrés. Ainsi, près de 7,2 millions de personnes âgées de 18 à 60 ans ont vécu au moins un an hors de France métropolitaine (tableau 1). Cette population de migrants (cf. encadré) est composée en premier chef des personnes qui ne sont pas nées en France métropolitaine. Parmi eux, 50 % – soit 3,6 millions – sont des immigrés, nés étrangers à l'étranger. S'y ajoutent, 260 000 rapatriés (4 %) – nés Français dans un territoire de l'ex-empire colonial français –, 290 000 natifs d'un DOM (4 %) et 660 000 autres personnes nées hors de métropole (9 %). Ces dernières sont de nationalité française de naissance et sont, dans leur très grande majorité, nées à l'étranger (descendants d'expatriés par exemple). Mais les migrants sont aussi, pour partie, des personnes nées en France métropolitaine : 2,4 millions natifs de métropole ont quitté ce territoire pour un an au moins. Et parmi eux, 630 000 (soit environ un quart) ont un parent qui est né hors métropole (410 000 descendants d'immigrés et 220 000 descendants d'autres migrants). Ce qui laisse 1,7 million de natifs n'ayant aucun immigrant parmi leurs ascendants directs qui ont vécu au moins un an à l'étranger, soit 7 % de ce groupe de population.

* INED.

** INSEE.

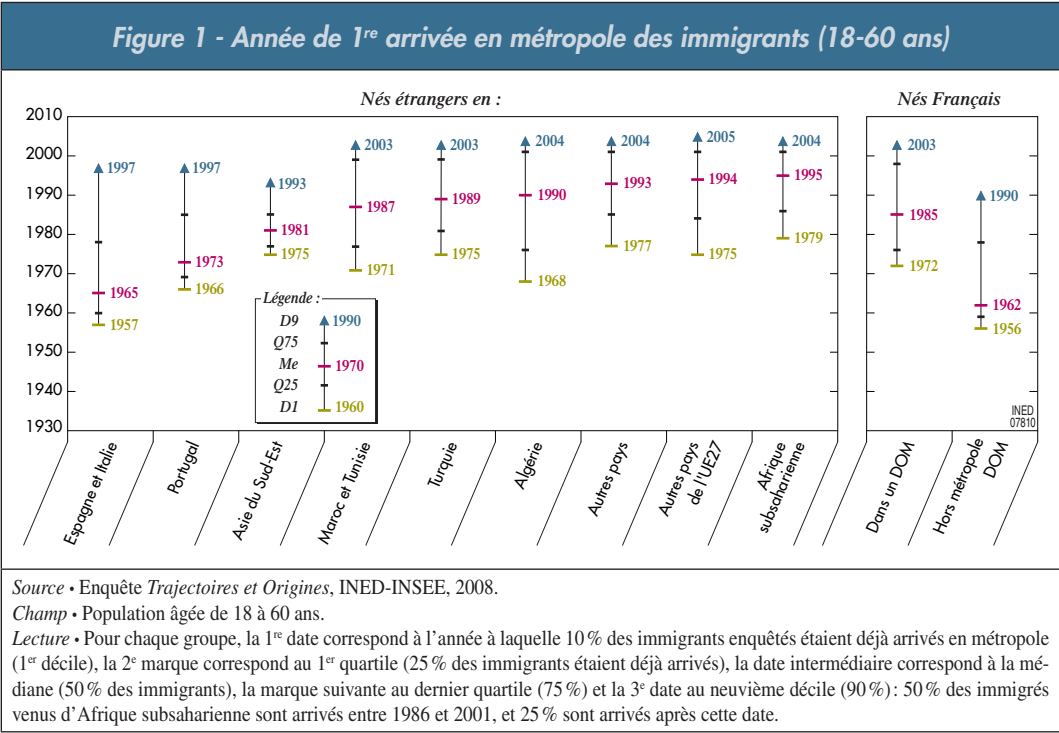
*** SSM-Immigration.

Tableau 1 - Migrants vivant en France métropolitaine (18-60 ans)					
		Nombre de personnes ayant effectué au moins une migration (en milliers)	Part dans l'ensemble des migrants (en %)	Part de la population ayant fait au moins une migration (en %)	Effectifs non pondérés
Nés hors métropole (immigrants)	Immigrés	3 583	50	100	8 456
	Rapatriés	261	4	100	68
	Autres Français nés hors métropole	662	9	100	223
	Natifs d'un DOM	291	4	100	712
Nés en métropole	Descendants d'immigrés	410	6	11	789
	Autres natifs avec ascendance migratoire	218	3	13	169
	Autres natifs sans ascendance migratoire	1 747	24	7	207
Ensemble des migrants		7 181	100	21	10 624

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Population âgée de 18 à 60 ans.
 Lecture • 11 % des descendants d'immigrés, soit 410 000 personnes, ont séjourné au moins un an hors de France métropolitaine. Ils représentent 6 % de l'ensemble des migrants.

2 | Des périodes d'arrivées liées aux origines des immigrants

Il existe un fort contraste entre la migration des natifs d’Algérie et celles des personnes originaires d’Asie du Sud-Est (figure 1). La migration algérienne s’est déroulée sur une période plus étendue : 90 % d’entre eux sont arrivés entre 1968 et 2004 soit une amplitude de 36 ans. En revanche, en 8 ans seulement, de 1977 à 1985, 50 % des immigrants d’Asie du Sud-Est avaient achevé leur migration. C’était une migration d’exil très concentrée dans le temps. L’immigration d’Afrique subsaharienne est beaucoup plus récente (50 % des Africains originaires du Sud du Sahara sont arrivés



Les « migrations » considérées ici

L'enquête *Trajectoires et Origines* permet d'analyser les migrations de tous les individus qui vivaient en France métropolitaine fin 2008-début 2009.

On appelle ici « migration » tout mouvement d'entrée dans ou de sortie hors de la métropole pour un séjour d'au moins un an. Pour chacune de ces migrations, les années d'entrée et sortie étaient enregistrées, de même que le lieu de séjour hors métropole (pays étranger, DOM ou COM).

Sont appelés « migrantes », toutes les personnes qui ont séjourné au moins un an hors de l'hexagone. Cette catégorie inclut deux types de personnes :

- celles qui ont commencé leur vie hors métropole avant de venir s'y installer. Ces « immigrants » peuvent être français de naissance (rapatriés, descendants d'expatriés, natifs d'un DOM ou d'un COM) ou non (ce sont alors des « immigrés », cf. glossaire) ;
- celles nées en métropole, qui l'ont quittée puis sont revenues (puisqu'elles y résident au moment de l'enquête).

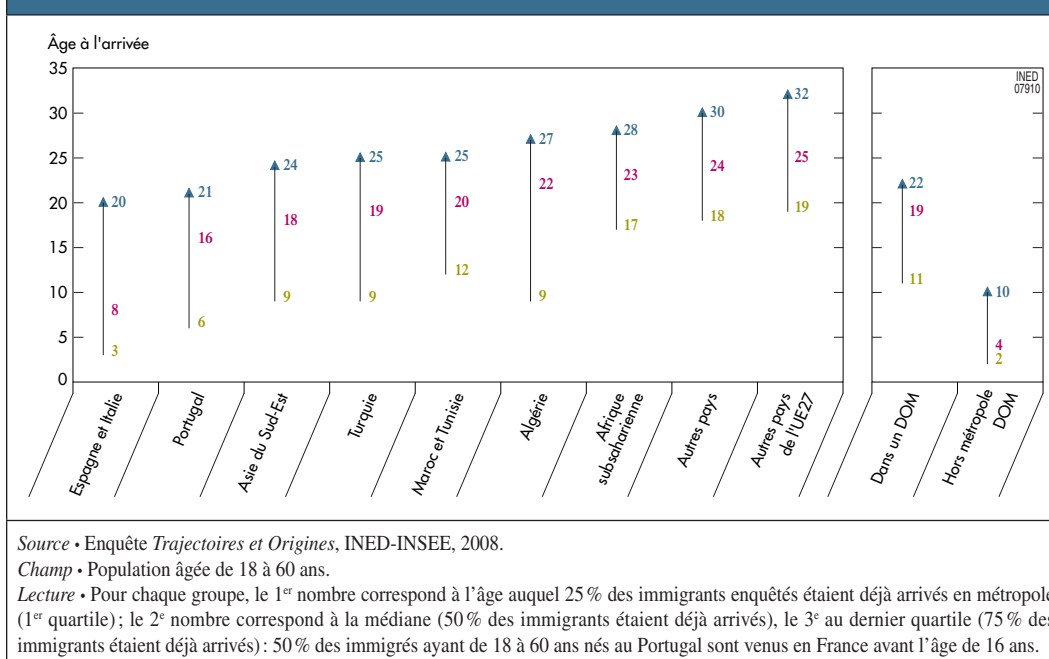
après 1995). Au contraire, celle des natifs d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) est la plus ancienne : ils sont arrivés en majorité avant le milieu des années 1970⁽¹⁾. Pour les personnes nées françaises à l'étranger, elle est assez ancienne (parmi les 18-60 ans, 50 % sont arrivées avant le début des années 1960), en lien direct avec le passé colonial de la France. Elle est nettement plus récente pour les natifs d'un DOM (la moitié d'entre eux est venue avant 1985).

3 | Des migrations effectuées le plus souvent à l'âge adulte

Dans la plupart des groupes d'origine, 50 % des immigrés sont venus à l'âge adulte, mais les trois quarts étaient arrivés avant 30 ans (figure 2). Quelques groupes se distinguent néanmoins par des profils un peu différents. Les immigrés originaires d'Europe du Sud se caractérisent, par exemple, par un âge médian assez faible (50 % des immigrés originaires d'Espagne ou d'Italie sont arrivés avant l'âge de 8 ans). Ce résultat est, en réalité, lié à la population considérée : le fait de n'interroger en 2008-2009 que les 18-60 ans exclut *de facto* les immigrés arrivés adultes dans les années 1950 et 1960. Les personnes nées françaises à l'étranger sont aussi arrivées très jeunes en France métropolitaine : la moitié d'entre elles avait moins de 4 ans. Ce sont, d'une part, des descendants d'expatriés et, d'autre part, les rapatriés rentrés en métropole au moment des indépendances – au début des années 1960 – dont seuls les plus jeunes ont été interrogés. À l'opposé, les autres Européens (hors Espagne, Italie et Portugal) présentent l'âge médian d'arrivée le plus élevé. Ce résultat traduit probablement une forme de migration particulière : migration de travail de personnes plus âgées et plus qualifiées ? La suite des travaux permettra de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

(1) Les plus âgés d'entre eux sont venus bien avant cette date, mais seuls les 18-60 ans sont considérés ici. L'enquête, du fait des limites d'âge imposées par l'échantillon, ne permet pas de rendre parfaitement compte de l'histoire des flux migratoires. Pour plus de détails, voir : Noiriol G., 1988, *Le creuset français*, Paris, Points Seuil, 441p.

Figure 2 - Âge des immigrants lors de leur 1^{re} entrée en métropole (18-60 ans)



4 | Peu de séjours intermédiaires

Plusieurs travaux sur les migrations internationales mettent en avant le caractère de plus en plus complexe des trajectoires migratoires, qui peuvent être faites de multiples étapes dans des zones de transit ou d'une succession d'allers-retours dans un système circulatoire⁽²⁾. Pour autant, les trajectoires qui précèdent l'entrée en métropole s'avèrent relativement simples : 89 % des immigrants sont directement passés de leur lieu de naissance à la France métropolitaine. Les immigrés (nés étrangers à l'étranger) ont un peu plus souvent que les Français nés hors métropole une trajectoire migratoire « complexe », incluant au moins un séjour intermédiaire entre leur pays de naissance et la France : 12 % contre 7 %. Cette mesure qui ne retient que les séjours d'un an au moins sous-estime la complexité des trajectoires migratoires et les migrations de transit mais pas nécessairement les migrations plus permanentes⁽³⁾.

5 | Les allers-retours entre la France métropolitaine et le reste du monde

En dehors de la première entrée sur le territoire, observe-t-on des phénomènes de circulation entre la France métropolitaine et le reste du monde ? L'enquête ne donne qu'une réponse partielle à cette question : elle ne permet pas de mesurer l'émigration hors de l'hexagone, puisque seules les personnes y résidant en 2008-2009 ont été enquêtées. En revanche, il est possible de faire le compte des individus qui ont fait des allers-retours. En ajoutant aux natifs de métropole ayant effectué une migration, les immigrants qui l'ont quittée avant d'y revenir, ce sont 8 % des personnes de 18 à 50 ans vivant en métropole au moment de l'enquête qui ont quitté l'hexagone pour une durée d'au moins un an avant d'y revenir. Ce phénomène d'aller-retour ne touche pas tous les groupes avec la même intensité. En moyenne, il est beaucoup plus

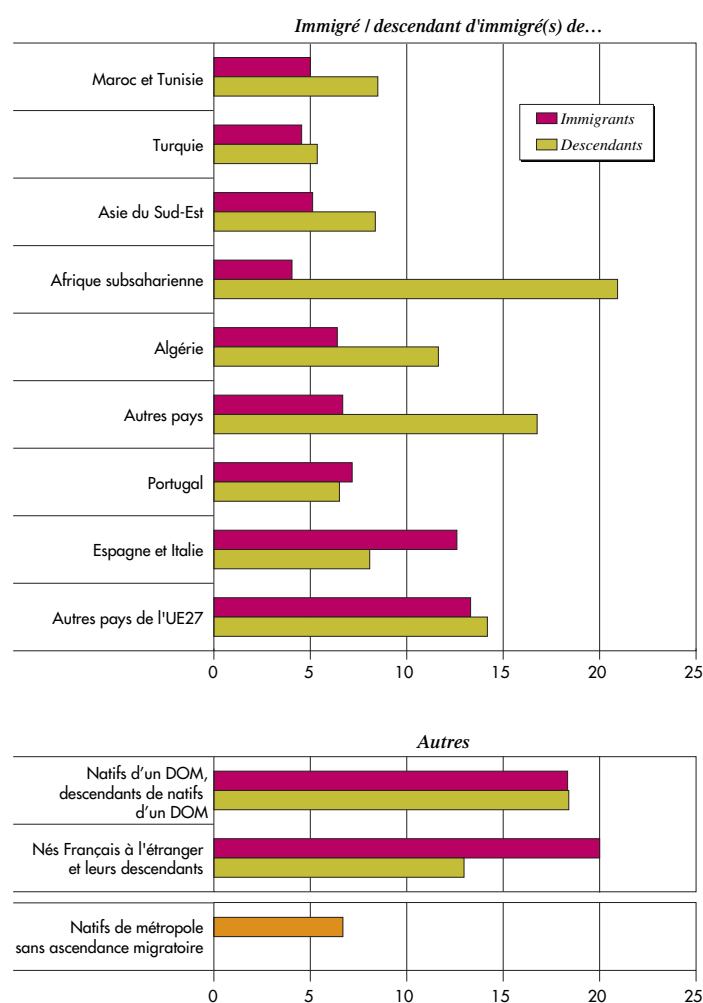
(2) Simon G., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, A. Colin, 255 p.

(3) La durée d'un an minimum est celle recommandée par l'ONU pour qualifier une migration de durable.

fréquent chez les Français nés hors métropole (19 %) que chez les immigrés (7 %). Cet écart peut s'expliquer par une moindre facilité de circulation de ces derniers (une nationalité étrangère oblige à s'acquitter d'obligations administratives pour aller et venir), par de moindres opportunités professionnelles (en moyenne, les immigrés ont peut-être de moindres chances d'être engagés dans des carrières internationales), ou encore par le fait que les immigrés reviennent rarement en France lorsqu'ils rentrent au pays pour un séjour durable. La propension à faire au moins un aller-retour varie selon les origines (figure 3). Parmi les immigrés, ceux dont les pays sont les plus proches, les Européens, sont ceux qui ont la pratique la plus fréquente de l'aller-retour. Mais cette pratique est également très répandue parmi les Français nés hors métropole.

Dans les autres groupes, la faible circulation des immigrés est comme compensée par celle de leurs enfants. L'écart est particulièrement frappant pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne : les descendants sont cinq fois plus nombreux que leurs parents à avoir effectué au moins un aller-retour, une pratique migratoire qui concerne 20 % d'entre eux. Ce résultat peut témoigner de deux faits. D'une part,

Figure 3 - Proportion de personnes ayant fait au moins un aller et retour hors de France métropolitaine

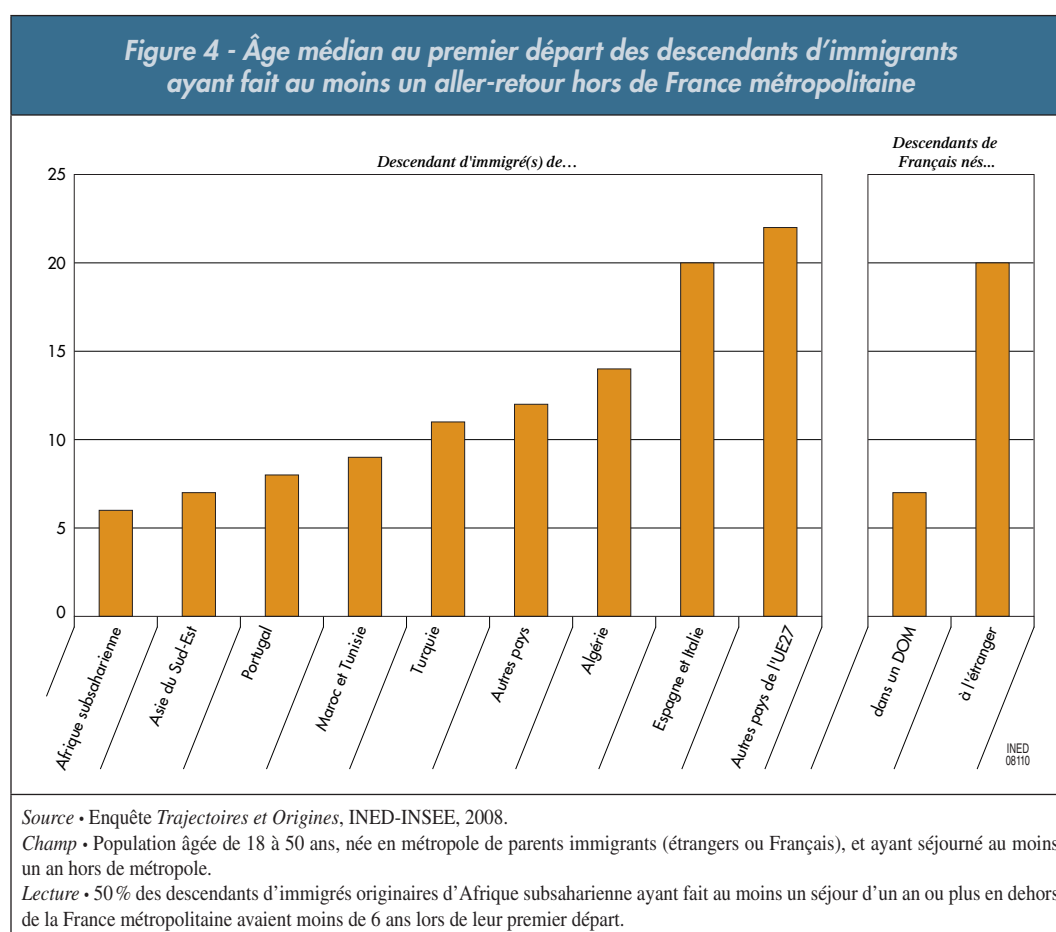


Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population âgée de 18 à 50 ans.

Lecture • 5 % des immigrés originaires du Maroc ou de Tunisie ont fait au moins un séjour de plus d'un an en dehors de la France métropolitaine (après y être entré une première fois). 8 % des descendants d'immigrés d'origine marocaine ou tunisienne, nés en France métropolitaine et qui y résident en 2008-2009, ont vécu au moins un an en dehors de l'hexagone.

il n'est pas rare que les couples africains fonctionnent sur un mode transnational : le père et la mère ne résident pas dans le même pays et l'enfant peut circuler entre ses deux parents. D'autre part, dans les familles africaines, l'éducation des enfants ne relève pas exclusivement des parents et il n'est pas rare qu'un enfant soit confié à l'un de ses grands-parents, oncles ou tantes pour une période plus ou moins longue. Ce système de « confiage », fréquent à l'intérieur même de l'Afrique, semble se maintenir au-delà des frontières⁽⁴⁾. Pour autant, les Subsahariens ne sont pas le seul groupe dans lequel les descendants sont mineurs lorsqu'ils font un séjour dans le pays de leurs parents (figure 4). Dans presque tous les groupes, ces allers-retours se sont pour l'essentiel déroulés pendant l'enfance ou l'adolescence. Ces résultats invitent à rechercher dans quelle mesure ces séjours hors de l'hexagone introduisent une rupture dans les parcours des descendants d'immigrants, en particulier dans le domaine de la scolarité et des études et, par la suite, dans le domaine de l'emploi.



(4) Barou J., 2001, « La famille à distance : nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne », *Hommes et migrations*, 1232, p. 16-25.

Entre ici et là-bas : un aperçu des pratiques « transnationales » de la population vivant en France métropolitaine

*Cris Beauchemin **, *Hugues Lagrange ***, *Mirna Safi ***

L'opinion selon laquelle « il faut faire oublier ses origines pour se faire accepter en France » est partagée par un tiers des personnes interrogées dans l'enquête *Trajectoires et Origines*. Elle traduit l'idée assimilationniste selon laquelle s'intégrer requiert des immigrés, comme de leurs descendants, de rompre les liens avec leur pays d'origine. D'un autre côté, les politiques de co-développement – en plein essor en France comme dans l'Union européenne – voudraient faire des migrants les principaux acteurs du développement de leurs pays d'origine. Pris entre ces injonctions contradictoires, les immigrés auraient à choisir entre ici et là-bas. Que peut-on dire aujourd'hui des pratiques transnationales des immigrés résidant en France métropolitaine ?

1 | Les immigrés n'ont pas le monopole des pratiques « transnationales »

Le concept de transnationalisme a été forgé au début des années 1990 pour désigner l'ensemble des pratiques sociales, économiques, politiques à travers lesquelles les immigrés maintiennent des liens étroits avec leur pays d'origine⁽¹⁾. Ces modes de vie transnationaux auraient progressé grâce à la « globalisation » du monde qui a fortement accru la circulation de l'information, les possibilités de voyager ou de transférer des capitaux d'un pays à l'autre. Mais la mondialisation n'affecte pas seulement les immigrés. Un débat a ainsi émergé sur la transmission de ces pratiques à leurs descendants. Et l'ampleur de ces transnationalismes reste à relativiser au

* INED.

** CNRS/OSC-Sciences Po.

*** Sciences Po, OSC, CNRS et LSQ, CREST, INSEE.

(1) Glick-Schiller N. *et al.*, 1995, « From immigrant to transmigrant: theorizing transnational migration », *Anthropological Quarterly*, 68(1), p. 48-63. • Portes A., Guarnizo E. *et al.*, 1999, « The study of transnationalism: pitfalls and promise of an emergent research field », *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), p. 217-237.

regard des pratiques de ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés. À cette fin, la notion de transnationalisme est ici élargie pour désigner l'ensemble des pratiques qui prennent place dans des territoires extra-métropolitains, quelle que soit, par ailleurs, la nationalité des individus concernés par les analyses.

Sans surprise, par comparaison avec les autres groupes de population, les immigrés se distinguent par la fréquence de leurs rapports avec l'extérieur de l'hexagone (tableau 1). Cependant, dans certains domaines, leurs descendants sont proportionnellement presque aussi transnationaux qu'eux. Ainsi, 9 % des immigrés et 7 % de leurs enfants contribuent à des projets collectifs pour la construction d'équipements dans leur pays d'origine (écoles, dispensaires, lieux de culte...). Ils sont par ailleurs respectivement 14 et 13 % à déclarer souhaiter quitter l'hexagone pour aller vivre ailleurs. Mais les résultats des autres groupes de population relativisent l'ampleur de ces déclarations. Les originaires d'un DOM, par exemple, ont des niveaux de « transnationalisme » très similaires à celui des immigrés et parfois même supérieur : ils sont 44 % à déclarer vouloir partir vivre hors métropole. Les autres Français nés hors métropole (rapatriés et autres Français nés à l'étranger) sont quant à eux 18 % à afficher ce désir et ils exhibent aussi dans les autres domaines des fréquences élevées de « transnationalisme ». Enfin, les natifs de métropole sans ascendance migratoire directe témoignent de la banalisation de certaines pratiques hors des frontières de l'hexagone : ils sont eux-mêmes 7 % à souhaiter partir vivre ailleurs et 29 % d'entre eux déclarent entretenir des rapports personnels avec des amis ou parents qui ne vivent pas en France métropolitaine (contacts téléphoniques, courriers, etc.). Il reste que certaines activités sont essentiellement pratiquées par les immigrés, et dans une moindre mesure par leurs descendants, notamment dans le domaine économique : aide financière à des ménages, propriété de biens fonciers ou immobiliers.

2 | Les immigrés d'Afrique subsaharienne sont les champions des transferts économiques

Tous les immigrés ne partagent pas le même engagement avec leur région d'origine. Les immigrés européens (d'Espagne, d'Italie ou du Portugal) et les originaires d'Asie du Sud-Est se disputent les *minima* (tableau 1). Les premiers ne font pratiquement pas de transferts économiques, qu'ils soient personnels ou collectifs. Les seconds sont ceux qui ont le moins de relations personnelles par delà les frontières, ceux qui sont le moins souvent propriétaires d'une maison hors de l'hexagone, ceux qui déclarent le moins souvent un intérêt pour la vie politique de leur région d'origine, et enfin ceux qui ont le moindre désir de quitter l'hexagone. Le caractère dramatique de l'émigration hors du Vietnam, du Laos, ou du Cambodge a eu un effet de rupture d'une grande partie des immigrés d'avec leur pays d'origine. Quant aux Européens, la faiblesse de leur engagement transnational peut s'expliquer par la bonne situation économique de leur pays d'origine (comparée à celle des pays du Sud), par le caractère plutôt individualiste des normes sociales en Europe, ou encore par le fait que les enquêtés venus d'Espagne et d'Italie sont, pour beaucoup, arrivés alors qu'ils étaient enfants.

Les immigrés d'Afrique subsaharienne et de Turquie se disputent, quant à eux, les *maxima* du tableau. Les Africains se détachent tout spécialement dans le domaine des transferts financiers, où ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne des autres immigrés : 34 % envoient régulièrement une aide à un ménage et 17 % contribuent à la réalisation d'un projet collectif. De plus, les migrants originaires du Sahel se distinguent de ceux qui viennent des pays d'Afrique guinéenne ou centrale par

Tableau 1 - Différents indicateurs de transnationalisme de la population vivant en France métropolitaine (en %)

	Souhait de partir vivre hors métropole	Contacts personnels par lettre, téléphone ou internet hors métropole	Propriété d'un bien immobilier ou foncier hors métropole	Aide financière régulière apportée à un ménage hors métropole	Contribution financière à un projet collectif dans la région d'origine	Intérêt pour la vie politique dans la région d'origine
Ensemble des immigrés	14	88	17	14	9	67
Ensemble des descendants d'immigré(s)	13	58	4	3	7	5
Natifs sans ascendance migratoire	7	29	1	1	-	-
Pays ou département de naissance des immigrants						
Algérie	7	86	11	1	7	67
Maroc et Tunisie	1	89	17	15	9	62
Afrique subsaharienne	24	92	17	34	17	7
Asie du Sud-Est	9	65	2	9	14	45
Turquie	11	93	2	8	13	72
Portugal	19	79	22	5	4	54
Espagne et Italie	18	79	6	2	3	66
Autres pays de l'UE 27	16	94	16	9	5	77
Reste du monde	16	9	2	16	11	74
DOM	44	89	11	6	7	64
Autres Français nés hors métropole	18	67	8	1	4	47
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrants						
Algérie	11	52	4	3	9	56
Maroc et Tunisie	17	69	6	5	12	47
Afrique subsaharienne	26	7	8	9	16	62
Asie du Sud-Est	17	53	1	2	1	45
Turquie	17	76	6	3	17	64
Portugal	9	6	4	2	4	42
Espagne et Italie	9	51	2	1	1	48
Autres pays de l'UE 27	11	54	1	2	2	49
Reste du monde	23	68	6	4	1	59
DOM	22	73	4	1	3	58
Autres Français nés hors métropole	12	39	0	2	3	35

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans.

Lecture • 14 % des immigrés souhaitent partir vivre hors métropole.

l'intensité des engagements. Ainsi 23 % des originaires du Sahel possèdent un bien hors métropole et 21 % ont fait un don pour un projet collectif contre respectivement 14% et 15 % des originaires d'Afrique guinéenne ou centrale. Comment expliquer cette force des solidarités collectives et personnelles ? Le caractère relativement récent de cette immigration joue peut-être un rôle (cf. chapitre « Migrations : les immigrés et les autres »), de même que la relative pauvreté des ménages et des États. Mais ce pourrait surtout être le fait de structures sociales spécifiques qui attachent fortement les individus à leurs racines. La famille étendue reste l'unité socio-économique de base et le village d'origine un lieu de référence et d'échanges des solidarités⁽²⁾. La migration peut d'ailleurs être conçue comme une stratégie de diversification des revenus des familles et des communautés, dans laquelle les migrants

(2) Findley S., 1997, « Migration and Family Interactions in Africa », in Adepou A., *Family, Population and Development*, London, Zed Books, p. 109-138.

« envoyés » sont tenus – par un contrat implicite – de contribuer à la reproduction des familles et de la communauté d’origine⁽³⁾.

3 | Qui est « transnational » ?

Pour l’essentiel, les descendants d’immigrés reproduisent avec une moindre ampleur l’engagement transnational de leurs parents (tableau 1). Mais les facteurs qui les conduisent à investir socialement, économiquement ou symboliquement en dehors de l’hexagone diffèrent bien souvent (tableau 2). Seul le niveau d’éducation joue un rôle presque systématiquement similaire chez les immigrants et leurs descendants : sauf exception (la propriété immobilière), plus les personnes sont éduquées et plus elles se tournent vers l’extérieur de la métropole. Ce résultat permet de nuancer certaines idées qui opposent intégration et transnationalisme : les plus diplômés, qui sont les plus transnationaux, sont aussi ceux qui ont les probabilités les plus favorables d’intégration sur le marché du travail.

Première différence entre première et deuxième générations : l’effet du sexe. Chez les immigrants, les hommes ont une probabilité de développer des pratiques transnationales presque toujours plus élevée que celle des femmes (tableau 2). Mais cet écart entre les sexes dans les rapports au pays d’origine s’efface parmi les descendants d’immigrants : naître et grandir en France métropolitaine confère aux filles le même niveau d’engagement transnational que leurs frères.

Les revenus ne jouent pas non plus le même rôle dans la première et la deuxième génération. Parmi les immigrants, le fait d’aider régulièrement un ménage s’accroît avec le revenu, alors que les descendants d’immigrants s’engagent dans ces pratiques indépendamment de leurs moyens financiers : ainsi les aides financières à un ménage situé hors de France sont plus fréquentes pour les migrants des catégories de revenus intermédiaires et hautes, alors que pour les descendants il n’y a pas d’impact du revenu sur les aides. Le souhait de partir est plus faible parmi les descendants d’immigrants des tranches intermédiaires de revenus alors qu’il est plus élevé chez les migrants pour une de ces tranches. Il pourrait s’agir là, chez les descendants d’immigrants, d’un « transnationalisme réactif »⁽⁴⁾, dans le sens où il serait une réaction défensive face aux difficultés d’intégration qu’ils rencontrent.

4 | Discriminations et pratiques transnationales

Les rapports entre intégration et transnationalisme sont complexes. Le modèle assimilationniste postule que les rapports au pays d’origine sont un frein à l’intégration. Inversement, certains auteurs défendent l’idée que seuls les immigrants les plus intégrés sont en mesure de s’engager dans les dimensions matérielles et politiques du transnationalisme⁽⁵⁾. Enfin, d’autres encore ont montré qu’un défaut d’intégration peut produire un repli vers le pays d’origine, les immigrants (et leurs descendants) cherchant là-bas la reconnaissance sociale et économique qu’ils ne trouvent pas ici⁽⁶⁾.

(3) Guilmoto C., 1997, « Migrations en Afrique de l’Ouest, effets d’échelle et déterminants », in Gastellu J.-M. et Marchal J.-Y., *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*, Paris, ORSTOM, p. 495-530.

Quiminal C., 1991, *Gens d’ici, gens d’ailleurs : migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois, 222 p.

(4) Itzigsohn J. et Saucedo S. G., 2002, « Immigrant incorporation and socio-cultural transnationalism », *International migration review*, 36(3), p. 766-798.

(5) Portes A., 2003, « Conclusion : Theoretical convergencies and empirical evidence in the study of immigrant transnationalism », *International migration review*, 37, p. 874-892.

(6) Itzigsohn et Saucedo, *op. cit.*

Tableau 2 - Les facteurs associés aux pratiques transnationales parmi les immigrants

	Souhait de partir vivre hors métropole	Contacts personnels par lettre, téléphone ou internet hors métropole	Propriété d'un bien immobilier ou foncier hors métropole	Aide financière régulière apportée à un ménage hors métropole	Contribution financière à un projet collectif dans la région d'origine	Intérêt pour la vie politique dans la région d'origine
Modèles pour les immigrants						
<i>Sexe (réf: homme)</i>						
Femme	1,0	1,2	*	0,8	**	0,9
<i>Niveau d'éducation (réf: primaire)</i>						
BEPC ou équivalent	1,1	1,1	0,8	**	1,1	1,4
Bac ou équivalent	1,0	1,4	0,8	*	1,0	1,6
Supérieur	1,3	**	1,7	***	0,9	2,6
<i>Revenus (réf: moins de 800 €)</i>						
800-1199 €	1,0	1,1	1,1	***	1,2	1,1
1200-1799 €	1,5	***	1,1	**	1,6	1,0
1800 € et +	1,4	***	1,3	1,2	1,6	1,1
<i>Âge (réf: 18-25 ans)</i>						
26-35 ans	0,7	***	2,1	***	2,7	1,0
36-45 ans	0,6	***	3,5	***	4,0	1,2
46-50 ans	0,6	***	5,2	***	5,2	1,5
<i>Date d'entrée en France métropolitaine (réf: avant 1974)</i>						
Entre 1975 et 1983	1,7	***	2,3	***	4,8	1,3
Entre 1984 et 1997	2,1	***	7,7	***	9,9	2,2
1998 et après	2,0	***	20,7	***	13,7	3,0
Modèles pour les descendants d'immigrants						
<i>Sexe (réf: homme)</i>						
Femme	0,9	1,2	***	0,9	1,2	1,0
<i>Niveau d'éducation (réf: primaire)</i>						
BEPC ou équivalent	1,0	1,3	***	1,0	1,0	1,3
Bac. ou équivalent	1,1	1,7	***	1,4	1,1	1,8
Supérieur	1,2	2,3	***	1,3	1,7	2,4
<i>Revenus (réf: moins de 800 €)</i>						
800-1199 €	0,8	**	1,2	*	1,1	1,0
1200-1799 €	0,8	*	1,1	0,6	0,9	0,8
1800 € et +	1,0	1,3	***	0,9	1,1	1,0
<i>Âge (réf: 18-25 ans)</i>						
26-35 ans	0,6	***	0,7	***	2,0	0,9
36-45 ans	0,4	***	0,6	***	1,5	0,9
46-50 ans	0,2	***	0,4	***	1,3	1,0
<i>Origine des parents (réf: 2 immigrants du même pays)</i>						
Deux immigrants de pays différents	1,1	0,7	***	0,8	0,7	0,7
Un immigrant (mère)	1,1	0,5	***	0,3	0,3	0,6
Un immigrant (père)	1,0	0,4	***	0,3	0,3	0,6

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champs • Immigrants (immigrés, natifs d'un DOM et autres Français nés hors métropole), âgés de 18 à 50 ans (N=7121); et descendants d'immigrants âgés de 18 à 50 ans (N=8760).

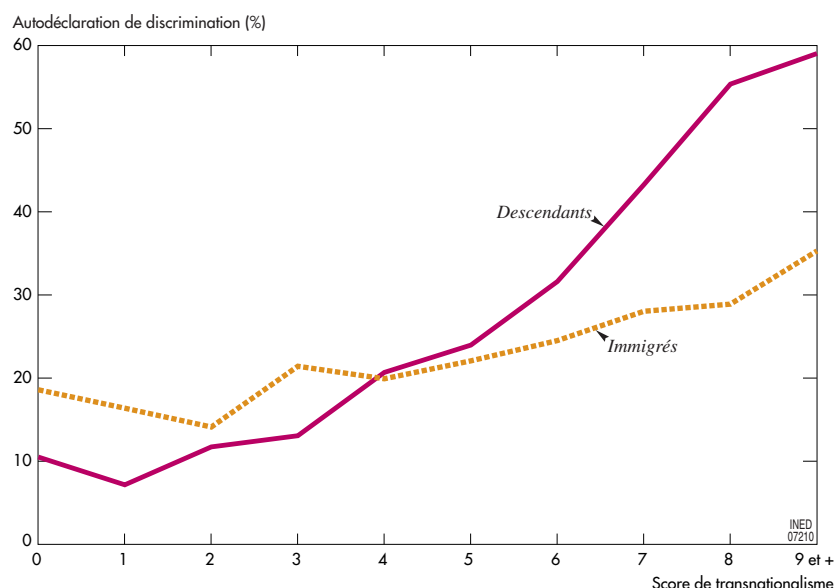
Méthodologie • Modèles logistiques. Les résultats sont exprimés en rapports de cote (odds ratios). Toutes les variables du modèle sont présentées dans le tableau. Les résultats des modalités « données manquantes » des variables revenus et éducation ne sont pas montrés.

Lecture • Pour chaque variable, les résultats permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (réf). Toutes choses égales par ailleurs, une valeur supérieure à 1 indique qu'une variable a un effet positif sur le risque d'avoir une pratique transnationale, tandis qu'une valeur inférieure à 1 indique un effet négatif. Les mentions portées à droite des valeurs indiquent si les différences entre la valeur de la catégorie observée et la valeur de la catégorie de référence (1 par définition) est statistiquement significative. Plus il y a d'étoiles, plus le résultat est significatif. L'absence d'étoile indique que la différence avec la catégorie de référence n'est statistiquement pas significative.

Légende • ***: p<0.01 ; **: p<0.05 ; * : p<0.10.

L'enquête permet d'explorer cette hypothèse en mesurant l'association entre l'intensité des pratiques transnationales et le ressenti des discriminations selon l'origine. Il apparaît clairement que plus les individus sont « transnationaux » et plus ils déclarent avoir vécu des discriminations (figure 1). Le taux d'auto-déclaration de discriminations subies dans les cinq dernières années est de 10 % pour les descendants d'immigrés qui n'ont aucun rapport avec l'étranger ; il est six fois plus élevé pour ceux qui cumulent au moins neuf pratiques transnationales. La progression des déclarations de discrimination en fonction de l'intensité du transnationalisme est moindre parmi les immigrés. Ce résultat suggère que le transnationalisme traduit, au sein de la seconde génération, encore plus que dans la première, une réaction à la discrimination dont elles peuvent être victimes dans la société d'accueil. Cette hypothèse doit néanmoins être validée par des analyses empiriques plus poussées.

Figure 1 - Proportion de personnes ayant déclaré avoir subi des discriminations en raison de leur origine dans les cinq dernières années en fonction du niveau d'engagement transnational



Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • Immigrés et descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans.

Méthodologie • Le score de transnationalisme est le résultat de la somme des pratiques transnationales, un point étant accordé pour chacune des pratiques suivantes : propriété foncière ou immobilière, investissement dans une affaire, aide financière régulière à un ménage, participation à un projet collectif, contacts personnels (téléphone, etc.), visites au pays, utilisation des médias, intérêt pour la politique, souhait d'être enterré hors métropole, souhait de partir vivre hors métropole, se sentir de son pays d'origine ou de celui de ses parents.

Lecture • 35 % des immigrés cumulant un score de transnationalisme d'au moins 9 points déclarent avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années.

Diversité des pratiques linguistiques

Stéphanie Condon*, Corinne Régnard**

La diversité des pratiques linguistiques en France s'exprime aussi bien au travers de la persistance de patois ou langues régionales que par des langues étrangères pratiquées par les migrants et leurs descendants⁽¹⁾. L'enjeu de la transmission linguistique dans les relations intergénérationnelles est alors primordial. Par ailleurs, l'acquisition de la langue majoritaire constitue pour les migrants un élément clef dans le processus d'intégration aussi bien pour l'accès au marché du travail, aux services que pour l'insertion dans de nouveaux réseaux de relations. L'enquête *Trajectoires et Origines* permet d'étudier les pratiques et la transmission des langues au sein de la population résidente en France, quelle que soit son origine, et révèle qu'une proportion considérable d'individus ont eu une enfance plurilingue. Ces premiers résultats portent sur le plurilinguisme familial et la place du français dans les transmissions familiales. La maîtrise du français par les immigrés sera également examinée.

1 | Plurilinguisme pendant l'enfance et réception du français en famille

Le plurilinguisme, défini ici par deux langues ou plus citées parmi les langues reçues des parents⁽²⁾, concerne tous les groupes de migrants. Sur dix résidents du groupe majoritaire en France âgés de 18 à 50 ans, un seul se déclare plurilingue pendant l'enfance alors que le plurilinguisme concerne quatre immigrés (39 %) et cinq descendants d'immigrés sur 10 (49 %). Six natifs d'un DOM sur dix se déclarent plurilingues (tableau 1).

On observe une assez forte proportion de plurilingues pendant l'enfance parmi les immigrés originaires d'Afrique guinéenne ou centrale, et sahélienne et d'Algérie. On peut avancer au moins deux types d'explications. D'une part il s'agit des pays

* INED.

** SSM-Immigration.

(1) Sur la diversité des langues pratiquées en France, voir Héran F., Filhon A., Deprez C., 2002, « La dynamique des langues en France au fil du xx^e siècle », *Population et Sociétés*, 376.

Héran F., Filhon A., Deprez C., 2005, « La transmission familiale des langues », in Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales*, Paris, Ined, Cahier de l'Ined 156, p. 505-569.

(2) Il s'agit ici des langues déclarées par les enquêtés comme celles utilisées par leurs parents avec eux pendant leur enfance. Le libellé des questions était : « Quelles sont la ou les langues que vous parlait votre mère (votre père) quand vous étiez enfant », deux réponses possibles (donc au maximum 4 langues). Nous employons donc la terminologie de *langues reçues* ou de *réception* des langues.

où coexistent plusieurs langues (coexistence de différentes formes d'arabe et du kabyle en Algérie) ou dialectes (en Afrique subsaharienne) ce qui là encore favorise le plurilinguisme pendant l'enfance. D'autre part, et dans la plupart des cas⁽³⁾, cela concerne des pays anciennement sous administration française, la langue française y a donc été fortement pratiquée et enseignée pendant plusieurs années. Elle a ainsi pu être transmise pendant l'enfance au côté d'une ou d'autres langues du pays d'origine de chaque parent.

Par contraste, le plurilinguisme des immigrés du Portugal, pays caractérisé par une homogénéité linguistique nationale, s'explique principalement par une migration vers la France pendant l'enfance. Ils ont donc été, tout ou partie, socialisés et scolarisés en langue française. Pour d'autres, comme les immigrés de Turquie, où les langues des minorités kurde et arménienne se combinent avec le turc, ou les immigrés des pays d'Asie du Sud-Est, où les langues chinoises sont conservées par les migrants et leurs descendants, le français joue un rôle moindre dans le plurilinguisme.

Le plurilinguisme des natifs d'un DOM, quant à lui, souligne la coexistence du français, langue officielle, et la pratique du créole.

Le plurilinguisme des descendants de migrants n'est pas moindre. Ainsi, six descendants d'immigrés originaires d'Afrique sahélienne sur dix (61 %) se déclarent plurilingues pendant l'enfance. On observe des proportions similaires pour les descendants d'immigrés originaires du Maghreb et légèrement moindres pour les descendants d'immigrés originaires du Portugal et de Turquie (52 %). Ce sont les descendants d'immigrés originaires de l'Afrique guinéenne ou centrale qui ont le taux de plurilinguisme le plus bas, la réception exclusive du français étant très courant, comme on le verra plus loin.

Ce plurilinguisme est largement à l'usage du français en famille durant l'enfance. Bien entendu, les descendants des natifs d'un DOM, tous étant issus de familles

Tableau 1 - Plurilinguisme pendant l'enfance et réception du français selon le lien à la migration (en %)

Département ou pays de naissance de la personne interrogée ou d'au moins un de ses parents	Migrants			Descendants de migrants		
	Plurilingues	Réception du français	Effectifs non pondérés	Plurilingues	Réception du français	Effectifs non pondérés
DOM	59	85	545	53	100	650
Algérie	55	53	673	57	92	1 306
Maroc et Tunisie	41	31	908	59	86	1 122
Afrique sahélienne	55	34	558	61	84	480
Afrique guinéenne ou centrale	64	66	651	27	98	333
Asie du Sud-Est	28	17	529	48	82	573
Turquie	23	6	727	52	59	447
Portugal	27	25	547	52	88	933
Espagne et Italie	37	21	219	40	93	1 692
Autres pays de l'UE 27	24	30	542	37	97	649
Autres pays	33	21	1 019	50	91	575

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-50 ans résidant en France métropolitaine.

Lecture • 59 % des migrants vers la France métropolitaine natifs des DOM ont leur(s) parent(s) qui leur ont parlé au moins deux langues pendant leur enfance.

Plurilingue = au moins deux langues de l'enfance citées.

Réception du français = parmi les langues de l'enfance citées, présence du français.

(3) Exceptions faites du Ghana, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, du Nigéria et de la République démocratique du Congo.

francophones, sont en tête : plus de la moitié sont des plurilingues de l'enfance (53 %) et tous (100 %) ont reçu le français. Parmi les descendants d'immigrés, plus de huit sur dix – voire plus de neuf sur dix pour les descendants d'immigrés d'Afrique guinéenne ou centrale, d'Espagne et d'Italie ou d'Algérie – ont reçu le français pendant l'enfance (tableau 1). Les descendants d'immigrés de Turquie font exception avec une utilisation plus restreinte du français en famille pendant l'enfance. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que de nombreux parents n'avaient pas, pendant l'enfance des descendants, une maîtrise du français assez poussée pour pouvoir le pratiquer en famille.

2 | Immigration et maîtrise de la langue française

Pris dans sa globalité (*i.e.* écrit et oral), la maîtrise de la langue française par les immigrés⁽⁴⁾ est, sans surprise, plus aisée au moment de l'enquête par comparaison à leur arrivée en France (tableau 2).

L'influence de la francophonie des pays d'origine se traduit directement sur le niveau de connaissance à l'arrivée. Ainsi, très peu d'originaires du Portugal (3 %), de Turquie (3 %), d'Espagne et d'Italie (8 %) et d'Asie du Sud-Est (9 %) ont déclaré être très à l'aise avec la langue française à leur arrivée en France. Eu égard au maintien de la francophonie dans les pays anciennement sous administration française du continent africain, la connaissance de la langue française est déjà très élevée au moment de la migration pour les immigrés d'Afrique guinéenne ou centrale (77 %), sahélienne (53 %) et du Maghreb (44 %). Dans une situation intermédiaire se trouvent les migrants européens, autres que de l'Europe du Sud, qui sont assez nombreux à maîtriser le français avant leur arrivée en France : c'est notamment le cas des femmes (36 %).

Tableau 2 - Proportion (en %) d'immigrés ayant un bon voire très bon niveau de français, à l'arrivée en France métropolitaine et au moment de l'enquête						
Pays de naissance	Hommes			Femmes		
	Bon ou très bon niveau déclaré...			Bon ou très bon niveau déclaré...		
	à l'arrivée en France	au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés	à l'arrivée en France	au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés
Algérie	52	84	330	44	72	395
Maroc et Tunisie	47	77	536	36	64	532
Afrique sahélienne	58	73	293	48	58	310
Afrique guinéenne ou centrale	82	95	254	73	90	368
Asie du Sud-Est	11	72	347	8	50	336
Turquie	4	38	403	3	37	355
Portugal	3	50	354	4	54	347
Espagne et Italie	5	78	168	12	75	180
Autres pays de l'UE 27	21	63	216	36	78	404
Autres pays	24	65	513	25	65	654
Ensemble des immigrés	31	69	3 414	31	66	3 881
Source • Enquête <i>Trajectoires et Origines</i> , INED-INSEE, 2008.						
Champ • Immigrés âgés de 18-60 ans résidant en France métropolitaine, arrivés après l'âge de 3 ans dont le français n'a pas été reçu ou n'est pas la seule langue reçue pendant l'enfance.						
Lecture • Les hommes immigrés originaires d'Algérie ont déclaré parler, comprendre, lire et écrire bien ou très bien le français au moment de leur arrivée en France pour 52 % d'entre eux et au moment de l'enquête pour 84 %.						

(4) Cette pratique est analysée pour les immigrés âgés de 18-60 ans résidant en France métropolitaine, arrivés après l'âge de 3 ans dont le français n'a pas été reçu ou n'est pas la seule langue reçue pendant l'enfance.

Les différences de genre sont plus accusées pour les immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est dont les femmes déclarent moins souvent bien voire très bien maîtriser le français au moment de l'arrivée en France que leurs homologues masculins. Ceci s'explique par une scolarisation différentielle mais aussi par une probable sous-estimation féminine de leurs compétences. À l'inverse, les femmes originaires d'Espagne, d'Italie et des autres pays de l'UE 27 sont plus nombreuses à bien maîtriser le français à l'arrivée.

L'amélioration des compétences en français repose sur beaucoup de facteurs, dont le niveau de départ, le contexte de la pratique du français, la durée du séjour et l'âge à l'arrivée. Bien évidemment, les taux de progression moins élevés correspondent aux niveaux élevés de pratique à l'arrivée en France. Ainsi les hommes et les femmes de Turquie, du Portugal, d'Espagne et d'Italie ont beaucoup progressé à l'écrit et surtout à l'oral (tableau 3), le suivi de cours de français ayant très probablement aidé à cette meilleure maîtrise de la langue du pays hôte, tout du moins pour les immigrés originaires de Turquie (ils sont 42 % dans ce cas). L'âge à l'arrivée est déterminant dans ce contexte, car la scolarisation en France, même pour quelques années, procure une maîtrise à l'écrit difficilement accessible aux immigrés arrivés après leurs études et n'ayant pas suivi une scolarité francophone ou des cours de français dans leur pays d'origine.

Tableau 3 - Proportion (en %) d'immigrés ayant amélioré leur niveau de français entre l'arrivée en France et le moment de l'enquête						
Pays de naissance	Hommes			Femmes		
	ont progressé *...			ont progressé *...		
	à l'écrit	à l'oral	Effectifs non pondérés	à l'écrit	à l'oral	Effectifs non pondérés
Algérie	33	41	330	32	45	395
Maroc et Tunisie	36	44	536	35	51	532
Afrique sahélienne	22	30	293	26	43	310
Afrique guinéenne ou centrale	12	12	254	16	15	368
Asie du Sud-Est	71	82	347	62	81	336
Turquie	76	87	403	73	88	355
Portugal	83	92	354	87	93	347
Espagne et Italie	87	87	168	80	83	180
Autres pays de l'UE 27	54	62	216	52	54	404
Autres pays	61	68	513	60	66	654
Ensemble des immigrés	53	60	3 414	51	60	3 881
<i>Source</i> • Enquête <i>Trajectoires et Origines</i> , INED-INSEE, 2008. <i>Champ</i> • Immigrés âgés de 18-60 ans résidant en France métropolitaine, arrivés après l'âge de 3 ans dont le français n'est pas la seule langue transmise par les parents pendant l'enfance. <i>* La progression concerne tous les immigrés qui déclarent un niveau de français à l'oral (parler et comprendre) et à l'écrit (lire et écrire) au moment de l'enquête supérieur à celui déclaré au moment de l'arrivée en France.</i> <i>Lecture</i> • 33 % des hommes immigrés originaires d'Algérie ont progressé dans leur expression orale (parler et comprendre) depuis leur arrivée en France et 41 % ont progressé dans leur expression écrite (lecture et écriture).						

À noter enfin, que si l'écart de niveau entre hommes et femmes persiste encore au moment de l'enquête, la progression en français des femmes originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne est très proche de celle de leurs homologues masculins pour ce qui concerne l'écrit et leur progression à l'oral est même plus élevée. La nécessité de pratiquer le français dans le voisinage, dans les administrations mais également avec les enseignants et les parents des camarades de classe de leurs enfants, bref leur rôle de médiatrices, explique pour une grande partie l'amélioration

du français à l'oral. Cette acquisition dans des sphères extérieures au foyer est suivie, les enfants grandissant, par l'usage plus fréquent du français en famille.

3 | Langues héritées, langues familiales des descendants d'immigrés

Les taux de plurilinguisme parmi les descendants d'immigrés, présentés dans la première partie, indiquent l'importance du maintien des langues étrangères en milieu familial. L'héritage linguistique des descendants de deux parents immigrés se distingue nettement de ceux issus d'un couple mixte (tableau 4).

Plus de la moitié des descendants d'au moins un parent immigré, ont déclaré qu'un de leurs parents leur a parlé dans une langue étrangère lorsqu'ils étaient enfants. La proportion dépasse les trois-quarts pour les descendants de deux parents immigrés, l'exception notable étant les descendants d'immigrés originaires d'Afrique guinéenne ou centrale, dont 72 % ont été élevés exclusivement en français. L'utilisation exclusive de langues étrangères n'est déclarée que par une minorité de descendants d'immigrés : c'est le cas d'environ une personne sur cinq parmi les descendants d'immigrés du Maroc et Tunisie, d'Afrique subsaharienne, du Portugal,

Tableau 4 - Langues parlées par les parents aux descendants d'immigrés (en %)				
Pays de naissance des deux parents des descendants d'immigrés	Langues utilisées par les parents			Effectifs non pondérés
	Uniquement le français	Uniquement une ou plusieurs langues étrangères	Combinaison français/langue(s) étrangère(s)	
Algérie	17	11	72	883
Algérie - France	73	1	26	426
Maroc et Tunisie	11	19	70	830
Maroc et Tunisie - France	73	1	26	293
Afrique sahélienne	15	20	65	386
Afrique sahélienne - France	60	1	39	95
Afrique guinéenne ou centrale	72	2	26	211
Afrique guinéenne ou centrale - France	88	0	12	123
Asie du Sud-Est	11	30	59	371
Asie du Sud-Est - France	70	2	28	202
Turquie	27	33	40	448
Portugal	14	19	67	633
Portugal - France	79	1	20	302
Espagne et Italie	26	19	55	596
Espagne et Italie-France	73	0	27	1 110
Autres pays de l'UE 27 - France	62	2	36	673
Autres pays	22	20	58	237
Autres pays - France	67	0	33	342
Ensemble des descendants d'immigrés	46	9	45	8 161
Population majoritaire	87	1	12	3 020
Ensemble de la population métropolitaine	73	9	18	21 761

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-50 ans résidant en France métropolitaine.

Lecture • 72 % des descendants d'immigrés d'origine algérienne ont déclaré que, pendant leur enfance, leurs parents leur parlaient en français et aussi dans une langue étrangère (principalement arabe et/ou berbère).

Note • La catégorie « Espagne et Italie » signifie « Avoir deux parents nés en Espagne ou deux parents nés en Italie ». Et la catégorie « Afrique guinéenne ou centrale - France » que l'enquêté à un parent né en France et un parent né en Afrique guinéenne ou centrale.

d'Espagne et Italie et du tiers des descendants d'immigrés originaires de Turquie ou d'Asie du Sud-Est. Ces parents ont utilisé leur principale langue de communication, celle de leur région d'origine, pour parler avec leurs enfants. Leur âge à l'arrivée en France et leur connaissance de la langue française jouent incontestablement un rôle dans le maintien des langues étrangères.

Peu à peu dans ces familles, comme dans les autres, l'utilisation du français devient plus courant, d'une part, du fait de son emploi par les enfants (entre eux et avec les parents) et, d'autre part, par l'amélioration du niveau de maîtrise de cette langue par l'un ou les deux parents. Les données ne nous permettent pas de connaître la manière dont ces langues s'alternaient dans les différents contextes d'échange entre parents et enfants⁽⁵⁾. Cependant, il a été demandé aux répondants ayant cité deux langues reçues ou plus d'indiquer la langue la plus utilisée en famille. Parmi les descendants ayant eu une enfance plurilingue, entre 40 % et les deux-tiers déclarent que c'est une autre langue que le français qui était le plus souvent utilisée. La proportion est la plus élevée parmi les descendants de parents originaires de Turquie (69 %) et ceux de parents nés en Asie du Sud-Est (66 %), puis le portugais est cité comme la langue la plus utilisée par 55 % des descendants d'immigrés originaires du Portugal ayant reçu également le français. Les contacts fréquents entre la famille et l'entourage ou des voisins originaires du même pays que les parents peuvent renforcer l'utilisation d'une langue étrangère en famille⁽⁶⁾.

Cette pratique pendant l'enfance recouvre des situations assez différentes⁽⁷⁾, entre l'usage uniquement oral en famille et une maîtrise à l'écrit, acquise grâce aux cours ou à l'utilisation de différents types de médias. Pour ceux qui ont reçu une langue étrangère en famille, le niveau de maîtrise déclaré au moment de l'enquête varie selon la principale langue étrangère reçue et la mixité du couple parental. Ainsi, 68 % des descendants de deux immigrés nés en Algérie ayant reçu l'arabe déclarent le parler bien, dont 15 % le maîtrisent à l'écrit, et ceux ayant reçu le berbère sont 57 % à déclarer le maîtriser bien, même si le moindre accès aux cours réduit la possibilité de maîtrise à l'écrit (5 % d'entre eux). Favorisée par des visites régulières au pays d'origine des parents, la maîtrise du portugais par les descendants de deux parents originaires du Portugal ayant reçu cette langue et du turc par des descendants de parents nés en Turquie est déclarée comme bonne parmi 83 % des premiers (dont 60 % à l'écrit) et 96 % des seconds (dont 81 % à l'écrit). L'accès aux cours dans la langue contribue fortement à sa maîtrise à l'écrit, car environ la moitié de ces deux groupes ont suivi des cours. Les niveaux de maîtrise des langues ou dialectes étrangers reçus par les descendants de deux parents originaires de l'Afrique sahélienne et de ceux ayant des parents originaires d'Asie du Sud-Est sont assez proches, avec un peu plus de la moitié (54 % dans les deux cas) qui déclarent bien parler la langue tandis qu'environ le quart (25 % et 27 % respectivement) disent bien la comprendre mais avoir des difficultés pour la parler.

La mixité dans le couple parental est déterminante pour la transmission à la fois du français et des langues étrangères (tableau 4). Dans l'enquête, le nombre de descendants ayant un parent né en France et ayant reçu une langue étrangère est trop faible pour analyser la maîtrise de cette langue. Les exceptions sont les descendants ayant un parent né en Espagne ou en Italie ou dans un autre pays européen (UE27).

(5) Voir Deprez C., 1994, *Les enfants bilingues : langues et familles*, Paris, Didier, Credif; Filhon A., 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs. Transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris, INED, Cahier de l'Ined, 163.

(6) Simon P., 1996, « Pratiques linguistiques et consommation médiatique » in Tribalat M. (dir.), *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte-INED, p. 188-213.

(7) Voir Condon S. et Régnard C., « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France », *Hommes et Migrations*, octobre 2010, à paraître.

Parmi ceux ayant reçu l'espagnol, 64 % ont un bon niveau dont 46 % à l'écrit (60 % ont suivi des cours) et les descendants ayant reçu l'allemand ont majoritairement (87 %) suivi des cours dans cette langue et 82 % la maîtrisent bien dont 51 % à l'écrit. Comme pour les descendants ayant reçu l'anglais, qui quasiment tous le maîtrisent à l'écrit, la transmission par les parents des langues espagnole et allemande, enseignées à l'école, considérées par les parents comme utiles pour la scolarité et sur le marché du travail, les maintient dans la moitié des cas comme langues familiales.

Niveaux de diplôme des immigrés et de leurs descendants

Laure Moguérrou^{}, Yaël Brinbaum^{**}, Jean-Luc Primon^{***}*

Depuis plusieurs années, les publications successives sur le destin social des immigrés en France attestent de l'élévation du niveau scolaire des nouveaux entrants au fil des ans. Parallèlement, les trajectoires scolaires des enfants d'immigrés, leur niveau de certification font débat depuis quelques décennies. Les données de l'enquête *Trajectoires et Origines* permettent de reconstituer les niveaux de diplôme de ces différentes populations comparativement à la population majoritaire et de mieux comprendre ce qui se joue ensuite sur le marché du travail.

L'analyse montre qu'il existe une forte hétérogénéité des niveaux d'éducation selon les origines. Ces écarts traduisent d'une part l'ancienneté des flux migratoires et d'autre part, l'hétérogénéité des modes d'admission. Ils sont également le reflet des progrès de l'éducation formelle dans les pays d'origine. Pour autant, les niveaux de diplôme des immigrés ne sont pas l'image exacte des niveaux scolaires qui prévalent dans les pays d'origine : les migrants – en particulier les femmes – se révèlent bien plus diplômés que les non-migrants. L'hypothèse d'une sur-sélection scolaire des candidats à la migration semble donc se justifier.

Les écarts entre population majoritaire et population immigrée sont plus importants que ceux existant entre population majoritaire et descendants d'immigrés. Parmi les descendants d'immigrés dont les parents sont venus d'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie et de Turquie, la part des hommes sans diplôme ou possédant un diplôme de bas niveau est presque deux fois plus importante que dans la population majoritaire. L'avantage scolaire des filles sur les garçons mis en avant dès les années 1990 dans les enquêtes en population générale se confirme pour les filles d'immigrées quelles que soient leurs origines, à l'exception toutefois des descendantes d'immigrés venus de Turquie.

^{*} Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPO), chercheure associée à l'INED.

^{**} Université de Bourgogne, chercheure à l'IREDU, chercheure associée à l'INED.

^{***} Université Nice Sophia Antipolis (UNS), chercheur à l'URMIS.

1 | La part des individus poursuivant des études au moment de l'enquête varie selon le lien à la migration

Les résultats présentés ci-dessous portent sur les individus âgés de 18 à 50 ans ayant terminé leurs études initiales, et s'attachent à montrer la variation du niveau de diplôme en fonction du sexe et du pays ou de la région d'origine des individus ou de leurs parents. Ces données ne traduisent pas exactement le niveau scolaire atteint par la totalité de la population puisqu'au moment de l'enquête, une partie non négligeable des individus était encore étudiante⁽¹⁾.

En effet, 10 % de la population de France métropolitaine âgée de 18 à 50 ans poursuivaient des études : 7 % chez les immigrés mais 16 % parmi les descendants d'immigrés et 20 % chez les descendants de natifs d'un DOM. Ces écarts reflètent en partie les importantes disparités d'âge entre les sous-populations, disparités qui résultent elles-mêmes de l'histoire migratoire. L'âge médian, qui permet de scinder une population en deux parties numériquement égales, est de 36 ans dans la population majoritaire. Il atteint 37 ans chez les immigrés, mais chute à 31 ans chez les descendants d'immigrés et même à 27 ans parmi les descendants de natifs d'un DOM. Ces deux dernières sous-populations étant bien plus jeunes que les immigrés ou que la population majoritaire, logiquement leurs membres étaient plus souvent en études au moment de l'enquête⁽²⁾. En conséquence, les sorties précoces du système scolaire ont, pour ces groupes en particulier, un poids plus important que dans la réalité.

2 | Le niveau des immigrés monte

Le tableau 1 présente la répartition des immigrés et natifs d'un DOM âgés de 18 à 50 ans comparativement à la population majoritaire selon le diplôme le plus élevé atteint au cours des études initiales. Les personnes sont classées en cinq grands groupes : les individus sans diplôme (incluant les individus n'ayant jamais été scolarisés), ceux faiblement diplômés (c'est-à-dire qui ont obtenu un certificat d'études primaires ou le BEPC), ceux ayant un diplôme professionnel type CAP-BEP, ceux titulaires d'un baccalauréat ou encore les diplômés de l'enseignement supérieur⁽³⁾.

La proportion de personnes sans diplôme ou faiblement diplômées (CEP et BEPC) est de 17 % dans la population majoritaire mais de 39 % en moyenne chez les immigrés âgés de 18 à 50 ans dont 65 % chez les originaires d'Afrique sahélienne, 60 % chez les originaires de Turquie, 57 % chez les immigrés venus du Portugal, 45 % chez les immigrés du Maroc ou de la Tunisie, 43 % chez ceux en provenance d'Algérie. Il existe donc une forte hétérogénéité du niveau d'éducation selon les origines.

Cette variation du niveau scolaire des immigrés en France traduit pour partie l'ancienneté variable des flux migratoires. Ainsi, parmi les immigrés âgés de 18 à 60 ans qui sont arrivés en France avant 1974 en étant âgés de plus de 17 ans, nous décomptons 76 % de personnes non ou peu diplômées pour seulement 11 % de

(1) Par ailleurs, la proportion de personnes qui continuent d'étudier ne correspond pas exactement à la proportion de personnes qui se sont déclarées étudiantes ou apprenties quand il leur a été demandée de préciser leur situation principale au moment de l'enquête. Pour une partie d'entre elles les études ne sont pas l'activité principale ; tandis qu'une autre partie a bel et bien terminé son cursus initial mais poursuit des études en formation continue.

(2) Parmi les 18-35 ans, tous groupes d'origine confondus, 20 % poursuivaient leurs études initiales tandis que rares étaient les personnes parmi les 36-50 ans (< 1 %) à n'avoir pas achevé leur scolarité.

(3) Ces regroupements sont comparables à ceux proposés par l'INSEE pour le recensement ou les enquêtes emploi.

Tableau 1 - Diplôme obtenu par les immigrés et les originaires d'un DOM de 18-50 ans ayant terminé leurs études en fonction du pays/département de naissance

Pays ou département de naissance des immigrés ou des natifs d'un DOM	Aucun diplôme	CEP, BEPC ou diplômes équivalents	CAP-BEP ou diplôme équivalent	Bac. ou diplôme équivalent	Diplôme du supérieur	Total	Effectifs non pondérés
DOM	16	10	28	16	30	100	512
Hommes	19	10	35	14	23	100	244
Femmes	14	10	21	19	36	100	268
Algérie	27	16	18	16	24	100	647
Hommes	25	14	18	18	25	100	316
Femmes	30	19	17	13	22	100	331
Maroc et Tunisie	33	12	17	13	25	100	868
Hommes	29	9	20	14	27	100	424
Femmes	37	15	14	11	22	100	444
Afrique sahélienne	44	21	8	9	18	100	505
Hommes	32	14	10	13	30	100	224
Femmes	52	26	7	6	10	100	281
Afrique guinéenne ou centrale	15	18	15	22	30	100	575
Hommes	9	10	16	22	42	100	224
Femmes	19	24	15	21	22	100	351
Asie du Sud-Est	25	11	16	19	30	100	519
Hommes	24	9	17	19	31	100	261
Femmes	26	13	15	18	28	100	258
Turquie	34	26	15	15	9	100	704
Hommes	33	21	18	18	10	100	381
Femmes	36	32	11	12	9	100	323
Portugal	37	20	28	9	7	100	540
Hommes	39	18	29	8	5	100	263
Femmes	34	22	26	10	9	100	277
Espagne et Italie	17	9	27	15	32	100	216
Hommes	14	11	32	20	23	100	97
Femmes	19	8	22	11	39	100	119
Autres pays de l'UE27	7	6	10	23	54	100	515
Hommes	12	10	16	23	40	100	171
Femmes	5	4	6	23	62	100	344
Autres pays	19	10	9	21	42	100	928
Hommes	17	8	11	22	42	100	387
Femmes	20	12	7	20	41	100	541
Ensemble des immigrés	25	14	16	16	29	100	6017
Hommes	24	12	18	17	28	100	2748
Femmes	26	16	13	16	29	100	3269
Population majoritaire	9	8	29	19	34	100	2820
Hommes	10	8	33	17	32	100	1337
Femmes	9	8	25	21	37	100	1483
Ensemble de la population métropolitaine	12	9	27	18	33	100	16321
Hommes	13	9	31	17	30	100	7674
Femmes	11	9	24	20	36	100	8647

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population âgée de 18 à 50 ans non élève ou étudiante au moment de l'enquête.

Lecture • 9% des 18-50 ans de la population majoritaire n'ont obtenu aucun diplôme.

diplômés du supérieur ; en revanche parmi les immigrés de la même tranche d'âge qui ont émigré dans les mêmes conditions mais après 1998, nous ne dénombrons plus que 40 % de non diplômés ou faiblement diplômés (CEP, BEPC) contre 34 % de certifiés de l'enseignement supérieur (tableau 2). Au cours du temps, le niveau éducatif des immigrés monte et cette évolution est régulièrement vérifiée par l'INSEE à l'occasion des recensements de population ⁽⁴⁾.

Tableau 2 - Diplôme obtenu par les immigrés de 18-60 ans arrivés adultes selon la période d'arrivée							
Période d'immigration	Aucun diplôme	CEP-BEPC ou diplômes équivalents	CAP-BEP ou diplômes équivalents	Baccalauréat ou diplôme équivalent	Diplôme du supérieur	Total	Effectifs non pondérés
Avant 1974	44	32	6	7	11	100	522
Entre 1975 et 1983	42	17	7	12	22	100	1 057
Entre 1984 et 1997	29	17	7	16	31	100	1 824
En 1998 ou après	25	15	7	19	34	100	2 080
Ensemble	31	18	7	16	29	100	5 483

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Immigrés de 18-60 ans arrivés à 17 ans ou plus, non étudiants ou élèves au moment de l'enquête.
Lecture • 44 % des immigrés arrivés avant 1974 en France n'avaient aucun diplôme.

Les écarts selon les origines sont également le reflet de l'hétérogénéité des modes d'admission : les immigrés arrivés en France après 16 ans dans le cadre du regroupement familial, principalement pour rejoindre un conjoint, étaient 40 % à n'avoir aucun diplôme. Ceux entrés avec un statut de réfugié ou de travailleur étaient respectivement 33 % et 31 % dans le même cas. En revanche, les immigrés venus en France pour étudier sont 84 % à être diplômés du supérieur (tableau 3).

Tableau 3 - Diplôme obtenu par les immigrés de 18-50 ans arrivés adultes selon le premier titre de séjour obtenu							
Premier titre obtenu	Aucun diplôme	CEP-BEPC ou diplômes équivalents	CAP-BEP ou diplômes équivalents	Baccalauréat ou diplôme équivalent	Diplôme du supérieur	Total	Effectifs non pondérés
Réfugié	33	16	11	24	16	100	442
Etudiant	2	2	3	10	84	100	537
Travailleur	31	15	7	19	27	100	665
Conjoint de français	26	15	8	22	28	100	697
Regroupement familial	40	24	8	14	13	100	706
Autres situations	26	22	9	18	25	100	820
Ensemble	27	16	8	18	32	100	3 867

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Immigrés de 18-50 ans arrivés à 17 ans ou plus, non étudiants ou élèves au moment de l'enquête.
Lecture • 33 % des immigrés de 18-50 ans arrivés adultes en France avec le statut de réfugié n'avaient aucun diplôme.

Enfin, ces disparités traduisent les progrès de l'éducation formelle dans les pays d'origine, attestés dans les différents rapports mondiaux de suivi sur l'éducation pour tous édités par l'UNESCO ⁽⁵⁾. Cela dit, les niveaux de certification des immigrés sont sans commune mesure avec la situation qui prévaut dans les pays d'origine,

(4) Par exemple, INSEE, 2005, *Les immigrés en France*.

(5) Par exemple, UNESCO, 2010, *Rapport Mondial de Suivi sur l'Education Pour Tous*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

particulièrement sur le continent africain. Selon les données des enquêtes DHS/EDS⁽⁶⁾ menées au Maroc en 2004, au Mali en 2006, au Sénégal en 2005, enfin en République Démocratique du Congo en 2007, la part des personnes sans diplôme parmi la population âgée de 20 à 49 ans était respectivement dans ces différents pays de 48 %, 73,4 %, 59,7 % et 27,7 %. Selon l'enquête *Trajectoires et Origines* la part des immigrés venus du Maroc ou de la Tunisie, âgés de 20 à 49 ans, non étudiants ou élèves au moment de l'enquête, qui étaient sans diplôme était de 33 % (et respectivement 43 % et 16 % pour les immigrés venus d'Afrique sahélienne et d'Afrique guinéenne ou centrale).

Les données de l'enquête *Trajectoires et Origines* semblent attester, après d'autres⁽⁷⁾, que les migrants représentent par rapport aux non-migrants de la société d'origine une population sélectionnée sur le plan scolaire. En témoigne également l'importante proportion de diplômés du supérieur. Près d'un tiers des immigrés (29 %) possède un diplôme supérieur au baccalauréat. Ces diplômés de l'enseignement supérieur sont fortement représentés parmi les immigrés qui proviennent des pays européens du nord, du centre ou de l'est (54 %), mais ils sont aussi en grand nombre parmi les immigrés originaires des pays de l'Asie du Sud-Est (30 %) ou de l'Afrique guinéenne ou centrale (30 %).

Les disparités entre hommes et femmes varient selon les origines. Les femmes de la population majoritaire sont un peu moins nombreuses (20 %) que les hommes (22 %) à n'avoir aucun diplôme ou un diplôme de bas niveau. Cette inégalité de sexe s'inverse en revanche dans les immigrations en provenance du continent africain et de la Turquie où les femmes sont plus souvent que les hommes non ou peu diplômées : Afrique subsaharienne (78 % versus 46 %), Algérie (49 % versus 39 %), Maroc ou Tunisie (52 % versus 38 %), Turquie (68 % versus 54 %). À l'opposé, les femmes de la population majoritaire ou originaires des pays européens (Portugal, UE27) sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes, même si dans l'immigration originaire du Portugal la part des femmes titulaires d'un diplôme supérieur reste extrêmement faible (9 %).

Malgré des inégalités scolaires persistantes entre hommes et femmes, les écarts de sexe observés chez les immigrés qui vivent en France métropolitaine sont bien moindres que les disparités qui prévalent dans les pays d'origine. Selon l'UNESCO⁽⁸⁾, sur un total estimé à 75 000 000 à l'échelle mondiale le nombre d'enfants non scolarisés en Afrique subsaharienne s'élèverait à 35 000 000 dont 55 % de filles et à 5 000 000 dans les États arabes dont 61 % de filles : 1 215 000 dont 54 % de filles au Burkina Faso, 1 245 000 dont 55 % de filles au Niger, 793 000 dont 59 % de filles au Mali, 513 000 dont 51 % de filles au Sénégal, 224 000 dont 71 % de filles au Bénin, 243 000 dont 53 % de filles au Congo, 389 000 dont 59 % de filles en Guinée, 429 000 dont 51 % de filles au Maroc. L'hypothèse d'une sur-sélection scolaire des immigrés s'applique tout autant sinon plus aux femmes qu'aux hommes.

(6) Demographic and Health Survey / Enquêtes Démographiques et de Santé. Depuis 1984, le programme DHS Measure analyse et diffuse des informations sur la santé, le sida et l'alimentation grâce à plus de 200 enquêtes dans 75 pays en développement. Ces enquêtes enregistrent également le niveau scolaire des populations enquêtées. Les données de ces enquêtes sont disponibles sur le site du programme : www.measuredhs.com/

(7) Héran F., 2004, « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population et Sociétés*, 397.

(8) UNESCO, 2010, *op. cit.*

**Tableau 4 - Diplôme obtenu par les 18-50 ans
descendants d'un ou deux immigrés ou d'originaires d'un DOM
en fonction du pays/département de naissance des parents**

Pays ou département de naissance des immigrés ou des natifs d'un DOM	Aucun diplôme	CEP, BEPC ou diplômes équivalents	CAP-BEP ou diplôme équivalent	Bac. ou diplôme équivalent	Diplôme du supérieur	Total	Effectifs non pondérés
DOM	10	7	27	22	33	100	502
Hommes	12	7	35	19	27	100	237
Femmes	7	8	19	26	40	100	265
Algérie	22	11	28	18	20	100	1 119
Hommes	25	12	29	16	18	100	503
Femmes	19	11	27	21	22	100	616
Maroc et Tunisie	16	10	23	20	31	100	849
Hommes	20	12	26	16	27	100	376
Femmes	12	9	20	25	34	100	473
Afrique sahélienne	15	12	26	22	25	100	334
Hommes	19	14	27	20	20	100	162
Femmes	10	10	25	24	31	100	172
Afrique guinéenne ou centrale	16	8	14	22	41	100	186
Hommes	21	5	18	16	39	100	84
Femmes	12	10	11	26	41	100	102
Asie du Sud-Est	10	9	18	16	48	100	337
Hommes	13	4	22	15	47	100	172
Femmes	7	14	13	17	49	100	165
Turquie	25	11	30	18	15	100	340
Hommes	25	7	36	16	17	100	165
Femmes	26	14	24	22	14	100	175
Portugal	13	7	35	17	28	100	792
Hommes	16	8	39	17	20	100	406
Femmes	9	6	30	17	38	100	386
Espagne et Italie	14	11	32	17	26	100	1 576
Hommes	16	9	34	17	23	100	772
Femmes	11	13	29	18	30	100	804
Autres pays de l'UE27	11	10	22	18	39	100	562
Hommes	8	10	28	19	35	100	277
Femmes	14	10	16	18	42	100	285
Autres pays	11	5	21	21	42	100	375
Hommes	8	5	13	19	56	100	191
Femmes	9	5	17	20	49	100	184
Ensemble des descendants d'immigrés	15	10	28	18	29	100	6 470
Hommes	17	10	31	17	25	100	3 108
Femmes	13	10	24	20	33	100	3 362
Population majoritaire	9	8	29	19	34	100	2 820
Hommes	10	8	33	17	32	100	1 337
Femmes	9	8	25	21	37	100	1 483
Ensemble de la population métropolitaine	12	9	27	18	33	100	16 321
Hommes	13	9	31	17	30	100	7 674
Femmes	11	9	24	20	36	100	8 647

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population âgée de 18 à 50 ans non élève ou étudiante au moment de l'enquête.

Lecture • 19% des descendantes d'immigrés venus d'Algérie âgées de 18 à 50 ans au moment de l'enquête étaient sorties du système scolaire sans aucun diplôme.

3 | L'avantage scolaire des filles mis en avant dès les années 1990 dans les enquêtes en population générale se confirme chez les descendantes d'immigrés

Les écarts de diplôme entre la population majoritaire et les descendants d'immigrés sont moins importants que ceux observés entre la population majoritaire et les immigrés (tableau 4). L'avantage scolaire des filles sur les garçons, mis en évidence dès les années 1990 en France dans les enquêtes en population générale⁽⁹⁾ et pour les descendantes issues de l'immigration maghrébine⁽¹⁰⁾ se confirme pour l'ensemble des descendantes d'immigrés : dans tous les groupes, à l'exception des descendantes d'originaires de Turquie, elles sont plus diplômées que les hommes.

4 | Les hommes descendants d'immigrés sont bien moins diplômés que ceux issus de la population majoritaire.

Parmi les descendants d'immigrés dont les parents sont venus d'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie, et de Turquie, la part des hommes sans diplôme ou possédant un diplôme de bas niveau (CEP, BEPC) est presque deux fois plus importante que dans la population majoritaire. Quant aux diplômés du supérieur ils sont faiblement représentés chez les descendants d'immigrés venus d'Algérie et de Turquie (20 % et moins) en comparaison de la population majoritaire (>30%). Enfin, plus d'un tiers des descendants d'originaires du Portugal (39 %), de Turquie (36 %), ou encore d'un DOM (35 %) ont obtenu un diplôme professionnel du secondaire (type CAP-BEP) (tableau 4).

(9) Marry C., 2001, « Filles et garçons à l'école : du discours muet à la controverse des années 1990 », in Laufer J., Marry C. et Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, PUF.

(10) Par exemple : Gaspard F., 1996, « De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles à leur instrumentalisation », *Migrants-Formation*, 105.

Parcours et expériences scolaires des jeunes descendants d'immigrés en France

Yaël Brinbaum *, Laure Moguérou **, Jean-Luc Primon ***

L'enquête *Trajectoires et Origines* permet de reconstituer les trajectoires d'éducation, à partir des orientations à l'issue du collège et du lycée, et de saisir les expériences scolaires des personnes sur la base du sentiment d'injustice et/ou de discrimination à l'école exprimé par les individus. La spécificité de cette enquête est de fournir des données statistiques sur les scolarités des descendants d'immigrés d'origines diverses et de migrations plus ou moins récentes qui restent peu étudiées. Nous nous intéressons ici exclusivement aux personnes âgées de 18 à 35 ans en 2008 ayant effectué toute leur scolarité en France et cela en vue de saisir les parcours scolaires des descendants d'immigrés dans leur diversité et le traitement qui leur a été dévolu dans un système éducatif caractérisé par la démocratisation scolaire et la massification⁽¹⁾. Dans les résultats, les parcours scolaires sont différenciés en fonction du sexe et du pays d'origine des parents. Le sentiment d'injustice à l'école se manifeste essentiellement à l'égard de l'orientation chez certains groupes et s'apparente à de la discrimination liée à l'origine. Ces parcours influent sur le vécu de la scolarité et auront ensuite un impact sur l'accès au marché du travail.

1 | Les diplômes obtenus par les descendants d'immigrés âgés de 18 à 35 ans

Les descendants d'immigrés ont-ils bénéficié de la démocratisation de l'enseignement au même titre que la population majoritaire ? Les inégalités de niveau se transforment-elles en différenciation des parcours dans l'enseignement secondaire⁽²⁾ ? Les parcours scolaires sont-ils semblables ou varient-ils en fonction du pays d'origine ? Le tableau 1 présente les niveaux de diplôme détaillés des 18-35 ans scolarisés en France et ayant terminé leurs études initiales. Les sorties sans diplôme du système

* Université de Bourgogne, IREDU, chercheure associée à l'INED.

** Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPO), chercheure associée à l'INED.

*** Université Nice Sophia Antipolis (UNS), chercheur à l'URMIS.

(1) On appelle « descendants d'immigrés » les descendants d'un ou deux parents immigrés.

(2) Duru-Bellat M., Kieffer A., 2000, « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population*, Vol.55, n° 1, p. 51-80.

Tableau 1 - Plus haut diplôme obtenu par les jeunes descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM âgés de 18 à 35 ans selon l'origine et le sexe (en %)									
Département ou pays de naissance des parents		Sans diplôme	BEPC	Diplômes professionnels (CAP BEP)	Bac.	Bac+2	Bac +3 et plus	Total	Effectifs non pondérés
DOM	Hommes	13	6	33	21	17	10	100	182
	Femmes	2	8	20	32	21	17	100	177
Algérie	Hommes	19,5	12	27	20,5	12	8	100	296
	Femmes	16	10	22	27	13	12	100	331
Maroc et Tunisie	Hommes	19,5	12	23	19	12	14	100	290
	Femmes	10	6	21	31	17	16	100	343
Afrique sahélienne	Hommes	19	10	31	23	11	6	100	129
	Femmes	6	11	25	27	19	12	100	143
Afrique guinéenne ou centrale	Hommes	24	6	24	20	6	19	100	53
	Femmes	11	6	13	32	11	27	100	63
Asie du Sud-Est	Hommes	14	5	24	14	19	25	100	147
	Femmes	9	7	14	24	19	27	100	137
Turquie	Hommes	27	8	40	11	3	11	100	152
	Femmes	26,5	12	24	23,5	11	3	100	162
Portugal	Hommes	14	6	39	19	12	10	100	294
	Femmes	7	3	25	17	28	20	100	247
Espagne et Italie	Hommes	10	8	30	22	17	13	100	297
	Femmes	8	9	18	24	22	20	100	300
Autres pays de l'UE27	Hommes	5	6	9	27	20	34	100	92
	Femmes	7	11	7	23	21	31	100	98
Autres pays	Hommes	9	5	22	23	19	22	100	132
	Femmes	7	5	8	20	13	47	100	91
Ensemble des descendants d'immigrés	Hommes	15	9	28	20	14	14	100	1 882
	Femmes	10	8	20	25	18	19	100	1 915
Population majoritaire	Hommes	8	7	25	24	17	19	100	559
	Femmes	6	6	22	23	21	21	100	578
Ensemble de la population métropolitaine	Hommes	10	7	26	23	16	18	100	2 948
	Femmes	8	6	22	23	20	21	100	2 992

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
Champ • 18-35 ans scolarisés en France, ayant terminé leurs études initiales. Les CEP (certificat d'études primaires) très peu nombreux sont regroupés avec les non diplômés.
Lecture • Parmi les garçons descendants de natifs d'un DOM ayant terminé leurs études initiales, 13 % n'ont pas de diplôme, 6 % un BEPC.

éducatif sont nombreuses chez les descendants d'immigrés (13 % contre 8 % pour la population majoritaire). Ce taux varie fortement selon le pays de naissance des parents : particulièrement élevé pour les descendants d'immigrés originaires de Turquie (27 %), il diminue, mais reste important pour les descendants d'immigrés venus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (respectivement 18 % pour ceux originaires d'Algérie, 15 % du Maroc ou de la Tunisie et 16 % pour l'Afrique guinéenne ou centrale). Viennent ensuite les descendants d'immigrés originaires du Portugal (11 %) et d'Asie du Sud-Est puis ceux d'Espagne et d'Italie, proches de la population majoritaire. Quelle que soit l'origine, un certain nombre sortent du système éducatif avec uniquement le BEPC (de 5 à 11 %).

L'avantage scolaire des filles sur les garçons apparaît dans tous les groupes d'origine : moins souvent sorties du système sans diplôme, elles sont généralement plus diplômées que les garçons. Les sorties sans diplôme atteignent des proportions très élevées chez les garçons comme chez les filles dont au moins un parent est originaire

de Turquie (environ 27 %) et parmi les garçons descendants d'immigrés venus d'Afrique guinéenne ou centrale (24 %) et sahélienne (19 %), du Maroc ou de Tunisie (19 %) et d'Algérie (19 %).

Les écarts entre les enfants d'immigrés et les jeunes de la population majoritaire se retrouvent également au niveau des diplômes obtenus. Les descendants d'immigrés natifs de Turquie et du Portugal sont nombreux (plus de 38 %) à avoir acquis un diplôme professionnel court (CAP-BEP), contre un quart de la population majoritaire (et respectivement 31 % et 27 % des descendants d'originaires d'Afrique sahélienne ou d'Algérie). Par ailleurs, les filles qui se sont engagées dans cette voie possèdent des baccalauréats professionnels ou technologiques tandis que les garçons détiennent des CAP-BEP.

Ces diplômes professionnels restent également prisés par les filles d'immigrés venus du Portugal (par ailleurs plus souvent diplômées du supérieur que les garçons du même groupe). Les jeunes femmes ont obtenu un baccalauréat plus souvent que les jeunes hommes, avec des écarts particulièrement élevés parmi les descendants d'immigrés originaires de Turquie, d'Afrique guinéenne ou centrale, du Maroc et de Tunisie. L'accès au baccalauréat général est sensiblement plus élevé dans la population majoritaire que dans tous les autres groupes. Les descendants d'originaires d'Asie du Sud-Est des deux sexes et les filles originaires d'Afrique guinéenne ou centrale se distinguent par la proportion importante de diplômés du 3^e cycle ou de diplômes d'une grande école.

Compte tenu des différences sociales entre les sous-groupes et du poids inégal des origines ouvrières entre descendants d'immigrés et population majoritaire, l'impact des origines sociales et familiales des jeunes doit être pris en considération. En effet, dans leur majorité, les descendants d'immigrés appartiennent à des familles ouvrières – par leur père – (65 % contre 41 % des jeunes dans la population majoritaire). La part des pères ouvriers concerne plus de 70 % des descendants d'immigrés du Maghreb, de Turquie et du Portugal. Ces origines sociales contribuent à l'explication des niveaux d'éducation atteints.

2 | Parcours scolaires : orientations dans l'enseignement secondaire et supérieur

Les trajectoires scolaires peuvent être reconstituées grâce à de multiples questions sur les orientations successives à l'issue du collège et du lycée. Après le collège, la poursuite des études au lycée est la norme, quelle que soit l'origine. L'arrêt précoce de la scolarité concerne surtout les filles d'immigrés de Turquie (11 % contre 3 % des filles de la population majoritaire) et les fils d'immigrés venus d'Algérie (9 % contre 3 % dans la population majoritaire (tableau 2).

Les descendants d'immigrés ont moins souvent été orientés vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire⁽³⁾. Seuls les jeunes dont les parents sont originaires d'Asie du Sud-Est sont beaucoup plus nombreux (61 %) que ceux de la population majoritaire (44 %) à avoir été orientés vers ces filières, puis à poursuivre plus fréquemment dans le supérieur (tableau 3). Les orientations après le collège sont différenciées selon l'origine et le sexe des enquêtés⁽⁴⁾. Les filles dans presque tous les groupes d'origine présentent des taux de passage dans l'enseignement général comparables,

(3) Vallet L.-A., Caille J.-P., 1996, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, 67, ministère de l'Éducation.

(4) Brinbaum Y., Kieffer A., 2009, « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population*, 3, p. 561-609.

Tableau 2 - Orientation après le collège des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM âgés de 18 à 35 ans selon l'origine et le sexe

Département ou pays de naissance des parents		Filières générales	Filières technologiques	Filières professionnelles (scolaires)	Apprentissage*	Arrêt des études	Total	Effectifs non pondérés
DOM	Hommes	33	16	43	6	2	100	248
	Femmes	53	16	28	1	2	100	250
Algérie	Hommes	32	16	40	4	9	100	370
	Femmes	41	16	36	2	5	100	429
Maroc et Tunisie	Hommes	35,5	20	34	6,5	4	100	394
	Femmes	51	14	31	1	3	100	497
Afrique sahélienne	Hommes	28	16	47	3	6	100	169
	Femmes	35	21	41	2	1	100	230
Afrique guinéenne ou centrale	Hommes	40	15,5	42	2	0	100	113
	Femmes	53	20	24	0	3	100	128
Asie du Sud-Est	Hommes	57	13,5	25	4	0	100	266
	Femmes	65	11	22	2	1	100	243
Turquie	Hommes	28	17	42	9	4	100	189
	Femmes	27	13	48	1	11	100	218
Portugal	Hommes	24	18	43	13	2	100	350
	Femmes	46	15	32	6	1	100	314
Espagne et Italie	Hommes	36	21	30	10	3	100	348
	Femmes	49	13	31	4	3	100	353
Autres pays de l'UE27	Hommes	61	17	16	4	2	100	131
	Femmes	65	12	19	0	5	100	141
Autres pays	Hommes	44	20	32	3	1	100	229
	Femmes	73	8	15	2	2	100	168
Ensemble des descendants d'immigrés	Hommes	36	18	35	7	4	100	2 559
	Femmes	50	14	31	2	3	100	2 721
Population majoritaire	Hommes	40	14	31	12	3	100	726
	Femmes	46	14	31	5	3	100	739
Ensemble de la population métropolitaine	Hommes	39	15	32	11	3	100	3 897
	Femmes	48	14	31	5	3	100	4 085

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-35 ans scolarisés en France. Sont exclus les jeunes encore au collège.

Lecture • Parmi les garçons descendants de natifs d'un DOM, 33 % ont été orientés en filières générales, 43 % vers des filières professionnelles, scolaires, 6 % en apprentissage.

* Dans un centre de formation en apprentissage (CFA).

voire supérieurs, à ceux de la population majoritaire (46 %), à l'exception notable des descendantes d'immigrés originaires d'Afrique sahélienne (35 %) et de Turquie (27 %).

Dans l'enseignement professionnel (hors CFA), les garçons sont toujours surreprésentés (par rapport aux filles), en particulier chez les descendants de natifs d'un DOM et originaires d'Afrique guinéenne ou centrale. À titre d'exemple, les descendantes d'immigrés originaires d'Afrique guinéenne ou centrale ne sont que 24 % dans le secondaire professionnel contre 42 % pour les garçons de même origine. En revanche, la tendance est inversée pour les jeunes hommes de parents originaires de Turquie (48 % pour les filles ; 42 % pour les garçons). Traditionnellement, les garçons dont les parents sont originaires du Portugal optent plus souvent pour l'apprentissage, avec un taux comparable à celui de la population majoritaire.

Concernant l'accès à l'enseignement supérieur, les écarts semblent plus importants parmi les descendants d'immigrés qu'entre ces derniers et la population

Tableau 3 - Taux d'accès à l'enseignement supérieur des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM, âgés de 18 à 35 ans, selon l'origine et le sexe (%)

Département ou pays de naissance des parents	Hommes	Femmes	Ensemble	Effectifs non pondérés
DOM	39	55	46	350
Algérie	37	44	41	567
Maroc et Tunisie	44	55	50	603
Afrique sahélienne	33	51	41	254
Afrique guinéenne ou centrale	42	55	49	113
Asie du Sud-Est	57,5	68	62	280
Turquie	22	28	25	266
Portugal	30	60,5	43	519
Espagne et Italie	43	56	49	570
Autres pays de l'UE27	68	74	71	184
Autres pays	53	75	62	217
Ensemble des descendants d'immigrés	41	55	48	3 573
Population majoritaire	48	58	53	1 091
Ensemble de la population métropolitaine	47	58	52	5 619

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-35 ans scolarisés en France, ayant terminé leurs études initiales.

Lecture • 41 % des descendants d'immigrés venus d'Algérie ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur, ils sont 37 % parmi les hommes de même origine et 44 % des femmes.

majoritaire (tableau 3). Le taux d'accès au supérieur est faible pour les descendants d'immigrés venus de Turquie (25 %), un peu plus élevé pour ceux du Portugal (43 %), d'Afrique subsaharienne (44 %) et d'Algérie (41 %) mais il reste inférieur au taux de la population majoritaire (53 %). Ces écarts proviennent des différenciations en matière d'orientation dans le secondaire, différenciations scolaires qui redoublent en partie les différences d'origines sociales entre les sous-groupes.

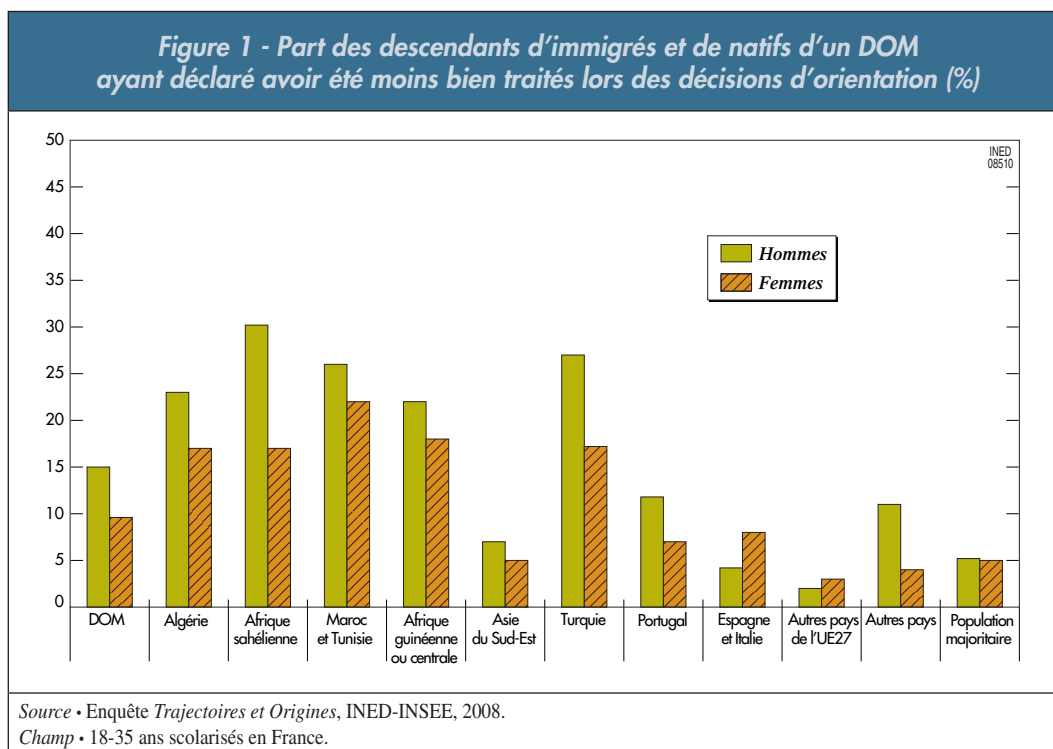
À l'entrée de l'enseignement supérieur les différences sexuées apparaissent très marquées pouvant dépasser les 20 points entre garçons et filles de même origine. Parmi les descendants d'immigrés venus du Portugal, les filles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons à poursuivre des études dans le supérieur (60 % contre 30 %). Les inégalités sexuées sont également visibles parmi les descendants d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne (52 % vs. 35,5 %), des descendants de natifs d'outre-mer (55 % vs. 39 %) et même d'Asie du Sud-Est (68 % vs. 57,5 %), même si les taux d'accès dans l'enseignement supérieur sont élevés. Globalement, l'accès des descendants d'immigrés à l'enseignement supérieur a augmenté, mais les abandons et sorties sans diplôme du supérieur restent fréquents⁽⁵⁾.

3 | Expériences scolaires : un sentiment d'injustice à l'égard de l'orientation

Les différenciations scolaires selon les origines doivent être mises en relation avec le vécu de l'orientation. En moyenne, 14 % des descendants d'immigrés déclarent

(5) Primon J.-L., 2008, « Abandon des études universitaires et insertion professionnelle des étudiants en France » in Charle C. et Soulié C., *Les ravages de la « modernisation » universitaire*, Syllepse.

« avoir été moins bien traités » lors des décisions d'orientation ⁽⁶⁾, soit environ trois fois plus que la population majoritaire (5 %). Ce sentiment d'injustice est particulièrement marqué chez les descendants d'immigrés originaires du Maroc ou de Tunisie (23 %), de Turquie (22 %), d'Afrique sahélienne et guinéenne ou centrale (24 % et 20 %) et d'Algérie (20 %). Parmi les motifs cités comme causes potentielles de ces traitements défavorables, l'« origine » prédomine, suivie de « la couleur de la peau ». Les injustices scolaires sont donc vécues comme des discriminations ethno-raciales. Cette perception négative, qui met en cause le caractère impartial de l'École, peut conduire à une délégitimation du système éducatif ⁽⁷⁾.



Au sein de la population majoritaire, le sentiment d'injustice liée à l'orientation scolaire est faible chez les filles comme chez les garçons. En revanche, les écarts sexuels sont plus marqués parmi les descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM. Les femmes, quelle que soit leur origine, expriment moins souvent ce type d'injustice que les hommes. Il est vrai qu'elles connaissent de meilleures scolarités et moins de sorties sans diplôme que ces derniers. Néanmoins, parmi les femmes, les descendantes d'immigrés venus d'Afrique sahélienne (22 %) et d'Afrique guinéenne ou centrale (18 %), du Maroc, de Tunisie, d'Algérie (17 %) ou encore de Turquie (17 %) sont celles qui expriment le plus souvent un sentiment d'injustice.

4 | Choix de l'établissement du secteur et ségrégation scolaire

L'enquête *Trajectoires et Origines* permet d'appréhender les stratégies scolaires des parents des enquêtés parmi lesquelles le choix ou l'évitement de l'établissement au

(6) La question – qui portait sur l'ensemble de la scolarité en France – était posée ainsi : « Personnellement, pensez-vous avoir été traité différemment des autres élèves lors des décisions d'orientation » ?, avec comme réponses possibles : « mieux traité », « pareil » et « moins bien traité ». Ces résultats confirment l'étude de Brinbaum Y. et Kieffer A., 2005, « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation & Formations*, 72, p. 53-75.

(7) Zirotti J.-P., 2006, « Les jugements des élèves issus de l'immigration sur les décisions d'orientation scolaire et les conditions de leur scolarisation », *Cahiers de l'Urmis*, n°10-11.

Tableau 4 - Évitement de l'établissement et ségrégation scolaire des descendants d'immigrés et des natifs d'un DOM, âgés de 18 à 35 ans, selon l'origine (%)

Pays ou département de naissance des parents	Part des individus...	
	... n'ayant pas toujours fréquenté l'établissement de leur secteur	... ayant déclaré avoir fréquenté un collège à moyenne ou forte proportion d'immigrés
DOM	23	58
Algérie	21	59
Maroc et Tunisie	24	56
Afrique sahélienne	18	68
Afrique guinéenne ou centrale	20	60
Asie du Sud-Est	22	52
Turquie	16	57
Portugal	22	49
Espagne et Italie	23	38
Autres pays de l'UE27	31	29
Autres pays	29	49
Ensemble des descendants d'immigrés	21	51
Population majoritaire	30	17
Ensemble de la population métropolitaine	28	23,5

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-35 ans scolarisés en France.

Lecture • 23 % des descendants de natifs d'un DOM n'ont pas toujours fréquenté l'établissement de leur secteur, ils sont 58 % à déclarer qu'ils étaient scolarisés dans un collège à moyenne ou forte proportion d'immigrés.

cours de la scolarité primaire ou secondaire⁽⁸⁾. Les stratégies d'évitement sont plus courantes dans les familles de la population majoritaire (30 %) (tableau 4) alors qu'elles sont peu fréquentes dans les familles immigrées venues de Turquie (16 %), d'Afrique sahélienne et guinéenne ou centrale (18 et 20 %) et d'Algérie (21 %). Ces dernières sont de fait plus captives de l'offre scolaire et en conséquence leurs enfants fréquentent des écoles qui concentrent de nombreux enfants d'immigrés (51 % en moyenne contre 17 % pour la population majoritaire). Du fait même de la ségrégation résidentielle, les descendants d'immigrés ne sont pas scolarisés dans les mêmes établissements que les enfants de la population majoritaire⁽⁹⁾.

(8) Cf. notamment Van Zanten A., 2001, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Le lien social, 274 p.

(9) Felouzis G., Liot F., Perroton J., 2005, *L'apartheid scolaire*, Paris, Seuil.

Situation par rapport au marché du travail des 18-50 ans selon l'origine et le sexe

Bertrand Lhommeau^{}, Dominique Meurs^{**}, Jean-Luc Primon^{***}*

Quelle est la situation des immigrés et des descendants d'immigrés vis-à-vis de l'emploi ? Ce document fournit une première exploitation des informations recueillies dans l'enquête *Trajectoires et Origines* sur la position des immigrés et des descendants d'immigrés sur le marché du travail. Nous présentons des résultats concernant l'ensemble de la population enquêtée âgée de 18 à 50 ans et une première analyse des différences de risque de chômage avec la population majoritaire. Les taux de chômage des immigrés sont particulièrement élevés pour ceux originaires d'Algérie, du Maroc et Tunisie et d'Afrique subsaharienne, et encore plus chez les descendants de ces origines. Il y a un effet dû aux différences d'âge entre ces groupes, mais pas uniquement : une analyse toutes choses égales par ailleurs montre qu'un risque plus élevé de chômage par rapport à la population majoritaire est observé pour certains de ces groupes une fois pris en compte un grand nombre d'effets structurels. Ce résultat « objectif » concorde dans une grande mesure avec ceux sur la perception des discriminations ; ce sont les populations les plus touchées par le chômage qui déclarent le plus avoir subi un refus injuste d'emploi dans les cinq dernières années.

1 | Répartition des 18-50 ans selon l'origine et la situation sur le marché du travail

Le tableau 1 reporte la répartition de la population des 18-50 ans selon sa situation principale vis-à-vis du marché du travail en distinguant les actifs occupés (salariés ou non, à temps partiel ou non, apprentis inclus), les chômeurs, les étudiants et les autres inactifs (encadré).

Le taux d'emploi (part des actifs occupés dans l'ensemble de la population) est sans surprise plus élevé chez les hommes (en moyenne 81 %) que chez les femmes (en moyenne 72 %). Selon l'origine, les taux d'emploi les plus forts s'observent chez les immigrés d'Espagne, d'Italie et du Portugal. Cela s'explique en partie par un effet de structure : les immigrés en provenance de ces pays sont en moyenne plus

^{*} INSEE.

^{**} INED et Economix, Université Paris 10.

^{***} URMIS, Université de Nice.

âgés que les autres. Pour les hommes, les taux d'emploi les plus faibles s'observent chez les descendants d'immigrés, en particulier les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne (53 %), d'Asie du Sud-Est (60 %), du Maroc et Tunisie (61 %), de Turquie (67 %) et d'Algérie (69 %), alors que le niveau d'emploi est nettement plus élevé chez les descendants d'immigrés des pays de l'Europe du Sud (Portugal (82 %), Espagne et Italie (86 %)) ou de l'Union européenne (81 %) et proche du taux d'emploi de la population majoritaire (81 %). Pour les femmes, le classement selon l'origine est quelque peu différent : ce sont les immigrées venues

Tableau 1 - Activité des 18-50 ans selon l'origine

	Hommes						Femmes					
	Actif occupé	Chômeur	En études	Autre inactif	Taux de chômage	Effectifs non pondérés	Actif occupé	Chômeur	En études	Autre inactif	Taux de chômage	Effectifs non pondérés
Pays ou département de naissance des immigrés ou natifs d'un DOM												
DOM	85	6	6	2	7	259	81	6	6	7	7	286
Algérie	77	15	5	4	16	327	48	13	6	33	21	346
Maroc et Tunisie	81	11	4	3	12	442	49	13	6	31	21	466
Afrique subsaharienne	75	15	8	3	17	514	58	12	11	19	18	695
Asie du Sud-Est	83	11	1	5	12	267	66	10	3	21	13	262
Turquie	81	10	3	6	11	389	34	7	6	53	18	338
Portugal	93	4	2	1	4	268	76	9	1	14	11	279
Espagne et Italie	95	3	0	2	3	97	81	5	2	12	6	122
Autres pays de l'UE 27	83	11	5	2	12	185	71	7	4	18	9	357
Autres pays	79	9	9	3	10	434	58	11	9	22	16	585
Ensemble des immigrés	81	10	5	3	11	2923	58	11	6	25	16	3450
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou natifs d'un DOM												
DOM	74	9	15	2	10	307	71	8	15	5	10	343
Algérie	69	17	9	5	20	582	56	14	13	17	20	724
Maroc et Tunisie	61	17	16	5	22	487	56	12	20	12	18	635
Afrique subsaharienne	53	21	23	3	21	370	55	10	29	7	15	443
Asie du Sud-Est	60	11	27	2	16	299	66	5	25	3	8	274
Turquie	67	19	13	1	22	213	35	18	20	27	34	234
Portugal	82	7	7	4	8	469	78	4	11	6	5	464
Espagne et Italie	86	6	4	4	7	829	77	7	6	11	8	863
Autres pays de l'UE 27	81	6	9	4	7	317	71	6	10	13	8	332
Autres pays	67	6	25	1	9	300	62	5	24	9	8	275
Ensemble des descendants d'immigrés	74	11	11	4	13	3866	65	9	14	12	12	4244
Population majoritaire	82	7	8	3	8	1522	75	8	7	10	10	1664
Ensemble de la population métropolitaine	81	8	8	3	9	8877	72	9	8	11	11	9987

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18 à 50 ans, vivant en France métropolitaine.

Lecture • 85 % des hommes natifs d'un DOM âgés de 18 à 50 sont actifs occupés et 6 % sont chômeurs au moment de l'enquête. Ainsi, le taux de chômage parmi les actifs atteint 7 % pour cette catégorie (6/(85+6)).

Définition de l'activité et du chômage

Le questionnaire de l'enquête *Trajectoires et Origines* ne permet pas de mesurer strictement l'activité et le chômage selon les définitions du B.I.T. retenues par l'enquête Emploi de l'INSEE. Dans l'enquête *Trajectoires et Origines*, l'enquêté donne dans un premier temps sa situation principale vis-à-vis du travail. On lui demande ensuite s'il travaille actuellement et s'il recherche un (autre) emploi. Avec ces trois questions sont construites les catégories suivantes, proches de celles du B.I.T. utilisées par l'enquête emploi :

- La population active occupée comprend les personnes (15 ans ou plus) qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :
 - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
 - aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
 - être apprenti, stagiaire rémunéré ;
 - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
 - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.
- Les chômeurs sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui ne sont pas actives occupées au sens de la définition précédente et qui ne travaillent pas et se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Le champ de notre étude se limite aux personnes âgées de 18 à 50 ans.

Les taux selon l'origine ne sont pas exactement les mêmes que ceux publiés sur le site INSEE à partir d'autres sources. Les résultats enregistrés dans l'enquête *Trajectoires et Origines* sont néanmoins tout à fait cohérents avec ceux trouvés avec les enquêtes Emploi* ou des études antérieures utilisant d'autres sources**.

* Algan Y., Dustmann C., Glitz A., Manning A., 2009, «The Economic Situation of First- and Second-Generation Immigrants in France, Germany, and the UK», CREAM, *discussion paper series*, 22(09).

** Meurs D., Pailhé A., Simon P., 2006, «Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France», *Population*, 5/6, p. 763-801.

de Turquie et leurs descendantes qui ont les taux d'emploi les plus bas (un peu plus de 33 %). Viennent ensuite les immigrées d'Algérie (48 %), du Maroc et Tunisie (49 %). Comme chez les hommes, les taux d'emploi les plus élevés s'observent parmi les descendants des immigrés en provenance des pays européens (Europe du Sud et UE 27).

Autre caractéristique qui ressort de ce tableau, les proportions de personnes en études sont nettement supérieures à celles de la population majoritaire chez les descendant(e)s d'immigrés non européens. Par exemple, 27 % des hommes et 25 % des femmes descendants d'Asie du Sud-Est, 23 % des hommes et 29 % des femmes issues de l'immigration d'Afrique subsaharienne sont en cours d'études, contre 8 % pour l'ensemble. Cela tient essentiellement aux différences d'âge, car ces sous-groupes de population, issus de parents venus des vagues d'immigration les plus récentes, sont plus jeunes que les autres catégories et plus de 90 % des personnes en études ont moins de 26 ans.

2 | Taux de chômage des 18-50 ans selon l'origine et le sexe

Le taux de chômage (colonne 6 du tableau 1) représente la part des personnes sans emploi et à la recherche d'emploi parmi celles présentes sur le marché du travail, c'est-à-dire hors étudiants et autres inactifs. Son amplitude est très forte : il est au plus bas chez les hommes immigrés d'Italie ou d'Espagne (3 %) et du Portugal (4 %),

soit des taux nettement en dessous de celui de la population majoritaire (8 % pour les hommes, 10 % pour les femmes) et au plus haut pour les femmes descendantes d'immigrés de Turquie (34 %). Il dépasse 20 % dans 4 des 21 groupes chez les hommes (descendants d'Afrique subsaharienne, du Maroc, de Turquie et d'Algérie) et dans 4 groupes chez les femmes (immigrées d'Algérie, du Maroc ou Tunisie et descendantes d'immigrés d'Algérie et de Turquie), alors qu'il reste inférieur à 10 % et en deçà du niveau de chômage de la population majoritaire chez les descendants d'immigrés des pays européens, hommes ou femmes.

Dans la population masculine, la comparaison du chômage des immigrés à celui des descendants d'immigrés montre que pour une origine identique le taux de chômage est généralement plus élevé chez ces derniers, à l'exception des descendants d'immigrés des pays membres de l'Union européenne hors Espagne, Italie et Portugal. Parmi les femmes actives, en revanche, la tendance s'inverse : les descendantes d'immigrés ont des taux de chômage inférieurs aux femmes immigrées, à l'exception de celles dont les parents sont venus d'Italie ou d'Espagne, voire de Turquie. Les descendantes de l'immigration turque ont malgré tout le taux de chômage le plus élevé (34 %) et un taux d'activité féminine très faible : 53 % contre 83 % chez les femmes de la population majoritaire.

Alors que dans la population majoritaire ou dans la population immigrée (à l'exception des originaires de l'UE hors Espagne, Italie et Portugal.), le chômage des femmes est plus élevé que le chômage des hommes, chez les descendants d'immigrés le taux de chômage des femmes est parfois égal à celui des hommes (Algérie, autres pays) et plus souvent inférieur ; cela s'observe pour les descendantes d'immigrés venus d'Asie du Sud-Est (respectivement 8 % contre 16 %), des pays d'Afrique subsaharienne (respectivement 18 % contre 21 %), du Maroc ou de la Tunisie⁽¹⁾ (respectivement 18 % et 22 %) et du Portugal (respectivement 5 % et 8 %). Toutefois, il serait hâtif d'en conclure que les descendantes d'immigrés auraient moins de difficultés à trouver un emploi que leurs homologues masculins, car d'une part, beaucoup d'entre elles sont inactives et celles qui se déclarent actives (occupées ou non) forment un groupe sélectionné ; d'autre part, parmi les actives, les descendantes d'immigrés ont un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes.

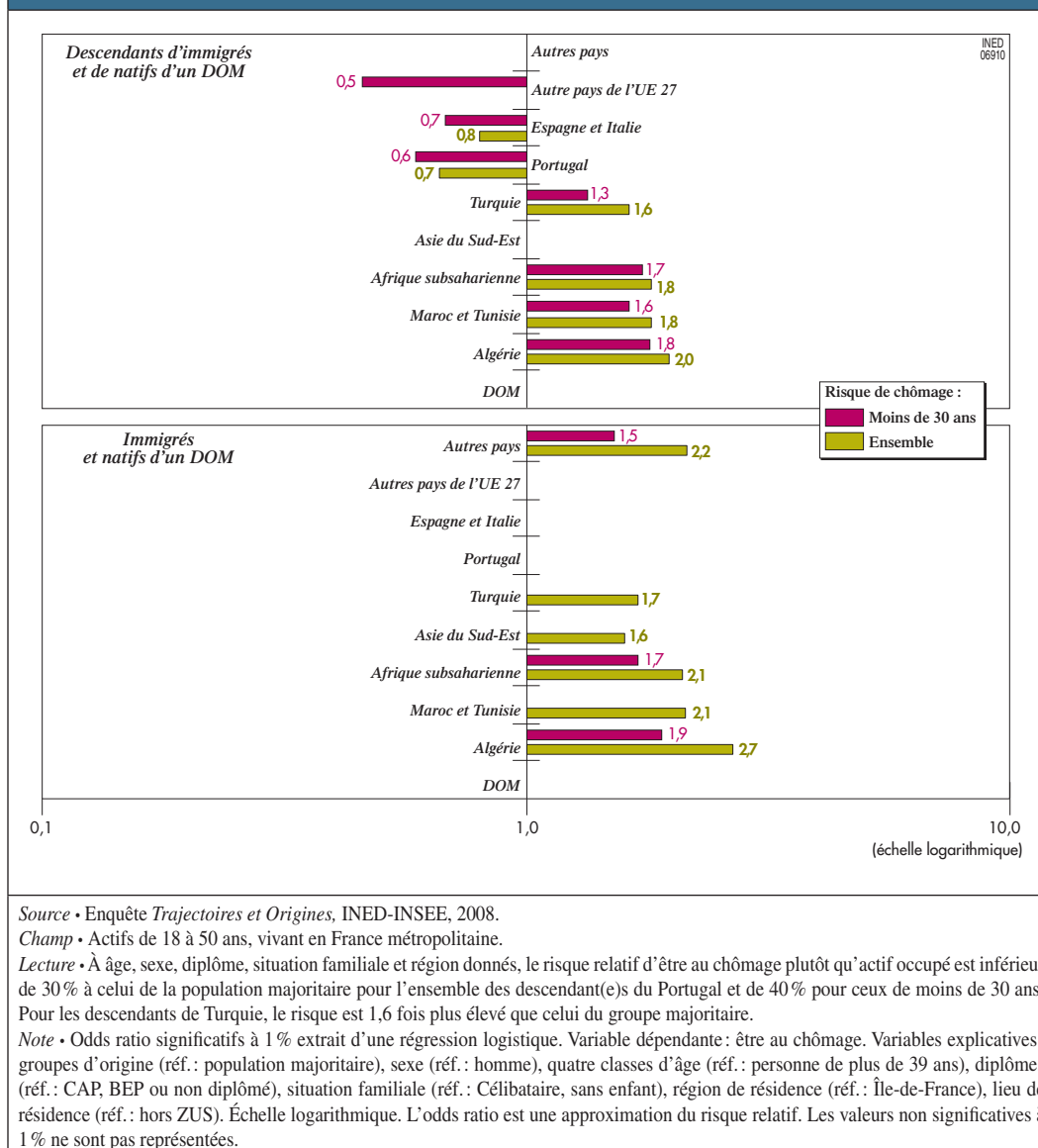
3 | Risque relatif de chômage selon l'origine

Les différences de taux de chômage selon l'origine proviennent en partie d'effets de composition, notamment des différences de structure par âge entre les groupes, des écarts de diplôme, de situation familiale et des différences de localisation géographique. Pour tenir compte de ces effets, nous avons calculé les risques relatifs de chômage par rapport à la population majoritaire en prenant en compte l'âge, le sexe, les diplômes, la situation familiale (en couple ou non, avec ou sans enfant) et le lieu de résidence (Île-de-France ou non ; habiter en ZUS ou non). La figure 1 présente les coefficients de cette régression qui sont statistiquement significatifs. L'analyse est menée pour l'ensemble des actifs et pour les actifs de 30 ans et moins. Un coefficient inférieur à 1 signifie que le groupe étudié a un risque relatif de chômage inférieur à celui de la population majoritaire ; un coefficient supérieur à 1 que le risque relatif est supérieur.

Seuls les descendants (hommes ou femmes) d'Espagne, d'Italie ou du Portugal ont un risque de chômage moindre que celui de la population majoritaire. Un risque

(1) Frikey A., Murdoch J., Primon J.-L., 2004, « Les débuts dans la vie active des jeunes après des études supérieures », CEREP, NEF.

Figure 1 - Risque relatif d'être au chômage par rapport à la population majoritaire



plus que doublé par rapport à la population majoritaire est observé chez les immigrés d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, d'Afrique subsaharienne et chez les descendants d'immigrés d'Algérie.

Lorsqu'on restreint l'analyse aux moins de trente ans, les écarts avec la population majoritaire sont réduits, car une part de l'« excès » de chômage tenait à la jeunesse des groupes de descendants. Néanmoins le risque de chômage est significativement supérieur à celui des natifs pour les descendants d'immigrés de Turquie (1,3), d'Afrique subsaharienne (1,7), du Maroc ou de Tunisie (1,6), d'Algérie (1,8) et pour les immigrés d'Afrique subsaharienne (1,7) et d'Algérie (1,8). On remarque qu'il y a peu de différences entre les risques de chômage pour ces populations selon que l'on soit immigré ou descendant d'immigrés lorsqu'on raisonne sur cette tranche d'âge. Ces résultats sont cohérents avec ceux d'autres études mobilisant d'autres bases, comme Dupray⁽²⁾, Frickey⁽³⁾ ou Silberman⁽⁴⁾.

(2) Dupray A., Moullet S., 2004, « Quelles discriminations à l'encontre des jeunes d'origine maghrébine à l'entrée du marché du travail en France », in Maruani M., Meulders D., Silvera R., Sofer C. et al. (dir.), *Marché du travail et genre dans les pays du Maghreb*, Brussels Economic Series, Editions du DULBEA.

(3) Frickey A., Murdoch J., Primon J.-L., 2004, « Les débuts dans la vie active des jeunes après des études supérieures », CEREQ, NEF.

(4) Silberman R., Fournier I., 1999, « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail, Les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation Emploi*, 65, p. 31-55.

4 | Déclaration d'un refus injuste d'emploi dans les cinq dernières années

L'enquête *Trajectoires et Origines* demandait à l'ensemble des enquêtés si, au cours des cinq dernières années, il était arrivé qu'on leur refuse injustement un emploi. Le tableau 2 présente la proportion par origine de celles et ceux qui ont répondu affirmativement à cette question. Il s'agit ici d'une question subjective sur le sentiment de discrimination, posée à l'ensemble des enquêtés. En moyenne, 7 % des hommes et 9 % des femmes déclarent avoir connu une telle situation. Ces proportions sont beaucoup plus élevées parmi les immigrés non européens et parmi les descendants d'immigrés.

Même si les déclarations sont du même ordre de grandeur selon l'origine, les taux de réponse des femmes sont souvent inférieurs à ceux des hommes, avec un écart très marqué chez les descendants d'immigrés algériens, marocains et tunisiens. Cela peut venir d'une moindre difficulté pour les descendantes à trouver un emploi par

Tableau 2 - Part des enquêtés répondant avoir connu un refus injuste d'emploi (%)						
	18-50 ans			Personnes exposées au risque*		
	Hommes	Femmes	Effectifs non pondérés	Hommes	Femmes	Effectifs non pondérés
Pays ou département de naissance des immigrés ou natifs d'un DOM						
DOM	13	10	545	18	15	307
Algérie	24	19	673	31	28	405
Maroc et Tunisie	19	15	908	23	20	538
Afrique subsaharienne	22	24	1 209	26	29	858
Asie du Sud-Est	6	7	529	11	12	255
Turquie	9	5	727	11	8	443
Portugal	3	6	547	6	11	219
Espagne et Italie	1	5	219	3	9	85
Autres pays de l'UE 27	5	10	542	7	14	301
Autres pays	13	11	1 019	16	14	643
Ensemble des immigrés	14	13	6 373	19	18	4 054
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou natifs d'un DOM						
DOM	16	14	650	19	17	493
Algérie	21	19	1 306	29	24	878
Maroc et Tunisie	27	19	1 122	32	23	869
Afrique subsaharienne	24	17	813	27	20	708
Asie du Sud-Est	10	9	573	12	11	489
Turquie	17	14	447	19	15	360
Portugal	8	6	933	11	9	585
Espagne et Italie	4	8	1 692	6	14	835
Autres pays de l'UE 27	3	6	649	6	9	332
Autres pays	14	4	575	16	6	441
Ensemble des descendants d'immigrés	13	12	8 110	18	17	5 497
Population majoritaire	5	7	3 186	8.3	12.0	1 703
Ensemble de la population métropolitaine	7	9	18 864	11	13	12 054

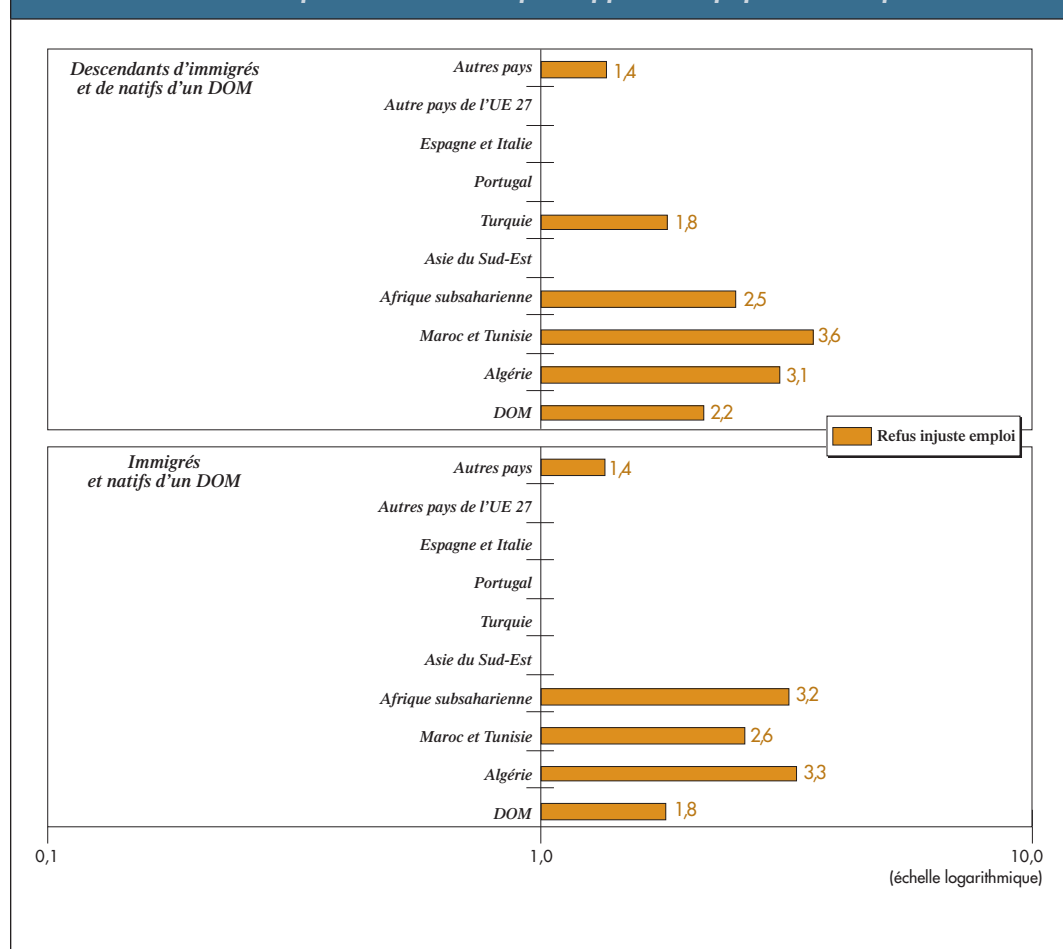
Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
Champ • 18 à 50 ans, vivant en France métropolitaine.
** personnes en position de rechercher un emploi dans les 5 dernières années.
Lecture • 13 % des hommes nés dans un DOM et âgés de 18 à 50 ans ont répondu avoir connu un refus injuste d'emploi dans les cinq dernières années. Parmi ceux qui ont connu le chômage au cours des 5 dernières années, 18 % ont le sentiment d'avoir connu un refus injuste d'emploi.

rapport à leurs homologues masculins. Mais cela peut aussi provenir du fait qu'étant davantage inactives ou en études, elles n'ont pas encore été autant exposées à des refus d'emploi que les hommes.

Nous avons dans la deuxième partie du tableau restreint le champ à ceux qui ont été effectivement en position de rechercher un emploi dans les cinq dernières années ; cela regroupe les actifs occupés qui ont au moins une fois changé d'emploi, les chômeurs et les inactifs qui ont exercé un emploi dans les cinq dernières années. La proportion de réponses positives pour l'ensemble s'élève à 11 % pour les hommes et 13 % pour les femmes. Mais là encore les proportions sont bien plus élevées pour les immigrés non européens, les natifs d'un DOM et les descendants de natifs d'un DOM.

Ce champ ne mesure pas parfaitement l'exposition au risque de refus d'emploi. On peut occuper un emploi faute de mieux et avoir le sentiment d'avoir été écarté de certains postes ou promotions. Il apparaît néanmoins une certaine correspondance entre le degré de surexposition au risque de chômage mesuré dans le paragraphe précédent et la déclaration d'une injustice subie. Parmi la population exposée à ce risque, ceux qui déclarent le moins souvent avoir vécu cette situation sont les immigrés du Portugal, d'Italie et d'Espagne, les descendants d'immigrés d'Italie et d'Espagne et les hommes de la population majoritaire. Les plus fortes proportions

Figure 2 - Risque relatif d'avoir déclaré un refus injuste d'emploi au cours des cinq dernières années par rapport à la population majoritaire



Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18 à 50 ans, vivant en France métropolitaine.

Lecture • À âge, sexe, diplôme, situation familiale et région donnés, le risque relatif d'avoir ressenti un refus injuste d'emploi est 1,8 fois plus élevé pour les descendants d'un immigré turc que celui du groupe majoritaire.

Note • Odds ratio significatifs à 1 % extrait d'une régression logistique. Variable dépendante : avoir ressenti un refus injuste d'emploi. Variables explicatives : groupes d'origine (réf. : majoritaire), sexe, 4 classes d'âge (réf. : plus de 39 ans), diplômes (réf. : CAP, BEP ou non diplômé), situation familiale, Île-de-France, ZUS. Échelle logarithmique.

(plus de 25 % de réponses positives) s'observent chez les immigrés d'Algérie (30 %), d'Afrique (hommes et femmes) (26 % et 29 %), les hommes descendants d'immigrés d'Algérie (29 %), et d'Afrique subsaharienne (27 %).

La fréquence de la déclaration d'un refus injuste d'emploi peut dépendre d'effets structurels, comme précédemment l'analyse de risque de chômage. En effet, être jeune et enchaîner des emplois courts amène par construction à être plus fréquemment en recherche d'emploi – et donc plus exposé au risque de refus – que les personnes plus âgées, déjà en emploi stable et à la recherche d'une amélioration de leur position professionnelle. Aussi avons-nous calculé le risque relatif de déclarer avoir connu un refus injuste d'emploi pour la population active, une fois pris en compte de tels effets de structure. Nous avons repris les mêmes spécifications que dans le paragraphe précédent.

Aucun groupe n'a de risque de déclarer un refus injuste d'emploi plus bas que celui de la population majoritaire. Certains groupes plus exposés au chômage que la population majoritaire déclarent plus que les autres avoir connu des refus injustes d'emploi : ce sont essentiellement les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, ainsi que les descendants des immigrés de ces zones. On remarque aussi un risque significativement supérieur de déclaration de refus injuste d'emploi chez les natifs d'un DOM et les descendants de natifs d'un DOM, une fois pris en compte les effets structurels, alors que leur risque de chômage n'était pas significativement supérieur à celui de la population majoritaire. Comme nous l'indiquions précédemment, il est possible que cette question de perception de discrimination aille au-delà de la question de la sortie du chômage et englobe des difficultés spécifiques pour accéder aux « meilleurs » emplois, et que cela concerne davantage les natifs d'un DOM et leurs descendants.

Métiers des descendants d'immigrés et de leurs pères : des héritages socioprofessionnels différents selon les origines géographiques ?

Mahrez Okba ^{*(1)}

L'enquête *Trajectoires et Origines* permet de comparer la situation actuelle sur le marché du travail des descendants d'immigrés par rapport à celle de leur père lorsqu'ils avaient 15 ans et ainsi d'étudier les phénomènes de mobilité sociale d'une génération à l'autre. Les professions des pères immigrés étaient marquées par leurs origines géographiques, avec une forte concentration dans certaines professions peu qualifiées, notamment ouvrières. Pour les fils d'immigré, l'appartenance au monde ouvrier reste assez forte même s'ils accèdent plus fréquemment que leurs parents à des postes d'ouvriers qualifiés. Toutefois, les fils d'immigrés ont connu, comme les hommes de la population majoritaire, une mobilité professionnelle par rapport à leur père qui renvoie pour partie aux mutations du marché du travail (baisse du travail non qualifié, tertiarisation des emplois) et à l'élévation du niveau de formation. Ils occupent ainsi plus fréquemment que leur père des postes de professions intermédiaires ou de cadres. Les filles d'immigrés sont, comme les femmes de la population majoritaire, fréquemment employées. Elles accèdent toutefois aux professions intermédiaires dans des proportions équivalentes à celles des fils d'immigré. Lorsqu'ils sont issus du monde ouvrier, les destins professionnels des descendants et descendantes d'immigrés varient peu selon l'origine géographique de leurs pères.

1 | Les pères des enfants d'immigrés sont souvent ouvriers...

Pour étudier la mobilité sociale « intergénérationnelle », nous centrons notre analyse sur les enquêtés nés en France d'un père immigré (et d'une mère immigrée ou non). Nous utilisons la professions de leur père, quand les enquêtés avaient 15 ans et la profession actuelle de ces enquêtés. Les pères des enfants d'immigrés concernés par

* DARES.

(1) Ce chapitre est dédié à C.V., E.O., G.O.

notre analyse sont en majorité issus du milieu ouvrier : deux tiers des descendants⁽²⁾ d'immigrés ont un père ouvrier contre 39 % seulement de la population majoritaire. C'est parmi les pères immigrés venus du Maghreb et d'Europe du Sud que les ouvriers sont les plus nombreux. La proportion d'ouvriers parmi les pères nés en Europe (hors pays d'Europe du Sud⁽³⁾) et en Asie du Sud-Est n'est en revanche que légèrement supérieure à celle observée pour les pères des enquêtés appartenant à la population majoritaire.

Lorsqu'ils sont ouvriers, les pères des descendants d'immigrés sont beaucoup plus nombreux à être non qualifiés que les pères des enquêtés de la population majoritaire. Alors que la part des ouvriers non qualifiés ne représente que le tiers environ de l'emploi total ouvrier pour les pères dans la population majoritaire, cette part s'élève à plus de la moitié pour les pères immigrés nés en Asie du Sud-Est et à 47 % environ pour les pères immigrés nés en Algérie, en Afrique sahélienne ou en Turquie. Les pères immigrés nés en Europe du Sud sont presque aussi nombreux que les pères dans la population majoritaire à être ouvriers qualifiés (les deux-tiers environ).

2 | ...Mais ils le sont moins lorsqu'ils appartiennent aux courants migratoires plus récents

Les pères des descendants d'immigrés sont d'autant plus fréquemment ouvriers qu'ils appartiennent à des courants migratoires anciens. 97 % des pères venus d'Espagne ou d'Italie, 91 % des pères nés en Algérie, 83 % des pères nés au Portugal et 78 % des pères nés au Maroc ou en Tunisie sont arrivés en France avant la date de la suspension de l'immigration de travail en 1974. Ils ne sont que 59 % parmi les pères nés en Afrique sahélienne, 47 % parmi les pères nés en Turquie et 31 % parmi les pères nés en Asie du Sud-Est.

Le salariat demeure le mode dominant d'exercice d'une activité pour les pères immigrés comme pour ceux de la population majoritaire (87 %). Le fait que les pères des descendants d'immigrés soient pratiquement absents des professions agricoles alors que beaucoup d'entre eux proviennent de milieux ruraux notamment dans les courants migratoires plus anciens (Maghreb, Portugal, Espagne, Italie) s'explique aisément : on devient souvent agriculteur de père en fils et cette transmission du métier a été rendue impossible par la migration. Les pères immigrés originaires de Turquie sont plus fréquemment que les autres commerçants ou chefs d'entreprise (27 %). Leur forte présence dans le travail indépendant renvoie sans doute pour partie à des modes d'insertion dans l'emploi s'appuyant sur les « niches ethniques d'emploi ». Les pères immigrés originaires d'Asie du Sud-Est sont plus présents dans les professions intermédiaires ou les cadres. Ils ont de fait des niveaux de diplôme plus élevés en moyenne : 22 % ont ainsi un diplôme supérieur à Bac+2.

3 | Les fils d'immigrés : l'accession à un emploi d'ouvrier qualifié est une première forme de mobilité socioprofessionnelle

Malgré la montée de la tertiarisation de l'économie et le recul des activités indus-

(2) Dans la suite du document, le terme de « descendants et descendantes » désignera uniquement les personnes dont le père est immigré.

(3) L'Europe regroupe ici l'Europe des 27 pays hors Portugal, Espagne ou Italie. Le Viêt-Nam, le Laos et le Cambodge forment l'Asie du Sud-Est. L'Afrique sahélienne comprend les pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

Tableau 1 - Les pères immigrés : plus souvent ouvriers non qualifiés

	Catégorie socioprofessionnelle du père											
	Agriculteur	Artisan, commerçant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé :			Ouvrier :			Non connue	Effectifs non pondérés
					total	qualifié	non qualifié	total	qualifié	non qualifié		
Descendants d'un père immigré...	1	12	4	7	6	3	3	67	41	26	3	5124
... né en :												
Algérie	1	10	1	5	7	3	4	73	39	34	4	977
Maroc et Tunisie	1	12	3	5	6	2	4	71	43	28	3	732
Afrique sahélienne	0	6	8*	5*	12	3	9	64	34	30	6	292
Asie du Sud-Est	5	11	10	16	9	7	2	47	20	27	3	261
Turquie	0	27	2*	2*	2	1	1	63	33	30	4	299
Portugal	0	12	1*	6	2	1	1	78	53	25	1	691
Espagne et Italie	2	16	3	9	4	2	2	65	43	22	1	1171
Autre UE27	3	8	13	14	8	6	3	48	31	17	6	279
Autres pays	1	12	13	12	14	11	4	41	27	13	8	422
Descendants de natifs d'un DOM	0	5	7	16	25	21	5	40	29	11	7	495
Population majoritaire	7	13	10	16	12	10	2	39	27	13	3	2760
Ensemble de la population métropolitaine	7	13	10	15	11	9	2	42	28	15	3	15 546

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans, vivant en France métropolitaine et ayant terminé leurs études et exerçant ou ayant exercé un emploi au moment de l'enquête

La profession du père est renseignée au moment où la personne enquêtée avait 15 ans. La définition retenue pour délimiter l'emploi non qualifié au sein des employés (Chardon, 2001) repose sur le critère d'adéquation entre contenu des emplois et spécialité de formation des individus qui les exercent. Une profession est ainsi définie comme qualifiée si son accès en début de carrière nécessite une formation spécifique. Pour les ouvriers, l'emploi non qualifié est défini à partir des codes de la nomenclature Insee des professions et catégories socioprofessionnelles (codes 67, 68 et 69 de la PCS 2003).

Lecture • 73 % des pères (des descendants d'immigrés) venus d'Algérie étaient ouvriers (39 % ouvriers qualifiés et 34 % ouvriers non qualifiés). 6,7 % étaient employés, 6,7 % professions intermédiaires, 10 % artisans et commerçants, 1,3 % cadres et 0,5 % agriculteurs.

trielles observés d'une « génération » à l'autre, la composante ouvrière des professions occupées par les descendants d'immigrés reste importante bien qu'en repli sensible par rapport à leurs pères. Parmi les fils d'immigrés ayant un emploi ou en ayant eu un au moment de l'enquête, 43 % travaillent dans les catégories ouvrières, alors qu'ils ne sont que 34 % parmi les hommes de la population majoritaire. La proportion d'ouvriers s'élève à 62 % pour les descendants d'immigrés originaires de Turquie, à 46 % pour les descendants d'immigrés du Portugal ou d'Algérie et à 41 % pour les descendants d'immigrés du Maroc ou de Tunisie (tableau 2). Lorsqu'ils sont ouvriers, les descendants d'immigrés sont toutefois beaucoup plus souvent ouvriers qualifiés que leurs pères ne l'étaient : 74 % contre 62 % pour leurs pères. Une des formes premières de mobilité sociale ou professionnelle des descendants d'immigrés semble donc résider dans l'accession à un emploi d'ouvrier qualifié en proportion plus importante que celle de leurs pères auparavant.

Les professions intermédiaires arrivent, en termes d'importance, juste après la catégorie d'ouvriers. Elles regroupent le cinquième environ des emplois occupés par les descendants d'un homme immigré, avec une faible variabilité selon l'origine. Seuls les descendants d'immigrés venus de Turquie, d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique sahélienne se distinguent par une proportion de professions intermédiaires plus faible. À l'exception des descendants d'immigrés d'origine africaine, la part des employés est relativement peu élevée parmi les descendants d'immigrés (entre 7 % pour les descendants d'un père né en Turquie et 20 % pour les descendants d'un père

Tableau 2 - Les enfants d'immigrés : plus souvent ouvriers qualifiés et professions intermédiaires

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés			Ouvriers			Effectifs non pondérés
					total	qualifiés	non qualifiés	total	qualifiés	non qualifiés	
HOMMES											
Descendants d'un père immigré...	0*	7	12	22	17	7	9	43	32	11	2457
...né en											
Algérie	0	6	8	22	18	6	12	47	35	11	439
Maroc et Tunisie	0	9	8	23	20	7	13	41	30	12	324
Afrique sahélienne	0	2	6	16	29	14	15	47	31	17	138
Asie du Sud-Est	0	4	32	15	14	7	8	35	20	16	138
Turquie	0	12	6	14	7	0	7	62	43	19	159
Portugal	0	6	10	24	15	6	9	46	35	11	344
Espagne et Italie	0*	8	14	23	14	7	6	42	31	11	590
Autre pays de l'UE27	0	5	22	21	14	8	6	39	34	5	140
Autres pays	0,5*	4	16	24	23	10	13	32	23	10	215
Descendants de natifs d'un DOM	0	3	9	30	26	14	12	32	22	9	234
Population majoritaire	3	7	17	26	14	7	7	34	25	9	1315
Ensemble de la population métropolitaine	2	7	16	25	14	7	8	36	26	10	7509
FEMMES											
Descendantes d'un père immigré...	0	3	9	22	55	26	29	11	4	6	2637
... né en :											
Algérie	0	3	7	17	58	25	33	14	5	10	538
Maroc et Tunisie	0	2	10	22	57	28	30	10	5	4	408
Afrique sahélienne	0	0	5	27	62	34	28	7	5	1	154
Asie du Sud-Est	0	0	20	31	39	12	27	10	6	4	123
Turquie	0	2	1	10	57	25	33	31	11	20	140
Portugal	0	5	9	18	59	29	30	9	3	6	347
Espagne et Italie	1	5	7	24	54	26	28	9	4	5	581
Autre pays de l'UE27	0	2*	15	25	47	24	24	10	3	7	139
Autres pays	0	0	19	36	40	24	16	4	2	2	207
Descendantes de natifs d'un DOM	0	3	10	29	52	33	20	6	4	2	269
Population majoritaire	1	3	13	24	49	25	23	10	4	6	1445
Ensemble de la population métropolitaine	1	3	12	23	50	24	25	11	4	7	8037
ENSEMBLE											
Descendants et descendantes d'un père immigré...	0	5	11	22	35	16	19	27	19	9	5124
...né en :											
Algérie	0	5	8	19	39	16	23	30	19	11	977
Maroc et Tunisie	0	5	9	22	38	17	21	26	18	8	732
Afrique sahélienne	0	1	5	21	44	23	21	29	19	10	292
Asie du Sud-Est	0	2	27	22	26	9	17	24	14	10	261
Turquie	0	8	4	12	28	10	18	49	29	20	299
Portugal	0	6	9	21	36	17	19	28	20	9	691
Espagne et Italie	0	7	11	23	32	16	16	27	19	8	1171
Autre pays de l'UE27	0	4	19	23	29	15	14	26	20	6	279
Autres pays	0	2	18	30	32	17	15	18	13	6	422
Descendants et descendantes de natifs d'un DOM	0	3	10	30	39	23	16	19	14	6	495
Population majoritaire	2	5	15	25	31	16	15	22	15	8	2760
Ensemble de la population métropolitaine	2	5	14	24	32	16	16	24	15	8	15546

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans, vivant en France métropolitaine et ayant terminé leurs études et exerçant ou ayant exercé un emploi au moment de l'enquête.

La profession du père est renseignée au moment où la personne enquêtée avait 15 ans. La définition retenue pour délimiter l'emploi non qualifié au sein des employés (Chardon, 2001) repose sur le critère d'adéquation entre contenu des emplois et spécialité de formation des individus qui les exercent. Une profession est ainsi définie comme qualifiée si son accès en début de carrière nécessite une formation spécifique. Pour les ouvriers, l'emploi non qualifié est défini à partir des codes de la nomenclature Insee des professions et catégories socioprofessionnelles (codes 67, 68 et 69 de la PCS 2003).

Lecture • 73 % des pères immigrés nés en Algérie étaient ouvriers (39 % ouvriers qualifiés et 34 % ouvriers non qualifiés), 7 % étaient employés, 7 % professions intermédiaires, 10 % artisans et commerçants, 1 % cadres et 0,5 % agriculteurs.

né au Maroc ou en Tunisie). Cette faiblesse relative n'est toutefois pas spécifique aux descendants d'immigrés. Elle renvoie avant tout à la répartition sexuée des emplois où ce sont les femmes qui exercent le plus souvent ce type de professions. Les descendants d'immigrés sont moins souvent cadres (12 % en moyenne) que les hommes de la population majoritaire (17 %) mais le sont toutefois nettement plus fréquemment que leurs pères (4 %). Les descendants d'immigrés venus d'Asie du Sud-Est constituent toutefois une exception : ils exercent à 32 % des professions de cadres.

L'âge moyen des descendants d'immigrés présente de forts écarts selon les origines géographiques : les plus âgés sont d'origine européenne (40,4 ans), espagnole ou italienne (38,3 ans) ; les descendants les plus jeunes sont d'origine turque (26,3 ans), asiatique (28,8 ans) ou africaine (29,1 ans). Ces différences renvoient en large partie à l'ancienneté des vagues migratoires de leurs parents. Les chances de promotion professionnelle s'accroissant avec l'âge, il n'est pas surprenant de trouver plus de cadres ou de professions intermédiaires parmi les descendants d'immigrés d'origine européenne que parmi les descendants d'immigrés d'origine turque ou africaine. L'âge n'est toutefois pas le seul facteur explicatif. Ainsi, les descendants d'immigrés d'origine asiatique sont très nombreux à être cadres alors que leurs pères font partie des courants migratoires plus récents. Dans leur cas comme dans celui des descendants d'immigrés d'origine européenne, leur présence assez forte dans les professions de cadres s'explique pour partie par des niveaux de diplôme plus élevés. En effet, 30 % des descendants d'immigrés d'origine asiatique et 20 % des descendants d'immigrés d'origine européenne ont acquis un diplôme du troisième cycle contre 19 % de la population majoritaire, 17 % des descendants d'immigrés d'origine marocaine et tunisienne et 10 % des descendants d'immigrés d'origine espagnole ou italienne. La surreprésentation des cadres parmi les descendants d'immigrés d'Asie du Sud-Est pourrait aussi être liée aux antécédents professionnels de leurs pères qui sont bien plus souvent cadres que les pères appartenant à d'autres origines géographiques.

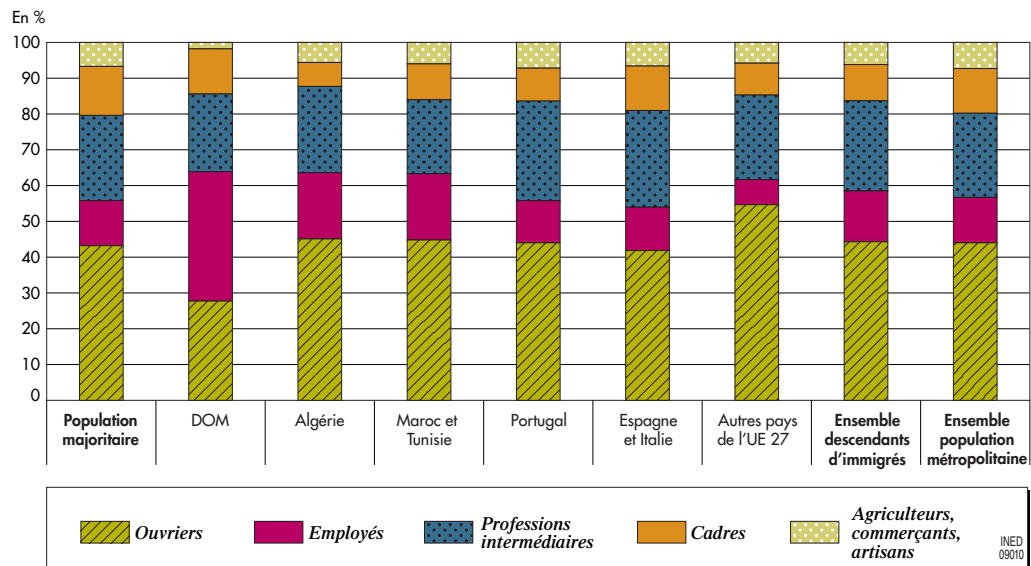
4 | Les filles d'immigrés sont avant tout des employées

La répartition socioprofessionnelle des descendantes d'immigrés n'est pas la même que celle des hommes descendants d'immigrés : 55 % d'entre elles sont employées, 22 % professions intermédiaires, 11 % ouvrières et 9 % cadres. On retrouve ici la forte concentration professionnelle des femmes, qui, quelles que soient leurs origines géographiques, sont surreprésentées parmi les employées. L'héritage socioprofessionnel semble *a priori* moins fort. De nombreuses descendantes d'immigrés deviennent employées, quelle que soit la profession de leur père. La concentration des professions d'employées et d'ouvrières est nettement plus élevée pour les descendantes que pour les descendants. Ces deux catégories de professions représentent à elles seules 65 % des emplois des descendantes d'immigrés contre 59 % pour les hommes ayant un père immigré. Cette concentration est particulièrement élevée pour les descendantes d'immigrés originaires de Turquie : 88 % d'entre elles sont employées (57 %) ou ouvrières (31 %).

Les descendantes d'immigrés occupent dans des proportions équivalentes aux descendants des postes classés en professions intermédiaires (22 %). Pour elles comme pour eux, l'accession à ces postes est nettement plus fréquente que pour leurs pères (7 %). Les descendantes d'immigrés d'origine asiatique et européenne, tout comme leurs homologues masculins ayant les mêmes origines géographiques se distinguent par une forte présence dans les professions de cadres. Comme pour les

descendants, l'âge, l'ancienneté du courant migratoire, la profession du père et surtout le diplôme contribuent à expliquer les différences de statuts socioprofessionnels entre les descendants : 35 % des descendantes d'immigrés d'origine asiatique et 26 % des descendantes d'immigrés d'origine européenne sont allées au-delà du second cycle universitaire contre 19 % de la population majoritaire et 13 % des descendantes d'immigrés d'origine algérienne ou d'origine portugaise.

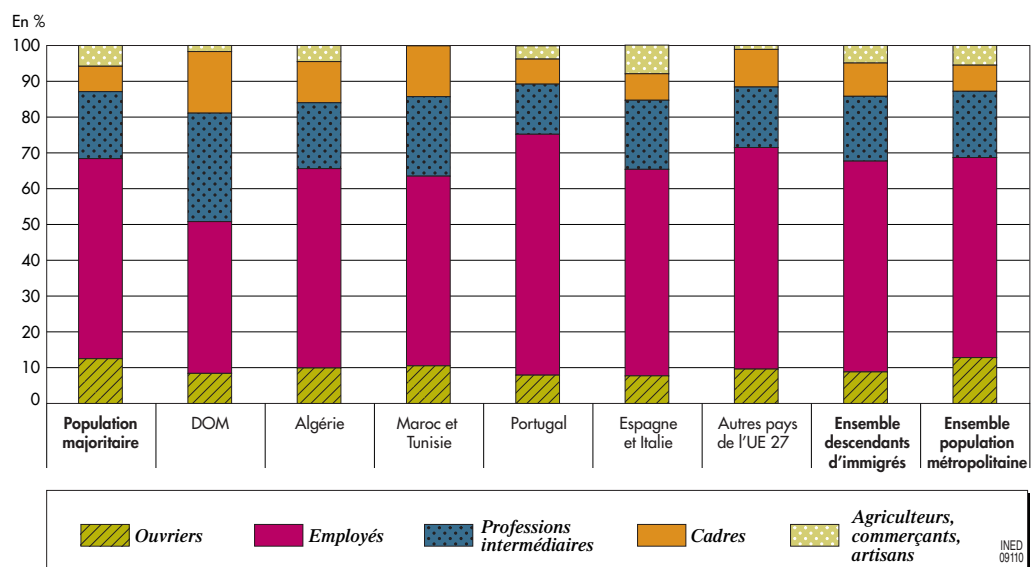
Figure 1 - Les fils d'ouvriers sont moins ouvriers que leurs pères et plus souvent professions intermédiaires



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Lecture • Les descendants ayant un père immigré ouvrier né en Espagne ou en Italie sont restés à 42 % ouvrier. 27 % sont devenus profession intermédiaire, 12 % cadre, 12 % employé et 7 % artisan, commerçant ou chef d'entreprise. L'âge des descendants est compris entre 30 et 50 ans. Les descendants d'immigrés d'origine turque, africaine et asiatique ne sont pas représentés en raison de leurs effectifs peu nombreux dans cette tranche d'âge.

Figure 1 bis - Les filles d'ouvriers sont le plus souvent des employées



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Lecture • Les descendantes ayant un père immigré ouvrier né en Espagne ou en Italie sont restées à 8 % ouvrières. 58 % sont devenues employées, 19 % profession intermédiaire, 7 % cadre et 8 % artisan, commerçant ou chef d'entreprise. L'âge des descendantes est compris entre 30 et 50 ans. Les descendantes d'immigrés d'origine turque, africaine et asiatique ne sont pas représentés en raison de leurs effectifs peu nombreux dans cette tranche d'âge.

5 | Les fils et les filles d'ouvriers : des destins professionnels proches quelle que soit l'origine géographique ?

Cinquante six pour cent des fils d'ouvriers âgés de 30 à 50 ans travaillent dans une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père, qu'ils soient ou non descendants d'immigrés. Les fils d'immigrés d'Espagne ou d'Italie sont les plus nombreux à ne pas exercer le même métier d'ouvrier que leurs pères (58 %) tandis que les fils d'immigrés d'Europe sont les moins nombreux à être dans ce cas (45 %). Les fils d'immigrés du Maghreb ou du Portugal exercent deux fois moins fréquemment que leurs pères le métier d'ouvrier. La sortie du milieu ouvrier se fait le plus souvent vers les professions intermédiaires, un peu plus souvent pour les descendants d'immigrés d'origine espagnole ou italienne ou portugaise. Pour les descendants d'immigrés d'origine algérienne ou marocaine ou tunisienne, les sorties se font un peu plus fréquemment vers des postes d'employés.

La mobilité professionnelle des filles d'immigrés est moins importante que celle des fils d'immigrés lorsque le père est ouvrier. Les descendantes d'immigrés sont très souvent des employées (59 % contre 56 % pour la population majoritaire). Leur présence parmi les cadres et les professions intermédiaires est proche de celle de leurs homologues de la population majoritaire, voire un peu supérieure pour les descendants d'immigrés d'origine algérienne ou marocaine ou tunisienne. Elles sont en revanche moins souvent cadres que les descendants quelle que soit l'origine géographique du père.

Les destins professionnels des fils et des filles d'immigrés d'origine ouvrière comme ceux de la population majoritaire d'origine ouvrière sont en partie liés aux évolutions structurelles de l'économie et de l'emploi. Entre 1973 et 2008, la part d'ouvriers parmi les actifs a sensiblement baissé alors que celle des employés a sensiblement augmenté comme la part des cadres et des professions intermédiaires. Les catégories socioprofessionnelles en croissance ont donc été alimentées pour partie par des individus d'origines sociales diverses permettant ainsi aux fils et aux filles d'ouvrier d'accéder plus facilement aux catégories socio professionnelles plus élevées.

Temps de travail et salaire

Bertrand Lhommeau^{}, Dominique Meurs^{**}, Jean-Luc Primon^{***}*

Les immigrés, les natifs d'un DOM, leurs descendants ont-ils des horaires de travail et des gains horaires qui se distinguent de ceux de la population majoritaire ? Dans un premier temps, c'est l'étude du temps partiel et de son caractère choisi ou subi par le salarié qui est présentée. À caractéristiques individuelles et d'emploi (catégorie sociale et activité) données, le temps partiel subi est peu différencié selon l'origine. Dans un deuxième temps, l'étude des salaires horaires montre qu'à peu d'exceptions près (immigrés de l'UE27 et leurs descendants), les immigrés et les descendants d'immigrés perçoivent en moyenne une rémunération horaire inférieure à ceux de la population majoritaire (tableau 1). Ces écarts de salaires horaires selon l'origine sont ensuite décomposés selon différents facteurs d'explications : caractéristiques individuelles, caractéristiques de l'emploi, caractéristiques spécifiques aux immigrés (pratique de la langue, nationalité, ancienneté de la présence sur le territoire) et enfin catégorie socioprofessionnelle. Une fois neutralisés les effets de structures liés aux caractéristiques individuelles et de l'emploi occupé, les écarts de gain des immigrés avec la population majoritaire disparaissent parmi les femmes et sont significativement réduits. Toutefois, ils persistent pour les hommes originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est et sont plus élevés que pour les descendants d'immigrés.

1 | Temps partiel « subi » et temps partiel choisi parmi les femmes salariées selon l'origine

Parmi les personnes en emploi, 88 % des hommes et 92 % des femmes exercent une activité principale salariée, hors aide familiale ou chef d'entreprise. Pris dans leur ensemble, ni les immigrés ni leurs descendants ne se distinguent significativement de la population majoritaire de ce point de vue. Toutefois, le salariat est beaucoup moins fréquent pour les hommes immigrés originaires de Turquie et leurs descendants masculins (respectivement 74 % et 83 %).

L'activité salariée des hommes est très massivement à temps complet (97 %). Comme attendu, le temps partiel est plus répandu chez les femmes salariées : 28 %

^{*} INSEE.

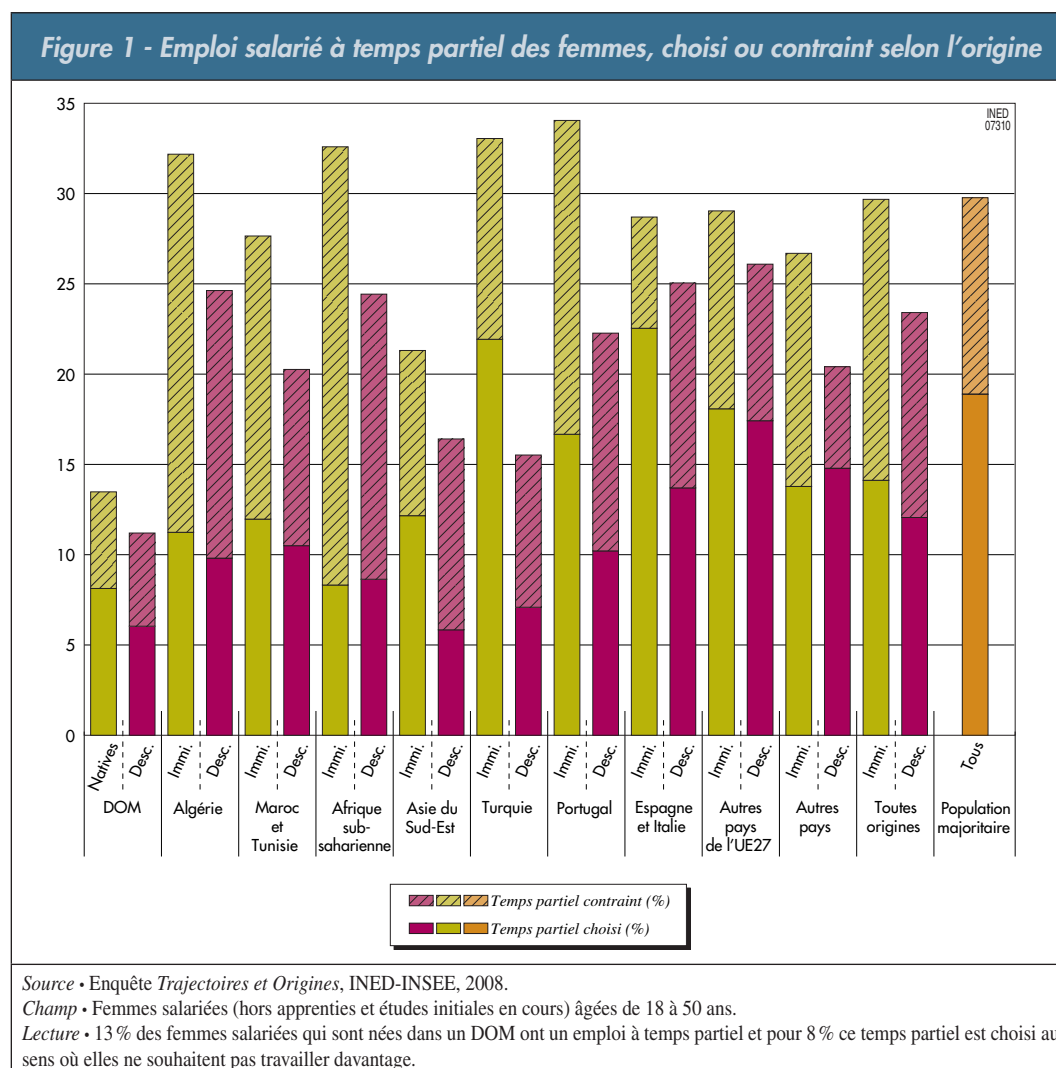
^{**} Université Paris 10 (Economix), chercheure associée à l'INED.

^{***} Université de Nice (URMIS).

de l'emploi salarié féminin est occupé à temps partiel avec un spectre étendu de situations entre 30 % ou plus des emplois occupés par les femmes immigrées d'Algérie, d'Afrique subsaharienne, de Turquie ou du Portugal mais aussi de la population majoritaire et 11 % des emplois occupés par les femmes descendant d'un parent natif d'un DOM (figure 1).

Pour 17 % des emplois, le temps de travail incomplet est « choisi » par la salariée au sens où l'enquêtée ne souhaite pas travailler davantage, notamment pour des raisons familiales ; ce n'est pas nécessairement le signe d'un emploi de moindre qualité. À l'inverse, lorsque le temps partiel est contraint ou subi par la salariée, c'est-à-dire qu'elle souhaite travailler davantage mais ne le peut pas, les facteurs sont alors plutôt à chercher du côté du marché du travail, de l'employabilité. La figure 1 montre une différenciation entre le temps partiel choisi et le temps partiel contraint selon les origines. Chez les immigrées d'origine algérienne et subsaharienne et les descendantes d'immigrés de ces pays, ainsi que chez les immigrées du Maroc et de Tunisie, voire aussi du Portugal, le temps partiel s'apparente plus souvent que chez les autres à du sous-emploi (figure 1).

C'est ce que confirme l'estimation d'un modèle polytomique non ordonné⁽¹⁾ expliquant la probabilité d'occuper un emploi à temps partiel choisi, d'occuper un emploi à temps partiel subi par rapport à un emploi occupé à temps complet, retenu



(1) La modélisation du risque introduit les variables suivantes : l'origine détaillée (21 modalités), la composition de la famille (5 modalités), le niveau de diplôme atteint (3 modalités), l'âge en 4 classes, avoir la nationalité française ou pas, habiter une zone urbaine sensible ou pas, résider en Île-de-France ou pas, le niveau de français (2 modalités), le secteur d'activité (3 modalités) et la catégorie socioprofessionnelle (6 modalités).

en référence, estimé sur l'ensemble des femmes salariées de 18 à 50 ans. Dans la modélisation du temps partiel choisi, c'est la configuration familiale qui a un pouvoir explicatif très important : plus le nombre d'enfants est grand, plus la probabilité d'occuper un emploi à temps partiel dit « choisi » plutôt qu'un emploi à temps complet est élevé également. Par rapport aux ouvrières non qualifiées, les femmes employées non qualifiées ont une probabilité deux fois plus élevée de recourir au temps partiel choisi. D'autres caractéristiques d'employabilité (l'âge, avoir la nationalité française ou encore le diplôme) n'influencent pas cette probabilité. Une fois neutralisés ces effets, il ressort que la probabilité d'occuper un emploi à temps partiel choisi est plus réduite pour les immigrées d'origine africaine (2,4 fois plus faible pour les immigrées d'Afrique subsaharienne, 1,9 fois pour les immigrées venues du Maroc ou de Tunisie), ainsi que dans une moindre mesure pour les descendantes d'immigrés d'Algérie, du Portugal, d'Espagne ou d'Italie, les natives d'un DOM et les descendantes d'un natif d'un DOM (2 fois plus faible pour ces deux dernières catégories). Ces femmes ont donc moins souvent tendance à réduire leur temps de travail salarié, lorsqu'elles ont des enfants que les femmes de la population majoritaire.

Dans la modélisation du temps partiel subi, la configuration familiale intervient beaucoup moins tout en gardant une influence (les femmes qui élèvent seules un ou plusieurs enfants et les femmes en couple avec trois enfants ou plus sont plus souvent à temps partiel contraint). En revanche, l'employabilité et les conditions d'emploi de la salariée s'avèrent plus déterminants : le risque d'avoir un emploi à temps partiel subi plutôt qu'un emploi à temps complet diminue avec le niveau de diplôme atteint et l'âge. Il est également réduit si l'individu a un bon niveau de français ou bien possède la nationalité française ; enfin, les postes de cadre, de profession intermédiaire et d'employé qualifié sont les moins exposés au risque de temps partiel contraint, tandis que travailler dans les activités de service augmente la probabilité d'un temps partiel contraint. Une fois ces facteurs contrôlés, seules deux origines se distinguent de la population majoritaire : les immigrées originaires de Turquie et les natives d'un DOM ont un risque plus de deux fois plus faible que les femmes de la population majoritaire.

2 | Des écarts selon l'origine persistent après contrôle des caractéristiques de l'individu et de l'emploi occupé

Sur le champ de l'ensemble des hommes et des femmes salariés, on considère maintenant les écarts de salaires horaires selon l'origine. À peu d'exceptions près (les immigrés de l'UE27 autres que les originaires du Portugal, d'Espagne et d'Italie, et leurs descendants), les immigrés et les descendants d'immigrés gagnent en moyenne un salaire horaire inférieur à celui des personnes de la population majoritaire (tableau 1) ; les écarts sont les plus élevés pour les immigrés venus d'Afrique et de Turquie, et pour les hommes nés d'immigrés de ces origines. En revanche, les femmes descendantes d'immigrés, à l'exception de celles issues de l'immigration turque, ont des salaires très proches de ceux des femmes de la population majoritaire.

La comparaison directe des salaires horaires entre les groupes d'origine est insuffisante en raison des effets structurels (âge, diplôme, secteur d'activité, etc.). Le tableau 1 propose différentes estimations des écarts de salaire par rapport à la population majoritaire en corrigeant ces différences structurelles. L'analyse est menée séparément pour les hommes et pour les femmes. Cinq modèles successifs ont été réalisés, en ajoutant à chaque nouveau modèle des variables de contrôle supplémentaires par rapport au précédent. Dans la première colonne, aucune autre variable n'est

prise en compte que l'origine des enquêtés. Les écarts trouvés sont donc des effets bruts non pondérés. On lit ainsi que les salaires horaires des immigrés d'Algérie sont en moyenne inférieurs de 13 % à ceux des personnes de la population majoritaire (salaire en log). Lorsqu'on tient compte des caractéristiques individuelles d'âge, de diplôme, de la composition de la famille de l'enquêté et du lieu de résidence de l'enquêté (modèle 2), le différentiel s'accroît encore (-16 %), ce qui reflète le fait

**Tableau 1 - Effets de l'origine sur le salaire horaire en logarithme :
effet brut et effet contrôlé de caractéristiques observables**

Spécifications de l'équation de gains	Hommes					Femmes					Effectifs non pondérés
	Effet brut	Corrigé d'autres caractéristiques observables				Effet brut	Corrigé d'autres caractéristiques observables				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Origines	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Pays ou département de naissance des immigrés et natifs d'un DOM											
DOM	-0,09	-0,09	-0,09	-0,08	-0,06	0,00	-0,01	-0,01	-0,02	0,01	421
Algérie	-0,13	-0,16	-0,07	-0,07	-0,08	-0,11	-0,09	0,00	-0,01	-0,02	368
Maroc et Tunisie	-0,10	-0,13	-0,05	-0,05	-0,07	-0,16	-0,10	-0,02	-0,02	-0,02	514
Afrique subsaharienne	-0,15	-0,24	-0,14	-0,15	-0,12	-0,15	-0,09	0,03	0,00	-0,01	717
Asie du Sud-Est	-0,04	-0,10	-0,05	-0,07	-0,07	-0,03	-0,04	0,02	0,02	0,00	352
Turquie	-0,18	-0,10	-0,01	-0,03	-0,02	-0,21	-0,08	0,00	-0,02	-0,02	335
Portugal	-0,02	0,01	0,09	0,03	0,02	-0,11	-0,05	0,01	0,02	0,04	422
Espagne et Italie	0,00	-0,04	0,03	0,01	0,00	0,07	0,03	0,09	0,07	0,02	162
Autres pays de l'UE27	0,14	0,05	0,16	0,13	0,05	0,15	0,02	0,14	0,12	0,05	336
Autres pays	-0,03	-0,12	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,08	0,04	0,03	0,02	573
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM											
DOM	-0,10	-0,03	-0,03	-0,04	-0,03	0,00	0,01	0,02	0,01	0,02	394
Algérie	-0,13	-0,05	-0,05	-0,05	-0,04	-0,06	0,02	0,03	0,02	0,02	720
Maroc et Tunisie	-0,14	-0,05	-0,04	-0,04	-0,02	-0,03	0,01	0,01	0,01	0,01	531
Afrique subsaharienne	-0,16	-0,09	-0,09	-0,08	-0,06	-0,01	0,04	0,05	0,05	0,04	330
Asie du Sud-Est	0,02	0,05	0,05	0,04	0,00	0,00	0,03	0,03	0,03	0,02	240
Turquie	-0,14	0,01	0,02	0,01	0,02	-0,17	0,06	0,06	0,04	0,07	170
Portugal	-0,12	-0,03	-0,03	-0,04	-0,03	-0,07	-0,03	-0,02	-0,02	0,00	638
Espagne et Italie	0,01	0,03	0,03	0,03	0,02	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	1 245
Autres pays de l'UE27	0,05	0,02	0,02	0,01	0,00	0,08	0,03	0,03	0,03	0,02	438
Autres pays	-0,08	-0,06	-0,05	-0,05	-0,04	0,07	0,01	0,01	0,03	0,02	280
Population majoritaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	2 129

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population des actifs salariés (hors apprentis et études initiales en cours) âgés de 18 à 50 ans et ayant déclaré un horaire de travail. En rouge, les paramètres non significatifs au seuil de 5 %.

Lecture • En moyenne non pondérée, les salariés natifs d'un DOM gagnent 9 % de moins qu'un salarié issu de la population majoritaire (modèle 1 pour les hommes). Cette différence est inchangée si l'on contrôle des caractéristiques individuelles du modèle (2) :

Modèle (1) • Salaire (en log) en fonction du pays ou de la région d'origine (21 modalités).

Modèle (2) • Modèle (1) augmenté des caractéristiques individuelles suivantes : âge, âge au carré, diplôme (6 modalités), vie en couple, nombre d'enfants, résidence en Île-de-France, résidence dans une zone urbaine sensible.

Modèle (3) • Modèle (2) augmenté des caractéristiques individuelles suivantes : nationalité française, niveau de la langue française, âge d'arrivée en France.

Modèle (4) • Modèle (3) augmenté des caractéristiques de l'emploi suivantes : secteur d'activité (7 modalités) et taille de l'entreprise (5 modalités), ancienneté dans l'emploi, ancienneté de l'emploi au carré.

Modèle (5) • Modèle (4) augmenté de la catégorie socioprofessionnelle (5 modalités).

que les immigrés d'Algérie sont en moyenne plus âgés que la population majoritaire et que leur profil de carrière a été plus plat. Cela s'observe pour tous les immigrés du continent africain. Le troisième modèle complète le modèle 2 en intégrant des facteurs liés à la migration : nationalité française, niveau de maîtrise de la langue française et âge d'arrivée en France. Une fois contrôlés ces critères, le moindre salaire horaire n'est plus inférieur que de 7 % pour les hommes immigrés d'origine algérienne. Le modèle 4 intègre les caractéristiques de l'emploi occupé. La dernière spécification ajoute la catégorie socioprofessionnelle : une diminution du coefficient entre les modèles 4 et 5 signifie qu'une partie de l'écart constaté des salaires horaires provient d'une ségrégation professionnelle et de difficultés d'accès aux catégories les mieux payées, à caractéristiques individuelles identiques. Avec cette dernière spécification, 8 des 13 points d'écart du salaire des hommes immigrés d'Algérie par rapport aux hommes de la population majoritaire reste inexpliqué. Cela signifie que, même à emploi comparable, il reste un différentiel de salaire non expliqué entre les hommes immigrés d'Algérie et les hommes de la population majoritaire. Un écart non expliqué demeure également pour les hommes natifs d'un DOM, les immigrés venus d'Afrique subsaharienne et ceux venus d'Asie du Sud-Est.

Lorsque les données du tableau 1 sont en rouge, cela indique que les différences observées ne sont pas significativement différentes de zéro ; il n'y a pas dans ce cas d'écart significatif de salaire horaire avec la population majoritaire. L'impression visuelle qui se dégage dans le cas des femmes immigrées est que les caractéristiques liées à la migration – en fait l'âge d'arrivée en France, les deux autres ne sont pas significatives – expliquent pour grande partie les écarts (modèle 3).

On voit aussi que les écarts non expliqués sont plus grands pour les immigrés que pour les descendants d'immigrés⁽²⁾. Avec la spécification la plus complète, seuls les descendants hommes de parents immigrés venus d'Algérie ou d'Afrique subsaharienne ont une décote par rapport à la population majoritaire et dans ces deux cas elle est deux fois plus faible que celle des immigrés venus de ces pays.

Une dernière variante des modèles (non présentée dans le tableau) reprend le modèle 5 en isolant pour les hommes et par origine les descendants de deux parents immigrés des enfants d'un seul parent immigré. Avec cette spécification, seuls les descendants de deux parents immigrés d'Afrique subsaharienne, d'Algérie mais aussi de deux parents immigrés du Portugal ont une décote de salaire par rapport à la population majoritaire. Lorsqu'un seul des parents est immigré, le salaire des descendants n'est pas significativement différent de celui de la population majoritaire, quelle que soit l'origine. Les effectifs concernés dans l'enquête sont toutefois un peu faibles et incitent donc à la prudence.

(2) Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. and Rathelot R., 2010, « Wages and employment of French workers with African origin », *Journal of Population Economics*, 23(3), p. 881-905.

Boumahdi R. et Giret J.-F., 2005, « Une analyse économétrique des disparités d'accès à l'emploi et de rémunérations entre jeunes d'origine française et jeunes issus de l'immigration », *Revue Économique*, 56(3), p. 625-636.

L'expérience de la migration, santé perçue et renoncement aux soins

Christelle Hamel*, Muriel Moisy**

Si les dimensions du genre et des inégalités de revenu sont de plus en plus systématiquement prises en compte dans les études récentes sur la santé des immigrés, les critères de nationalité, pays de naissance et origine apparaissent souvent manquants, qu'ils soient indisponibles ou non présentés. L'enquête *Trajectoires et Origines*, de par son objectif premier d'étudier la diversité des populations en France, de par les données qu'elle renseigne sur le parcours migratoire et les conditions de vie actuelles dans différentes sphères du quotidien et de par la taille de son échantillon, permet d'apporter un éclairage sur la santé des immigrés et natifs d'un DOM. Dans ce document, nous présentons les premiers résultats sur la santé perçue des immigrés et natifs d'un DOM, âgés de 18 à 60 ans, en France. Les natifs d'un DOM sont intégrés aux analyses multivariées au titre de leur expérience d'une grande mobilité géographique et de ses effets possibles sur la santé perçue.

À âge identique, les hommes immigrés ont une probabilité supérieure de 30 % de déclarer un état de santé altéré comparés aux hommes de la population majoritaire⁽¹⁾. Pour les femmes immigrées, cette probabilité s'accroît de 80 %. Être chômeur ou inactif, disposer de faibles revenus et d'un niveau d'études inférieur au baccalauréat apparaissent parmi les facteurs explicatifs les plus significatifs pour expliquer les différences de perception de santé entre immigrés et population majoritaire. Si l'on prend en compte le pays d'origine, ce sont les immigrés de Turquie, du Maghreb et du Portugal qui se déclarent le plus souvent en mauvaise santé. À âge et caractéristiques socio-économiques identiques, les hommes et les femmes immigrés présents sur le territoire métropolitain depuis plus de trente ans se déclarent également en plus mauvaise santé ce qui est compatible avec l'hypothèse souvent émise de l'effet d'une dégradation de l'état de santé sur la terre d'accueil due à une situation sociale plus défavorable.

* Sociologue.

** Démographe.

(1) Le terme de « population majoritaire » est défini dans le chapitre « Populations enquêtées » et le « glossaire ».

1 | Près d'un quart des immigrés se déclarent en mauvaise santé

À la question « comment est votre état de santé en général ? », 22 % des immigrés âgés de 18 à 60 ans déclarent un état de santé altéré, c'est-à-dire « moyen », « mauvais » ou « très mauvais », tandis qu'ils ne sont que 16 % parmi les personnes de la population majoritaire. Ce résultat corrobore un constat déjà mis en avant dans la littérature⁽²⁾. Dans la population immigrée comme dans la population majoritaire, la perception d'une mauvaise santé augmente considérablement avec l'âge. On observe également des différences de perception de la santé selon le sexe, accentuées dans la population immigrée (tableau 1). Ainsi, plus d'une jeune immigrée sur dix âgée de 18 à 30 ans déclare une santé altérée contre un homme immigré sur vingt, un écart qui se maintient mais diminue chez les plus âgés avec des pourcentages qui s'établissent respectivement à 47 % et 33 %. En revanche, peu de différences apparaissent entre les immigrés et la population majoritaire concernant la déclaration de maladies chroniques⁽³⁾ ou celle des limitations fonctionnelles alors que des différences selon le sexe se maintiennent dans les deux populations : environ un homme sur cinq, immigrés ou appartenant à la population majoritaire, déclare une maladie chronique contre une femme sur quatre. Les réponses apportées à ces questions sur l'état de santé, les maladies chroniques et dans une moindre mesure sur les limitations fonctionnelles sont toutefois à interpréter avec précaution dans la mesure où elles sont empruntées d'une subjectivité due tant aux différences de classe sociale qu'aux différences culturelles.

2 | À situation socio-économique équivalente, les écarts d'état de santé perçue entre immigrés et population majoritaire se resserrent

Les différences, connues, de perception d'état de santé entre les hommes et les femmes, liées à une plus grande proximité de ces dernières au système de soins, invitent à analyser séparément les déterminants de leurs déclarations respectives. À âge équivalent, les hommes immigrés ont une probabilité de déclarer une santé altérée supérieure d'un tiers à celle de la population majoritaire (modèle 1 du tableau 2), un pourcentage toutefois nettement en deçà de celui observé chez les femmes immigrées où la probabilité est quasiment doublée (OR=1,8).

Toutefois, en tenant compte du plus haut diplôme obtenu, du statut d'activité, des revenus du ménage, de la profession et catégories sociales et de la couverture sociale, la probabilité plus élevée des hommes immigrés de déclarer une mauvaise santé n'est plus significative. Cela signifie que ce sont leurs caractéristiques sociales et leurs conditions de vie en France moins favorables que celles de la population majoritaire qui expliquent leur déclaration plus fréquente d'un mauvais état de santé. Ainsi, le fait pour un homme immigré de ne jamais avoir été scolarisé ou d'avoir au mieux un CEP ou un BEPC comme diplôme mais aussi d'être chômeur ou inactif (autre qu'étudiant ou retraité), de disposer d'un revenu inférieur à 2 500 € net par mois pour le ménage ou encore d'être ouvrier ou employé favorise considérablement la déclaration d'un plus mauvais état de santé. À la différence des hommes, pour les femmes, à âge et caractéristiques socio-économiques équivalentes, la probabilité plus élevée pour une immigrée de déclarer une santé altérée se maintient mais l'écart diminue

(2) Dourgnon P., Jusot F., Sermet C., Silva, J., 2008, « La santé perçue des immigrés en France », *Document de travail*, n°14, IRDES. p. 1-22, www.irdes.fr.

(3) La question était formulée de la façon suivante : « Avez-vous actuellement une ou plusieurs maladies chroniques ? Une maladie chronique est une maladie qui dure (ou durera) longtemps ou qui revient (ou reviendra) régulièrement ».

nettement (l'odd ratio passe de 1,8 à 1,3). De plus, le fait d'être au foyer et plus encore l'absence de qualification ont un effet plus défavorable sur une mauvaise santé perçue : les femmes jamais scolarisées ou sans diplôme sont 2,2 fois plus nombreuses à déclarer un état de santé altéré que les femmes ayant le baccalauréat

Tableau 1 - État de santé déclaré des immigrés et natifs d'un DOM par sexe selon l'âge						
		Déclarent une santé altérée (%)	Déclarent au moins une maladie chronique (%)	Déclarent des limitations fonctionnelles fortes ou légères (%)	Effectifs non pondérés	Effectifs pondérés
HOMMES						
Natifs d'un DOM	18-30 ans	2	9	4	70	37 414
	31-40 ans	13	17	10	94	39 861
	41-50 ans	22	24	14	95	36 557
	51-60 ans	43	29	24	73	24 972
	Total	18	19	12	332	138 804
Immigrés	18-30 ans	5	6	4	663	336 203
	31-40 ans	11	10	9	1 093	464 470
	41-50 ans	21	20	16	1 167	480 745
	51-60 ans	33	30	24	1 041	431 699
	Total	18	17	14	3 964	1 713 117
Population majoritaire	18-30 ans	5	9	4	561	3 636 888
	31-40 ans	11	16	11	476	3 084 135
	41-50 ans	14	26	17	485	3 411 516
	51-60 ans	30	30	22	266	3 106 357
	Total	15	20	13	1 788	13 238 296
Ensemble de la population métropolitaine	18-30 ans	5	10	5	3 667	4 838 552
	31-40 ans	12	16	11	2 847	4 096 621
	41-50 ans	15	25	17	2 353	4 273 831
	51-60 ans	30	30	22	1 403	3 847 277
	Total	15	19	13	10 270	17 056 281
FEMMES						
Natives d'un DOM	18-30 ans	8	19	9	81	41 977
	31-40 ans	15	20	7	96	40 549
	41-50 ans	21	24	10	109	38 939
	51-60 ans	41	32	29	94	30 703
	Total	20	24	13	380	152 169
Immigrées	18-30 ans	11	11	6	821	417 199
	31-40 ans	17	16	9	1 287	496 506
	41-50 ans	28	26	19	1 342	524 154
	51-60 ans	47	40	32	1 042	432 037
	Total	25	23	16	4 492	1 869 896
Population majoritaire	18-30 ans	9	19	10	562	3 637 471
	31-40 ans	10	18	9	535	3 188 796
	41-50 ans	17	25	15	567	3 438 762
	51-60 ans	30	36	31	329	3 465 634
	Total	16	25	16	1 993	13 730 663
Ensemble de la population métropolitaine	18-30 ans	9	18	10	3 669	4 914 153
	31-40 ans	12	18	10	2 848	4 202 594
	41-50 ans	19	25	15	2 360	4 325 503
	51-60 ans	31	36	31	1 404	4 200 401
	Total	17	24	16	10 281	17 642 651
Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008. Champ • Femmes et hommes âgés de 18 à 60 ans. Lecture • 5 % des hommes immigrés âgés de 18-30 ans déclarent une santé altérée (état de santé « moyen », « mauvais », « très mauvais »).						

**Tableau 2 - Probabilité des immigrés de déclarer une santé altérée
selon le sexe, l'âge et leur situation socio-économique**

		HOMMES				FEMMES			
		MODÈLE 1		MODÈLE 2		MODÈLE 1		MODÈLE 2	
		odd ratio	Pr > Khi 2	odd ratio	Pr > Khi 2	odd ratio	Pr > Khi 2	odd ratio	Pr > Khi 2
Âge	18-30 ans	0,3	<.0001	0,2	<.0001	0,4	<.0001	0,3	<.0001
	31-40 ans	0,6	<.0001	0,6	<.0001	0,6	<.0001	0,6	<.0001
	41-50 ans	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.
	51-60 ans	2,0	<.0001	1,7	<.0001	2,1	<.0001	1,8	<.0001
Lien à la migration	Immigrés-e**	1,3	0,0006	1,1	0,5838	1,8	<.0001	1,3	0,0018
	Population majoritaire	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.
Plus haut diplôme obtenu	Jamais scolarisé/ aucun diplôme			1,6	<.0001			2,2	<.0001
	CEP-BEPC			1,5	0,0005			2,1	<.0001
	CAP BEP			1,3	0,037			1,6	<.0001
	Bac ou +			1	Réf.			1	Réf.
Statut d'activité	En emploi			1	Réf.			1	Réf.
	Au foyer			1,3	0,6603			1,6	0,0666
	Autre inactif			11,9	<.0001			11,3	<.0001
	Chômeur			1,9	<.0001			1,7	<.0001
	Retraité			1,0	0,9802			1,4	0,3023
	Étudiant/ apprenti			1,1	0,7936			1,1	0,6589
Revenu mensuel du ménage	< 1200€			1,8	<.0001			1,6	<.0001
	1200-1799€			1,3	0,0229			1,5	<.0001
	1800-2499€			1,2	0,0642			1,3	0,0174
	2500-3999€			1	Réf.			1	Réf.
	4000€ et +			0,8	0,068			0,6	0,0004
	NSP/refus			0,8	0,2275			1,0	0,7947
PCS	Agriculteur			1,4	0,4115			0,6	0,3577
	Artisan/ commerçant			1,5	0,0402			1,0	0,9163
	Cadres			1	Réf.			1	Réf.
	Profession intermédiaire			1,6	0,0151			1,0	0,9271
	Employé-e			1,9	0,0016			1,1	0,4112
	Ouvrier-ère			2,2	<.0001			1,3	0,1681
	PCS inconnue			1,7	0,1583			0,9	0,6435
Sécurité sociale	Sécurité sociale			1	Réf.			1	Réf.
	AME-CMU			1,1	0,3543			1,6	<.0001
	Aucune couverture/NSP			0,5	0,0695			0,5	0,0446

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Femmes et hommes âgés de 18 à 60 ans.

Lecture du modèle 1 • La population de référence est composée des hommes et des femmes de la population majoritaire âgés de 41 à 50 ans. Comparées aux hommes quadragénaires appartenant à la population majoritaire, les hommes âgés de 51-60 ayant les mêmes caractéristiques sont deux fois plus nombreux à déclarer une santé altérée plutôt qu'une bonne santé (OR=1,986).

* La santé altérée est définie ici comme l'état de santé moyen, mauvais ou très mauvais.

** Les natifs d'un DOM ne sont logiquement pas inclus parmi les immigrés.

ou un diplôme du supérieur, toutes choses égales par ailleurs. Pour les hommes, cette probabilité s'établit à 1,6. Par ailleurs, être bénéficiaire de la CMU ou de l'AME accroît la probabilité des femmes de se déclarer en plus mauvaise santé (OR=1,6), un constat qui n'est pas observé pour les hommes.

3 | Les hommes et les femmes originaires de Turquie sont les immigrés qui se déclarent le plus fréquemment en mauvaise santé à âge et caractéristiques sociales identiques

Contrairement aux modèles 1 et 2, les modèles 3 et 4 présentés dans le tableau 3 distinguent les immigrés et les natifs d'un DOM selon leurs pays ou départements de naissance pour les hommes d'une part, et pour les femmes d'autre part. Dans le modèle 3, seuls les critères de l'âge et de l'origine sont pris en compte. Comparés aux hommes quadragénaires, originaires d'Espagne ou d'Italie, les hommes immigrés originaires de Turquie ont un risque près de trois fois plus élevé (OR=2,8) de se percevoir en mauvaise santé à âge identique. Chez les femmes de Turquie, cette probabilité est multipliée par 2,5. Parmi les autres populations qui se distinguent par une plus mauvaise santé perçue figurent les hommes immigrés d'Asie du Sud-Est (OR=2,1) et du Portugal (OR=2,0) et les femmes originaires du Maghreb (OR=2,2 pour les femmes immigrées du Maroc ou de la Tunisie et OR=1,9 pour les femmes immigrées d'Algérie). À noter la situation particulière des hommes natifs des départements d'outre mer qui se déclarent deux fois plus souvent en mauvaise santé, à âge équivalent, que les immigrés d'Espagne ou d'Italie qui constituent la population de référence, un résultat qui n'apparaît pas pour les femmes.

Une fois prise en compte leur situation sociale et économique en France mais aussi les caractéristiques de leur parcours migratoire (modèle 4), des différences de perception de la santé selon l'origine persistent pour les hommes immigrés de Turquie, d'Asie du Sud-Est, du Portugal et les natifs d'un DOM. Chez les femmes, les différences ne persistent que pour les originaires du Portugal et d'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les résultats de l'analyse multivariée mettent en évidence l'effet de l'âge à l'arrivée en métropole et de l'ancienneté de la migration, deux déterminants généralement absents des enquêtes santé disponibles en France. La probabilité de se déclarer en mauvaise santé est significativement plus faible pour les femmes immigrées ou les natives d'un DOM arrivées en métropole lorsqu'elles étaient enfants (OR=0,6) ou adolescentes (OR=0,8), un constat que l'on observe également chez les hommes mais dans une moindre mesure.

Toutefois, ce constat est nuancé par la durée de séjour en France métropolitaine. Toutes choses égales par ailleurs, ceux arrivés dans les cinq dernières années ont une probabilité nettement plus faible de se déclarer en mauvaise santé : –60 % pour les hommes et –30 % pour les femmes. Ce résultat rend compte du caractère sélectif de la migration : ce sont les immigrés en meilleure santé dans leur pays d'origine qui se lancent dans un parcours migratoire. À l'inverse, le fait d'être en France métropolitaine depuis plus de trente ans accroît la perception d'un état de santé altéré de près de 60 % pour les hommes et 40 % pour les femmes toutes choses égales par ailleurs, ce qui conforte l'hypothèse d'une dégradation de l'état de santé liée notamment à des conditions de vie plus difficiles en France métropolitaine que pour la population majoritaire⁽⁴⁾.

(4) Fassin, D., 1998, « Peut-on étudier la santé des étrangers et des immigrés ? », *Plein droit*, 38 • Jusot, Fl. et al., 2008, « La santé perçue des immigrés en France », *Document de travail*, n° 14, IRDES, p. 1-22, www.irdes.fr • Dourgnon et al., 2008, « La santé perçue des immigrés en France. Une exploitation de l'enquête décennale santé 2002-2003 », *Questions d'économie de la santé*, n° 133, p. 1-6.

Tableau 3 - Probabilité des immigrants et natifs d'un DOM de déclarer une santé altérée* selon le sexe, l'âge, l'origine, l'ancienneté de la migration et leur situation socio-économique

		HOMMES				FEMMES			
		MODÈLE 3		MODÈLE 4		MODÈLE 3		MODÈLE 4	
		odds ratio	Pr > Khi 2	odds ratio	Pr > Khi 2	odds ratio	Pr > Khi 2	odds ratio	Pr > Khi 2
Âge	18-30 ans	0,2	<.0001	0,3	<.0001	0,3	<.0001	0,4	<.0001
	31-40 ans	0,5	<.0001	0,6	0,0005	0,5	<.0001	0,7	0,0021
	41-50 ans	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.
	51-60 ans	2,0	<.0001	1,3	0,0489	2,3	<.0001	1,6	<.0001
Pays ou département de naissance des immigrants ou natifs d'un DOM	DOM	1,99	0,0017	1,661	0,0426	1,18	0,4019	0,947	0,8015
	Algérie	1,8	0,0076	1,3	0,2142	1,9	0,0005	1,1	0,5818
	Maroc et Tunisie	2,0	0,0006	1,4	0,1259	2,2	<.0001	1,3	0,1408
	Afrique sahélienne	1,1	0,6704	0,9	0,6888	1,6	0,0145	0,9	0,593
	Afrique guinéenne ou centrale	1,1	0,5968	1,1	0,736	1,6	0,0143	1,0	0,9146
	Asie du Sud-Est	2,1	0,0004	1,8	0,0147	1,9	0,0008	1,5	0,0524
	Turquie	2,8	<.0001	2,0	0,0046	2,5	<.0001	1,4	0,1455
	Portugal	2,0	0,0006	1,8	0,0119	1,8	0,0007	1,4	0,0741
	Espagne et Italie	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.	1	Réf.
	Autres pays de l'UE27	0,7	0,181	0,9	0,804	0,5	0,0012	0,6	0,0333
	Autres pays	1,1	0,7676	1,2	0,4366	1,1	0,6712	0,9	0,6944
Âge à l'arrivée sur le territoire métropolitain	Enfant (0-9 ans)			0,7	0,0773			0,6	0,0001
	Adolescent (10-18 ans)			0,8	0,1428			0,8	0,0272
	Jeune adulte (19-30 ans)			1	Réf.			1	Réf.
	Après 30 ans (31-60 ans)			1,1	0,7687			1,3	0,089
Ancienneté sur le territoire métropolitain	0 à 5 ans			0,4	0,0004			0,7	0,0272
	6 à 10 ans			0,8	0,2361			1,0	0,8724
	11 à 20 ans			1	Réf.			1	Réf.
	21 à 30 ans			1,3	0,1351			1,4	0,0045
Plus haut diplôme obtenu	plus de 30 ans			1,6	0,0239			1,5	0,0227
	Jamais scolarisé/ aucun diplôme			1,3	0,032			1,8	<.0001
	CEP-BEPC			1,3	0,063			1,9	<.0001
	CAP BEP			1,2	0,2279			1,5	0,0027
Statut d'activité	Baccalauréat ou plus			1	Réf.			1	Réf.
	En emploi			1	Réf.			1	Réf.
	Au foyer			2,3	0,2251			1,4	0,2375
	Autres inactifs			17,4	<.0001			10,8	<.0001
Revenu mensuel du ménage	Chômeurs			2,1	<.0001			1,6	0,0003
	Retraités			1,6	0,3542			1,3	0,4877
	Étudiants/apprentis			1,1	0,8591			1,3	0,4215
PCS	< 1200€			1,7	0,0005			1,4	0,009
	1200-1799€			1,2	0,1219			1,5	0,0005
	1800-2499€			1,1	0,2731			1,2	0,1074
	2500-3999€			1	Réf.			1	Réf.
Sécurité sociale	4000€ et +			0,7	0,0844			0,6	0,0009
	NSP/refus			0,8	0,172			1,0	0,9015
Sécurité sociale	Agriculteurs			2,0	0,3349			1,6	0,5461
	Artisans/commerçants			1,7	0,0274			1,3	3405
	Cadres			1	Réf.			1	Réf.
	Professions intermédiaires			1,7	0,0183			1,3	0,3278
Sécurité sociale	Employé-e-s			2,1	0,0019			1,5	0,0794
	Ouvrier-e-s			2,4	0,0001			1,7	0,0291
	PCS inconnue			1,7	0,2868			1,2	0,5366
Sécurité sociale	Sécurité sociale			1	Réf.			1	Réf.
	AME-CMU			1,1	0,4392			1,7	<.0001
	Aucune couverture/ NSP			0,5	0,116			0,8	0,4245

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Femmes et hommes âgés de 18 à 60 ans.

Lecture du modèle 3 • La population de référence est composée des hommes, âgés de 41 à 50 ans, immigrants d'Espagne ou d'Italie. Comparés à cette population de référence, les hommes de 51-60 ans ont une probabilité quasiment doublée (OR=1,986) de déclarer une santé altérée.

* La santé altérée est définie ici comme l'état de santé moyen, mauvais ou très mauvais.

4 | Peu de différences notables concernant le recours et le renoncement aux soins entre les immigrés de 18-60 ans et la population majoritaire mais des écarts notables selon l'origine et le sexe

Dans leur ensemble, les immigrés de 18 à 60 ans ne se distinguent pas particulièrement de la population majoritaire en termes de recours et de renoncement aux soins. En revanche, des différences notables apparaissent par origine. Les immigrés d'Afrique sahélienne, chez les hommes comme chez les femmes, présentent des taux de recours parmi les plus faibles. Pour les autres origines, les résultats sont contrastés selon le sexe. Ainsi, chez les hommes, ce sont les immigrés de Turquie qui se distinguent par le taux le plus faible (76 %), un constat qui n'est pas observé chez les femmes, pour lesquelles les taux les plus faibles sont enregistrés pour les immigrées d'Afrique sahélienne ou d'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les résultats du tableau 4 soulignent que les immigrés sont plus nombreux à bénéficier de la CMU ou de l'AME que la population majoritaire : 8 % *versus* 3 % parmi la population masculine et 13 % *versus* 4 % parmi la population féminine (tableau 4). À noter les pourcentages plus faibles concernant les bénéficiaires de la CMU parmi les originaires d'un DOM, ce qui tranche avec le taux beaucoup plus élevé de bénéficiaires de la CMU dans les DOM.

En termes de consommation de soins, le taux de recours à un professionnel de santé au moins une fois au cours des douze derniers mois est plus élevé chez les femmes, quelle que soit leur origine (tableau 4). Ce taux oscille entre 88 % et 96 % contre une fourchette comprise entre 76 % et 88 % chez les hommes. Concernant le renoncement aux soins, là encore, les femmes, natives d'un DOM ou immigrées, se distinguent par un renoncement plus élevé aux soins que les hommes à l'exception des immigrées du Maroc et de Tunisie (11 % *versus* 13 % chez les hommes) et des immigrées de Turquie (8 % *versus* 10 % pour les hommes). Plus généralement, on constate que ce sont les immigrés originaires d'Asie du Sud-Est ou d'Europe qui sont les moins nombreux à déclarer avoir renoncé à des soins au cours des douze derniers mois.

Tous ne renoncent pas majoritairement pour des raisons financières. Chez les hommes, un peu plus d'un immigré d'Asie du Sud-Est sur cinq évoque cette raison contre plus de six immigrés sur dix d'Afrique sahélienne ou d'Afrique guinéenne ou centrale. Chez les femmes, ce sont les immigrés de Turquie et les natives d'un DOM qui renoncent le moins pour seule raison financière avec respectivement 31 % et 43 % qui y font référence contre 77 % des immigrées d'Afrique guinéenne ou centrale, une population qui compte par ailleurs une part élevée de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (21 %) de même que les immigrés d'Afrique sahélienne (21 %), de Turquie (17 %) et d'Algérie (17 %).

Tableau 4 - Recours et renoncement aux soins des immigrés et des natifs d'un DOM âgés de 18-60 ans selon le sexe et le pays ou département de naissance

Pays ou départements de naissance des immigrés ou natifs des DOM	Pourcentage d'individus qui déclarent une santé altérée	Part des bénéficiaires de la CMU ou AME (%)	A recouru à un professionnel de santé au moins une fois au cours des 12 derniers mois (%)	A renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois (%)	Dont pour des raisons financières uniquement (%)	Effectifs non pondérés
HOMMES						
DOM	18	6	79	13	60	332
Algérie	20	13	83	12	36	413
Maroc et Tunisie	21	7	81	13	62	591
Afrique sahélienne	12	10	77	13	64	329
Afrique guinéenne ou centrale	12	8	82	10	61	302
Asie du Sud-Est	26	7	81	7	22	398
Turquie	22	10	76	10	55	446
Portugal	26	<1	85	8	42	419
Espagne et Italie	20	1	88	10	29	235
Autres pays de l'UE27	11	8	88	7	53	270
Autres pays	12	10	82	10	37	561
Ensemble des immigrés	18	8	83	10	30	3964
Population majoritaire	15	3	89	9	36	1788
Ensemble de la population métropolitaine	15	4	88	10	37	10281
FEMMES						
DOM	20	4	96	15	43	380
Algérie	30	17	92	15	57	476
Maroc et Tunisie	31	15	95	11	51	603
Afrique sahélienne	23	21	88	15	56	336
Afrique guinéenne ou centrale	20	21	91	15	77	434
Asie du Sud-Est	33	4	89	6	54	376
Turquie	29	17	92	8	31	384
Portugal	37	3	94	13	50	428
Espagne et Italie	28	4	94	11	53	250
Autres pays de l'UE27	12	7	94	12	48	484
Autres pays	20	14	92	8	49	721
Ensemble des immigrées	25	13	93	11	53	4492
Population majoritaire	16	4	96	12	53	1993
Ensemble de la population métropolitaine	17	5	96	12	52	11480

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Femmes et hommes âgés de 18 à 60 ans.

Lecture • 6 % des hommes enquêtés âgés de 18 à 60 ans et nés dans un DOM déclarent bénéficier de la couverture maladie universelle.

La formation du couple entre ici et là-bas

*Christelle Hamel**, *Bertrand Lhommeau***, *Ariane Pailhé**,
*Emmanuelle Santelli****

Depuis plusieurs décennies, en France comme en Europe, le mariage a perdu de son importance au profit du concubinage et l'âge à la première mise en couple s'est considérablement élevé, sous l'effet de l'allongement des études et des difficultés d'entrée sur le marché du travail. Ce nouveau modèle de vie en couple, qui témoigne d'une recomposition des rapports entre les femmes et les hommes et d'une aspiration à plus d'égalité entre les sexes, a d'abord fait son apparition dans les pays scandinaves et s'est progressivement diffusé vers le Sud. Aujourd'hui, environ la moitié de la population française adulte vit sans être mariée. Les migrants résidant sur le territoire métropolitain viennent de zones géographiques très diverses où les comportements conjugaux suivent des modèles parfois proches de ceux qui prévalent désormais en France, tandis que d'autres viennent de pays où le mariage est presque universel et où l'âge à la première union reste précoce. Quelle est donc la situation matrimoniale des immigrés et des personnes originaires d'un DOM en comparaison de la population majoritaire ? Dans quelle mesure le contexte migratoire influence-t-il les pratiques conjugales ? Qu'en est-il de leurs enfants nés et socialisés sur le territoire français métropolitain ? Quelle est enfin l'origine de leur conjoint ?

1 | Une mise en couple souvent plus précoce pour les immigrés

L'enquête *Trajectoires et Origines* permet de décrire la situation matrimoniale actuelle des enquêtés. Il est possible de distinguer, pour chaque courant migratoire et par classe d'âge, la part des immigrés et natifs d'un DOM qui vivent en couple dans un même logement (en étant mariés⁽¹⁾, pacsés ou en concubinage) et des individus qui ne vivent pas en couple. Sont isolés parmi ces derniers, ceux qui ont une « relation amoureuse stable », autrement dit un petit-ami ou une petite-amie qu'ils ou elles fréquentent régulièrement. Dans l'ensemble, à âge donné, les immigrés vivent en couple dans des proportions quasi identiques à celles de la population majoritaire :

* INED.

** INSEE.

**** CNRS (MODYS), chercheuse associée à l'INED.

(1) Il y a parmi les immigrés mariés un faible pourcentage d'individus dont le conjoint réside dans le pays d'origine.

environ 30 % des 18-25 ans, près de 70 % des 26-30 ans et environ 75 % des 31-60 ans (tableau 1). Mais le rythme de mise en union diverge nettement selon les courants migratoires. En effet, la mise en couple concerne plus de 50 % des individus chez les 18-25 ans venus de Turquie ou du Portugal, tandis qu'elle s'avère plus tardive dans les autres courant migratoires, dans lesquels moins de 40 % des 18-25 ans sont en couple. La mise en couple des immigrés d'Algérie et d'Afrique sahélienne est même plus tardive que dans la population majoritaire. Ce n'est pas seulement par le rythme, mais aussi par la nature de l'union contractée, que la mise en couple des personnes immigrées diffère selon l'origine. Celles-ci vivent nettement plus souvent en couple marié que les personnes de la population majoritaire qui adopte plus fréquemment le concubinage ou le pacs (mais dans une moindre mesure). Cette différence est particulièrement nette parmi les plus jeunes (18 % des immigrés de 18-25 ans sont mariés contre 4 % des jeunes de la population majoritaire). Cette préférence pour le mariage s'explique par une plus forte valorisation de l'institution du mariage dans certains des pays d'émigration mais aussi par des questions administratives : les difficultés d'accès au droit au séjour pour les immigrés peuvent pousser des couples franco-étrangers à se marier, quand bien même ils auraient préféré vivre en concubinage. Enfin, dans la population majoritaire, la part des individus qui ne vivent pas en couple dans un même logement et n'ont pas non plus de relation amoureuse stable au-delà de 31 ans est légèrement plus élevée que parmi les immigrés (22 % contre 17 %). Certains groupes se distinguent néanmoins par des proportions plus élevées de personnes seules, notamment les immigrés originaires d'Afrique guinéenne ou centrale (29 %) et les originaires d'un DOM (29 %). Pour d'autres courants migratoires, notamment en provenance du Maghreb, pour lesquels les taux sont équivalents à celui de la population majoritaire, la fréquence du célibat ne représente pas un modèle importé de leur pays d'origine car le mariage y est quasiment universel à ces âges. Cette forte proportion de célibataires peut résulter d'une sélection des migrants – partent ceux qui n'ont pas de conjoint –, d'une difficulté à se mettre en couple après la migration ou d'une fragilisation des couples avec la migration. Elle peut aussi refléter une moins bonne position sur le « marché matrimonial », due en partie à de plus grandes difficultés à obtenir un emploi stable pour les originaires du continent africain (voir les chapitres sur l'emploi). Elle témoigne en tout cas d'une transformation des conditions structurelles et des normes de la mise en couple dans le contexte migratoire. À l'inverse, pour toutes les autres origines, le célibat au-delà de 30 ans est nettement moins fréquent que dans la population majoritaire. Il n'atteint que 10 % chez les immigrés originaires de Turquie, et respectivement 14 % et 17 % chez les originaires du Portugal et d'Espagne ou d'Italie. Il est également peu élevé dans les autres courants migratoires venus d'Europe.

2 | Les descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM vivent moins souvent en couple que la population majoritaire

Quelle est la situation matrimoniale des enfants d'immigrés et de natifs d'un DOM, nés et socialisés en France métropolitaine ? À la différence des immigrés, ils vivent moins souvent en couple que les personnes de la population majoritaire, à âge donné et tous types d'unions confondus : 21 % des 18-25 ans, 54 % des 26-30 ans et 71 % des 31-50 ans vivent en couple, contre respectivement 27 %, 68 % et 74 % des personnes de la population majoritaire. Cette moindre fréquence de la vie de couple n'est pas compensée par des relations amoureuses stables plus nombreuses. Cet écart

Tableau 1 - Situation matrimoniale des jeunes de 18-25 ans selon l'origine

	Vit en couple			Ne vit pas en couple		Total	Effectifs non pondérés
	Marié*	Pacsé	En concubinage	A une relation amoureuse stable**	N'a pas de relation amoureuse stable		
Pays ou département de naissance des immigrés et natifs d'un DOM							
DOM	0	0	37	19	44	100	76
Algérie	15	0	5	17	63	100	63
Maroc et Tunisie	25	1	10	24	40	100	113
Afrique sahélienne	19	0	2	28	52	100	72
Afrique guinéenne ou centrale	8	1	17	26	49	100	91
Asie du Sud-Est	-	-	-	-	-	100	24
Turquie	49	0	3	10	38	100	96
Portugal	11	0	41	18	30	100	33
Espagne et Italie	-	-	-	-	-	-	4
Autres pays de l'UE27	13	1	24	18	44	100	43
Autres pays	8	0	12	21	59	100	122
Ensemble des immigrés	18	0	13	20	48	100	661
Pays ou département de naissance des descendants d'immigrés et de natifs d'un DOM							
DOM	2	2	16	28	53	100	297
Algérie	12	0	9	17	62	100	408
Maroc et Tunisie	11	0	4	23	62	100	523
Afrique sahélienne	8	0	5	25	62	100	320
Afrique guinéenne ou centrale	2	0	10	24	63	100	195
Asie du Sud-Est	3	1	13	31	52	100	360
Turquie	16	0	6	22	56	100	279
Portugal	5	2	27	30	36	100	311
Espagne et Italie	3	2	21	28	46	100	255
Autres pays de l'UE27	5	2	19	21	53	100	64
Autres pays	3	1	15	25	56	100	230
Ensemble des descendants d'immigrés	8	1	13	24	55	100	3068
Population majoritaire	4	1	22	25	48	100	709
Ensemble de la population métropolitaine	5	1	20	25	49	100	4811

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-25 ans.

Lecture • 37 % des natifs d'un DOM âgés de 18 à 25 ans vivent en concubinage.

* La catégorie « mariés » comprend les cas peu nombreux de couples où le conjoint ne vit pas en France.

** Les relations amoureuses stables sont des relations sans cohabitation.

global est surtout le fait de certaines origines : l'entrée en union est ainsi plus tardive pour les enfants d'immigrés venus d'Afrique subsaharienne et du Maghreb et ce retard n'est pas comblé après l'âge de 30 ans. Ce report de l'entrée en union est en partie dû à une insertion sur le marché du travail plus difficile : la précarité restreint l'accès à un logement indépendant, alors qu'il s'agit de nos jours d'une condition à la formation d'un couple autonome.

Le type d'union choisie par les descendants d'immigrés est plus souvent le mariage que le concubinage : la part des concubins est presque deux fois plus importante dans la population majoritaire chez les 18-25 ans et les 26-30 ans. Cela étant, des disparités importantes apparaissent selon le pays de naissance des parents : plus de la moitié des descendants d'immigrés originaires de Turquie âgés de 26 à 30 ans et un tiers des enfants d'Algériens, de Marocains ou Tunisiens du même âge sont

mariés. Les enfants d'immigrés d'Afrique subsaharienne se marient peu, y compris parmi les plus de 30 ans. Les descendants d'immigrés européens et les descendants d'originaires d'un DOM ont, quant à eux, choisi le mariage ou le concubinage dans des proportions identiques à la population majoritaire. Enfin, si la part des mariés parmi les descendants d'immigrés est, à âge identique, inférieure à celle des immigrés, on observe des tendances similaires dans le choix des types d'union.

3 | La mixité des couples : une notion complexe

Qui sont les conjoints des immigrés et des enfants d'immigrés ? La sociologie de l'immigration s'intéresse classiquement à l'origine des conjoints des immigrés, considérant que la proportion de couples mixtes témoigne du degré d'ouverture ou de fermeture des populations immigrées ou issues de l'immigration à la société où elles se sont installées. Mais de notre point de vue le symétrique est tout aussi vrai : la part des immigrés en couple avec une personne de la population majoritaire témoigne aussi du degré d'acceptation par la société d'accueil des immigrés et il en est de même concernant leurs enfants. Par ailleurs, la notion de mixité du couple est une notion fluctuante dans les travaux sur l'immigration⁽²⁾. En effet, le mot est polysémique et renvoie à des définitions différentes selon qu'elle s'appuie sur la nationalité actuelle ou au moment de l'union des conjoints, ou encore sur le pays de naissance et la nationalité à la naissance de l'enquêté d'une part et de ses parents d'autre part. L'enquête *Trajectoires et Origines* permet d'explorer de façon détaillée l'origine du conjoint en précisant s'il est immigré ou descendant d'immigré et de quel pays d'origine.

4 | Rencontrer son conjoint après la migration favorise la mixité

La part des unions des immigrés avec une personne de la population majoritaire est très fortement conditionnée par le statut matrimonial au moment de la migration. En effet, avoir rencontré son conjoint avant ou après la migration modifie considérablement la possibilité de former un couple avec une personne née en France. Les individus qui ont choisi leur conjoint après la migration ont ainsi fait cette rencontre dans un contexte relationnel transnational : ils ont pu choisir un conjoint né soit en France, soit dans le pays d'origine, et rencontrer ce conjoint soit en France, soit dans le pays d'origine.

Dans leur ensemble et quelle que soit la date de rencontre de leur conjoint (avant ou après la migration), la moitié des immigrés de 18 à 60 ans qui vivent en couple ont un conjoint immigré originaire du même pays qu'eux, tandis que 5 % ont un conjoint immigré d'un autre pays de leur continent d'origine et 3 % un conjoint immigré d'un autre continent. Une petite part des unions entre deux immigrés sont donc des unions mixtes culturellement parlant. L'union entre immigrés d'un même pays domine très nettement dans certains courants migratoires (82 % pour les originaires de Turquie) mais devient minoritaire pour les vagues migratoires européennes : 19 % des immigrés venus d'Espagne ou d'Italie. Ces différences s'expliquent en grande partie par l'âge et la situation matrimoniale au moment de la migration. Les

(2) Tribalat M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte.

Filhon A. et Varro G., 2005, « Les couples mixtes une catégorie hétérogène », in Lefèvre C. et Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les Cahiers de l'Ined, p. 483-501.

Safi M., 2008, « Intermariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France », *Population*, 63(2), p. 267-298.

Collet B. et Régnard C., 2008, « Mixité franco-étrangère : quelle réalité sociale ? », *Infos migrations*, 2, 4 p.

immigrés venus de Turquie étaient en effet très majoritairement déjà mariés à leur entrée sur le territoire français, tandis qu'une part importante des immigrés d'Espagne ou d'Italie sont venus enfants avec leurs parents ou en tant que jeunes adultes célibataires. Par ailleurs, un peu plus de quatre immigrés sur dix vivent en couple avec un conjoint né en France et, dans 90 % de ces cas, il s'agit d'une personne de la population majoritaire (n'ayant donc pas de parents immigrés). Dans un peu moins d'un cas sur dix, le conjoint est né en France de parents immigrés (venant du même pays que l'immigré pour 2/3 des cas).

Lorsque le conjoint actuel a été rencontré avant la migration, il s'agit d'un conjoint né en France dans un tiers des cas (9 % avec un descendant de parents d'immigrés, 23 % avec une personne de la population majoritaire). La mixité du couple formé avant la migration concerne plus de 40 % des immigrés venus d'Europe hors Portugal. Pour les immigrés d'Espagne ou d'Italie ce taux concerne la moitié des individus (13 % avec un conjoint né en France de parents venus de ces pays). À l'opposé, la mixité du couple formé avant la migration est plus rare pour les immigrés venus du Portugal (11 %) et de Turquie (16 %) ; pour ces derniers, le conjoint né en France est plus souvent une personne née en France dont les parents sont des immigrés de Turquie (12 %). Enfin, plus de 40 % des immigrés venus d'Algérie et ayant rencontré leur conjoint avant la migration vivent en couple avec une personne née en France, dont la moitié avec une personne de la population majoritaire.

5 | 40 % des immigrés ayant rencontré leur conjoint après la migration vivent en couple avec une personne de la population majoritaire

Le tableau 2 présente la proportion d'immigrés âgés de 18 à 60 ans ayant rencontré leur conjoint après la migration. Notons que quasiment tous sont entrés célibataires⁽³⁾ sur le territoire français. Si un peu plus de la moitié des immigrés ont rencontré leur conjoint après leur installation en France, ce taux varie considérablement selon le sexe : les femmes sont seulement 42 % dans ce cas contre 63 % des hommes. Elles sont effectivement plus nombreuses que les hommes à être entrées sur le territoire français suite à leur mariage avec un émigré, qu'elles ont rencontré à l'occasion de ses visites au pays d'origine.

Quelle est l'origine des conjoints rencontrés après la migration ? Le cas le plus fréquent pour les femmes est celui d'une union avec une personne de la population majoritaire. Les femmes semblent effectivement trouver plus facilement un conjoint parmi les membres de la population majoritaire que les hommes immigrés : c'est le cas de 44 % d'entre elles contre 37 % d'entre eux. Pour les hommes, le cas le plus fréquent est à l'inverse celui d'une union avec une personne immigrée du même pays d'origine : ce cas concerne 45 % des hommes et 37 % des femmes. Un peu moins de 10 % des immigrés (hommes et femmes confondus) forment un couple avec un conjoint également immigré mais venu d'un autre pays. Dans 6 de ces cas sur 10, les deux conjoints viennent toutefois du même continent. Ce sont les immigrés venus de l'UE27 (hors Espagne, Italie et Portugal) qui forment le plus souvent des unions transcontinentales (7 %). Enfin, le choix d'une union avec un descendant d'immigré dont les parents sont originaires du même pays est assez peu fréquent chez les immigrés qui ont rencontré leur conjoint après avoir migré : 6 % pour les hommes et 4 % pour les femmes.

(3) Le terme célibataire inclut ici les veufs, les séparés et les divorcés.

Tableau 2 - Lien à la migration et origine du/de la conjoint-e des immigré-e-s ayant rencontré leur conjoint-e après la migration

Pays de naissance des immigrés	Immigré du même pays	Descendant d'un immigré originaire du même pays	Immigré d'un autre pays	Descendant d'un immigré d'un autre pays	Majoritaire*	Total	Effectifs non pondérés	% de couples dont la rencontre a eu lieu après la migration sur l'ensemble des couples**
HOMMES								
Algérie	37	14	6	1	43	100	190	59
Maroc ou Tunisie	59	6	5	6	25	100	325	70
Afrique sahélienne	57	4	17	0	22	100	157	68
Afrique guinéenne ou centrale	34	0	12	6	47	100	125	61
Asie du Sud-Est	50	1	25	3	20	100	238	77
Turquie	75	7	5	4	9	100	176	47
Portugal	48	7	3	3	38	100	275	72
Espagne ou Italie	15	6	6	11	62	100	160	83
Autres pays de l'UE 27	15	0	9	6	70	100	84	45
Autres pays	45	2	13	3	37	100	209	52
Ensemble des hommes immigrés	45	6	8	5	37	100	1 939	63
FEMMES								
Algérie	56	9	7	2	26	100	137	41
Maroc ou Tunisie	51	5	12	3	29	100	165	39
Afrique sahélienne	50	0	15	3	32	100	51	23
Afrique guinéenne ou centrale	40	2	15	3	41	100	101	45
Asie du Sud-Est	39	0	18	5	38	100	168	59
Turquie	88	2	0	1	9	100	111	35
Portugal	42	6	7	3	42	100	213	59
Espagne ou Italie	11	7	9	6	67	100	143	72
Autres pays de l'UE 27	7	0	13	9	71	100	127	38
Autres pays	25	0	16	8	50	100	167	33
Ensemble des femmes immigrées	37	4	11	4	44	100	1 383	42
Ensemble des immigré-e-s	42	5	9	5	40	100	3 322	52

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • Individus âgés de 18 à 60 ans, vivant en couple (marié, pacsé ou en concubinage), dont la rencontre avec le conjoint actuel est postérieure à leur migration.

Lecture • 37 % des hommes immigrés originaires d'Algérie âgés de 18 à 60 ans, entrés célibataires (y compris les veufs, divorcés et séparés) et actuellement en couple, vivent actuellement en couple avec une conjointe également immigrée d'Algérie.

* Sont aussi inclus ici les conjoints natifs d'un DOM ou descendants de natifs d'un DOM, qui ne représentent que 0,8 % des conjoints d'immigrés ayant formé leur couple après la migration.

** Pour 1 % des immigrés vivant en couple, on ne sait pas si la migration est intervenue avant ou après la rencontre du conjoint actuel.

Cela étant, de fortes différences existent entre les courants migratoires, pouvant être expliquées par divers facteurs. L'effet de l'ancienneté du courant migratoire peut s'avérer paradoxal : d'un côté, la durée de présence peut favoriser la mixité, mais, de l'autre l'augmentation de la taille de la population de cette vague migratoire augmente le « vivier » de conjoints de la même origine dans un premier temps et de descendants de parents de la même origine. L'appartenance religieuse, la distance culturelle ainsi qu'une faible maîtrise du français et une faible qualification peuvent aussi créer une frontière avec la population majoritaire et entraver la formation des couples mixtes. Enfin, la stigmatisation et le rejet, plus ou moins forts selon les origines, peuvent restreindre les chances de former un couple mixte.

Pour les immigrés venus d'Europe, la mixité domine : les couples formés avec une personne de la population majoritaire, avec un immigré venu d'un autre pays, ou encore avec un descendant d'immigré d'un autre courant migratoire prévalent nettement. Les immigrés venus du Portugal sont les Européens qui se mettent le moins souvent en couple avec des personnes de la population majoritaire, mais ce taux avoisine tout de même les 40 %. Plus de la moitié des immigrés venus du Maghreb vivent avec un conjoint immigré du même pays (6 sur 10), à l'exception des hommes originaires d'Algérie (seulement 37 % d'entre eux). L'ancienneté de la vague migratoire algérienne se traduit par un « vivier » matrimonial de descendant-e-s d'immigrés de ce pays plus important : 14 % des hommes et 9 % des femmes originaires d'Algérie vivent en couple avec un descendant d'immigrés d'origine algérienne.

Les immigrés originaires de Turquie ont très majoritairement choisi un conjoint également immigré de leur pays d'origine : c'est le cas de 75 % des hommes et 88 % des femmes, ce qui est dû à la fois au faible degré de qualification dans cette population et au caractère plus récent de cette migration. Les immigrés d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne se distinguent de leur côté à la fois par des taux élevés d'union avec des personnes de la population majoritaire et par une fréquence nettement plus élevée que les autres d'unions avec un immigré d'un autre pays que celui dont ils sont originaires.

Enfin, on peut souligner que la part des unions entre deux immigrés issus de pays différents dépasse 15 % pour les originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est. Cependant, la proximité d'origine est grande car les deux conjoints viennent du même continent dans 90 % de ces cas.

5 | Les descendant-e-s d'immigrés se mettent d'abord en couple avec une personne de la population majoritaire

Bien que n'ayant pas fait eux-mêmes l'expérience de la migration, les enfants d'immigrés nés en France se situent dans un espace relationnel transnational de par les liens de leur famille avec le pays d'origine et leur proximité avec d'autres familles immigrées en France. Pour autant, leur situation se distingue nettement de celle des immigrés. Pour eux, l'union avec une personne de la population majoritaire comporte peu de distance culturelle. Réciproquement, le choix d'une union avec un immigré originaire du même pays que leurs parents comporte une certaine distance culturelle, car en dépit d'une origine commune, les écarts peuvent être importants concernant les valeurs prévalant dans le pays du conjoint où ils sont souvent perçus comme des Français d'abord et avant tout. En revanche, le choix d'un conjoint lui-même descendant d'immigré comporte une certaine proximité d'expérience : celui d'une histoire familiale marquée par la migration, par la diversité des référents culturels, et par une proximité de lieu de vie (voir chapitre ségrégation résidentielle)⁽⁴⁾. Les choix opérés dépendent de nombreux facteurs là-encore : le fait d'être issu d'un couple mixte, d'avoir des parents arrivés jeunes ou à l'âge adulte en France, déjà en couple ou non, l'ancienneté du courant migratoire, les différences religieuses et culturelles, le niveau de qualification obtenu et, enfin, le fait d'appartenir ou non à une population soumise au racisme et aux discriminations.

(4) Santelli E. et Collet B., 2010, « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d'immigrés maghrébins, turcs et africains subsahariens », *Sociologie et sociétés* (à paraître) aborde les différentes options du choix conjugal à partir d'une enquête qualitative réalisée auprès de populations de descendants d'immigrés.

**Tableau 3 - Lien à la migration et origine du/de la conjoint-e des descendant-e-s d'immigrés
selon le pays de naissance de leurs parents**

Pays de naissance des parents des descendants d'immigrés	Immigré originaire du même pays que celui des parents	Descendant d'un immigré originaire du même pays que celui des parents	Immigré d'un autre pays que celui des parents	Descendant d'un immigré d'un autre pays que celui des parents	Majoritaire*	Total	Effectifs non pondérés	% de descendants avec 1 seul parent immigré
HOMMES								
Algérie	22	16	5	13	44	100	288	35
Maroc et Tunisie	19	8	2	18	52	100	158	46
Afrique sahélienne	35	3	3	12	47	100	48	34
Afrique guinéenne ou centrale	7	4	7	16	66	100	37	46
Asie du Sud-Est	2	3	1	12	81	100	70	53
Turquie	38	12	4	6	41	100	79	23
Portugal	8	16	3	5	68	100	270	33
Espagne et Italie	2	6	5	7	80	100	554	63
Autres pays de l'UE 27	4	0	6	7	83	100	197	86
Autres pays	8	2	10	14	66	100	104	65
Ensemble des hommes descendants d'immigrés	10	9	5	9	68	100	1805	53
FEMMES								
Algérie	26	16	6	9	42	100	342	32
Maroc et Tunisie	38	11	7	8	36	100	309	32
Afrique sahélienne	45	5	6	19	26	100	64	35
Afrique guinéenne ou centrale	23	1	7	6	64	100	49	54
Asie du Sud-Est	8	9	10	16	57	100	112	56
Turquie	74	13	3	3	7	100	99	1
Portugal	13	14	6	5	62	100	297	28
Espagne et Italie	2	5	4	7	83	100	558	72
Autres pays de l'UE 27	0	1	9	10	80	100	210	92
Autres pays	7	2	6	15	71	100	131	73
Ensemble des femmes descendantes d'immigrés	16	9	6	8	61	100	2171	52
Ensemble des descendant-e-s d'immigrés	13	9	5	9	65	100	3976	53
Ensemble des descendant-e-s ayant un seul parent immigré	3	4	6	9	78	100	1893	
Ensemble des descendant-e-s ayant deux parents immigrés	23	14	5	9	49	100	2083	

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champs • Descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans, vivant en couple marié, pacsé et concubin (cohabitant ou pas).

Lecture • 22 % des hommes âgés de 18 à 50 ans, ayant un ou deux parents immigrés d'Algérie, vivent en couple avec une femme immigrée née en Algérie.

* Sont inclus ici les conjoints natifs d'un DOM ou descendants d'un natif d'un DOM qui ne représentent que 0,9 % des conjoints des descendants d'immigrés.

Les descendants d'immigrés se mettent en grande majorité (65 %) en couple avec des personnes de la population majoritaire, et cela d'autant plus qu'ils sont issus de couples mixtes (tableau 3). Le choix d'un conjoint immigré de la même provenance que les parents est beaucoup plus rare : il ne concerne que 13 % des enfants d'immigrés, mais est plus élevé (23 %) pour ceux qui ont deux parents immigrés que pour ceux issus de couple mixte. Ceux qui choisissent un conjoint descendant d'un immigré issu du même courant migratoire forment une minorité (environ 9 %) ; ceux qui forment un couple avec un immigré ou un descendant d'immigré d'un autre pays que celui de l'un de ses parents sont plus nombreux (14 %), ce qui témoigne du

degré de diversité culturelle dans lequel les enfants d'immigrés grandissent et rencontrent leur conjoint.

Par rapport aux immigrés qui ont rencontré leur conjoint après la migration, la progression des unions avec un conjoint de la population majoritaire est nettement plus élevée pour les hommes que pour les femmes. C'est particulièrement flagrant pour les descendants d'immigrés venus d'Asie du Sud-Est, vague migratoire très concentrée dans l'histoire et pour les descendants de parents venus de Turquie, vague migratoire récente. Parmi les descendants d'un parent immigré du Maghreb, l'ancienneté du courant migratoire algérien facilite l'union de deux descendants. Enfin, parmi ceux issus de l'immigration européenne, la singularité des personnes d'origine portugaise persiste, atténuée toutefois par rapport aux immigrés : moins de deux tiers sont en couple avec un conjoint de la population majoritaire contre plus de 8 sur 10 pour les descendants d'un parent venu du reste de l'Europe.

6 | Le choix du conjoint entre origines sociales et origines culturelles

Cette première description des origines des conjoints ne prend pas en compte les caractéristiques sociales des enquêtés d'une part et de leurs parents d'autre part. Or, ces caractéristiques ont un impact fort sur le choix du conjoint. L'étude de la formation des couples⁽⁵⁾ a montré combien le choix du conjoint répond à de forts déterminants sociaux : les individus ayant tendance à choisir un conjoint du même milieu social. L'analyse des données ici présentées nécessite donc d'être approfondie : quelle importance jouent l'origine sociale, le niveau de qualification, le réseau relationnel, les attentes parentales, le lieu de rencontre, la pratique religieuse, le lieu d'habitation... dans la rencontre et le choix du conjoint ?

(5) Bozon M. et Hérán F., 2006, *La formation du couple : textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 267 p.

Inégalités des transitions de logement, discrimination et ségrégation perçues

Jean-Louis Pan Ké Shon *, *Solenne Robello* **

L'accès au logement est inégal selon que le résident soit immigré ou non, en termes de situation de l'habitat, de statut d'occupation du logement ou d'expérience de discrimination. Les immigrés et leurs descendants sont moins fréquemment propriétaires et occupent plus souvent un logement HLM que la population majoritaire. C'est particulièrement le cas pour les originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou de Turquie. Un cinquième des immigrés d'Algérie et d'Afrique subsaharienne déclarent avoir déjà été discriminés dans l'accès au logement. Le ressenti de la ségrégation touche surtout les locataires de HLM et particulièrement les immigrés comme les natifs d'un DOM.

1 | Propriétaires, locataires de HLM ou du privé comme reflet du statut social

Être propriétaire, locataire de HLM ou d'un logement du parc privé donne une indication d'une position sociale dans la société française que ce soit par la capacité à se constituer un patrimoine immobilier ou par le recours à l'habitat social⁽¹⁾. Les variations de proportion de propriétaires entre les immigrés des différentes origines et leurs descendants relèvent de trois ordres de facteurs imbriqués. Elles proviennent d'abord de durées différenciées d'installation selon les origines des résidents, les durées plus longues permettant davantage de constituer un patrimoine immobilier. Elles s'expliquent ensuite par des stratégies résidentielles, des rapports à l'habitat et à la propriété immobilière différenciés. Ainsi, la propriété immobilière possède culturellement une importance plus grande pour les Européens du Sud et pour les Asiatiques (cf. infra). Enfin, les disparités d'accès à la propriété signalent les inégalités de ressources entre les diverses origines d'immigrés.

L'accès à la propriété fait ressortir deux groupes (figure 1). Le premier, aux

* INED.

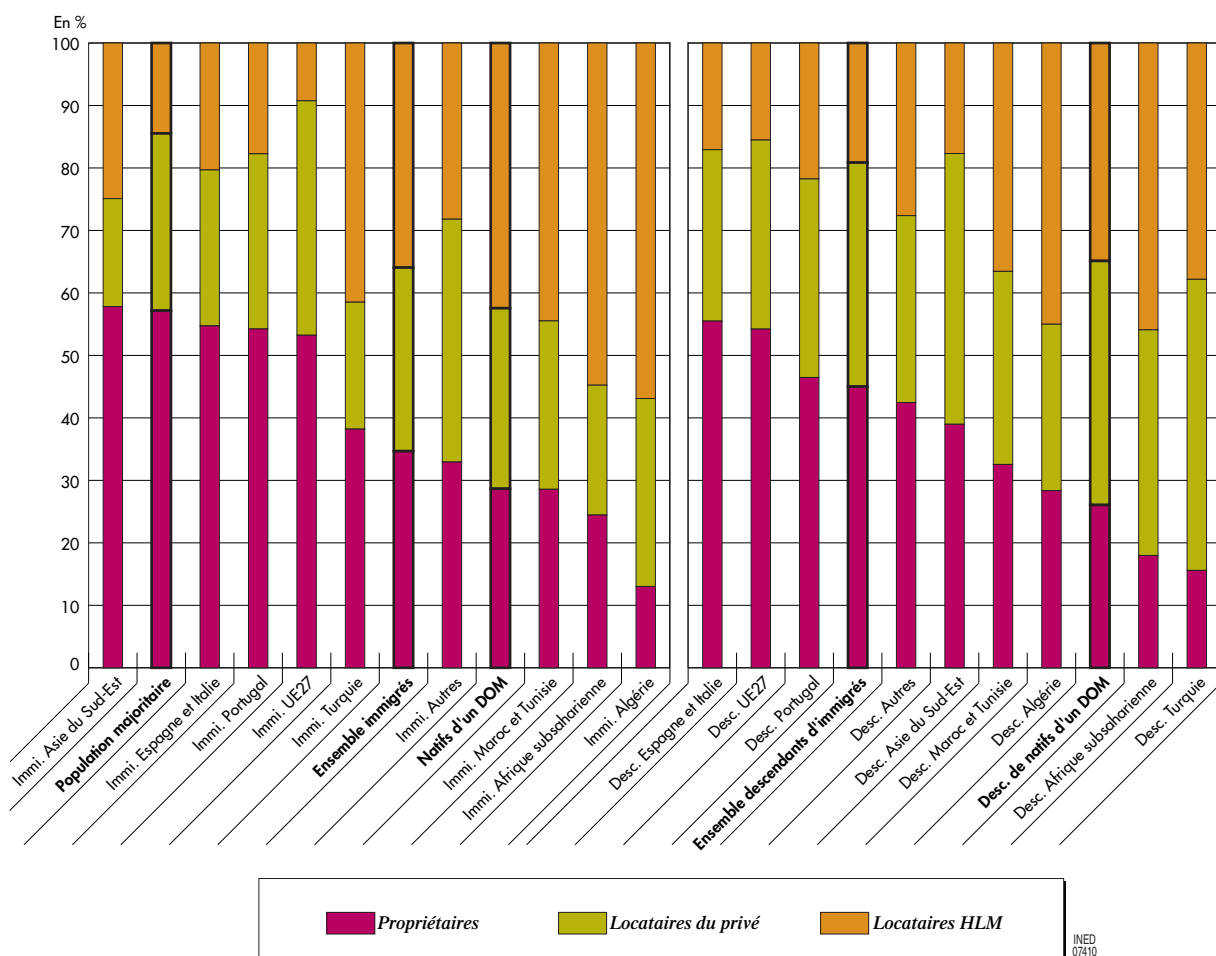
** Université Paris Sorbonne-Paris IV.

(1) Ces indications sont tendancielle et n'excluent pas qu'une part du parc du locatif privé recouvre des conditions de résidence plus défavorables que dans le parc social. Inversement, certains HLM n'ont rien à envier à un logement du privé en termes de confort et de situation. Enfin, le parc de logements sociaux est très hétérogène et nombre de chercheurs ont souligné que les logements les moins enviables étaient souvent attribués aux immigrés.

proportions proches de la population majoritaire (57 %), est constitué par des propriétaires immigrés venant de la péninsule ibérique et d'Italie, des autres Européens de l'UE 27, auxquels s'ajoutent les immigrés d'Asie du Sud-Est qui dépassent même la proportion des propriétaires de la population majoritaire. Les logiques semblent différentes. Les immigrés latins sont installés depuis longtemps en France et leurs niveaux d'accès à la propriété se rapprochent de la population majoritaire. Quant aux Asiatiques du Sud-Est dont l'immigration est plus récente, le rapport à la propriété semble revêtir une importance particulière. Dans le second groupe, l'accès à la propriété est moins fréquent, des immigrés de Turquie avec 38 % aux immigrés d'Afrique subsaharienne avec 13 %, en passant par les immigrés du Maghreb (27 %). L'amplitude des écarts est légèrement resserrée pour les descendants d'immigrés mais ici les effets d'âge sont plus importants et demanderaient à être neutralisés avant de s'avancer à conclure.

Le logement HLM représente environ 56 % de l'habitat des immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Algérie. Puis, viennent les immigrés du Maroc, les originaires d'un DOM et les immigrés de Turquie vivant à plus de 40 % dans l'habitat social. Ces deux premiers groupes constituent à l'évidence les résidents socialement plus défavorisés qui s'adressent au parc HLM pour se loger. Enfin, dans le troisième groupe s'ordonnent de façon nettement décroissante les immigrés d'Asie du Sud-Est, d'Espagne et d'Italie, du Portugal, la population majoritaire et à moins de 10 % les autres Européens de l'UE 27. Toutefois, ces résultats ne doivent pas faire oublier

Figure 1 - Statut d'occupation du logement selon l'origine



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • France Métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans, qui ne vivent plus chez leurs parents et qui ne sont pas logés gratuitement.

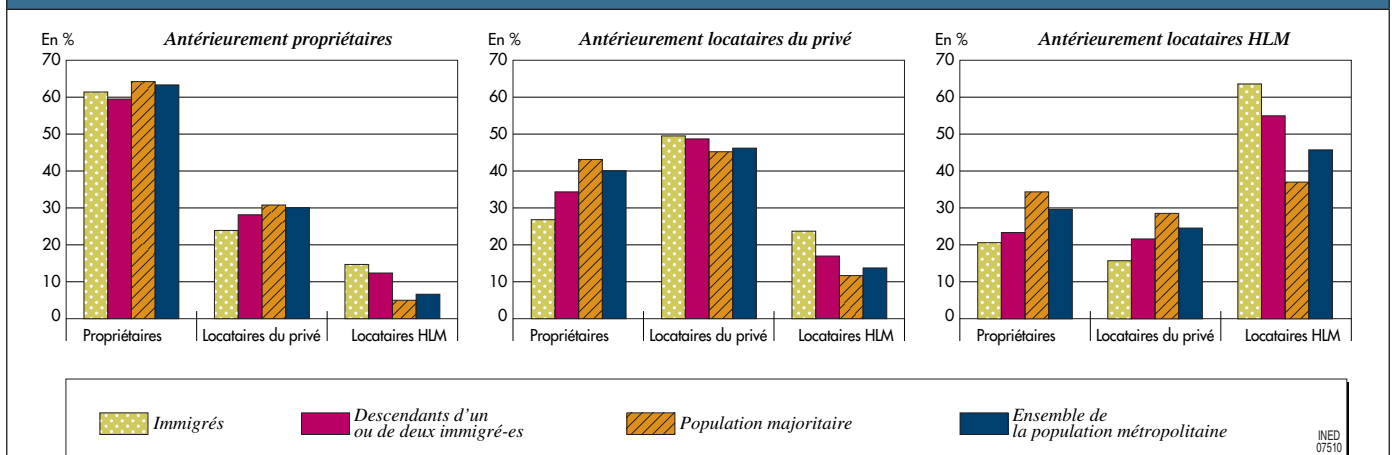
que les résidents de HLM sont constitués à plus de 63 % par la population majoritaire. Quant aux descendants d'immigrés, les résultats sont atténués en niveau surtout pour ceux dont les parents sont originaires d'Afrique ou du Maghreb comme de Turquie voire d'un DOM mais demeurent proches dans l'ordonnancement général. L'observation des proportions de propriétaires, locataires du privé ou des HLM montre qu'il y a reproduction des statuts d'occupation du logement des parents par les enfants mais en mode mineur.

2 | Des transitions du type d'habitat défavorables aux immigrés et dans une moindre mesure aux descendants d'immigrés

Les transitions statutaires des résidents témoignent des trajectoires résidentielles suivies par ces différents groupes. Si le passage de la location à l'accession à la propriété est un type dominant en France, il n'est pas universel. Tendanciellement, elles dévoilent les capacités des uns et des autres à réaliser une certaine mobilité ascendante de l'habitat social, au logement privé et à l'accession à la propriété, phénomène voisin de l'intégration résidentielle mis au jour par l'École de Chicago⁽²⁾.

Les résultats qui suivent présentent une comparaison entre le statut d'occupation actuel et le précédent pour les résidents ayant changé de logement dans les cinq dernières années. Ils sont descriptifs et ne sont pas contrôlés pour les revenus, l'âge, le statut d'activité ou la localisation. Ces figures montrent à l'évidence une certaine inertie des situations statutaires : lorsqu'on est propriétaire, locataire d'HLM ou du privé, on a plus de chances d'être à nouveau propriétaire, locataire d'HLM ou locataire du privé (figure 2). Néanmoins, tous ne conservent pas le même statut d'occupation à la faveur d'un changement de logement. Quand ils changent de statut, les propriétaires de la population majoritaire s'installent moins dans le logement social (5 %) que dans le privé (31 %), ce que l'on observe moins fréquemment pour les descendants d'immigrés et leurs parents qui logent plus souvent en HLM, soit à cause des faiblesses de leurs caractéristiques sociales (moindres revenus, plus souvent au chômage, etc.), soit d'un accès au logement privé plus restreint à cause

Figure 2 - Transitions du type d'habitat selon l'origine



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED- INSEE, 2008.

Champ • France métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans ne vivant plus chez leurs parents, non logés gratuitement et qui ont déménagé dans les 5 dernières années.

Note • Ces graphiques sont issus des résultats d'une matrice des transitions des statuts d'occupation du logement des habitants. Cette matrice croise le statut antérieur du résident (propriétaire, locataire HLM, locataire du privé) avec l'actuel. Le premier graphique se lit ainsi : parmi les anciens propriétaires de la population majoritaire, 64 % sont à nouveau propriétaires, 5 % locataires d'HLM et 31 % locataires du privé.

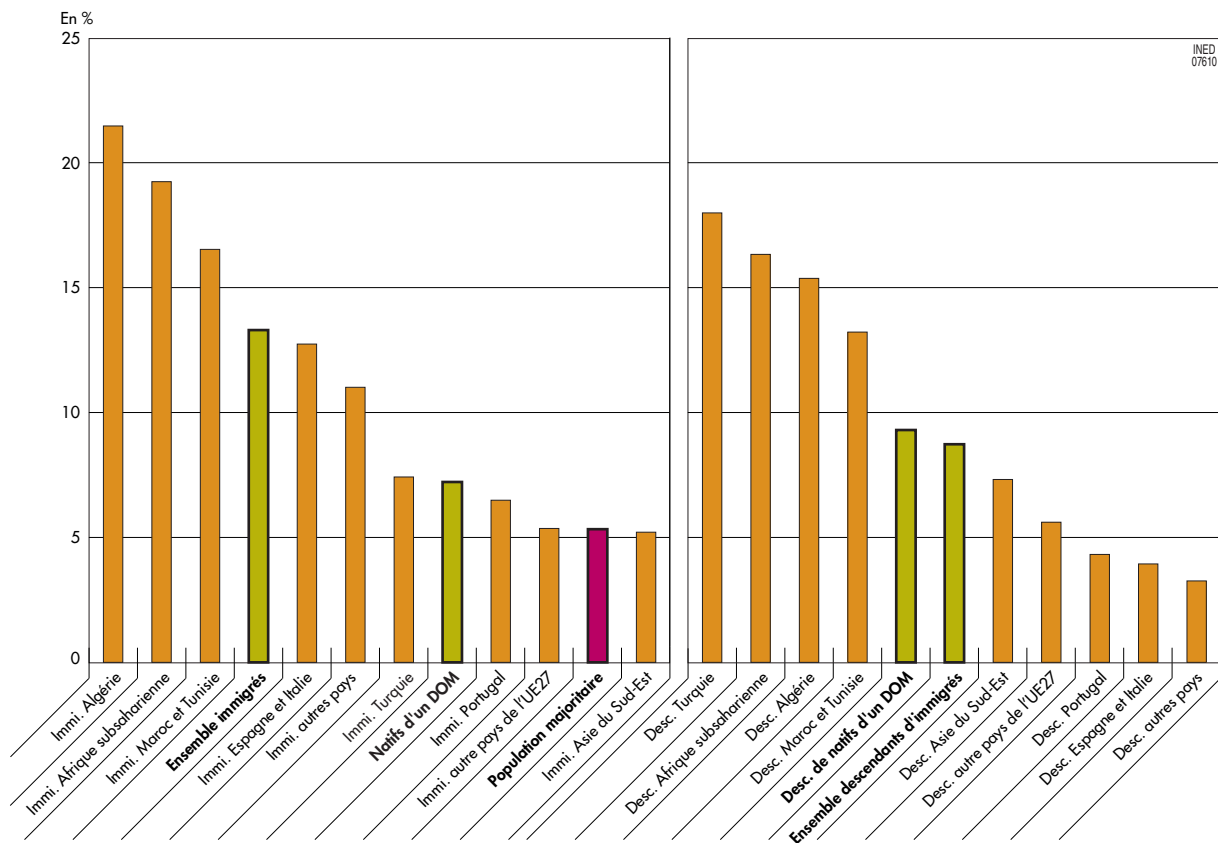
(2) Park R. E., 1926, «The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order» in Burgess E. W., *The Urban Community*, Chicago, IL : University of Chicago Press, p. 3-18.

du prix des loyers et de la discrimination au logement (cf. infra). Parmi les immigrés transitant de la propriété au logement social, ce sont les immigrés de Turquie qui réalisent le plus souvent ce trajet (37 %), puis les immigrés d'Afrique subsaharienne (29 %) et enfin les immigrés du Maghreb (26 %) (figures non montrées ici). Il est probable qu'une part de ces propriétaires qui accèdent au logement social vivaient dans des logements dégradés et ont été relogés après une opération de rénovation ou après une rupture du couple.

Parmi les anciens locataires de HLM, les immigrés (64 %) et leurs descendants (55 %) sont les plus représentés dans un nouvel habitat en HLM, loin devant la population majoritaire (37 %). En première approche, le parcours résidentiel est davantage ascendant pour la population majoritaire quittant l'habitat social. De fait, cet habitat joue pour certains un rôle de sas. Il est alors l'occasion d'épargner afin d'accéder ensuite à la propriété immobilière. Ainsi, la sortie de l'habitat social se concrétise pour 34 % par l'accession à la propriété chez les membres de la population majoritaire, 21 % et 23 % chez les immigrés et leurs descendants. Les sorties des HLM s'opèrent là encore très inégalement entre immigrés des différentes origines. Les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne accèdent bien moins fréquemment à la propriété 15 % et 9 % contre 30 % chez les natifs d'un DOM et 43 % chez les immigrés d'Asie du Sud-Est.

Il est aisé de constater que les « comportements » résidentiels des immigrés ne sont pas identiques et qu'agréger leurs diverses origines contribue à écrêter les disparités. Dans notre dernier exemple, l'accès à la propriété en sortant des HLM est 4,5 fois plus fréquent chez les immigrés d'Asie du Sud-Est que chez les immigrés d'Afrique subsaharienne.

Figure 3 - Sentiment d'avoir été discriminé dans l'accès au logement



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • France métropolitaine, 18-50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents.

Par ailleurs, les niveaux et la qualité des transitions résidentielles des descendants d'immigrés s'intercalent systématiquement entre ceux de la population majoritaire et ceux des immigrés montrant dans une interprétation optimiste la nette progression d'une intégration résidentielle de fait ou dans une version pessimiste des effets de rémanence de la position sociale et des discriminations qui perdurent avec le temps, même de façon atténuée.

3 | Une discrimination au logement particulièrement ressentie par les immigrés d'Afrique subsaharienne et du Maghreb

L'accès au logement est toujours plus difficile pour les immigrés et leurs descendants notamment en raison des discriminations dont ils peuvent être l'objet. L'indicateur de discrimination mobilisé dans l'enquête est reconstruit, il correspond à des « refus sans raison valable d'un logement » dans les cinq dernières années. Rien ne permet de dire pour le moment que cet indicateur minimise ou surestime les discriminations effectives. Ainsi, 13 % des immigrés et 9 % de leurs descendants ont le sentiment d'avoir connu une discrimination au logement et parmi eux, 70 % des immigrés et 53 % de leurs descendants invoquent la couleur de peau ou l'origine comme un des motifs de leur discrimination (figure 3). Bien que le niveau soit trop important, il demeure relativement faible puisqu'il concerne environ un immigré et leurs descendants sur dix. Néanmoins, c'est 2,5 fois plus fréquent pour les immigrés et 1,5 plus pour leurs descendants comme pour les natifs d'un DOM que pour la population majoritaire. A noter que les immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne se distinguent une fois encore par une proportion près de 3,5 fois à 4,5 fois plus importante dans le sentiment d'avoir subi une discrimination au logement.

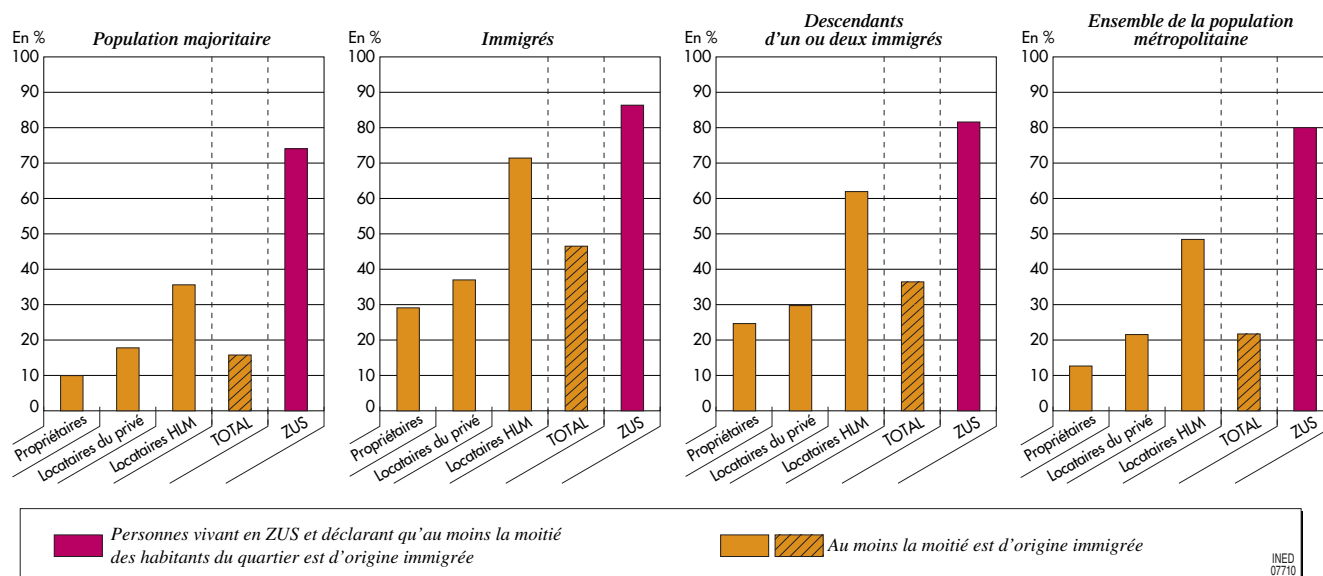
4 | Immigrés en HLM : une perception de la « concentration d'immigrés⁽³⁾ » deux fois plus fréquente

La perception de la ségrégation du quartier dans lequel vivent les résidents représente une autre dimension de la qualité de l'habitat. La question utilisée dans l'enquête ne fait pas état explicitement de la ségrégation des habitants mais collecte la proportion d'immigrés dans le quartier selon l'estimation des enquêtés eux-mêmes. Les résultats sont frappants : les immigrés déclarent près de trois fois plus souvent (47 %) loger dans un quartier dont au moins la moitié des habitants est d'origine immigrée par rapport à la population majoritaire (16 %) (figure 4). Les descendants d'immigrés ne sont plus que 36 % à vivre dans cet environnement. À l'inverse, les immigrés, et leurs descendants déclarent vivre près de deux fois plus souvent (26 %, 35 %) dans un quartier où presque aucun autre habitant n'est d'origine immigrée, 60 % pour la population majoritaire. Les personnes interrogées s'attribuent d'ailleurs une bonne conscience du peuplement de leur quartier puisqu'elles ne sont qu'environ 5 % à ne déclarer ne pas savoir estimer l'origine immigrée de la population de leur quartier.

La mixité sociale et « ethnique » indique des disparités selon que l'on soit propriétaire, locataire du privé ou de HLM. Ainsi, le rapport des habitants vivant dans un quartier composé d'au moins la moitié d'immigrés est du simple au triple entre les propriétaires et les locataires des HLM de la population majoritaire, environ 2,5 fois pour les immigrés et leurs descendants. Le logement social est toujours plus

(3) Cet indicateur d'estimation subjective de la proportion d'immigrés du quartier peut être interprété comme un indicateur subjectif de concentration spatialisée de populations défavorisées, autrement dit de ségrégation.

Figure 4 - « Concentration d'immigrés » perçue dans le quartier



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-50 ans résidant en France métropolitaine, qui ne vivent plus chez leurs parents et n'étant pas logés gratuitement.

Lecture • 71,6% des immigrés qui sont locataires HLM déclarent vivre dans un quartier dont au moins la moitié des habitants sont d'origine immigrée.

fréquemment associé à un environnement où les immigrés sont surreprésentés. Ensuite, les immigrés en HLM ont un taux de ségrégation perçue deux fois plus fort que pour la population majoritaire en HLM. À l'inverse, la population majoritaire, les immigrés et leurs descendants des zones urbaines sensibles (ZUS) perçoivent de façon relativement proche la ségrégation dans ces quartiers (toutefois, un écart de 10 % sépare les premiers des deux derniers) soulignant ainsi la particulière concentration des immigrés dans ces quartiers. Ces constats révèlent que les locataires de logements sociaux sont ou se déclarent moins ségrégés lorsqu'ils font partie de la population majoritaire que les immigrés et leurs descendants. Ces constats sont peu surprenants et sont en cohérence avec les études déjà menées⁽⁴⁾.

De leur côté, les locataires immigrés du privé accusent une ségrégation perçue de 30 % inférieure à ceux des HLM. En termes interprétatifs, cela reviendrait à dire que lorsque les immigrés ont davantage de choix⁽⁵⁾, ils se situent dans des quartiers moins ségrégués et au contraire lorsqu'ils sont davantage contraints par les règles d'attribution des logements, ils trouvent une localisation où la ségrégation est plus intense. En dehors des immigrés de Turquie qui se détachent des autres immigrés par une perception plus fréquente de la ségrégation, le détail par origine n'indique pas de différences flagrantes dans les taux des quartiers ségrégués.

En première approche, ces résultats semblent donner corps aux analyses impliquant la politique de peuplement de certains bailleurs sociaux mais aussi aux acteurs locaux aboutissant objectivement à la ségrégation⁽⁶⁾. Toutefois, il sera nécessaire de poursuivre par des analyses multivariées en mobilisant des données contextuelles (proportion d'immigrés dans le quartier, etc.) afin de les consolider.

(4) Pan Ké Shon J.-L., 2010, « The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods », *Urban Studies*, 47(8), p. 1603-1623.

(5) La location dans le privé est moins contrainte par la règle des trois choix de logement en HLM au-delà desquels les organismes obligent à réinitialiser le processus de demande.

(6) Simon P., 1998, « Ghettos, immigrants, and integration. The French dilemma », *Netherland Journal of Housing and the built Environment*, 13(1) ; Tanter A., Toubon J.-C., 1999, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34 ; Tissot S., 2005, « Une 'discrimination informelle' ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159.

Sphères de sociabilités : relations familiales *versus* relations sociales ?

Laure Moguérrou*, Emmanuelle Santelli**

L'enquête *Trajectoires et Origines* fournit la possibilité de tester la variabilité des modes de vie, des références culturelles à partir desquelles s'organisent les relations sociales. Les sphères de proximité, qui désignent des modes d'organisation des relations dans l'espace privé (degrés de proximité avec l'entourage familial, entraides et sociabilités), se constituent de manière différenciée pour des raisons culturelles (recherche d'une proximité pour partager un même mode de vie), mais aussi migratoires (les conditions d'accueil et d'installation variant selon les périodes considérées et en raison de la position de minoritaire), et sociales (en lien avec les statuts sociaux, les inégalités, la ségrégation). Nous proposons ici de traiter de la localisation résidentielle des enquêtés et de leurs parents et des relations familiales comparées aux relations entretenues avec les amis et les voisins. Il s'agit de donner à voir les conditions d'un plus fort centrage des relations autour du noyau familial en analysant la part des relations familiales, amicales et de voisinage dans l'univers de sociabilité.

L'analyse met en évidence que les descendants d'immigrés cohabitent plus tardivement avec leurs parents que la population majoritaire et qu'une fois quitté le foyer parental, ils résident également dans une plus grande proximité (dans la même ville ou le même quartier), en particulier les descendants d'originaires du Maghreb et de Turquie. Cette proximité résidentielle s'accompagne, dans ces deux groupes, de relations plus denses avec l'entourage familial. Les descendants d'immigrés venus du Portugal (et dans une moindre mesure d'Espagne ou d'Italie), bien que vivant relativement plus éloignés de leurs parents (même région), entretiennent également des relations intenses avec la famille. On observe une relative convergence des comportements entre descendants d'immigrés et population majoritaire dans les sociabilités amicales et de voisinage.

Les immigrés arrivés adultes en France subissent ce trait caractéristique de la migration qui est d'avoir laissé derrière soi tout ou partie de son entourage familial. Cette absence de relations familiales n'est pas compensée cependant par des relations amicales plus denses. En revanche, leur sociabilité de voisinage est comparable à celle de la population majoritaire.

* Université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPO)-INED.

** CNRS-INED.

1 | Proximités spatiales : vivre avec ses parents

Les enquêtes en population générale ont montré que les femmes avaient tendance à décohabiter plus jeunes que les hommes ⁽¹⁾, notamment parce qu'elles se mettent en couple plus tôt qu'eux. Nos données ne démentent pas ce résultat : au moment de l'enquête, les femmes et ce quels que soient leurs âges ⁽²⁾, leurs origines ou celles de leurs parents, étaient moins nombreuses que les hommes à vivre avec leurs parents (tableau 1). Les descendants d'immigrés, quelles que soient les tranches d'âge considérées cohabitent plus longtemps avec leurs parents que les autres groupes, et en particulier que la population majoritaire (30 % *versus* 17 %).

La décohabitation tardive se vérifie particulièrement auprès des descendants d'immigrés venus du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie (tableau 2). Entre 26 et 35 ans, 35 % des descendants d'immigrés venus du Maroc et de Tunisie, 36 % des descendants d'originaires d'Afrique sahélienne ou encore 27 % des descendants d'immigrés de Turquie cohabitaient encore avec leurs parents, contre seulement 12 % des hommes du même âge issus de la population majoritaire. La plus grande instabilité professionnelle (voir les chapitres sur l'emploi) conjuguée à la moindre propension à la vie conjugale hors mariage (voir chapitre sur le couple) pourrait expliquer la décohabitation plus tardive des hommes descendants d'immigrés du Maroc et de Tunisie, d'Afrique sahélienne ou encore de Turquie. Le contrôle exercé par les

Tableau 1 - Cohabitation avec les parents et proximité résidentielle des décohabitants selon le lien à la migration (en %)

		Part des personnes qui cohabitaient avec leurs parents (ou l'un d'eux) au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés	Les parents d'ego (l'un des deux) vivent...						
				... proches (même quartier, même ville)	... dans la même région	... dans une autre région	... dans un autre pays, un DOM	Les parents sont inconnus, décédés, perdus de vue	Total	Effectifs non pondérés
Immigrés arrivés avant 17 ans	Ensemble	23	2 345	24	31	15	24	7	100	1 852
	Hommes	26	1 146	24	29	16	24	7	100	860
	Femmes	21	1 199	25	33	13	23	6	100	992
Immigrés arrivés à 17 ans ou plus	Ensemble	3	4 028	2	2	2	81	13	100	3 909
	Hommes	3	1 777	2	2	2	82	12	100	1 721
	Femmes	4	2 251	2	2	2	80	14	100	2 188
Immigrés (tous âges à l'entrée)	Ensemble	11	6 373	9	11	6	63	11	100	5 761
	Hommes	12	2 923	10	11	6	63	10	100	2 581
	Femmes	10	3 450	9	12	5	63	12	100	3 180
Descendants d'un ou deux immigrés	Ensemble	30	8 110	27	41	18	8	6	100	5 083
	Hommes	33	3 866	26	41	19	8	6	100	2 210
	Femmes	27	4 244	28	41	17	8	6	100	2 873
Population majoritaire	Ensemble	17	3 186	20	47	26	1	6	100	2 593
	Hommes	20	1 522	20	46	27	1	6	100	1 177
	Femmes	14	1 664	20	49	24	1	6	100	1 416
Ensemble de la population métropolitaine	Ensemble	18	17 669	20	43	23	9	7	100	13 437
	Hommes	21	8 311	19	42	24	9	6	100	5 968
	Femmes	15	9 358	20	44	22	9	7	100	7 469

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008-2009.

Champ • 18-50 ans.

Lecture • 80 % des hommes âgés de 18 à 50 ans issus de la population majoritaire ne vivaient pas avec leurs parents au moment de l'enquête ; parmi ceux qui ne vivaient pas avec leurs parents, 20 % vivaient dans le même quartier ou la même ville que leurs deux parents ou l'un d'eux.

(1) Sebillé P., 2009, « Un passage à l'âge adulte en mutation ? » in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Études des Relations Intergénérationnelles*, Paris, Ed. INED, Grandes Enquêtes, p. 315-340.

(2) Les écarts selon âge ne sont pas présentés dans les tableaux mais ont été contrôlés de manière systématique.

aînés sur les jeunes – et singulièrement sur les jeunes femmes – retarderait également l'âge de départ de chez les parents. Cela est particulièrement vérifié auprès des descendantes d'immigrés d'Afrique subsaharienne et de Turquie : respectivement 25 %

Tableau 2 - Cohabitation avec les parents et proximité résidentielle des décohabitants selon l'origine des descendants d'un ou deux immigrés ou de natifs d'un DOM (en%)

Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou de natifs d'un DOM		Part des personnes qui cohabitaient avec leurs parents (ou l'un d'eux) au moment de l'enquête	Effectifs non pondérés	Les parents d'Ego (l'un des deux) vivent...						
				...proches (même quartier, même ville)	...dans la même région	...dans une autre région	...dans un autre pays, un DOM	Les parents sont inconnus, décédés, perdus de vue	Total	Effectifs non pondérés
DOM	Ensemble	34	650	16	42	19	19	3	100	405
	Hommes	39	307	15	37	19	26	3	100	176
	Femmes	28	343	18	47	20	13	3	100	229
Algérie	Ensemble	29	1 306	35	36	15	8	6	100	867
	Hommes	32	582	33	38	14	9	6	100	362
	Femmes	27	724	36	34	16	7	6	100	505
Maroc et Tunisie	Ensemble	45	1 122	28	40	18	10	4	100	593
	Hommes	52	487	29	40	18	10	4	100	209
	Femmes	38	635	28	40	18	10	4	100	384
Afrique sahélienne	Ensemble	59	480	15	41	24	17	4	100	169
	Hommes	61	214	13	41	24	20	2	100	62
	Femmes	57	266	18	40	23	14	5	100	107
Afrique guinéenne ou centrale	Ensemble	48	333	16	36	22	20	6	100	150
	Hommes	56	156	19	39	17	25	-	100	57
	Femmes	42	177	15	34	25	17	9	100	93
Asie du Sud-Est	Ensemble	49	573	19	46	23	8	4	100	242
	Hommes	59	299	22	43	26	4	6	100	97
	Femmes	37	274	18	49	20	12	2	100	145
Turquie	Ensemble	53	447	41	34	14	11	1	100	186
	Hommes	52	213	33	46	8	12	2	100	78
	Femmes	54	234	51	20	20	9	-	100	108
Portugal	Ensemble	30	933	27	47	13	12	1	100	654
	Hommes	34	469	29	44	14	12	1	100	302
	Femmes	24	464	25	51	12	12	1	100	352
Espagne et Italie	Ensemble	15	1 692	26	43	19	6	7	100	1 398
	Hommes	16	829	24	42	21	6	7	100	665
	Femmes	14	863	28	45	16	5	7	100	733
Autres pays de l'UE 27	Ensemble	16	649	17	41	24	3	15	100	529
	Hommes	17	317	15	39	27	3	17	100	247
	Femmes	13	332	20	43	22	3	13	100	282
Autres pays	Ensemble	44	575	24	37	25	7	7	100	295
	Hommes	51	300	23	37	28	8	4	100	131
	Femmes	37	275	25	37	23	6	9	100	164
Population majoritaire	Ensemble	17	3 186	20	47	26	1	6	100	2 593
	Hommes	20	1 522	20	46	27	1	6	100	1 177
	Femmes	14	1 664	20	49	24	1	6	100	1 416
Ensemble de la population métropolitaine	Ensemble	18	17 669	20	43	23	9	7	100	13 437
	Hommes	21	8 311	19	42	24	9	6	100	5 968
	Femmes	15	9 358	20	44	22	9	7	100	7 469

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008-2009.

Champ • 18-50 ans.

Lecture • 52 % des hommes âgés de 18 à 50 ans descendants d'immigrés venus de Turquie vivaient avec leurs deux parents ou l'un d'eux au moment de l'enquête.

et 22 % de celles âgées de 26 à 35 ans vivaient avec leurs parents au moment de l'enquête (contre 7 % des femmes du même âge de la population majoritaire).

Le paramètre financier serait aussi à prendre en considération afin de vérifier si la plus grande précarité professionnelle des descendants d'immigrés (et singulièrement parmi ceux dont les parents sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne) n'est pas un frein à leur autonomisation.

2 | Proximités spatiales : vivre plus ou moins proche de ses parents

Les individus qui ne vivaient pas avec leurs parents au moment de l'enquête ont été regroupés selon qu'ils vivaient proches (même quartier ou même ville), dans la même région, dans une autre région ou un autre pays que leurs deux parents ou l'un d'entre eux. Une dernière catégorie englobe les individus dont les deux parents sont décédés, inconnus ou perdus de vue (tableaux 1 et 2).

Les immigrés se distinguent nettement selon l'âge à l'arrivée : ceux arrivés à 17 ans ou plus vivent dans plus de 90 % des cas éloignés de leurs parents, essentiellement pour des raisons liées à la migration. Le comportement des immigrés arrivés enfants ou adolescents (la plupart du temps avec leurs parents) se rapproche de celui des descendants d'immigrés, même s'ils sont plus nombreux à vivre loin de leurs parents. Les disparités selon le moment de la migration traduisent à la fois un effet d'âge (les immigrés venus avant 17 ans étant en moyenne plus jeunes que les autres) et un effet de statut à l'entrée en France (les immigrés venus jeunes ont généralement rejoint un/des membres de leur famille).

Les descendants d'immigrés et les immigrés venus enfants sont plus nombreux à habiter à proximité de leurs parents (même quartier ou même ville) que les individus de la population majoritaire (respectivement 27 % et 20 %). C'est encore plus vrai pour les plus jeunes d'entre eux : 31 % des descendants d'immigrés de 18-25 ans vivent proches de leurs parents, contre 22 % parmi la population majoritaire. Rester dans le même quartier ou la même ville après avoir décohabité concerne tout particulièrement les descendants d'immigrés de Turquie (41 %), d'Algérie (35 %), du Maroc et de Tunisie (28 %) et dans une moindre mesure d'Europe du Sud.

La situation la plus répandue est celle qui consiste à vivre dans la même région que les deux parents ou l'un d'entre eux : c'est le cas de 41 % des descendants d'immigrés et de 47 % de la population majoritaire (seuls les descendants d'immigrés du Portugal, d'Asie du Sud-Est et les descendantes d'originaires d'un DOM ont des taux comparables).

L'éloignement géographique des parents caractérise la situation des descendants d'originaires d'un DOM et d'immigrés d'Afrique subsaharienne : plus de 35 % d'entre eux vivent dans une autre région ou un autre pays⁽³⁾. Leur situation est, de ce point de vue, à rapprocher de celle des immigrés arrivés jeunes en France, tandis que 80 % des parents des immigrés venus après 16 ans vivent dans un autre pays.

À l'inverse, les descendants dont les parents sont venus du Portugal (et en particulier les femmes), de Turquie, ou du Maghreb apparaissent être plus enclins à vivre proches de leurs ascendants. La dissymétrie entre les hommes et les femmes à l'égard de la proximité avec les parents, observée dans les enquêtes en population générale⁽⁴⁾, est confirmée ici pour les femmes et ce pour quasi tous les groupes d'origine. Si les

(3) Dans ces deux groupes d'origine, plus d'un tiers des personnes qui vivent encore avec leurs parents vivent en réalité avec leur seule mère.

(4) Bonvalet C. et Maison D., 1999, « Famille et entourage, le jeu des proximités » in Bonvalet C., Gotman A. et Grafmeyer Y. (éds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Travaux et Documents, INED, Cahier 143, p. 27-67.

femmes quittent leurs parents plus vite que les hommes, elles restent néanmoins globalement plus proches d’eux.

Cette plus ou moins grande proximité/distance avec les parents influe-t-elle sur les relations familiales ?

3 | Fréquenter sa famille

On s’intéresse ici aux relations qu’entretiennent parents et enfants, et plus particulièrement après la décohabitation de ces derniers (tableaux 3 et 4). La question posée était la suivante : « au cours des quinze derniers jours, combien de fois avez-vous rencontré des membres de votre famille, proche ou éloignée (pour le plaisir de se voir chez vous, chez eux, lors de sorties communes) ? ». Ainsi on ne mesure pas tant les relations entretenues avec les parents qu’avec l’ensemble du réseau familial.

Tableau 3 - Fréquentation de la famille, des amis et des voisins selon le lien à la migration et le sexe					
		Famille	Amis	Voisins	Effectifs non pondérés
Immigrés arrivés avant 17 ans	Ensemble	82	85	40	1 850
	Hommes	80	87	40	858
	Femmes	83	84	41	992
Immigrés arrivés à 17 ans ou plus	Ensemble	58	83	44	3 902
	Hommes	58	86	43	1 718
	Femmes	58	81	44	2 184
Immigrés (tous âges à l’entrée)	Ensemble	66	84	43	5 752
	Hommes	66	86	42	2 576
	Femmes	65	82	43	3 176
Descendants d’un ou deux immigrés	Ensemble	87	88	38	5 077
	Hommes	85	88	38	2 209
	Femmes	88	87	38	2 868
Population majoritaire	Ensemble	83	90	44	2 592
	Hommes	81	90	45	1 177
	Femmes	84	89	44	1 415
Ensemble de la population métropolitaine	Ensemble	81	89	44	13 421
	Hommes	79	90	44	5 962
	Femmes	82	88	43	7 459

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • 18-50 ans ne vivant pas avec leurs parents.
Lecture • 88 % des descendantes d’immigrés âgées de 18 à 50 ans ne résidant pas avec leurs parents avaient rencontré des membres de leur famille au cours des 15 jours précédant l’enquête. 38 % d’entre elles déclaraient entretenir des relations avec leurs voisins.

Les immigrés venus après 17 ans sont plus d’un tiers à ne pas fréquenter du tout leur famille, notamment parce qu’ils vivent loin de leurs parents (tableau 3). L’intensité des relations familiales varie considérablement selon la durée de résidence en France. Alors que 54 % des immigrés arrivés adultes et résidant depuis moins de dix ans en France métropolitaine déclaraient avoir rencontré des membres de leur famille au cours des quinze jours précédant l’enquête, ils étaient 67 % parmi ceux résidant depuis plus de vingt-cinq ans sur le territoire métropolitain. Les descendants de natifs d’un DOM sont également, mais dans une bien moindre mesure, à la fois éloignés géographiquement de leurs parents et plus distants dans leurs relations : près d’un quart d’entre eux n’avaient pas vu leur famille au cours des quinze jours précédents l’enquête (tableau 4).

La section précédente a montré que les descendants (hommes et femmes) d'immigrés du Maghreb vivaient relativement plus proches de leurs parents que la population majoritaire. Cette proximité spatiale s'accompagne également de relations plus fréquentes avec la famille. Cela est aussi le cas des descendants dont les parents sont venus d'Europe du Sud, qui sont moins nombreux à résider dans le même quartier ou la même ville que leurs parents, mais qui habitent néanmoins très souvent la même région. Plus de la moitié des femmes et hommes descendants d'immigrés de Turquie vivaient dans le même quartier ou la même ville que leurs parents. Cependant, seules les femmes fréquentent de manière très régulière leur famille. Les femmes dont les parents sont venus d'Afrique sahélienne, d'Asie du Sud-Est ou encore de Turquie ont également déclaré entretenir des relations très proches avec l'entourage familial.

Les femmes descendantes d'immigrés et de la population majoritaire déclarent un peu plus souvent que les hommes fréquenter leur famille (tableau 3) et parmi les premières, cela est vérifié dans quasiment tous les groupes d'origine⁽⁵⁾. Il revient souvent aux femmes d'entretenir les relations familiales, y compris avec la famille du conjoint⁽⁶⁾. Effectivement, les personnes, et plus encore les femmes que les hommes, vivant en couple, déclarent entretenir plus de relations avec des membres de leur famille que les célibataires. Ainsi 88 % des descendants (respectivement 86 % des hommes et 89 % des femmes) vivant avec leur conjoint ont déclaré avoir fréquenté leur famille au cours des quinze jours précédant l'enquête, contre 84 % des célibataires (82 % chez les hommes *versus* 85 % chez les femmes). Dans la population majoritaire ces proportions étaient respectivement de 79 % parmi les célibataires et 84 % parmi ceux vivant avec leur partenaire.

L'intensité des relations avec les parents varie généralement selon le cycle de vie

Tableau 4 - Fréquentation de la famille, des amis et des voisins selon le pays ou le département de naissance des parents et le sexe (en %)				
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou de natif d'un DOM	Famille	Amis	Voisins	Effectifs non pondérés
DOM	75	88	30	405
Algérie	88	88	33	866
Maroc et Tunisie	87	85	37	591
Afrique sahélienne	85	89	25	169
Afrique guinéenne ou centrale	81	91	32	150
Asie du Sud-Est	84	94	35	242
Turquie	84	87	44	186
Portugal	90	90	39	654
Espagne et Italie	88	88	41	1 397
Autres pays de l'UE 27	82	86	37	529
Autres pays	83	90	42	293
Population majoritaire	83	90	44	2 592
Ensemble de la population métropolitaine	81	89	44	13 421
Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008. Champ • 18-50 ans ne vivant pas avec leurs parents. Lecture • 88 % des descendants d'immigrés venus d'Algérie ne résidant pas avec leurs parents avaient rencontré des membres de leur famille au cours des 15 jours précédant l'enquête. 30 % d'entre eux déclaraient entretenir des relations avec leurs voisins.				

(5) Dans la suite des analyses, les distinctions par sexe ne sont pas présentées, notamment parce que les écarts hommes/femmes dans la fréquentation des amis et des voisins ne sont pas très importants.

(6) Bonvalet C., et Maison D., 1999, *op. cit.*

des individus : relativement élevée quand ils sont jeunes, elle peut diminuer par la suite au moment de la prise d'autonomie et être réactivée à certains moments de l'existence surtout quand les enfants deviennent eux-mêmes parents ou plus tard quand les parents deviennent dépendants⁽⁷⁾. C'est effectivement entre 26 et 35 ans, tranche d'âge au cours de laquelle les individus fondent une famille, que les relations avec la famille d'origine apparaissent les plus intenses et, de ce point de vue, les descendants ne se distinguent que peu de la population majoritaire.

4 | Relations familiales *versus* relations sociales

Si les liens avec la famille des immigrés se renforcent avec la durée de résidence, les relations avec les amis suivent une évolution inverse (sauf pour les femmes qui, toutefois, fréquentent moins que les hommes leurs amis). En revanche, la fréquentation des voisins tend à augmenter avec la présence en France, et ce pour les hommes et les femmes et quel que soit le groupe d'origine. Les immigrés arrivés adultes sont, avec la population majoritaire, ceux qui entretiennent le plus de sociabilités de voisinage, comparativement à tous les autres groupes.

Tous groupes confondus, rares sont les personnes (proportion toujours inférieure à 20 %) qui déclarent n'avoir vu aucun de leurs amis au cours des quinze jours précédents l'enquête. En outre, on ne constate pas de différences notables dans la fréquentation des amis entre les descendants d'immigrés et la population majoritaire. En dehors des descendants d'immigrés venus d'Afrique, les différences entre hommes et femmes concernant la fréquentation des amis apparaissent globalement ténues. Les écarts entre hommes et femmes sont en réalité relativement importants aux âges jeunes et tendent à s'estomper ensuite : tandis que les descendants d'immigrés âgés de 18 à 25 ans sont 96 % à déclarer avoir fréquenté des amis dans les quinze jours précédents l'enquête, ils ne sont plus que 85 % parmi les plus de 35 ans, et parmi les femmes la proportion passe de 92 à 85 % ; les proportions sont similaires parmi la population majoritaire. De même, si les jeunes hommes fréquentent davantage leurs voisins que les jeunes femmes, ces écarts tendent à disparaître avec l'âge. On retrouve là des résultats assez classiques : d'une part, le réseau des pairs, particulièrement dense aux âges jeunes, a tendance à se rétrécir avec l'âge ; et d'autre part, les sociabilités masculines, en particulier chez les jeunes, se créent essentiellement dans le voisinage, le quartier.

Les descendants d'immigrés, à l'exception toutefois des femmes dont les parents sont venus de Turquie, fréquentent relativement moins leurs voisins que les personnes issues de la population majoritaire.

On observe une relative convergence des comportements entre descendants d'immigrés et population majoritaire dans les sociabilités amicales. Ces deux groupes se distinguent essentiellement du point de vue de la part des relations familiales dans l'univers de sociabilité. La faiblesse des relations familiales des immigrés arrivés adultes en France n'est pas totalement compensée par des relations amicales plus denses. L'effet compensatoire est en revanche plus net concernant les relations entretenues avec les voisins.

(7) Régnier-Loilier A. et Vivas E., 2009, « Les déterminants de la fréquence des rencontres entre parents et enfants » in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Études des Relations Intergénérationnelles*, Paris, Ed. INED, Grandes Enquêtes, p. 427-451.

Vie citoyenne et participation politique

Vincent Tiberj*, Patrick Simon**

L'implication dans la citoyenneté et la participation politique des populations immigrées ou d'origine immigrée sont souvent considérées comme des dimensions importantes du processus d'intégration dans la société d'installation. L'investissement dans la vie citoyenne est fortement influencé par le degré de confiance accordé aux institutions comme l'école, les services publics et notamment la police. Il se traduit, entre autres, par la participation à la vie politique. Celle-ci sera appréhendée ici par l'inscription sur les listes électorales, question qui a fait débat après la crise des banlieues de 2005, et par le positionnement politique de la « France de la diversité ».

1 | Les logiques de la confiance

La confiance dans les institutions est une des bases du lien social⁽¹⁾. Elle dépend des attentes formulées à leur égard et de leur capacité à y répondre et à délivrer un traitement respectant la dignité des usagers. Selon leurs finalités et leur mode de fonctionnement, les institutions reçoivent des avis contrastés. L'enquête recueille ainsi les opinions à l'égard de la justice, de la police, du service public d'emploi et de l'école. Portant les espoirs de promotion sociale et incarnant l'accès au savoir, l'école fait quasiment l'unanimité et obtient entre 86 % et 94 % de confiance selon les origines considérées (figures 1 et 2).

Les trois autres institutions testées font l'objet d'un moindre consensus, même si elles inspirent majoritairement confiance. Les immigrés s'avèrent systématiquement moins critiques que les membres de la population majoritaire ou les descendants d'immigrés à l'égard de la justice et du service public de l'emploi. On peut y voir une réticence à critiquer les institutions de la société d'accueil – la « politesse de l'étranger »⁽²⁾ –, mais aussi un possible *satisfecit* à l'égard de leur fonctionnement par comparaison à celles du pays d'origine. La persistance d'un chômage de masse se répercute sur la perception relativement dégradée du service de l'emploi. Celle-ci relève tout autant d'un effet de réputation que d'une expérience directe : ce ne sont

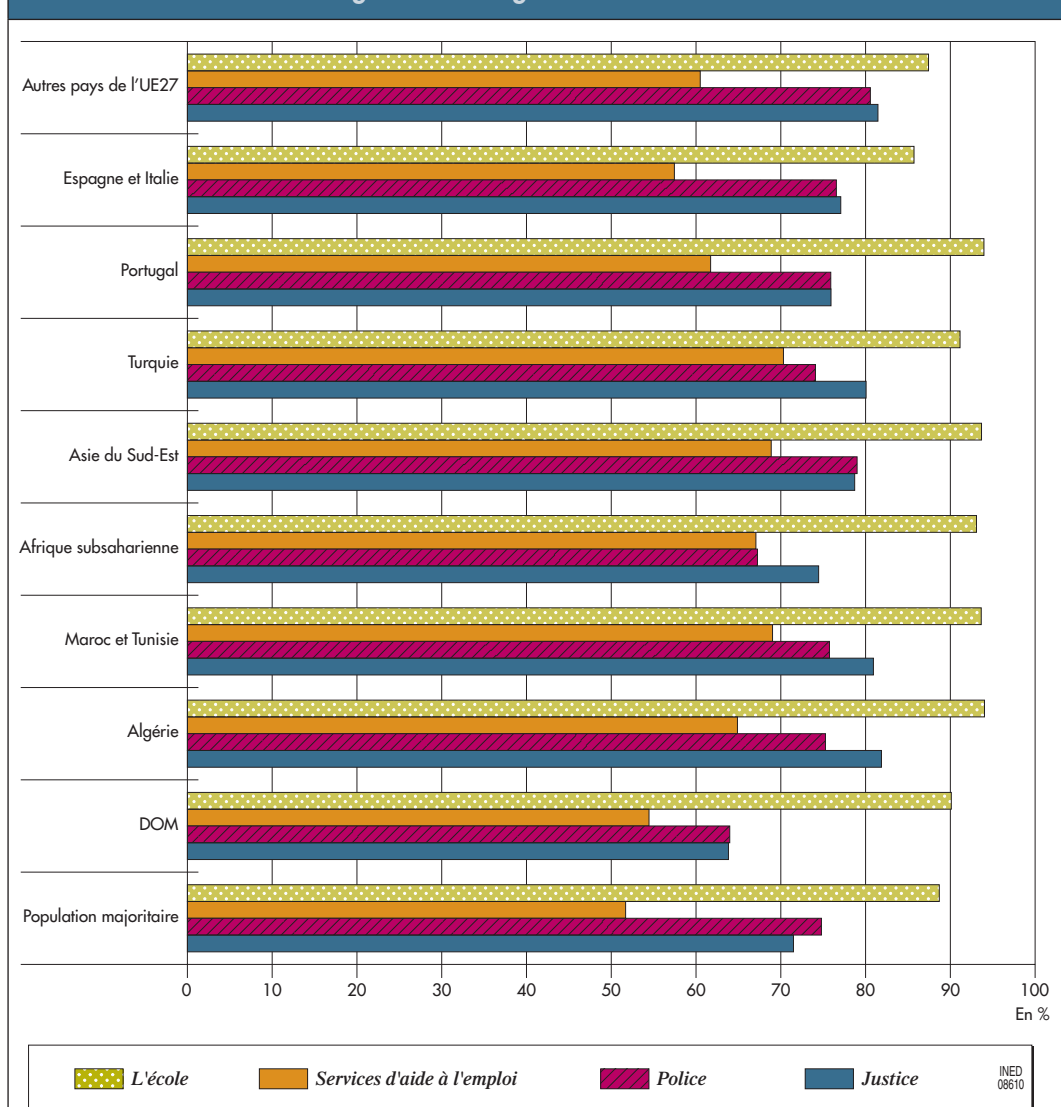
* Sciences Po, Centre d'études européennes.

** INED.

(1) Putnam R., 1993, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.

(2) Sayad A., 1991, *L'immigré ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck Université.

Figure 1 - Proportion de confiance envers différentes institutions selon l'origine des immigrés et des natifs d'un DOM

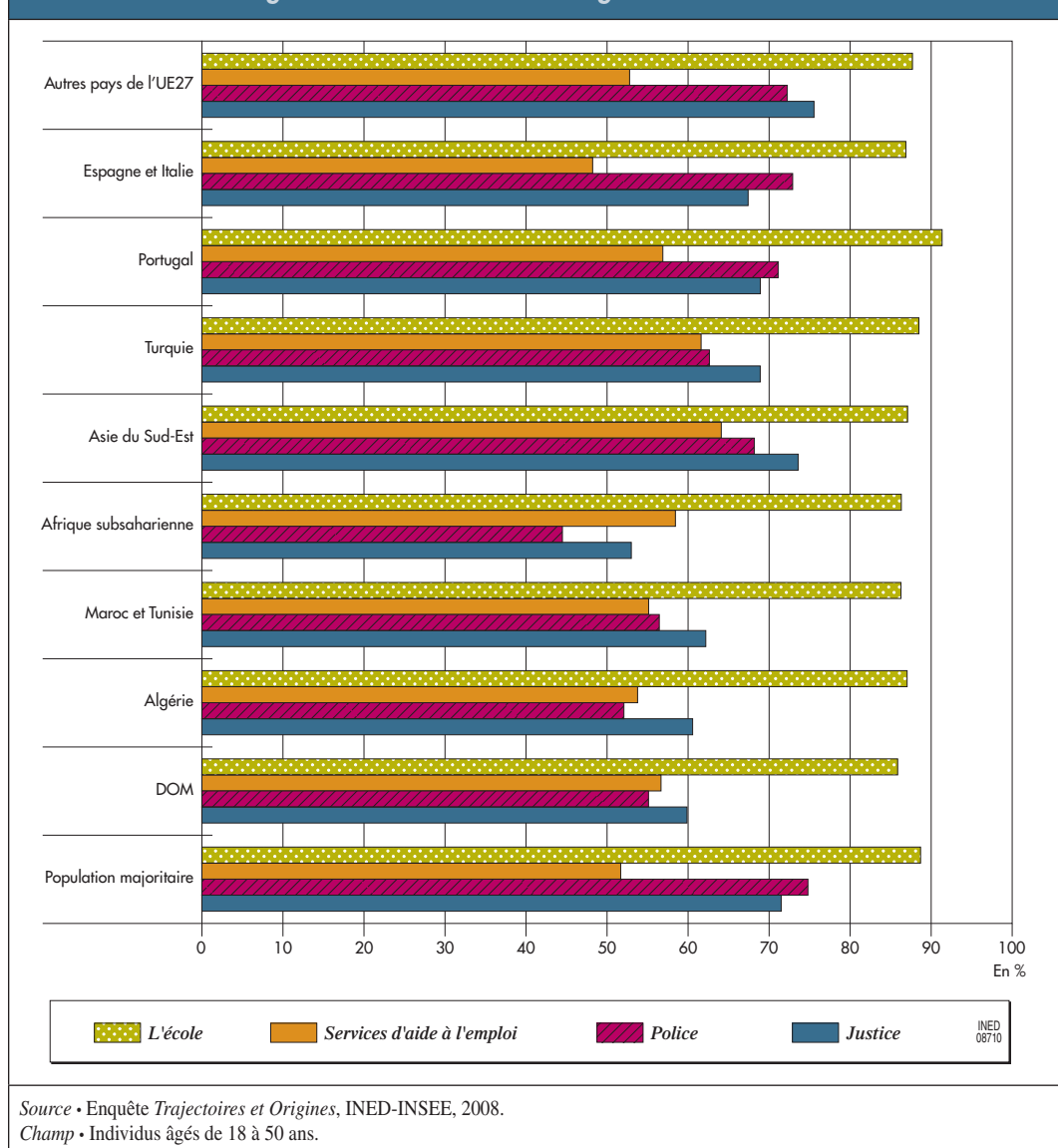


Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans.

pas les groupes les plus exposés au chômage qui se montrent les plus déçus.

Les écarts de confiance selon les origines se creusent nettement avec les deux institutions régaliennes que sont la justice et la police. Alors que les membres de la population majoritaire ont une confiance relativement élevée et un peu supérieure pour la police que pour la justice (75 %, contre 71 %), ce qui est également le cas pour les immigrés d'Europe du Sud et leurs descendants, les immigrés et descendants d'immigrés du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne se montrent plus réservés envers la police. La défiance pour l'institution policière est particulièrement élevée parmi les descendants d'immigrés maghrébins et d'Afrique subsaharienne. Cette différence ne peut être expliquée par l'aversion à l'égard des institutions répressives, sinon on ne verrait pas de différences statistiquement significatives entre justice et police. Elle s'éclaire lorsqu'on la rapporte à la fréquence de contacts avec la police.

Figure2 - Confiance envers différentes institutions selon l'origine des descendants d'immigrés et des natifs d'un DOM



2 | Contrôles par la police

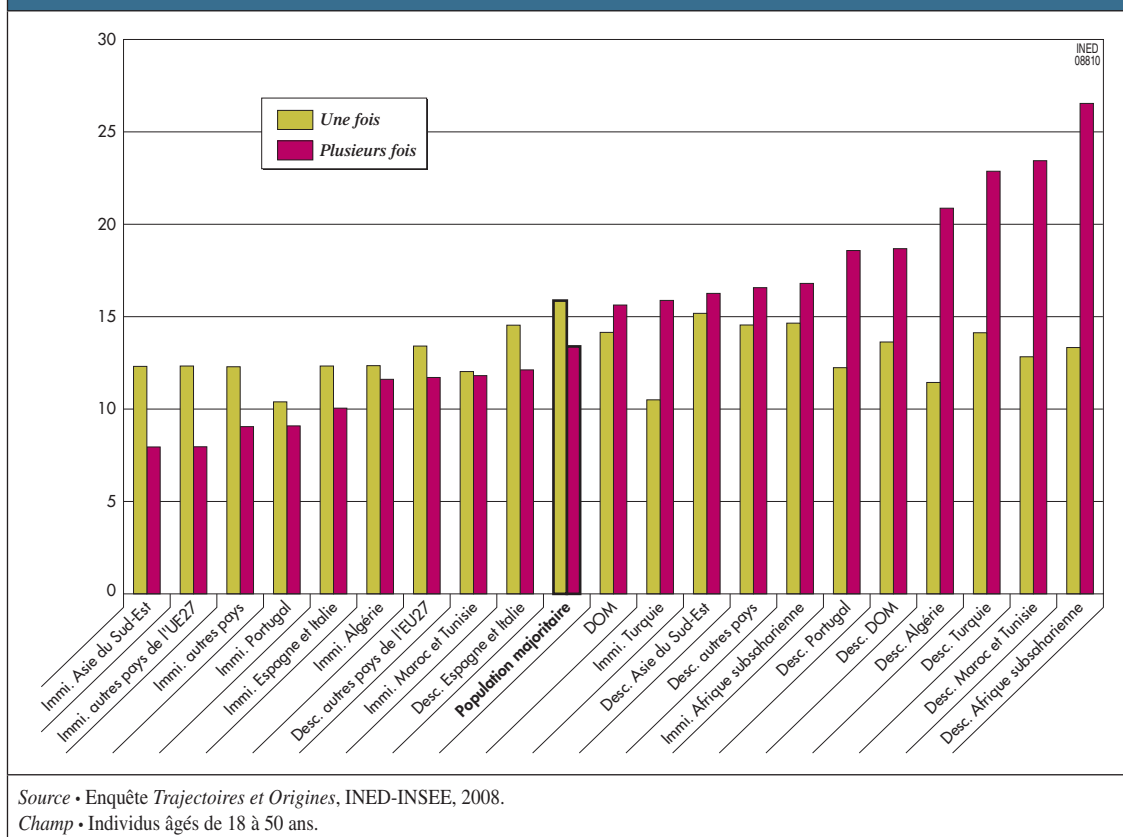
Les contrôles d'identité effectués par la police sont une source de contentieux avec les jeunes des milieux populaires, en particulier d'origine immigrée, et défrayent régulièrement la chronique. Une étude récente fondée sur des observations *in situ* établit l'existence de contrôles au faciès visant les jeunes hommes des minorités visibles, habillés selon les codes vestimentaires « jeunes »⁽³⁾. L'enquête *Trajectoires et Origines* enregistrait de son côté la fréquence des contrôles telle que le rapportent les enquêtés. Les chances d'être contrôlé une seule fois dans l'année par la police sont sensiblement les mêmes quelle que soit l'origine des répondants. En revanche, on relève des différences significatives dès lors qu'on passe à l'expérience répétée des contrôles. Ainsi parmi les deuxièmes générations d'origine maghrébine, turque, ou d'Afrique subsaharienne, l'expérience des « contrôles multiples » au cours de

(3) Goris I., Jobard F. et Lévy R. (2009), *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, New York, Open Society Institute.

l'année dépasse les 20 % (voire 27 % pour les derniers), alors que seulement 13 % des membres de la population majoritaire sont dans cette situation.

Les principaux paramètres déterminant la fréquence des contrôles sont bien entendu l'âge, le quartier de résidence et le genre. Mais parmi les hommes âgés de 20 à 25 ans, une analyse toutes choses égales par ailleurs démontre que les descendants d'origine maghrébine ont 47 % de chances d'être contrôlés plusieurs fois et ceux d'origine d'Afrique subsaharienne 50 %. En revanche les descendants d'immigrés originaires d'Espagne ou d'Italie n'ont « que » 32 % d'être dans ce cas (33 % s'ils sont sans ascendance étrangère). Un tel phénomène n'est pas sans conséquence sur la confiance dans la police : les personnes n'ayant pas été contrôlées sont 25 % à ne pas avoir confiance dans la police, ils sont 54 % en cas de multi-contrôle.

Figure 3 - Fréquence des contrôles de police sur la dernière année selon l'origine des immigrés, des natifs d'un DOM et de leurs descendants



3 | Inscription et participation électorale

Malgré la montée de l'abstention et des nouvelles formes de participation politique, le vote reste l'acte politique central par excellence en démocratie. Naturellement, ne peuvent s'inscrire sur les listes électorales, et *a fortiori* participer, que les immigrés et les descendants d'immigrés de nationalité française (ce qui représente plus de 97 % des secondes générations, mais 40 % des immigrés âgés de 18 à 50 ans). Toutefois, les ressortissants de l'Union européenne peuvent participer aux élections municipales et européennes depuis 1992⁽⁴⁾. Les taux d'inscription enregistrés dans

(4) Strudel S., 2004, « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *Cahiers de l'Urmis*, n° 9, p. 69-76.

l'enquête montrent que cette possibilité est de fait peu mobilisée : 27 % des étrangers ayant une nationalité de l'UE 27 se déclarent inscrits sur les listes électorales. Parmi ces inscrits, 75 % déclarent avoir voté aux élections municipales, ce qui, *in fine*, correspond à un faible taux de 20 % de citoyens actifs dans ce groupe.

Les enquêtes précédentes observaient des taux d'inscription sur les listes électorales plus faibles pour les immigrés et leurs descendants. Ce n'est plus le cas dans l'enquête *Trajectoires et Origines* : ces taux pour les personnes de nationalité française varient peu entre les différentes origines, de 90 % pour la population majoritaire à 75 % pour les immigrés et les descendants d'immigrés de Turquie. Les autres groupes d'origine se situent tous entre 80 et 90 % d'inscrits. En contrôlant par l'âge, le niveau de diplôme, le lieu de résidence et l'ancienneté de résidence, on observe que la plupart des immigrés naturalisés ont environ deux fois moins de chances d'être inscrits que les membres de la population majoritaire. Les immigrés turcs ne se distinguent plus alors des autres immigrés, y compris des immigrés européens. Les descendants d'immigrés, quelle que soit leur origine, ont autant (sinon plus de chances) d'être inscrits que leurs homologues de la population majoritaire. Enfin, les originaires d'un DOM (natifs et descendants) tendent à être significativement moins inscrits.

Au-delà de l'inscription, l'enquête enregistrait également la participation aux dernières échéances électorales ayant précédé la collecte : municipales de 2008 et présidentielles de 2007. La participation aux élections municipales fait apparaître des variations un peu plus sensibles, tandis que la présidentielle a fortement mobilisé les électeurs, quelle que soit leur origine (89 % en moyenne). Seuls trois groupes déclarent une participation inférieure à 80 % : les descendants d'immigrés de Turquie, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne. Les secondes générations se sont globalement moins mobilisées que les immigrés naturalisés et la population majoritaire, même si encore une fois les différences de positions sociales rendent compte de l'essentiel des écarts. Il en va de même pour les municipales, avec une abstention toutefois plus importante. Si elle est en moyenne de 20 %, celle-ci dépasse les 30 % pour les descendants de natifs d'un DOM et les secondes générations d'Afrique subsaharienne ; elle atteint pratiquement 35 % pour les descendants d'immigrés d'Asie du Sud-Est et 40 % pour ceux de Turquie.

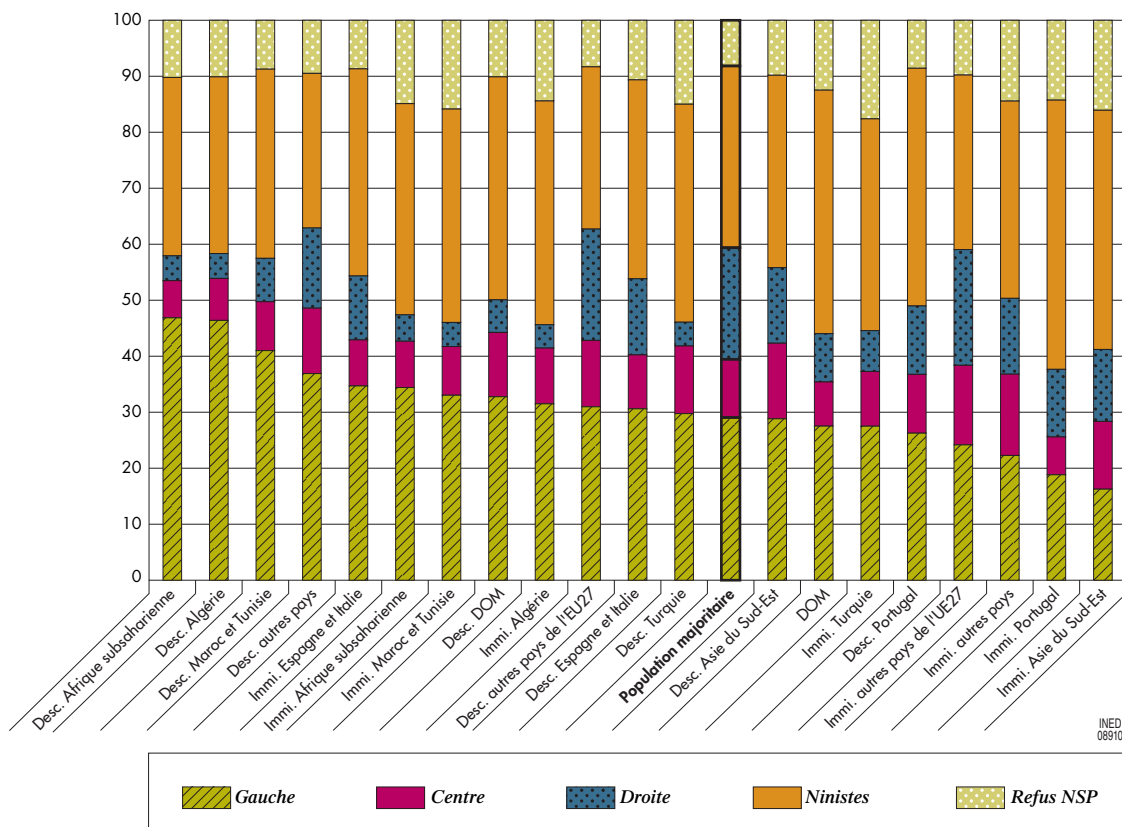
4 | Positionnement politique

Le positionnement partisan de la « France de la diversité » sur l'échelle droite-gauche a beaucoup fait débat lors des élections de 2007 et 2008. De nature sensible, cette question fait souvent l'objet de non réponse dans les enquêtes, ou recueille un positionnement apolitique – les ni de gauche ni de droite ou « ninistes » dans la suite du texte. On enregistre dans l'enquête *Trajectoires et Origines* un niveau important de ce type de positionnement, mais comparées à des enquêtes récentes utilisant la même mesure, ces proportions ne sont pas exceptionnelles⁽⁵⁾. On aurait pu craindre également que les immigrés et leurs descendants soient rétifs à se positionner. En l'occurrence quand on modélise ces réponses refuges, elles sont essentiellement expliquées par les variables mesurant la compétence politique (diplôme, genre, intérêt pour la politique) et non par des variables liées à l'origine (notamment le fait d'être de nationalité française).

(5) Ainsi parmi la population majoritaire, 31 % se déclarent ninistes et 8,5 % refusent de répondre alors que dans le baromètre politique de la confiance (CEVIPOF 2009), les proportions respectives sont de 38 % et 3 %.

La «France de la diversité» penche clairement à gauche comparée à la population majoritaire (figure 4). Ainsi seuls deux groupes s'avèrent autant à droite que la population majoritaire : les immigrés de l'UE 27 (hors Portugal, Espagne et Italie), ainsi que les descendants des autres pays de l'UE 27. À l'autre extrémité, on trouve notamment les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne (46 % se placent à gauche) et d'Algérie (46 %) ainsi que les immigrés originaire des mêmes pays (36 % et 32 % respectivement). Dans ces quatre groupes, la droite est ultra-minoritaire, ne dépassant pas les 10 % de réponses. Par ailleurs on constate que certains groupes de descendants penchent encore plus pour la gauche que les immigrés de même origine.

Figure 4 - Positionnement politique sur une échelle droite-gauche, selon l'origine



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans.

Les raisons de cet alignement à gauche peuvent s'expliquer par l'influence du milieu d'origine, qui devrait s'estomper avec l'intégration sociale et notamment la mobilité sociale⁽⁶⁾, pour des raisons religieuses ou, selon plusieurs auteurs⁽⁷⁾ par l'influence des discriminations raciales et ethniques. À travers une analyse de régression l'hypothèse sociale est partiellement validée pour l'immigration espagnole et italienne, asiatique ou du reste de l'Europe : on constate bien une convergence vers la population majoritaire pour les immigrés, les natifs d'un DOM et les descendants (tableau 1). En cela il se rapproche des alignements politiques de leur milieu social et professionnel. On constate en revanche, pour les autres courants migratoires, une

(6) Dahl R., 1961, *Who governs ? Democracy and power in an American city*, New Haven, Yale University Press.

(7) Brouard S., Tiberj V., 2005, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po ; Rogers Reuel, 2006, *Afro-Caribbean Immigrants and the Politics of Incorporation : Ethnicity, Exception or Exit*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tableau 1 - Rapports de chances d'être à gauche plutôt qu'à droite selon l'origine (référence : population majoritaire)		
	Immigrés et natifs d'un DOM	Descendants
DOM	2,2 ***	4,0 ***
Algérie	1,4	2,9 ***
Maroc et Tunisie	1,4	1,7 ***
Afrique subsaharienne	3,2 ***	4,9 ***
Asie du Sud-Est	0,6 *	1,3
Turquie	0,8	2,0 ***
Portugal	1,0	1,8 ***
Espagne et Italie	2,1 **	1,6 ***
Autres pays de l'UE27	0,8	1,1
Autres pays	0,9	1,8 ***
Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008. Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans. Lecture • Ces rapports de chances proviennent d'une régression logistique multinomiale où les autres variables indépendantes étaient l'âge, la classe sociale, le niveau de diplôme, la propriété du logement, la religion et le genre.		

polarisation croissante de l'origine. Ainsi les immigrés algériens semblent ne pas être significativement plus à gauche que la population majoritaire, toutes choses égales par ailleurs ⁽⁸⁾, mais leurs descendants ont trois fois plus de chance de s'y placer. On retrouve le même phénomène chez les ultramarins ou dans l'immigration subsaharienne et turque. Autrement dit l'origine pèse dans le positionnement politique, voire pèse de plus en plus. Que ces groupes soient aussi les plus discriminés n'est sans doute pas un hasard.

(8) Cette non-significativité s'explique par la multicollinéarité avec la variable religieuse dans ce cas. Les immigrés algériens se déclarent à 87 % musulmans. Or dans la régression se déclarer de cette religion équivaut à doubler les chances de se placer à gauche par rapport aux sans-religion.

Nationalité et sentiment national

Patrick Simon *

Si les immigrés arrivent tous avec une nationalité étrangère en France, une partie d'entre eux deviendront français au fil du temps. Il existe plusieurs modalités pour acquérir la nationalité française et 42 % des immigrés, toutes procédures confondues, le sont devenus. Les descendants d'immigrés nés en France sont quant à eux 97 % à détenir la nationalité française. Cela n'est pas contradictoire avec la conservation d'une nationalité étrangère et les doubles nationalités concernent un peu plus de 20 % des immigrés et un tiers de leurs descendants. De nature subjective autant que juridique, la double nationalité traduit un attachement affectif qui peut également être mesuré à travers des questions sur le « sentiment national ». Dans le contexte d'un débat sur « l'identité nationale », il est certain que se « sentir Français » dépend non seulement du rapport personnel à la nationalité, mais également de la reconnaissance de cette appartenance dont témoignent les autres membres de la communauté nationale.

Les nationalités détenues par les immigrés vivant en France sont connues par les recensements, tandis que les flux annuels d'acquisition de la nationalité française sont enregistrés par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Les acquisitions de la nationalité française ont concerné 133 500 étrangers en 2009, dont près de 92 000 naturalisations par décret et 16 355 acquisitions par déclaration suite à un mariage avec un-e Français-e⁽¹⁾. Ces acquisitions s'ajoutent aux 800 000 intervenues depuis le début des années 2000. Au total, 41 % des immigrés résidant en France métropolitaine et âgés de 18 à 60 ans sont français aujourd'hui, selon l'enquête *Trajectoires et Origines*. Les enfants nés en France de parents étrangers sont soumis à un régime de nationalité s'apparentant à un droit du sol différé : étrangers à leur naissance⁽²⁾, ils deviennent automatiquement français à leur majorité, ou de façon anticipée sur simple déclaration. De fait, l'écrasante majorité des descendants d'immigrés sont français : moins de 3 % déclarent posséder uniquement une nationalité étrangère. On observe néanmoins deux exceptions à cette norme générale : la proportion monte à 5 % pour les descendants d'immigrés de Turquie et 8 % pour les descendants d'immigrés du Portugal.

Se déclarer français n'empêche pas de posséder une autre nationalité, que ce soit une nationalité antérieure qui a été conservée après l'acquisition de la nationalité

* INED.

(1) Regnard C., 2010, « L'intégration 'à la française' : plus de 130 000 nouveaux Français chaque année », *Infos migrations*, n°16.

(2) Sauf si l'un de leur parent est lui-même né en France (cas du double *jus soli*) auquel cas la personne est française à la naissance.

française ou la nationalité du pays d'origine de ses parents. Ces situations de double nationalité, beaucoup plus rarement de triple nationalité, sont peu connues car elles ne sont pas enregistrées dans le recensement et mal répertoriées par les consulats étrangers. Elles sont du reste légalement autorisées par le droit français, mais en pratique non reconnues lorsque le double national réside en France. L'enquête *Trajectoires et Origines* permet de détailler les différentes nationalités possédées par les résidents en France métropolitaine, ainsi que les modes d'acquisition pour les personnes françaises. Ces informations sont déclaratives, ce qui signifie qu'elles peuvent parfois s'écarter des normes juridiques. En effet, il est tout à fait possible de se déclarer double-national sans que les états concernés aient reconnu cette double nationalité. De nombreux enquêtés ont pu se prévaloir d'une nationalité sans disposer de passeport du pays en question. Dans ce cas, leur déclaration atteste d'un attachement plus que d'une réelle situation juridique. La nationalité doit être analysée à l'articulation du statut juridique et du sentiment d'appartenance, comme une revendication autant qu'un statut objectif.

La dimension subjective du « sentiment national » est également abordée dans l'enquête à partir d'une série de questions d'attitude et d'opinion : « Je me sens français », « Je me sens chez moi en France » et « On me voit comme un Français ». Il était demandé aux immigrés de se situer en relation à leur nationalité étrangère ou, s'ils sont devenus français, leur origine. Pour les descendants d'immigrés, la question était relative à leur sentiment par rapport à la nationalité de leur(s) parent(s) quand elle est étrangère.

1 | Avoir la nationalité française ?

Chez les immigrés, l'acquisition de la nationalité française est une fonction directe de l'âge à l'arrivée et de la durée de résidence (qui sont bien entendu liés mais dont les effets peuvent être dissociés). En effet, 64 % des immigrés arrivés avant l'âge de 10 ans sont devenus français, pour 53 % de ceux venus entre 10 et 16 ans et 32 % des immigrés entrés après 16 ans. Les effets de structure d'âge à l'entrée sont donc très puissants dans l'observation des différences entre groupes d'origine. Les immigrés d'Asie du Sud-Est sont français à plus de 80 %, ce qui s'explique par le contexte

Tableau 1 - Proportion de Français parmi les immigrés selon l'origine, le sexe et l'âge à l'arrivée (en %)

Pays de naissance des immigrés	Tous	Hommes	Femmes	Venus après 16 ans
Algérie	45	47	43	35
Maroc et Tunisie	47	48	46	39
Afrique sahélienne	29	30	29	26
Afrique guinéenne ou centrale	43	45	42	37
Asie du Sud-Est	81	83	78	72
Turquie	31	30	32	21
Portugal	28	22	35	12
Espagne et Italie	51	48	54	15
Autre pays de l'UE27	26	21	29	19
Autres pays	45	46	44	37
Ensemble des immigrés	41	41	41	32

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE 2008.

Champ • Immigrés âgés de 18 à 60 ans.

Lecture • 45 % des immigrés d'Algérie sont de nationalité française, soit 47 % des hommes et 43 % des femmes ; 35 % des immigrés d'Algérie venus après 16 ans sont devenus français.

politique de leur migration et l'absence de projets de retour au pays d'origine pour ceux venus comme réfugiés. Les immigrés d'Espagne et d'Italie présentent également des taux d'acquisition assez élevés qui s'expliquent essentiellement par un effet d'âge à l'arrivée. De fait, si l'on ne retient que les immigrés venus adultes, les proportions de Français suivent une logique différente. Les originaires d'Asie du Sud-Est continuent à présenter les taux les plus élevés (72 %), mais les originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne venus adultes acquièrent plus souvent la nationalité française que les immigrés d'Europe du Sud. L'harmonisation des statuts des ressortissants européens vivant dans un autre pays de l'Union européenne rend moins attractive l'acquisition de la nationalité française.

Devenir Français est en apparence un peu plus fréquent pour les hommes que pour les femmes, mais une analyse toute chose égale par ailleurs en contrôlant pour le sexe, le pays d'origine, l'âge, le diplôme, l'activité, la catégorie socioprofessionnelle et surtout l'âge à l'entrée montre que les femmes ont en fait une plus grande probabilité d'acquisition. L'effet du pays d'origine est beaucoup moins marqué et ne reste significatif que pour les immigrés d'Asie du Sud-Est (forte probabilité d'être français) et du Maghreb (probabilité moins forte mais positive), tandis que les originaires du Portugal ont significativement moins de chance d'être français. En revanche, les immigrés de Turquie se situent dans la moyenne une fois contrôlées leurs caractéristiques sociodémographiques et ont plus de chance que les originaires d'Europe du Sud d'être naturalisés quand on prend en compte l'âge à l'entrée. L'acquisition de la nationalité française est plus fréquente pour les membres des catégories sociales moyennes et supérieures et les immigrés détenteurs d'un diplôme équivalent au baccalauréat ou universitaire. Mais les paramètres les plus importants dans le processus d'acquisition de la nationalité française restent l'âge à l'entrée en France et la durée de résidence en France. Il est difficile de démêler les effets de ces deux paramètres dans la mesure où ils sont fortement corrélés. En effet, si les immigrés venus enfants sont plus souvent français, cela tient d'une part aux effets collectifs de la naturalisation de leur(s) parent(s) et à leur position relativement proche de celle des descendants d'immigrés nés en France qui les amène souvent à se considérer comme des Français de naissance. La durée de résidence joue quant à elle un rôle déterminant dans la décision de se naturaliser parce que l'installation durable dans un pays change les projets initiaux lors de la migration, l'éventualité d'un retour au pays d'origine s'éloigne tandis que croît l'attachement au pays de résidence et que les obstacles liés à la nationalité étrangère se font plus difficiles à supporter. Que la naturalisation relève d'une décision instrumentale ou d'une forme d'adhésion au pays de résidence, elle se prend avec le temps. Il faut par ailleurs cinq ans de résidence au minimum pour pouvoir déposer un dossier de naturalisation, et la procédure prend en moyenne dix-huit mois⁽³⁾. Enfin, les critères d'assimilation requis pour obtenir un avis positif à la naturalisation tendent à favoriser les immigrés au profil « établis » (les plus « naturels » dit Sayad⁽⁴⁾) : plus âgés, plus souvent actifs occupés, en couple marié et surtout maîtrisant le français à l'oral et à l'écrit.

2 | Combiner les nationalités

Le droit français autorise la double nationalité et n'exige pas qu'un étranger devenu français renonce à sa nationalité d'origine. Il est donc formellement possible pour

(3) Chiffres pour 2008 du MIIHNS, soit 545 jours.

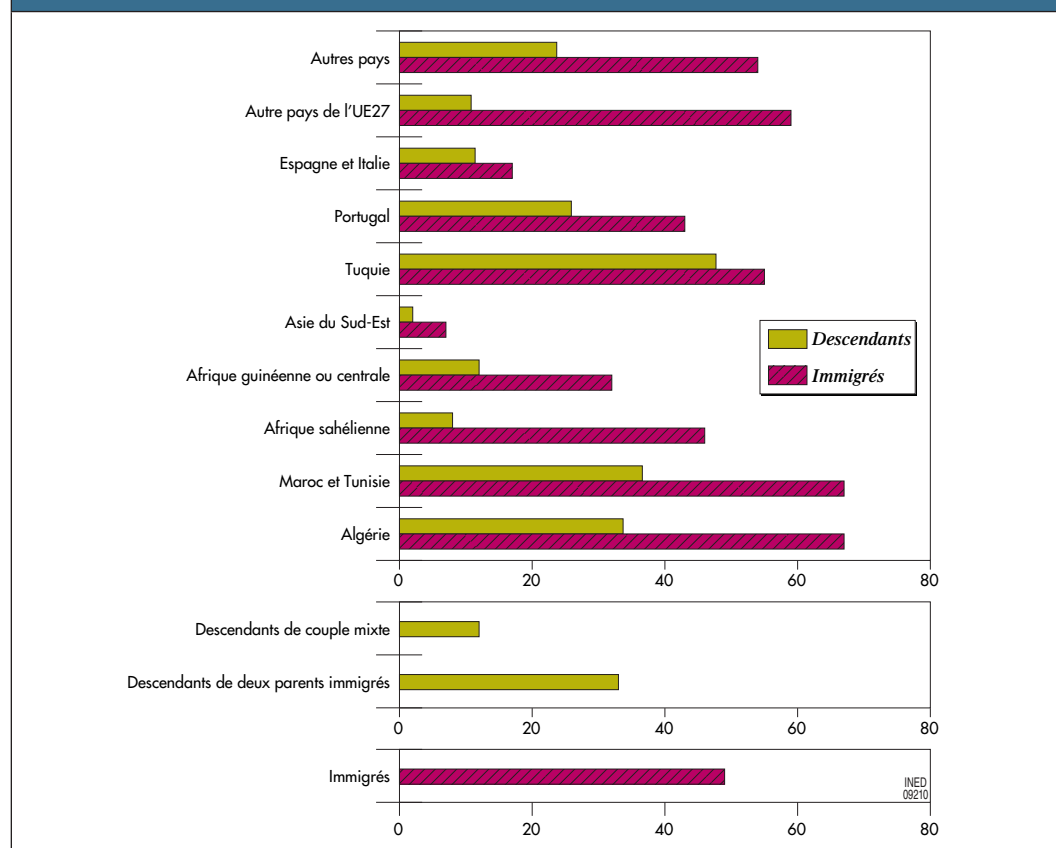
(4) Sayad A., 1993, « Naturels et naturalisés », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 99, p. 26-35.

un immigré se naturalisant de cumuler la nationalité française avec une autre nationalité, l'inverse étant vrai également (un citoyen français peut conserver sa nationalité tout en optant pour une nationalité étrangère). Il en va de même pour les descendants d'étrangers nés en France à leur majorité ou lors d'une éventuelle déclaration anticipée entre 13 et 18 ans. Il importe de rappeler qu'il s'agit d'une déclaration qui ne préjuge pas de l'effectivité juridique de cette double-nationalité.

L'expérience de la double nationalité est très peu répandue dans la population majoritaire, ce qui est prévisible, y compris chez ceux qui sont nés dans des pays étrangers : seulement 4 % des rapatriés et 16 % des Français nés à l'étranger déclarent une double nationalité. Leur nationalité étrangère est très rarement transmise à leurs descendants nés en France. Les situations de double nationalité sont en revanche plus fréquentes chez les immigrés (21 %) et concernent près de la moitié de ceux ayant acquis la nationalité française et qui ont donc conservés leur nationalité d'origine. Les binationaux sont très rares chez les originaires d'Asie du Sud-Est (moins de 10 %), tandis que plus des deux tiers des immigrés du Maghreb, 55 % des immigrés de Turquie et 43 % de ceux du Portugal combinent la nationalité française et celle de leur pays d'origine. Contrairement aux immigrés d'origine italienne ou espagnole, les originaires des autres pays de l'UE27 ont majoritairement recours à la double nationalité quand ils deviennent français.

Les proportions de binationaux enregistrés dans l'enquête *Trajectoires et Origines* en 2008 sont bien plus élevées que celles observées en 1992 dans l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS)⁽⁵⁾. Tous les immigrés devenus français

Figure 1 - Proportion de binationaux selon l'origine des immigrés devenus Français et des descendants d'immigré(s)



Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • Personnes âgées de 18 à 50 ans, immigrés de nationalité française et descendants d'au moins un parent immigré.

(5) Tribalat M., Simon P. et Riandey B., 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, «La nationalité», Paris, La Découverte, p.145-171.

connaissent une forte progression entre les deux enquêtes, les binationaux passant de 7 % (MGIS) à 67 % (TeO) pour les immigrés d’Algérie et de 18 % à 43 % pour les immigrés du Portugal. En l’absence d’un changement législatif notable depuis 1992, force est de constater que les pratiques des immigrés en matière de double nationalité ont fortement évolué. Le fait que les doubles allégeances ne soient plus perçues comme des contradictions en termes de loyauté rend compatible la multi-nationalité, sinon juridique, au moins affective.

La situation des descendants d’immigrés est révélatrice des formes d’attachement à la nationalité d’origine des parents. S’ils sont français pour plus de 95 % d’entre eux, près du tiers des descendants ayant deux parents immigrés déclarent une double nationalité. Cette proportion tombe à 12 % pour les descendants de couple mixte. Ce sont les descendants d’immigrés d’origine turque qui se montrent les plus attachés à la nationalité transmise par leurs parents, mais le tiers des descendants d’Algériens, de Marocains et de Tunisiens sont également dans ce cas de figure. Pour les descendants d’Algériens, la situation est d’autant plus significative qu’en vertu du double *jus soli*⁽⁶⁾, ils ont bénéficié de la nationalité française dès leur naissance. La double nationalité est en revanche anecdotique pour les descendants d’originaires d’Asie du Sud-Est et relativement rare pour ceux dont les parents viennent d’Italie ou d’Espagne.

3 | Sentiment national

Les représentations attachées à la nationalité, ce qu’on appellera ici le sentiment national, sont complexes à étudier et ne peuvent se réduire à des indicateurs univoques. L’une des façons d’aborder la relation à la nationalité est de le faire indirectement à travers les déclarations de mode d’acquisition de la nationalité française rapportés par les descendants. À l’exception des descendants d’Algériens, Français de naissance du fait du double *jus soli*, la plupart des enfants d’étrangers nés en France sont définis légalement comme des français par déclaration (à leur majorité, ou de façon anticipée). Cette acquisition est automatique à la majorité et elle ne nécessite pas de démarche spécifique. Une parenthèse a été ouverte par la loi de 1993 qui a subordonné l’acquisition de nationalité à une « manifestation de volonté », mais

Tableau 2 - Mode d'acquisition de la nationalité française déclaré par les descendants d'immigrés selon l'origine de leur(s) parent(s)				
Pays de naissance des immigrés	Français de naissance	Par naturalisation	Par déclaration	Total
Algérie	95	1	3	100
Maroc et Tunisie	83	9	8	100
Afrique sahélienne	94	2	4	100
Afrique guinéenne ou centrale	95	2	3	100
Asie du Sud-Est	93	4	3	100
Turquie	63	14	23	100
Portugal	78	13	9	100
Espagne et Italie	91	5	3	100
Autre UE27	97	1	2	100
Autres pays	94	4	2	100

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Descendants d’immigrés âgés de 18 à 50 ans.
 Lecture • 95 % des descendants d’immigrés d’Algérie se sont déclarés français de naissance, 2 % le sont par naturalisation et 3 % par déclaration.

(6) Le fait de naître en France d’au moins un parent né en France, article 23 du code de la nationalité, art. 19-3 du code civil.

l'automaticité de l'acquisition a été rétablie en 1998. En dépit des débats suscités par les réformes successives du code de la nationalité, les dispositions d'acquisition sont mal connues, y compris de ceux auxquels elles s'appliquent, et la plupart des descendants d'immigrés nés en France se définissent comme des « Français de naissance » lorsqu'on leur pose la question (tableau 2). Ces réponses soulignent la conviction que la nationalité s'obtient par le droit du sol, combien même les parents seraient étrangers.

Ces observations indirectes sont-elles confirmées par les questions d'opinion posées dans l'enquête ? L'une d'entre elles demandait si les enquêtés se « sentent français ». Elle illustre une des facettes du sentiment national qui peut être éprouvé, paradoxalement, que l'on ait ou pas la nationalité française. Le fait de vivre en France crée un sentiment d'appartenance plus ou moins actif selon son histoire, son éducation, ses références, son milieu social, etc. Inversement, avoir la nationalité française ne détermine pas nécessairement le rapport à la « francité ». Le tableau 3 indique ainsi que 16 % des immigrés de nationalité française se sentent peu français, alors que près de la moitié des étrangers adhèrent à l'idée de se sentir français. Le sentiment national ne fait discussion ni pour la population majoritaire, ni pour les descendants de couple mixte. Il est plus mitigé pour les descendants de deux parents immigrés. Ce que recouvre ce sentiment national pour les enquêtés peut fortement varier, mais le questionnaire ne permet pas d'approfondir les significations qui y sont attachées.

Tableau 3 - Sentiment « d'être Français » selon le lien à la migration et la nationalité						
	Population majoritaire	Immigrés			Descendants de deux parents immigrés	Descendants de couple mixte
		Étrangers	Français	Tous		
Tout à fait d'accord	88	22	54	35	63	85
Plutôt d'accord	10	25	28	26	26	12
Peu ou pas d'accord	2	49	16	36	10	3
Non réponse	0	4	2	3	1	0
Total	100	100	100	100	100	100

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Personnes âgées de 18 à 50 ans.
 Lecture • 88 % de la population majoritaire sont tout à fait d'accord et 10 % plutôt d'accord avec le fait de se sentir français, 2 % sont peu ou pas d'accord et les non réponses (incluant les refus de répondre et les « ne sait pas ») sont inférieures à 1 %.

Les variations dans le sentiment national observées selon les origines des immigrés et des descendants – plus fort sentiment d'être français pour les immigrés d'Asie du Sud-Est, du Maghreb et d'Afrique guinéenne ou centrale – s'expliquent avant tout par des paramètres distincts de l'origine proprement dite. Pour les immigrés, être un homme, français, détenteur d'un diplôme professionnel, résidant depuis plus de quinze ans en France et ne pas avoir fait l'expérience des discriminations augmentent la probabilité de se sentir français. Pour les descendants, la probabilité de se sentir français est significativement plus élevée chez les moins de 35 ans, les actifs occupés, les diplômés du supérieur, ceux qui n'ont pas fait l'expérience de discriminations et surtout ceux qui ont un parent français. Le statut d'emploi (être au chômage, inactif ou actif occupé) et la catégorie socioprofessionnelle n'ont pas d'influence sur le sentiment national.

Religions

*Patrick Simon *, Vincent Tiberj***

Bien avant les débats suscités par l'islam en France, le catholicisme des immigrés italiens et polonais venus dans l'entre-deux guerres a suscité des réactions d'hostilité venant non seulement du monde laïc mais également des catholiques français perturbés par les formes d'organisation et de pratiques religieuses développées par les communautés immigrées. Les migrations en France des communautés juives d'Afrique du Nord, et plus généralement du monde arabe, au cours de la décolonisation ont également contribué à transformer le judaïsme français. Si l'immigration modifie les structures religieuses de la société française, le processus inverse de transformation de la religiosité des immigrés dans le nouveau cadre de vie est également observable. Dans ce contexte, comment la religiosité des immigrés évolue-t-elle et se distingue-t-elle de celle observée dans la population majoritaire ? Comment s'effectue la transmission religieuse intrafamiliale et dans quelle mesure le fait d'avoir grandi dans une famille où la religion était importante détermine la religiosité actuelle des personnes ? Le maintien du sentiment religieux est-il plus fréquent dans les religions minoritaires, en particulier dans le cadre de la migration ?

1 | Religions et dénominations

Le paysage religieux français connaît une profonde transformation qui se caractérise par la poursuite du mouvement de sécularisation et par l'émergence de l'islam comme religion minoritaire, à côté du protestantisme, du judaïsme et du bouddhisme⁽¹⁾. Parmi la population âgée de 18 à 50 ans et résidant en France métropolitaine, près de 45 % de personnes se déclarent agnostiques ou athées⁽²⁾. Cette prise de distance vis-à-vis de la religion se rencontre surtout dans la population majoritaire et chez les descendants de couple mixte. En revanche, plus des trois-quarts des immigrés et de leurs descendants déclarent avoir une religion.

* INED.

**Sciences Po, Centre d'études européennes.

(1) Lambert Y., 2002, «La religion en France des années 1960 à nos jours», *Données sociales*, Paris, Insee, p. 565-579.

(2) Les différentes dénominations religieuses et la catégorie d'agnostiques et athées sont construites à partir d'une question directe «Avez-vous une religion», les réponses négatives formant les agnostiques et athées, puis la dénomination de la religion dans le cas d'une réponse affirmative.

Tableau 1 - Dénominations religieuses selon le lien à la migration					
	Immigrés	Descendants de deux parents immigrés	Descendants d'un parent immigré	Population majoritaire	Population en France métropolitaine
Sans religion	19	23	48	49	45
Catholiques	26	27	39	47	43
Orthodoxes	3	1	0	0	0,5
Protestants	4	1	1	1,5	2
Musulmans	43	45	8	1	8
Juifs	0,5	1	2	0,5	0,5
Bouddhistes	2,5	1	0,5	0,5	0,5
Autres	2	1	1	0,5	0,5
Total	100	100	100	100	100

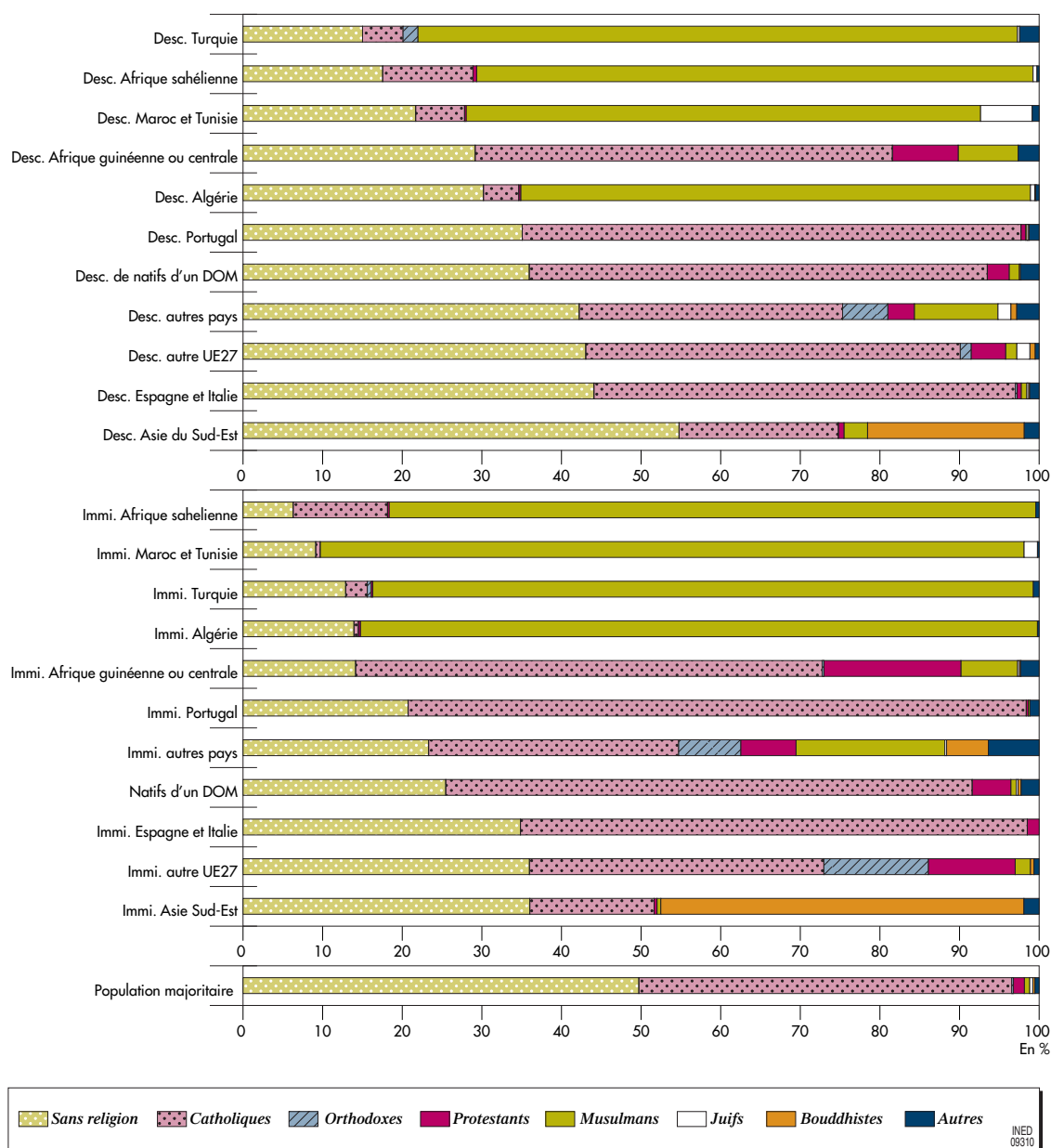
Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Personnes de 18 à 50 ans.
Lecture • 19 % des immigrés ont déclaré ne pas avoir de religion et 26 % se sont déclarés de religion catholique.

Le détachement vis-à-vis de la religion des immigrés d'Espagne et d'Italie est proche de celui observé pour la population majoritaire, comme pour les originaires d'Asie du Sud-Est, les descendants de cette origine présentant la proportion de « sans religion » la plus élevée de tous les groupes. Parmi les originaires d'Europe, les immigrés du Portugal tranchent par le maintien de la référence au catholicisme (20 % seulement de « sans religion »). D'une façon générale, on observe un clivage entre les groupes en lien avec des régions où l'islam est dominant et les autres. Non seulement les proportions de « sans religion » sont plus faibles chez les immigrés qui viennent des régions islamisées, mais leurs descendants déclarent plus souvent une référence religieuse que les autres. La transmission semble plus fréquente dans les familles à dominante musulmane que dans celles inscrites dans le catholicisme, le protestantisme ou le bouddhisme.

Si le catholicisme reste la principale religion en France avec 11,5 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans s'en réclamant (soit 43 % de la population), les musulmans forment désormais la première religion minoritaire avec 2,1 millions de fidèles ce qui paraît bien loin de certaines estimations avancées dans le débat public (tableau 1). On compte moins de 500 000 protestants, 150 000 bouddhistes et 125 000 juifs. La population majoritaire ayant déclaré une religion est quasi exclusivement catholique, avec des minorités religieuses représentant moins de 5 % du groupe. Les catholiques sont en revanche minoritaires chez les immigrés et leurs descendants, groupes dans lesquels ce sont les musulmans qui forment la principale dénomination. Les descendants de couple mixte se singularisent avec une prépondérance de catholiques, ce qui reflète le poids des descendants d'immigrés d'Europe du Sud dans ce groupe.

La plupart des groupes d'origine se caractérisent par une religion dominante. Les originaires (immigrés et descendants) d'Europe du Sud sont catholiques et les originaires du Maghreb sont musulmans dans leur très grande majorité. Français depuis 1870, les juifs d'Algérie ne figurent pas parmi les immigrés et seuls les originaires du Maroc et Tunisie gardent une trace de la communauté juive du Maghreb (2 % pour les immigrés et 6 % pour les descendants d'immigrés). L'Afrique guinéenne ou centrale se distingue de l'Afrique sahélienne par sa diversité religieuse, due à l'hétérogénéité des pays de ce groupe régional : à côté de la majorité catholique, les protestants (17 %) et les musulmans (7 %) forment des minorités significatives, mais pas nécessairement dans les mêmes pays. On retrouve également des petites minorités

**Figure 1 - Dénominations religieuses (y compris sans religion)
selon l'origine et le lien à la migration**



Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Personnes de 18 à 50 ans.

chrétiennes (catholiques et orthodoxes) parmi les immigrants de Turquie et leurs descendants. Les originaires d'Asie du Sud-Est se partagent entre catholicisme et bouddhisme. Le protestantisme occupe une place réduite pour les originaires d'un DOM qui se déclarent majoritairement catholiques, mais la diversité religieuse réunionnaise est masquée par la prédominance catholique des Antilles.

2 | Religiosité

Déclarer avoir une religion recouvre des réalités assez différentes : simple référence culturelle ou forme d'investissement spirituel et social. Ce que nous qualifierons dans la suite du texte de « religiosité » est mesurée ici par une question directe sur

l'importance que la religion revêt pour les enquêtés⁽³⁾. On observe de nouveau le clivage entre la population majoritaire et les descendants de couple mixte qui accordent peu d'importance à la religion qu'ils ont déclarée dans respectivement 75 % et 66 % des cas, et les immigrés et les descendants de deux parents immigrés dont les deux tiers déclarent au contraire que la religion joue un rôle important dans leur vie. Ces différences selon le lien à la migration recoupent évidemment les dénominations (tableau 2). La différence est très nette entre les catholiques, dont 76 % déclarent une religiosité modérée, et les musulmans et juifs, dont la même proportion fait preuve d'un niveau élevé de religiosité.

Tableau 2 - Importance de la religion selon la dénomination				
	Peu ou pas d'importance	Beaucoup et assez d'importance	Total	Effectifs non pondérés
Catholiques	76	24	100	6 301
Orthodoxes	52	48	100	214
Protestants	53	47	100	456
Musulmans	22	78	100	5 046
Juifs	24	76	100	143
Bouddhistes	48	52	100	443

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Personnes de 18 à 50 ans ayant déclaré avoir une religion.
 Lecture • 76 % des catholiques déclarés accordent peu ou pas d'importance à leur religion dans leur vie et 24 % y accordent assez ou beaucoup d'importance.

La religiosité des femmes est toujours plus élevée que celle des hommes, et ce quel que soit le lien à la migration (tableau 3) : elles sont moins nombreuses à se déclarer sans religion, et quand elles s'inscrivent dans une religion, celle-ci joue un rôle plus important dans leur vie que pour les hommes. La religiosité varie très significativement selon l'origine, suivant en cela la distribution des religions par groupe. Venant renforcer la sécularisation déjà avancée, les immigrés originaires d'Europe et d'Asie du Sud-Est, ainsi que leurs descendants, font preuve d'une relativement faible religiosité lorsqu'ils déclarent une religion. Contrastant avec cette désaffection, la religion joue toujours un rôle important dans la vie de plus des trois-quarts des immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie. Il en va de même pour les descendants des immigrés de ces origines dont la religiosité se situe à un niveau très proche. En d'autres termes, la naissance et la socialisation en France ne semble pas avoir modifié le niveau de religiosité observable pour les minorités se réclamant de l'islam.

Une analyse toutes choses égales par ailleurs (non présentée ici) confirme que l'importance accordée par les parents à la religion est l'un des principaux paramètres déterminant la religiosité actuelle des enquêtés. L'âge et le niveau de diplôme n'ont pas d'influence, mais les femmes, le milieu social modeste (parents employés ou ouvriers non qualifiés ou inactifs), le fait de résider en ZUS et surtout l'affiliation à l'islam ou au judaïsme contribuent significativement à augmenter la probabilité d'avoir une forte religiosité. L'origine enfin reste significative une fois tous les autres facteurs contrôlés. La religiosité est certes déterminée par le type de religion, mais son influence varie sensiblement selon l'origine des immigrés ou des descendants.

(3) Le libellé de la question était : « Quelle importance accordez-vous aujourd'hui à la religion dans votre vie ? ». Les réponses sont enregistrées dans une liste de 4 modalités allant de « Beaucoup » à « Pas du tout ».

Tableau 3 - Importance de la religion selon le sexe et l'origine (en %)				
	Hommes	Femmes	Ensemble	Effectifs non pondérés
Pays de naissance des immigrés et des natifs d'un DOM				
DOM	50	63	58	410
Algérie	72	82	77	565
Maroc et Tunisie	72	82	77	817
Afrique sahélienne	77	89	84	507
Afrique guinéenne ou centrale	76	78	77	548
Asie du Sud-Est	50	59	55	343
Turquie	67	79	73	634
Portugal	38	51	45	431
Espagne et Italie	29	30	30	144
Autres pays de l'UE27	33	41	38	364
Autres pays	61	66	64	774
Ensemble des immigrés	62	70	66	5 127
Pays de naissance des parents des descendants d'immigrés et de natif d'un DOM				
DOM	43	49	46	414
Algérie	71	75	73	825
Maroc et Tunisie	71	81	77	864
Afrique sahélienne	90	85	88	392
Afrique guinéenne ou centrale	67	61	64	242
Asie du Sud-Est	49	45	47	251
Turquie	71	76	73	390
Portugal	30	44	37	617
Espagne et Italie	24	27	26	868
Autres pays de l'UE27	22	31	26	372
Autres pays	51	53	52	333
Ensemble des descendants d'immigrés	49	57	53	5 324
Population majoritaire	20	27	24	1 635
Ensemble de la population métropolitaine	31	38	34	12 910
Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008. Champ • Personnes de 18 à 50 ans ayant déclaré avoir une religion. Lecture • 72 % des hommes immigrés d'Algérie ayant déclaré une religion accordent assez ou beaucoup d'importance à cette religion dans leur vie et 82 % des femmes immigrées d'Algérie sont dans ce cas.				

3 | Transmissions

Avant d'être un choix personnel, la religion est transmise par les parents *via* leur propre socialisation religieuse ou plus généralement par « lignage confessionnel », c'est-à-dire que les enfants sont réputés hériter de la religion de leur(s) parent(s). L'enquête permet de connaître l'affiliation religieuse des parents, ainsi que l'importance de la religion dans l'éducation reçue par les enquêtés⁽⁴⁾. Grandir dans une fa-

(4) Avec la question suivante : « Quelle importance la religion avait-elle dans l'éducation que vous avez reçue dans votre famille ? ».

mille où la religion est très présente conditionne la formation du sentiment religieux : la transmission s'effectue dans 85 % des cas, avec cependant une atténuation de la force de la religiosité (tableau 4). À l'inverse, presque tous ceux qui ont grandi dans

Tableau 4 - Relation entre la religiosité familiale et la religiosité de l'enquêté						
Religiosité familiale	Total	Religiosité de l'enquêté				Effectifs non pondérés
		Sans religion	Faible importance	Forte importance	Total	
Sans religion	24	93	4	3	100	2 379
Faible importance	46	37	55	8	100	6 913
Forte importance	30	15	35	50	100	9 207

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.
 Champ • Personnes de 18 à 50 ans ayant déclaré avoir une religion.
 Lecture • 24 % des enquêtés de 18 à 50 ans ont grandi dans une famille dont les deux parents n'avaient pas de religion et 46 % dans une famille où les parents avaient une religion qui a eu peu ou pas d'importance dans l'éducation reçue. Parmi les personnes ayant grandi dans une famille dont les deux parents n'avaient pas de religion, 93 % se déclarent actuellement sans religion, 4 % déclarent une religion et celle-ci a peu ou pas d'importance dans l'éducation reçue pendant l'enfance et 3 % qu'elle a beaucoup ou assez d'importance.

une famille agnostique ou athée se déclarent également agnostiques ou athées et moins de 7 % témoignent d'une certaine religiosité. Les familles avec une mixité de religiosité, c'est-à-dire dans lesquelles l'un des deux parents était sans religion, représentent 10 % des cas et elles sont encore plus rares dans les familles immigrées.

La diminution de l'intensité de la religion d'une génération à l'autre s'exprime bien avec cette comparaison : 24 % des personnes de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine ont grandi dans une famille se considérant sans religion, et ils sont 44 % à se déclarer sans religion aujourd'hui. Ce mouvement de désaffection varie selon la religion pratiquée par les parents. L'abandon de la religion apparaît plus fréquent pour les personnes ayant été élevées dans une famille bouddhiste (30 % d'abandon), chrétienne ou juive (26 %) que pour ceux ayant eu des parents musulmans (11 %). On peut résumer la transmission intergénérationnelle en trois types :

- Sécularisation : abandon de la religion des parents ou niveau de religiosité inférieur à celui du milieu familial ;
- Reproduction : même niveau de religiosité, y compris l'absence de religion ;
- Renforcement : niveau de religiosité supérieur par rapport aux parents (y compris par rapport aux agnostiques).

Suivant cette typologie, un peu plus du quart des 18-50 ans vivant en France métropolitaine a suivi une trajectoire de sécularisation et se considère moins attachés à la religion que leurs parents ne l'ont été, les deux tiers se situent dans la continuité avec le sentiment religieux familial et près de 7 % se voient plus investis dans la religion que la génération précédente. Ces proportions sont relativement proches quel que soit le groupe de population. Le détail par origine fait néanmoins apparaître une plus forte sécularisation pour les originaires d'un DOM, d'Europe du Sud et d'Asie du Sud-Est (entre 30 et 35 %), par rapport aux originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie, ce qui recoupe les observations déjà relevées par grandes religions. Si le maintien d'un attachement à l'islam pour les immigrés et leurs descendants de tradition musulmane est confirmé par ses résultats, l'hypothèse d'un « retour du religieux » semble peu crédible, ou à tout le moins, il concerne des fractions extrêmement minoritaires des différentes origines⁽⁵⁾.

(5) Voir également Brouard S. et Tiberj S., 2005, *Français comme les autres ? Enquête auprès des citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de sciences po.

Discriminations

Yaël Brinbaum^{}, Christelle Hamel^{**}, Jean-Luc Primon^{***},
Mirna Safi^{****}, Patrick Simon^{**}*

Plusieurs dimensions sont associées à l'expérience directe des discriminations rapportée par les enquêtés – ce qui a déjà fait l'objet d'une publication – et sont abordées dans l'enquête. Il s'agit tout d'abord des opinions sur l'existence de discriminations : celles liées au genre sont de fait moins reconnues que celles liées à l'origine ou à la couleur de peau. L'importance accordée aux différents motifs de discrimination varie également lorsque l'on se place du point de vue de l'expérience des personnes discriminées. Là encore, l'origine et la couleur de peau sont les principales raisons invoquées, avant le sexe, l'âge ou la religion. Mais l'expérience des discriminations se construit d'abord par l'exposition aux préjugés et aux stéréotypes. La référence aux origines dans les interactions et relations quotidiennes contribue au sentiment d'une évocation péjorative de l'altérité. Celle-ci est fréquemment rapportée par les immigrés et les descendants d'immigrés, les plus exposés étant les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est. À un degré plus élevé vient l'expérience du racisme. Comme pour les discriminations, ce sont les descendants d'immigrés plutôt que les immigrés qui signalent le plus souvent des expériences de racisme. La couleur de peau joue dans le racisme un rôle déterminant : les descendants d'immigrés d'Afrique sahélienne ou de natifs d'un DOM en sont les principales victimes.

1 | Représentations des discriminations

Si depuis une dizaine d'années la question des discriminations est largement débattue dans la société française, très rares sont les statistiques fiables qui permettent de quantifier le degré de conscience des Français quant à l'existence des traitements discriminatoires. L'enquête *Trajectoires et Origines* permet d'apporter des éclairages sur cette question. Les enquêtés sont en effet interrogés sur leur perception de deux types de discriminations : celles qui se produisent à l'encontre des femmes et celles

^{*} Université de Bourgogne, chercheure à l'IREDU, INED.

^{**} INED.

^{***} Université Nice Sophia Antipolis (UNS), URMIS.

^{****} Sciences Po, OSC, CNRS et LSQ, CREST, INSEE.

liées à l'origine ou à la couleur de la peau ⁽¹⁾.

Les hommes et les femmes de la population majoritaire sont respectivement 53 % et 60 % à déclarer que des personnes sont « souvent » discriminées en France en raison de leur origine ou de leur couleur de peau (tableau 1). Les immigrés sont quant à eux respectivement 42 % et 43 % à partager cette conviction. Le fait discriminatoire semble ainsi plus reconnu en France par la population qui n'y est *a priori* pas directement confrontée. Ces écarts pourraient provenir de différence dans le profil des populations. On sait que la sensibilité aux questions de discriminations est en effet très corrélée avec l'âge, le diplôme et le statut social de l'individu ⁽²⁾. Mais les immigrés se montrent moins convaincus de l'existence de discrimination après le contrôle des principales variables sociodémographiques. Est-ce parce que leur situation leur paraît toujours plus favorable que celle qu'ils connaîtraient dans leur pays d'origine ? Ou est-ce une forme de déni inconscient de la position subalterne de migrant qui fonctionnerait comme une sorte d'auto-défense face aux discriminations ? Autre différence de déclarations : alors que les hommes dans la population majoritaire se montrent moins sensibilisés que les femmes, l'écart de genre disparaît pour les immigrés.

Tableau 1 - Représentation des discriminations de genre et d'origine selon le lien à la migration et le sexe (%)

	Discriminations liées à l'origine ou à la couleur de la peau		Discrimination à l'encontre des femmes		Effectifs non pondérés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des immigrés	42	43	16	19	2 921	3 447
Descendants de deux parents immigrés	55	59	24	31	2 172	2 453
Descendants d'un seul parent immigré	58	62	30	33	1 693	1 790
Population majoritaire	53	60	27	29	2 088	2 293
Ensemble de la population métropolitaine	53	58	26	28	8 874	9 983

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.

Champ • Population âgée de 18 à 50 ans.

Lecture • 42 % des hommes immigrés optent pour la modalité « souvent » dans leur réponse à la question sur leur perception des discriminations liées à l'origine ou la couleur de la peau en France.

C'est bien entendu face aux discriminations de genre que l'on attend des différences selon le sexe. Or les écarts observés pour la population majoritaire sont moins accusés : 27 % des hommes et 29 % des femmes considèrent que les discriminations de genre se produisent souvent. Si les écarts entre hommes et femmes sont comparables pour les immigrés, le niveau de sensibilité devient très bas : il est de 16 % pour les hommes et 19 % pour les femmes. Là encore, les différences entre immigrés et population majoritaire restent significatives après le contrôle de variables sociodémographiques. Si la conception traditionnelle du rôle de la femme dans certaines sociétés d'origine est une piste d'interprétation de ce résultat, elle doit être nuancée par le fait que, comme le montrent certains travaux américains, cette question n'a

(1) Les deux questions sont formulées comme suit : « Par rapport aux hommes, pensez-vous qu'en France les femmes subissent des traitements inégaux ou des discriminations ? », « Pensez-vous qu'en France certaines personnes subissent des traitements inégaux ou des discriminations à cause de leurs origines ou de leur couleur de peau ? ». Les modalités de réponses proposées aux deux questions sont : « souvent », « parfois », « jamais », « refus de réponse » ou « ne sait pas ».

(2) Bobo L. D., Fox C., 2003, « Race, Racism, and Discrimination: Bridging Problems, Methods, and Theory in Social Psychological Research », *Social Psychology Quarterly*, 66(4), p. 319-332.

pas toujours le même sens pour tous les groupes. Les réponses des individus sont d'ailleurs très sensibles à la formulation de la question sur les inégalités hommes/femmes⁽³⁾.

Les descendants d'immigrés ont une perception des discriminations globalement proche de celle de la population majoritaire (voire un peu plus intense). Les descendants de couples mixtes se montrent plus sensibilisés, ce qui s'explique en partie par leur niveau d'éducation plus élevé. Ce résultat fait aussi écho aux études qui montrent que les descendants de couples mixtes ressentent encore plus que ceux dont les deux parents sont immigrés l'injustice des comportements discriminatoires liés à l'origine⁽⁴⁾. Enfin, comme c'est le cas pour la population majoritaire, les descendantes d'immigrés sont plus sensibles aux questions des inégalités de traitements, qu'elles soient ethno-raciales ou sexuelles, que leurs homologues masculins.

2 | Une expérience des discriminations dominée par l'origine et la couleur de peau

La perception reflète-t-elle l'expérience personnelle du phénomène ? L'enquête recueille l'expérience directe des discriminations avec une question sur les « traitements inégalitaires ou des discriminations » subies au cours des cinq dernières années. Forcément subjectives, les réponses reflètent l'expérience auto-reportée, quels qu'en soient les motifs. Les enquêtés devaient ensuite indiquer dans une liste de onze motifs une ou plusieurs raisons ayant été à l'origine, selon eux, de ces discriminations.

La discrimination au cours des cinq dernières années est reportée par 14 % des personnes âgées de 18 à 50 ans. C'est une expérience plus épisodique (« parfois ») que régulière (« souvent »). Les descendants de deux parents immigrés, plus que les immigrés, témoignent d'une plus grande fréquence de discrimination, tandis que les descendants de parents mixtes se situent dans une position intermédiaire. Et parmi les immigrés et descendants d'immigrés, les originaires d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, et dans une moindre mesure de Turquie et d'Asie du Sud-Est rapportent plus que les autres des expériences de discrimination. Ces résultats sont confirmés une fois contrôlées les caractéristiques sociodémographiques, ce qui nous a fait écrire que les discriminations sont essentiellement l'affaire de minorités visibles⁽⁵⁾. Sachant que ces déclarations portent sur l'ensemble des motifs de discrimination, et pas uniquement sur les discriminations ethniques ou raciales, observe-t-on des variations sensibles entre groupes selon les motifs invoqués ?

Malgré la possibilité de mentionner plusieurs motifs, 63 % des personnes n'en citent qu'un seul, 23 % deux motifs et 8 % trois ou plus. Près de la moitié des immigrés et 46 % des descendants d'immigrés donnent deux motifs ou plus. La pluralité de motifs provient de combinaisons plus fréquentes entre les motifs d'origine et un ou plusieurs autres, ce qui ne se retrouve pas pour la population majoritaire. Pour l'ensemble de la population (tableau 2), les principaux motifs évoqués sont l'origine ou la nationalité (37 %) et la couleur de la peau (20 %), puis le sexe (17 %) et l'âge (12 %). Le quartier et la tenue vestimentaire, l'accent, la religion ou la situation familiale sont plus subsidiaires, mais peuvent prendre de l'importance pour certaines

(3) Kane E. W., 2000, « Racial and Ethnic Variations in Gender-Related Attitudes », *Annual Review of Sociology*, 26, p. 419-439.

(4) Rumbaut R., 1994, « The Crucible within : Ethnic Identity, Self-Esteem, and Segmented Assimilation among Children of Immigrants », *International Migration Review*, 28, 4, p. 748-794.

(5) Beauchemin C., Hamel C., Lesné M. et Simon P., 2010, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population & Sociétés*, n°466.

Tableau 2 - Motifs de discrimination évoqués selon l'origine détaillée (en %)										
	Âge	Sexe	Couleur de peau	Origines	Quartier	Accent	Religion	Look	Situation familiale	Effectifs non pondérés
Pays ou département de naissance des immigrés ou natifs d'un DOM										
DOM	11	5	78	34	6	14	6	8	3	168
Algérie	6	2	14	85	8	10	8	4	3	192
Maroc et Tunisie	6	5	24	87	3	8	12	3	1	273
Afrique sahélienne	2	3	81	52	3	16	3	1	2	240
Afrique guinéenne ou centrale	2	2	86	44	3	9	1	1	3	310
Asie du Sud-Est	3	6	25	73	5	20	0	0	3	95
Turquie	3	3	6	77	7	20	13	7	1	166
Portugal	4	8	2	51	3	14	5	9	18	37
Autres pays de l'UE27	4	18	3	72	12	20	1	9	6	97
Autres pays	3	5	38	64	5	22	2	3	1	236
Ensemble des immigrés	4	5	34	70	5	14	6	4	3	1 668
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou natifs d'un DOM										
DOM	14	9	81	28	12	3	1	10	2	243
Algérie	7	6	20	83	11	4	15	6	3	504
Maroc et Tunisie	9	7	31	80	18	3	23	8	3	423
Afrique sahélienne	10	7	87	43	16	10	6	11	1	210
Afrique guinéenne ou centrale	11	6	89	46	18	3	4	6	1	153
Asie du Sud-Est	22	14	38	64	12	6	1	8	5	159
Turquie	15	4	5	75	14	4	14	6	0	143
Portugal	13	18	14	44	6	7	3	10	6	105
Espagne et Italie	15	24	9	26	11	4	2	6	7	155
Autres pays de l'UE27	12	24	7	26	7	6	12	8	3	64
Autres pays	12	12	44	54	15	3	6	11	6	156
Ensemble des descendants d'immigrés	10	10	28	65	13	4	13	8	4	2 502
Population majoritaire	16	24	8	18,5	6	4	3	11	9	356
Ensemble de la population métropolitaine	12	17	20	39	8	6	5	9	7	4 487

Source • Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008.
Champ • Individus âgés de 18 à 50 ans ayant déclaré avoir vécu une discrimination au cours des 5 dernières années.
Lecture • Interrogés sur les motifs de discrimination, 78 % des natifs d'un DOM citent la couleur de la peau, 34 % les origines et 11 % l'âge.
Notes • Plusieurs réponses étant possibles, les pourcentages sont supérieurs à 100. Le motif le plus cité par chacune des sous-populations est indiqué en rouge.
Les résultats pour les immigrés en provenance d'Espagne ne sont pas présentés en raison des effectifs trop faibles.
Les chiffres en italiques ont été calculés sur un effectif inférieur à 50 personnes et sont donc fragiles.

origines. On observe une certaine spécialisation des motifs par groupes d'origine. La couleur de peau est le motif principal de discrimination cité par les « minorités visibles » : les natifs d'un DOM et les descendants de natifs d'un DOM, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne (immigrés ou descendants d'immigrés). L'origine est, quant à elle, le motif principal invoqué par les immigrés en provenance du Maghreb ou originaires d'Asie du Sud-Est et de Turquie.

Si immigrés et descendants d'immigrés évoquent dans des proportions proches l'origine et la couleur de la peau, les premiers mentionnent plus souvent l'accent comme motif de discrimination, et les seconds évoquent le quartier et la façon de

s'habiller. La religion n'est citée comme cause de discrimination que par les originaires de régions où l'islam est dominant, et plus souvent par les descendants d'immigrés que par les immigrés. Les discriminations liées au genre ne sont citées significativement que par les groupes n'ayant pas évoqué l'origine ou la couleur de peau, et en particulier la population majoritaire (24 %). Il en va de même pour l'âge qui est plutôt relevé par les descendants d'immigrés et la population majoritaire.

3 | Subir le renvoi aux origines

Avant de se traduire en actes, les discriminations se construisent sur la stigmatisation des populations, à travers la circulation de stéréotypes et de préjugés. Ces stéréotypes et préjugés sont le plus souvent étudiés du point de vue des représentations de ceux qui les mobilisent, plus rarement du point de vue de ceux qui les subissent. Plusieurs questions traitent de cette dimension dans l'enquête *Trajectoires et Origines* et nous en avons retenu deux qui sont en lien avec la formation de l'expérience et du sentiment discriminatoires : la fréquence de questions concernant les origines au cours de la vie quotidienne⁽⁶⁾, et le fait de ne pas se considérer « vu comme Français »⁽⁷⁾.

De façon prévisible, la population majoritaire est peu concernée par ces références aux origines, alors que les immigrés les vivent de façon relativement insistante (62 % parfois ou souvent, tableau 3). En dépit de leur naissance en France métropolitaine, les descendants de deux parents immigrés vivent une situation assez proche (58 %). L'expérience semble s'atténuer pour les descendants de couples mixtes, mais cela est essentiellement dû à la forte présence parmi eux de descendants d'immigrés européens qui sont moins exposés au renvoi aux origines. En effet, la prise en compte des origines détaillées confirme que les écarts entre immigrés et descendants de même origine sont faibles, voire que les descendants témoignent d'une plus grande saillance de leur origine pour leurs interlocuteurs, et que la mixité des parents ne met pas à l'abri des questions sur l'origine. Les originaires d'Afrique subsaharienne (immigrés et descendants confondus) sont les plus exposés (près de 80 % d'entre eux entendent souvent ou parfois parler de leurs origines) avec les originaires d'Asie du Sud-Est (autour des 2/3).

L'évocation des origines se fait un peu moins insistante tout en restant relativement fréquente pour les originaires d'un DOM, du Maghreb et de Turquie (60 %). Les origines des descendants d'immigrés d'Europe du Sud passent plus inaperçues et sont plus rarement évoquées.

Tableau 3 - Fréquence de questions au sujet de l'origine selon le lien à la migration

	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Total
Immigrés	32	30	27	11	100
Descendants de deux parents immigrés	27	31	28	14	100
Descendants de couples mixtes	20	24	25	31	100
Population majoritaire	5	12	20	63	100
Ensemble de la population métropolitaine	10	78	6	6	100

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

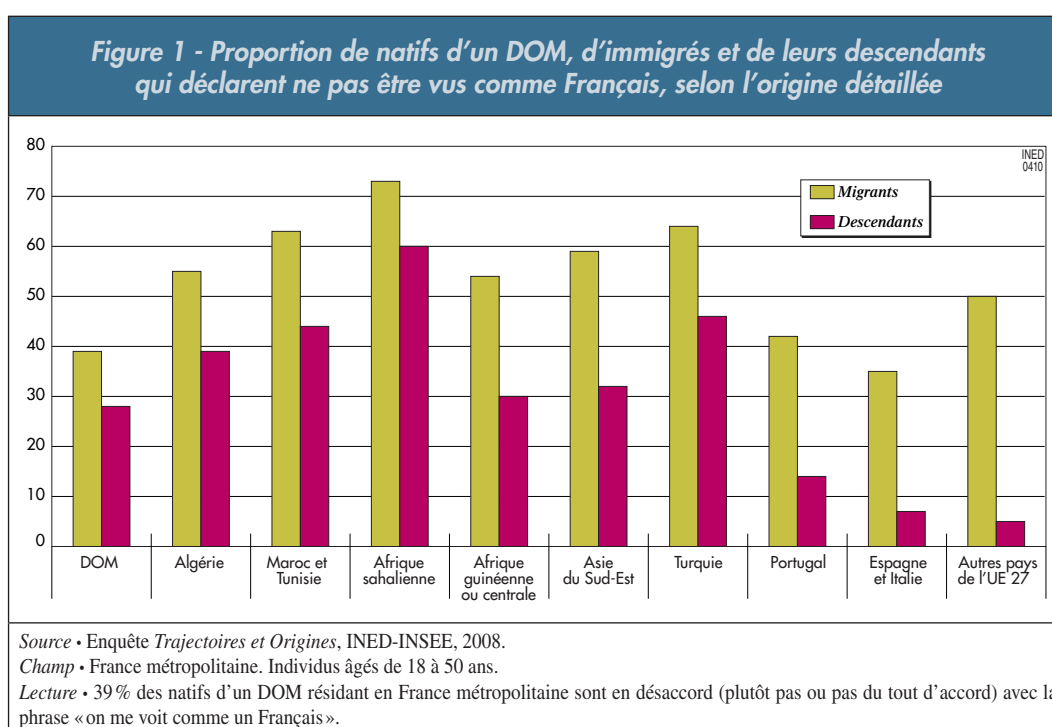
Champ • France métropolitaine. Individus âgés de 18 à 50 ans.

Lecture • 32 % des immigrés résidant en France métropolitaine disent qu'on leur parle souvent de leurs origines dans la vie quotidienne.

(6) La question est : « Dans la vie quotidienne, à quelle fréquence vous demande-t-on vos origines ? »

(7) La question est : « On me voit comme un Français », avec des réponses variant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ».

Ces rappels quotidiens d'altérité contribuent au sentiment d'être perçu comme un étranger. À l'affirmation « on me voit comme un Français », 58 % des immigrés répondent par la négative. Plus surprenant, la moitié de ceux qui sont devenus Français partagent ce sentiment. Les descendants d'immigrés, bien que de nationalité française, sont encore 37 % à ne pas se sentir véritablement reconnus, perception bien différente pour les descendants de couples mixtes (11 %). Le rôle joué par la visibilité, au sens du phénotype, de l'apparence ou du nom et prénom semble décisif notamment pour les descendants d'immigrés. L'importance des écarts entre les descendants d'immigrés d'Europe du Sud et ceux d'immigrés d'Afrique sahélienne, du Maghreb ou de Turquie témoigne de la fragilité de la reconnaissance de l'appartenance nationale⁽⁸⁾. Si l'origine détermine principalement le sentiment de ne pas être reconnu comme Français, celui-ci est également sensible au niveau de diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle : les diplômés du supérieur et les cadres, toutes choses égales par ailleurs, « font plus » Français que les autres.



4 | L'expérience du racisme

Les discriminations fondées sur l'origine réelle ou supposée et sur la couleur de peau ne recouvrent pas exactement les mêmes expériences que le racisme ordinaire, même si elles prennent place dans un contexte social plus global de stigmatisation et d'hostilité envers les minorités racialisées ou ethnicisées. En complément des questions relatives aux discriminations, l'enquête enregistre l'expérience directe de racisme en demandant aux enquêtés s'ils ont été au cours de leur vie « la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes racistes en France métropolitaine » et, lorsque cela

(8) Ribert E., 2006, *Liberté, égalité, carte d'identité : les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris, La Découverte.

ne leur est pas arrivé, s'ils pensent que cela pourrait se produire. Le tableau 4 permet de comparer l'expérience du racisme et le sentiment d'y être exposé sans en avoir fait l'expérience.

Comme pour les discriminations, les immigrés déclarent un peu moins souvent que les descendants d'immigrés une expérience raciste au cours de leur vie (32 % contre 36 %). Les écarts entre immigrés et descendants sont particulièrement prononcés pour les originaires d'Asie du Sud-Est et de Turquie, et dans une moindre mesure pour les originaires du Maghreb. Les personnes ayant un lien avec l'Afrique subsaharienne ou un DOM, qu'elles-mêmes ou leurs parents y soient nées, déclarent plus fréquemment avoir vécu une expérience raciste et sont les moins nombreuses à ne pas avoir le sentiment d'y être exposées. Elles rapportent ces expériences ra-

Tableau 4 - Expérience du racisme vécu par les immigrés, les natifs d'un DOM et leurs descendants (%)

	À vécu une situation raciste	N'a pas vécu de situation raciste mais s'y sent exposé	Ne se sent pas exposé au racisme et n'a pas vécu de situation raciste	Total	Effectifs non pondérés
Pays ou département de naissance des immigrés ou natifs d'un DOM					
DOM	47	36	17	100	522
Algérie	35	35	30	100	614
Maroc et Tunisie	38	34	28	100	832
Afrique sahélienne	41	38	20	100	509
Afrique guinéenne ou centrale	55	33	12	100	606
Asie du Sud-Est	36	28	36	100	493
Turquie	25	31	43	100	662
Portugal	20	25	55	100	515
Espagne et Italie	27	17	56	100	211
Autres pays de l'UE27	19	17	64	100	522
Autres pays	28	26	45	100	921
Ensemble des immigrés	32	29	39	100	5 885
Pays ou département de naissance des parents des descendants d'immigrés ou natifs d'un DOM					
DOM	52	28	20	100	616
Algérie	49	31	20	100	1 247
Maroc et Tunisie	50	28	22	100	1 079
Afrique sahélienne	58	31	12	100	461
Afrique guinéenne ou centrale	60	25	15	100	322
Asie du Sud-Est	53	26	21	100	546
Turquie	44	32	25	100	427
Portugal	28	26	46	100	892
Espagne et Italie	21	19	60	100	1 617
Autres pays de l'UE27	21	20	59	100	622
Autres pays	38	24	38	100	553
Ensemble des descendants d'immigrés	36	25	39	100	8 110
Population majoritaire	16	23	61	100	3 186
Ensemble de la population métropolitaine	19	23	58	100	18 864

Source • Enquête *Trajectoires et Origines*, INED-INSEE, 2008.

Champ • 18-50 ans.

Lecture • 47 % des personnes nées dans un DOM ont déclaré avoir vécu une situation raciste.

Note • Les données présentées excluent les refus de réponse et « ne sait pas », soit 4 % de la population enquêtée.

cistes à leur couleur de peau (près de 95 % d'entre elles ; résultats non présentés), tandis que les originaires du Maghreb sont 80 % à les attribuer à leur origine ou à leur nationalité, et 35 % environ à leur religion ou à leur nom. La couleur de peau, puis l'origine et la religion, constituent les principales sources de stigmatisation qui exposent au racisme dans la société française. Enfin, 16 % des personnes de la population majoritaire déclarent avoir vécu une situation raciste et près de 40 % parmi elles déclarent la couleur de peau comme motif probable de l'expérience raciste vécue. Ces déclarations appellent des analyses approfondies pour en expliquer les déterminants.

Règles de classement des populations enquêtées			
Catégorie de population	Définition	Règle de classement en cas de double appartenance	Cas particuliers
Personnes nées hors de la France métropolitaine			
Immigrés	Personnes nées étrangères à l'étranger (frontières actuelles).		Les personnes qui se sont déclarées françaises par réintégration sont ici considérées étrangères de naissance (par exemple, personnes nées françaises dans une colonie, devenues étrangères au moment de la décolonisation et qui ont par la suite été réintégrées la nationalité française.
Natifs d'un DOM	Personnes nées dans l'un des Départements d'Outre-mer (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion).	Le critère de lieu de naissance dans un DOM est prioritaire ; par exemple, une personne née dans un DOM de parents immigrés est classée native d'un DOM.	Il n'y a pas de condition de nationalité à la naissance. 0,8 % des natifs d'un DOM sont nés étrangers.
Rapatriés (inclus dans la population majoritaire)	Personnes nées françaises dans l'un des anciens territoires coloniaux avant les indépendances, soit dans l'un des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Djibouti, Comores, Madagascar, Vietnam, Cambodge et Laos.		
Autres Français nés hors métropole (inclus dans la population majoritaire)	Personnes nées françaises en dehors de la France métropolitaine, mais ni dans un DOM, ni dans une ancienne colonie avant son indépendance.		Sont comprises les personnes nées dans les COM (13 personnes enquêtées dans TeO)
Personnes nées en France métropolitaine			
Descendants d'immigré(s)	Personnes nées en France métropolitaine dont au moins l'un des parents est immigré.	Lorsque les deux parents sont immigrés de pays d'origine différents, c'est l'origine du père qui est retenue.	En l'absence de(s) parent(s) inconnu(s) c'est l'origine de la figure parentale de substitution qui a élevé l'enfant qui est retenue.
Descendants de deux parents immigrés	Personnes nées en France métropolitaine dont les deux parents sont nés étrangers à l'étranger.		En toute rigueur, un parent « immigré » devrait avoir vécu en France. Dans les faits, ce n'est pas toujours le cas. Les individus « descendants de deux parents immigrés », étant nés en France, sont supposés avoir une mère qui a elle-même immigré. Mais, dans quelques cas, le père de l'enquête n'a jamais immigré en France.
Descendants de couple mixte	Personnes nées en France métropolitaine d'un seul parent immigré. L'autre parent est soit inconnu, soit connu mais n'est pas immigré.	Le pays d'origine associé à l'enquête est celui du parent immigré.	Cette catégorie comprend les personnes dont le seul parent (ou figure parentale de substitution) connu est immigré (28 observations, soit 0,3 % de l'ensemble des descendants d'immigré).
Descendants de natif(s) d'un DOM	Personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né dans un DOM.	La priorité est donnée à l'ascendance immigrée dans le cas où l'un des parents est natif d'un DOM et l'autre est immigré.	
Descendants de rapatriés (inclus dans la population majoritaire)	Personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né français dans un ancien territoire colonial avant sa décolonisation.	La priorité est donnée à l'ascendance immigrée, à défaut à l'ascendance DOM, et dans le cas où l'un des parents est rapatrié et l'autre est immigré ou natif d'un DOM.	Le parent né français de naissance dans une colonie qui a pris la nationalité du pays à l'indépendance est considéré comme immigré et l'enquête est donc considéré descendant d'immigré(s) et pas descendant de rapatrié(s).
Descendants d'autres Français nés hors métropole (inclus dans la population majoritaire)	Personnes nées en France métropolitaine dont au moins un parent est né français hors métropole, mais ni dans un DOM, ni dans une ancienne colonie avant son indépendance.	La priorité est donnée à l'ascendance immigrée, à défaut à l'ascendance DOM, à défaut à l'ascendance rapatriée, dans le cas où l'un des parents est rapatrié et l'autre est immigré, natif d'un DOM ou rapatrié.	Pour cette catégorie, l'échantillon de TeO comprend 2 personnes enquêtées dont au moins l'un des parents est né dans un COM.
Natifs de métropole sans ascendance migratoire (inclus dans la population majoritaire)	Personnes nées en France métropolitaine de parents français eux-mêmes nés en France métropolitaine.	Par exclusion des catégories précédentes	

Les auteurs

Cris Beauchemin (INED)

Cris Beauchemin est chercheur à l'Institut national d'études démographiques depuis 2004. Il est spécialiste des migrations africaines. Ses premiers travaux ont porté sur les mobilités à l'intérieur des pays africains. Les plus récents portent sur l'histoire des flux internationaux d'origine subsaharienne, les migrations de retour, les relations entre migrations et développement, les pratiques transnationales et l'articulation des trajectoires migratoires et familiales. Il est responsable du projet MAFE (Migrations entre l'Afrique et l'Europe) et a contribué à la coordination du projet «Trajectoires et origines» (TeO).

Catherine Borrel (INSEE)

Catherine Borrel a été chargée d'études au Cerc (Centre d'étude des revenus et des coûts), avant de travailler au Sesi puis à la Drees (ministère de l'Emploi et de la solidarité) sur les questions de dépendance et de handicap. Elle a participé à l'élaboration de l'enquête Handicap-incapacités-dépendance de l'Insee. A co-signé avec Patrick Simon «L'origine des Français», in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined, 2005.

Depuis 2000, elle est responsable de la cellule «Statistiques et études sur l'immigration» au sein de l'Unité des études démographiques et sociales de l'Insee. Et a contribué à la coordination du projet «Trajectoires et origines» (TeO).

Yaël Brinbaum (IREDU-Université de Bourgogne, CNRS ; INED)

Sociologue, Yaël Brinbaum est maître de conférences à l'Université de Bourgogne, chercheuse à l'IREDU et associée à l'INED. Ses recherches portent sur les rapports des familles immigrées à l'école, les inégalités et les discriminations dans les parcours scolaires et l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration, avec une perspective comparative internationale. Elle coordonne, avec Anthony Heath (Université d'Oxford), une recherche sur les inégalités d'éducation selon les origines sociales et ethniques en Europe, aux États-Unis et au Canada, au sein du réseau Equalsoc («Economic change, quality of life and social cohesion»).

Stéphanie Condon (INED)

Chercheuse à l'Ined depuis 1992, spécialiste des migrations antillaises en France et en Europe et membre de l'équipe de conception de l'enquête Migrations, Famille, Vieillesse (menée dans les Départements d'outre-mer, 2009-2010). Étudie l'histoire de l'immigration en France dans une perspective de genre, ainsi que les pratiques linguistiques dans les contextes migratoires. Elle a été membre de l'équipe de l'enquête Enveff (Enquête sur les violences envers les femmes en France, 2000) et depuis travaille sur les violences envers les femmes en Europe et la question de l'ethnicité.

Christelle Hamel (INED)

Sociologue, chargée de recherche à l'Institut national d'études démographiques, Christelle Hamel est spécialiste des questions de genre dans les populations minoritaires. Ses premiers travaux ont porté sur la sexualité et la gestion des risques d'infection par le VIH chez les jeunes d'origine maghrébine. Elle travaille maintenant sur la mise en couple et le choix du conjoint des descendants d'immigrés d'une part et sur l'expérience du racisme et des discriminations d'autre part. Elle conduit également des recherches sur les violences faites aux femmes, notamment sur les mariages forcés.

Hugues Lagrange (EHESS/CNRS, Observatoire sociologique du changement)

Sociologue. Enquête quantitative sur la sexualité des jeunes dans le contexte du sida avec Brigitte Lhomond. Recherches actuelles axées sur la socialisation des jeunes dans les quartiers d'habitat social, la délinquance et le phénomène des révoltes urbaines. Parmi ses ouvrages récents : *Le Dénî des Cultures*, Paris, Seuil, 2010 ; *L'épreuve des inégalités* (dir.), Puf, 2006 ; *Émeutes urbaines et protestations*, Presses de Sciences-Po, 2006 (avec Marco Oberti) ; *Demandes de sécurité*, Seuil / République des idées, 2003.

Bertrand Lhommeau (INSEE)

Bertrand Lhommeau a été chargé d'études sur les thèmes de la redistribution à l'Insee, puis à la Drees (ministère de la Santé et des Sports), puis des bas salaires à la Dares (ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique).

Depuis 2008, il est responsable de l'enquête TeO à la cellule « Statistiques et études sur l'immigration » de l'Unité des études démographiques et sociales de l'Insee.

Dominique Meurs (INED ; EconomiX-Université Paris Ouest Nanterre La Défense)

Professeure agrégée de sciences économiques. Nombreux articles sur les inégalités salariales entre hommes et femmes. Étudie les discriminations salariales, la ségrégation professionnelle et l'assimilation économique des migrants. A co-signé avec Ariane Pailhé et Patrick Simon « Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de générations ? », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, INED, 2005.

Laure Moguérou (UPO - INED)

Laure Moguérou est maîtresse de conférences à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense (UPO) depuis 2008, et chercheuse associée à l'INED. Dans le cadre de sa thèse, elle a travaillé sur les pratiques éducatives des familles dakaroises (Sénégal) et les spécificités des attentes des parents selon le sexe de leurs enfants. Elle a également étudié les transformations et recompositions des rôles sociaux féminins et masculins induites par les progrès scolaires des filles. Elle travaille actuellement, dans le contexte français, sur les trajectoires scolaires des immigrés et de leurs enfants, les relations intergénérationnelles dans les familles immigrées et les modes d'entrée en vie adulte des jeunes – hommes et femmes – qui en sont issus.

Muriel Moisy

Docteure en démographie, ses thèmes de recherche doctorale se sont centrés sur les questions de l'articulation famille-emploi dans une perspective comparative européenne. Elle étudie actuellement les problèmes de santé dans une approche

populationnelle : la douleur chez l'enfant, la prise en charge palliative dans les établissements de santé et le secteur médico-social, la santé et les conduites à risque des jeunes de 16-25 ans, le recours à l'IVG chez les mineures. A codirigé un ouvrage sur la Santé des femmes en 2009.

Mahrez Okba (DARES)

Chargé de mission pour les questions d'intégration et de flux migratoires, Direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique. Travaux sur l'insertion professionnelle des immigrés et des personnes issues de l'immigration notamment les jeunes.

Ariane Pailhé (INED)

Ariane Pailhé, docteure en économie, est chercheuse à l'Institut national d'études démographiques. Ses thèmes de recherche sont les discriminations sur le marché du travail selon le sexe et/ou l'origine ethnique, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle et la gestion du temps entre conjoints. Elle a été co-responsable de l'enquête « Familles et employeurs » et a dirigé un ouvrage publié à La Découverte en 2009 : « Entre famille et travail : des arrangements de couples aux pratiques des employeurs ».

Jean-Louis Pan-Ke-Shon (INED)

Est chargé de recherche à l'Institut national d'études démographique. Ses études se partagent d'un côté sur les problèmes urbains, la ségrégation, les mobilités résidentielles, les quartiers sensibles, les représentations des habitants de leur quartier, le sentiment d'insécurité en ZUS et de l'autre sur les expressions du mal-être selon le genre. Il a notamment publié « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles », *Revue française de sociologie*, 2009, « The ambivalent nature of ethnic segregation in France's disadvantaged neighbourhoods », *Urban Studies*, 2010 et en cours de publication « Perception of insecurity in poor neighbourhoods : Racial proxy or pure discrimination hypotheses ? ».

Jean-Luc Primon (Université Nice Sophia Antipolis, Urmis/IRD)

Maître de conférences en sociologie et chercheur à l'unité de recherches « Migrations et Société » (URMIS) ses recherches portent sur l'analyse des parcours dans l'enseignement supérieur, la transition formation-emploi, les inégalités à l'entrée de la vie active et les discriminations liées à l'origine. Il a participé à plusieurs travaux et publications sur la pénalisation des descendant-e-s d'immigrés sur le marché du travail français.

Corinne Régnard (Service statistique ministériel (SSM) - Immigration)

Démographe au SSM-Immigration depuis sa création en 2008. Elle a été chargée de la rédaction des cinq derniers rapports annuels de l'ex-Direction de la population et des migrations (DPM) sur l'immigration et la présence étrangère en France. Depuis 2004, elle est représentante de la France pour le Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI) de l'OCDE. Elle a participé à l'exploitation de l'enquête de la CNAV « Passage à la retraite des immigrés » et de la DREES « Parcours et profils des migrants ». Actuellement, elle participe à la coordination de l'« Étude longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants – ELIPA » menée par le SSM-Immigration.

Mirna Safi (Sciences Po, OSC, CNRS et LSQ, Crest, INSEE)

Sociologue, chercheuse à Sciences Po, à l'Observatoire Sociologique du Changement. Elle est aussi membre du Laboratoire de Sociologie quantitative du CREST-INSEE. Ces recherches portent sur l'immigration, l'intégration des immigrés et les inégalités ethno-raciales. Elle a récemment publié des travaux sur la ségrégation, l'inter-mariage, et le bonheur des immigrés en Europe. Ses recherches en cours portent sur le transnationalisme, la mobilité géographique et les inégalités liées à l'origine sur les marchés du travail et du logement.

Emmanuelle Santelli (CNRS, unité Modys)

Sociologue au CNRS dans l'unité Mondes et dynamiques des sociétés, chercheuse associée à l'Ined. Travaille sur les trajectoires des familles d'origine maghrébine en France, spécialement les processus de mobilité sociale, les pratiques matrimoniales, la sociabilité, l'appartenance identitaire et la transmission des valeurs dans les familles. A publié *La Mobilité sociale dans l'immigration : itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne* (Presses universitaires du Mirail, 2001) et *Grandir en banlieue : parcours et devenir de jeunes Français d'origine maghrébine* (Centre d'information et d'étude sur les migrations internationales [Ciemi], 2007).

Patrick Simon (INED)

Patrick Simon est socio-démographe, directeur de recherche à l'INED et chercheur associé au Centre d'étude européenne de Sciences Po. Il travaille sur les processus de formation et de transformation des minorités ethniques et raciales (mobilité sociale intergénérationnelle, discriminations, intégration sociale) et sur les classifications statistiques. Il a coordonné le RTN sur l'intégration des secondes générations en Europe et a participé à de nombreux projets internationaux d'analyse comparative sur l'intégration des minorités et le multiculturalisme.

Vincent Tiberj (IEP Paris, CEE)

Chercheur à Sciences Po au Centre d'Études européennes (CEE) et Maître de conférences à l'Institut d'études politiques. Coresponsable en 2006 de l'enquête *La France des quartiers populaires* et en 2005 de l'enquête *Rapport au politique des Français issus de l'immigration* (publiée dans *Français comme les autres ? Une enquête auprès des citoyens d'origine maghrébine africaine et turque* aux Presses de Sciences-Po). Il a par ailleurs publié en 2008 *La crispation hexagonale, France Fermée contre France plurielle, 2001-2007*, chez Plon Fondation Jean Jaurès *Recherches sur les inégalités sociales et ethniques dans les démocraties occidentales et sur les comportements électoraux*.

Liste des numéros disponibles

Ces fascicules vous seront adressés sur simple demande à l'auteur :

Institut national d'études démographiques,
133, bd Davout, 75980 PARIS Cedex 20
Téléphone : (33) 01 56 06 20 86
Télécopie : (33) 01 56 06 21 99

- N° 168 | Équipe TeO, coordonné par Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL et Patrick SIMON, *Trajectoire et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, 2010, 152 p.
- N° 167 | Angela LUCI, Olivier THEVENON, *Does economic development drive fertility rebound in OECD countries*, 2010, 45 p.
- N° 166 | Cris BEAUCHEMIN (Ined), Lama KABBANJI (Ined), Bruno SCHOU MAKER (UCL), *Sept communications présentées lors de la table ronde sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe*, Dakar, Sénégal, 21 novembre 2009, 244 p.
- N° 165 | Arnaud RÉGNIER-LOILIER, Présentation, questionnaire et documentation de la seconde vague de l'étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi-GGS2), 211 p.
- N° 164 | Carole BONNET (Ined), Anne SOLAZ (Ined), Elisabeth ALGAVA (Dares), *La séparation conjugale affecte-t-elle l'activité professionnelle ? Une estimation basée sur les méthodes d'appariement*, 2009, 36 p.
- N° 163 | Olivia EKERT- JAFFÉ, *Le coût du temps consacré aux enfants : contraintes de temps et activité féminine/The Real Time Cost of Children in France is Equally Shared by Mothers and Fathers*, 2009, 48 p.
- N° 162 | Laurent GOBILLON et François-Charles WOLFF, *Housing and location choices of retiring households : Evidence from France*, 2009, 28 p.
- N° 161 | Matthieu SOLIGNAC, *Les politiques de conciliation vie professionnelle/vie familiale menées par les employeurs : élaboration d'une typologie des établissements de l'Enquête Familles-Employeurs*, 2009, 143 p.
- N° 160 | Géraldine DUTHÉ, Raphaël LAURENT, Gilles PISON, *Vivre et mourir après 60 ans en milieu rural africain. Isolement, recours aux soins et mortalité des personnes âgées à Mlomp*, 2009, 26 p.
- N° 159 | Nathalie DONZEAU et Jean-Louis PAN KÉ SON, *La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses*, 2009, 34 p.
- N° 158 | Olivier THÉVENON, *The costs of raising children and the effectiveness of policies to support parenthood in European countries: a Literature Review* 2009, 612 p.
- N° 157 | Jean-Louis PAN KÉ SON, *L'émergence du sentiment d'insécurité en quartiers défavorisés. Dépassement du seuil de tolérance... aux étrangers ou à la misère ?*, 2009, 20 p.
- N° 156 | Maryse Marpsat, *The Ined Research on Homelessness*, 1993-2008, 2008, 218 p.
- N° 155 | Éva BEAUJOUAN, Anne SOLAZ, *Childbearing after separation : Do second unions make up for earlier missing births ? Evidence from France*, 2008, 24 p.
- N° 154 | Carole BONNET, Laurent GOBILLON, Anne LAFERRÈRE, *The effect of widowhood on housing and location choices*, 2008, 40 p.
- N° 153 | Louise MARIE DIOP-MAES, *La population ancienne de l'Afrique subsaharienne. Les éléments d'évaluation*, 2008, 20 p.
- N° 152 | *Traduction en Russe du N° 121.*

- N° 151 | P. Festy, J. Accardo, D. Demailly, L. Prokofieva, I. Kortchagina, A. Szukielojc-Bienkunska, L. Nivorozhkina, L. Ovtcharova, M. Sebti, A. Paterno, S. Strozza, I. Eliseeva, A. Shevyakov, *Mesures, formes et facteurs de la pauvreté. Approches comparative*, 2008, 196 p.
- N° 150 | Géraldine DUTHÉ, Serge H. D. FAYE, Emmanuelle GUYAVARCH, Pascal ARDUIN, Malick A. KANTE, Aldiouma DIALLO, Raphaël LAURENT, Adama MARRA, Gilles PISON, *La détermination des causes de décès par autopsie verbale : étude de la mortalité palustre en zone rurale sénégalaise*, 2008, 42 p.
- N° 149 | Maryse MARPSAT, *Services for the Homeless in France. Description, official statistics, client recording of information. A report for the European Commission*, 2007, 84 p.
- N° 148 | Olivier THÉVENON, *L'activité féminine après l'arrivée d'enfants : disparités et évolutions en Europe à partir des enquêtes sur les Forces de travail, 1992-2005*, 2007, 56 p.
- N° 147 | Magali BARBIERI, *Population en transition. Dix communications présentées au xxv^e Congrès général de la population, Tours, France, 18-23 juillet 2005*, 2007, 201 p.
- N° 146 | François CHAPIREAU, *La mortalité des malades mentaux hospitalisés en France pendant la deuxième guerre mondiale*, 2007, 36 p.
- N° 145 | Maryse MARPSAT, *Explorer les frontières. Recherches sur des catégories « en marge »*, Mémoire présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, 2007, 274 p.
- N° 144 | Arnaud RÉGNIER-LOILIER et Pascal SEBILLE, *Modifications to the Generations and Gender Surveys questionnaire in France (wave 1)*, 192 p.
- N° 143 | Ariane PAILHÉ et Anne SOLAZ, *L'enquête Familles et employeurs. Protocole d'une double enquête et bilan de collecte*, 180 p.
- N° 142 | Annie BACHELOT et Jacques de MOUZON, *Données de l'enquête « Caractéristiques des couples demandant une fécondation in vitro en France »*, 2007, 44 p.
- N° 141 | Olivia Ekert-Jaffé, Shoshana Grossbard et Rémi Mougin, *Economic Analysis of the Childbearing Decision*, 2007, 108 p.
- N° 140 | Véronique Hertrich and Marie Lesclingand, *Transition to adulthood and gender: changes in rural Mali*
- N° 139 | Patrick SIMON et Martin CLÉMENT, *Rapport de l'enquête « Mesure de la diversité ». Une enquête expérimentale pour caractériser l'origine*, 2006, 86 p.
- N° 138 | Magali BARBIERI, Alfred NIZARD et Laurent TOULEMON, *Écart de température et mortalité en France*, 2006, 80 p.
- N° 137 | Jean-Louis Pan Ké Shon, *Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation*, 2006, 42 p.
- N° 136 | Francisco Munoz-Pérez, Sophie PENNEC, avec la collaboration de Geneviève Houriet Segard, *Évolution future de la population des magistrats et perspectives de carrière, 2001-2040*, 2006, XXX + 114 p.
- N° 135 | Alexandre Djirikian et Valérie laflamme, sous la direction de Maryse MARPSAT, *Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire*, 2006, 240 p.
- N° 134 | Catherine BONVALET et Éva LELIÈVRE, *Publications choisies autour de l'enquête « Biographies et entourage »*, 2006, 134 p.
- N° 133 | Arnaud RÉGNIER-LOILIER, *Présentation, questionnaire et documentation de l'« Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Erfi). Version française de l'enquête « Generations and Gender Survey » (GGS)*, 2006, 238 p.
- N° 132 | Lucie BONNET et Louis BERTRAND (sous la direction de), *Mobilités, habitat et identités*, Actes de la journée d'étude « Jeunes chercheurs ». Le logement et l'habitat comme objet de recherche. Atelier 3, 2005, 92 p.
- N° 131 | Isabelle FRECHON et Catherine Villeneuve-Gokalp, *Étude sur l'adoption*, 2005, 64 p.
- N° 130 | Dominique MEURS, Ariane PAIHLÉ et Patrick SIMON, *Mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités. L'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France*, 2005, 36 p.
- N° 129 | Magali MAZUY, Nicolas RAZAFINDRATSIMA, Élise de LA ROCHEBROCHARD, *Déperdition dans l'enquête « Intentions de fécondité »*, 2005, 36 p.
- N° 128 | Laure MOGUEROU et Magali BARBIERI, *Population et pauvreté en Afrique. Neuf communications présentées à la IV^e Conférence africaine sur la population*, Tunis, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 2005, 184 p.
- N° 127 | Jean-Louis PAN KÉ SHON, *Les sources de la mobilité résidentielle. Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations*, 2005, 30 p.

- N° 126 | Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *L'impact des réformes de 1993 et de 2003 sur les retraites. Une analyse à l'aide du modèle de microsimulation Artémis*, 2005, 28 p.
- N° 125 | Kees WAALDIJK (ed), *More or less together : levels of legal consequences of marriage, cohabitation and registered partnership for different-sex and same-sex partners: a comparative study of nine European countries*, 2005, 192 p. (s'adresser à Marie DIGOIX)
- N° 124 | Marie DIGOIX et Patrick FESTY (eds), *Same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexual marriages : A Focus on cross-national differentials*, 2004, 304 p.
- N° 123 | Marie DIGOIX et Patrick FESTY (sous la dir.), *Séminaire « Comparaisons européennes », années 2001-2002*, 2004, 220 p.
- N° 122 | Emmanuelle GUYAVARCH et Gilles PISON, *Les balbutiements de la contraception en Afrique au Sud du Sahara*, septembre 2004, 48 p.
- N° 121 | Maryse JASPARD et Stéphanie CONDON, *Genre, violences sexuelles et justice*. Actes de la journée-séminaire du 20 juin 2003, 2004, 135p.
- N° 120 | Laurent TOULEMON et Magali MAZUY, *Comment prendre en compte l'âge à l'arrivée et la durée de séjour en France dans la mesure de la fécondité des immigrants ?*, 2004, 34 p.
- N° 119 | Céline CLÉMENT et Bénédicte GASTINEAU (coord.), *Démographie et sociétés*. Colloque international « Jeunes Chercheurs », Cerpos-Université Paris X-Nanterre, 1^{er} et 2 octobre 2002, 2003, 350 p.
- N° 118 | Monique Bertrand, Véronique Dupont et France Guérin-Pace (sous la dir.), *Espaces de vie. Une revue des concepts et des applications*, 2003, 188 p.
- N° 117 | Stephanie CONDON et Armelle ANDRO, *Questions de genre en démographie*. Actes de la journée du 22 juin 2001, 2003, 128 p.
- N° 116 | Maryse JASPARD et l'équipe Enveff, *Le questionnaire de l'enquête Enveff. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, 2003, 10 + 88 p.
- N° 115 | Zahia OUADAH-BEDIDI et Jacques VALLIN, *Disparités régionales de l'écart d'âge entre conjoints en Algérie. Évolution depuis 1966*, 2003, 32 p.
- N° 114 | Magali MAZUY, *Situations familiales et fécondité selon le milieu social. Résultats à partir de l'enquête EHF de 1999*, 2002, 60 p.
- N° 113 | Jean-Paul SARDON, *Fécondité et transition en Europe centrale et orientale*, 2002, 38 p.
- N° 112 | Thérèse LOCOH, *Deux études sur la fécondité en Afrique : 1) Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest ; 2) Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique sub-saharienne*, 2002, 24 p. et 30 p.
- N° 111 | Thierry DEBRAND et Anne-Gisèle PRIVAT, *Individual real wages over business cycle : The impact of macroeconomic variations on individual careers and implications concerning retirement pensions*, 2002, 38 p.
- N° 110 | Recueil préparé par Amandine LEBUGLE et Jacques VALLIN, *Sur le chemin de la transition*. Onze communications présentées au XXIV^e Congrès général de la population à Salvador de Bahia, Brésil, août 2001, 2002, 234 p.
- N° 109 | Éric BRIAN, Jean-Marc ROHRBASSER, Christine THÉRÉ, Jacques VÉRON (intervenants et organisateurs), *La durée de vie : histoire et calcul*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 7 février 2000, 2002, 70 p.
- N° 108 | France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Montée de l'espérance de vie et concentration des âges au décès*, 2002, 20 p.
- N° 107 | Alexandre AVDEEV, *La mortalité infantile en Russie et en URSS : éléments pour un état des recherches*, 2002, 48 p.
- N° 106 | Isabelle ATTANÉ (organisatrice), *La Chine en transition : questions de population, questions de société*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 31 janvier et 1^{er} février 2001 (s'adresser à Céline Perrel), 2002, 46 p.
- N° 105 | A. AVDEEV, J. BELLENGER, A. BLUM, P. FESTY, A. Pailhé, C. GOUSSEFF, C. LEFÈVRE, A. MONNIER, J.-C. SEBAG, J. VALLIN (intervenants et organisateurs), *La société russe depuis la perestroïka : rupture, crise ou continuité ?* Séminaire de la valorisation de la recherche, 1^{er} mars 2001 (s'adresser à Céline Perrel), 2001, 124 p.
- N° 104 | Jacques VÉRON, Sophie PENNEC, Jacques LÉGARÉ, Marie DIGOIX (éds), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques ~ The Social Contract in the Face of Demographic Change*, Actes des 2^e Rencontres Sauvy, 2001, 386 p.

- N° 103 | Gilles PISON, Alexis Gabadinho, Catherine ENEL, *Mlomp (Sénégal). Niveaux et tendances démographiques ; 1985-2000*, 2001, 182 p.
- N° 102 | *La famille en AOF et la condition de la femme*. Rapport présenté au Gouverneur général de l'AOF. par Denise Savineau (1938). Introduction de Pascale Barthélémy, 2001, XXII-222 p.
- N° 101 | Jean-Paul SARDON, *La fécondité dans les Balkans*, 2001, 88 p.
- N° 100 | Jean-Paul SARDON, *L'évolution récente de la fécondité en Europe du Sud*, 26 p.
- N° 99 | S. JUSTEAU, J.H. KALTENBACH, D. LAPEYRONNIE, S. ROCHÉ, J.C. SEBAG, X. THIERRY ET M. TRIBALAT (intervenants et organisateurs), *L'immigration et ses amalgames*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 24 mai 2000, 2001, 94 p.
- N° 98 | Juliette HALIFAX, *L'insertion sociale des enfants adoptés. Résultats de l'enquête « Adoption internationale et insertion sociale », 2000 (Ined – Les Amis des enfants du monde)*, 2001, 58 p.
- N° 97 | Michèle TRIBALAT, *Modéliser, pour quoi faire ?*, 2001, 10 p.
- N° 96 | O. EKERT-JAFFÉ, H. LERIDON, S. PENNEC, I. THÉRY, L. TOULEMON et J.-C. SEBAG (intervenants et organisateurs), *Évolution de la structure familiale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 28 juin 2000, 2001, 110 p.
- N° 95 | A. ANDRO, A. LEBUGLE, M. LESCLINGAND, T. LOCOH, M. MOUVAGHA-SOW, Z. OUADAH-BEDIDI, J. VALLIN, C. VANDERMEERSCH, J. VÉRON, *Genre et développement. Huit communications présentées à la Chaire Quetelet 2000*, 2001, 158 p.
- N° 94 | C. BONVALET, C. CLÉMENT, D. MAISON, L. ORTALDA et T. VICHNEVSKAIA, *Réseaux de sociabilité et d'entraide au sein de la parenté : Six contributions*, 2001, 110 p.
- N° 93 | Magali MAZUY et Laurent TOULEMON, *Étude de l'histoire familiale. Premiers résultats de l'enquête en ménages*, 2001, 100 p.
- N° 92 | *Politiques sociales en France et en Russie*, INED/IPSEP, 2001, 246 p.
- N° 91 | Françoise MOREAU, *Commerce des données sur la population et libertés individuelles*, 2001, 20 p. + Annexes.
- N° 90 | Youssef COURBAGE, Sergio DELLAPERGOLA, Alain DIECKHOFF, Philippe FARGUES, Emile MALET, Elias SANBAR et Jean-Claude SEBAG (intervenants et organisateurs), *L'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 30 novembre 2000, 2000, 106 p.
- N° 89 | Bénédicte GASTINEAU et Elisabete de CARVALHO (coordonné par), *Démographie : nouveaux champs, nouvelles recherches*, 2000, 380 p.
- N° 88 | Gil BELLIS, Jean-Noël BIRABEN, Marie-Hélène CAZES et Marc de BRAEKELEER (modérateur et intervenants), *Génétique et populations*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 26 janvier 2000, 2000, 96 p.
- N° 87 | Jean-Marie FIRDION, Maryse MARPSAT et Gérard MAUGER (intervenants), *Étude des sans-domicile : le cas de Paris et de l'Ile-de-France*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 19 avril 2000, 2000, 90 p.
- N° 86 | François HÉRAN et Jean-Claude SEBAG (responsables modérateurs), *L'utilisation des sources administratives en démographie, sociologie et statistique sociale*. Séminaire de la valorisation de la recherche, 20 septembre 2000, 2000, 170 p.
- N° 85 | Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, 2000, 200 p.
- N° 84 | Michel BOZON et Thérèse LOCOH (sous la dir.), *Rapports de genre et questions de population. I. Genre et population, France 2000*, 2000, 260 p.
- N° 83 | Stéphanie CONDON, Michel BOZON et Thérèse LOCOH, *Démographie, sexe et genre: bilan et perspectives*, 2000, 100 p.
- N° 82 | Olivia EKERT-JAFFE et Anne SOLAZ, *Unemployment and family formation in France*, 2000, 26 p.
- N° 81 | Jean-Marie FIRDION, *L'étude des jeunes sans domicile dans les pays occidentaux : état des lieux*, 1999, 28 p.
- N° 80 | *Age, génération et activité : vers un nouveau contrat social ? / Age, cohort and activity : A new "social contract"?*, Actes des 1^{res} rencontres Sauvy (s'adresser à Marie DIGOIX), 1999, 314 p.
- N° 79 | Maryse MARPSAT, *Les apports réciproques des méthodes quantitatives et qualitatives : le cas particulier des enquêtes sur les personnes sans domicile*, 1999, 24 p.
- N° 78 | *Les populations du monde, le monde des populations. La place de l'expert en sciences sociales dans le débat public*, Actes de la Table ronde pour l'inauguration de l'Ined, 1999, 54 p.

- N° 77 | Isabelle SÉGUY, Fabienne LE SAGER, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive des données informatiques*, 1999, 156 p.
- N° 76 | I. SÉGUY, H. COLENÇON et C. MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive de la partie nominative*, 1999, 120 p.
- N° 75 | Anne-Claude LE VOYER (s'adresser à H. LERIDON), *Les processus menant au désir d'enfant en France*, 1999, 200 p.
- N° 74 | Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Le rôle des vaccinations dans la baisse de la mortalité*, 1999, 20 p.
- N° 73 | Bernard ZARCA, *Comment passer d'un échantillon de ménages à un échantillon de fratries ? Les enquêtes « Réseaux familiaux » de 1976, « Proches et parents » de 1990 et le calcul d'un coefficient de pondération*, 1999, 20 p.
- N° 72 | Catherine BONVALET, *Famille-logement. Identité statistique ou enjeu politique ?* 1998, 262 p.
- N° 71 | Denise ARBONVILLE, *Normalisation de l'habitat et accès au logement. Une étude statistique de l'évolution du parc « social de fait » de 1984 à 1992*, 1998, 36 p.
- N° 70 | *Famille, activité, vieillissement : générations et solidarités*. Bibliographie préparée par le Centre de Documentation de l'Ined, 1998, 44 p.
- N° 69 | XXIII^e Congrès général de la population, Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997: *Contribution des chercheurs de l'Ined au Congrès*, 1997, 178 p.
Participation of Ined Researchers in the Conference, 1997, 180 p.
- N° 68 | France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité aux âges élevés en France depuis 1950*, 1998, 42 p.
- N° 67 | Isabelle SEGUY, *Enquête Jean-Noël Biraben « La population de la France de 1500 à 1700 ». Répertoire des sources numériques*, 1998, 36 p.
- N° 66 | Alain BLUM, *I. Statistique, démographie et politique. II. Deux études sur l'histoire de la statistique et de la statistique démographique en URSS (1920-1939)*, 1998, 92 p.
- N° 65 | Annie LABOURIE-RACAPÉ et Thérèse LOCOH, *Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ?* 1998, 27 p.
- N° 64 | C. BONVALET, A. GOTMAN et Y. GRAFMEYER (éds), et I. Bertaux-Viame, D. Maison et L. Ortalda, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, 1997.
- N° 63 | Corinne BENVENISTE et Benoît RIANDEY, *Les exclus du logement : connaître et agir*, 1997, 20 p.
- N° 62 | Sylvia T. WARGON, *La démographie au Canada, 1945-1995*, 1997, 40 p.
- N° 61 | Claude RENARD, *Enquête Louis Henry. Bibliographie de l'enquête*, 1997, 82 p.
- N° 60 | H. AGHA, J.C. CHASTELAND, Y. COURBAGE, M. LADIER-FOULADI, A.H. MEHRYAR, *Famille et fécondité à Shiraz (1996)*, 1997, 60 p.
- N° 59 | Catherine BONVALET, Dominique MAISON et Laurent ORTALDA, *Analyse textuelle des entretiens « Proches et Parents »*, 1997, 32 p.
- N° 58 | B. BACCAÏNI, M. BARBIERI, S. CONDON et M. DIGOIX (éds), *Questions de population. Actes du Colloque Jeunes Chercheurs:*
I. Mesures démographiques dans des petites populations, 1997, 50 p.
II. Nuptialité – fécondité – reproduction, 1997, 120 p.
III. Histoire des populations, 1997, 90 p.
IV. Économie et emploi, 1997, 50 p.
V. Vieillesse – retraite, 1997, 66 p.
VI. Famille, 1997, 128 p.
VII. Santé – mortalité, 1997, 136 p.
VIII. Population et espace, 1997, 120 p.
IX. Migration – intégration, 1997, 96 p.
- N° 57 | Isabelle SÉGUY et Corinne MÉRIC, *Enquête Louis Henry. Notice descriptive non nominative*, 1997, 106 p.
- N° 56 | Máire Ní BHROLCHÁIN and Laurent TOULEMON, *Exploratory analysis of demographic data using graphical methods*, 1996, 50 p.
- N° 55 | Laurent TOULEMON et Catherine de GUIBERT-LANTOINE, *Enquêtes sur la fécondité et la famille dans les pays de l'Europe (régions ECE des Nations unies). Résultats de l'enquête française*, 1996, 84 p.
- N° 54 | G. BALLAND, G. BELLIS, M. DE BRAEKELEER, F. DEPOID, M. LEFEBVRE, I. SEGUY, *Généalogies et reconstitutions de familles. Analyse des besoins*, 1996, 44 p.

- N° 53 | Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Comment suivre l'évolution de la mortalité par cause malgré les discontinuités de la statistique ? Le cas de la France de 1925 à 1993*, 1996, 46p .
- N° 52 | Catherine BONVALET et Eva LELIÈVRE, *La notion d'entourage, un outil pour l'analyse de l'évolution des réseaux individuels*, 1996, 18 p.
- N° 51 | Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *La mortalité a-t-elle vraiment augmenté brutalement entre 1991 et 1995 ?*, 1996, 80 p.
- N° 50 | France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV, Véronique HERTRICH et Jacques VALLIN, *Tendances récentes de la mortalité par cause en Russie, 1965-1993*, 1995, 70 p.
Avec, en supplément, 1 volume d'Annexes de 384 p.
- N° 49 | Jacques VALLIN, *Espérance de vie : quelle quantité pour quelle qualité de vie ?*, 1995, 24 p.
- N° 48 | François HÉRAN, *Figures et légendes de la parenté*:
I. *Variations sur les figures élémentaires*, 1995, 114 p.
II. *La modélisation de l'écart d'âge et la relation groupe/individu*, 1995, 84 p.
III. *Trois études de cas sur l'écart d'âge : Touaregs, Alyawara, Warlpiri*, 1995, 102 p.
IV. *Le roulement des alliances*, 1995, 60 p.
V. *Petite géométrie fractale de la parenté*, 1995, 42 p.
VI. *Arbor juris. Logique des figures de parenté au Moyen Age*, 1996, 62 p.
VII. *De Granet à Lévi-Strauss*, 1996, 162 p.
VIII. *Les vies parallèles. Une analyse de la co-alliance chez les Etoro de Nouvelle-Guinée*, 1996, 80 p.
IX. *Ambrym ou l'énigme de la symétrie oblique : histoire d'une controverse*, 1996, 136 p.
- N° 47 | Olivia EKERT-JAFFÉ, Denise ARBONVILLE et Jérôme WITTEWER, *Ce que coûtent les jeunes de 18 à 25 ans*, 1995, 122 p.
- N° 46 | Laurent TOULEMON, *Régression logistique et régression sur les risques. Deux supports de cours*, 1995, 56 p.
- N° 45 | Graziella CASELLI, France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Le triomphe de la médecine. Évolution de la mortalité en Europe depuis le début de siècle*, 1995, 60 p.
- N° 44 | Magali BARBIERI, Alain BLUM, Elena DOLGIKH, Amon ERGASHEV, *La transition de fécondité en Ouzbékistan*, 1994, 76 p.
- N° 43 | Marc De BRAEKELEER et Gil BELLIS, *Généalogies et reconstitutions de familles en génétique humaine*, 1994, 66 p.
- N° 42 | Serge ADAMETS, Alain BLUM et Serge ZAKHAROV, *Disparités et variabilités des catastrophes démographiques en URSS*, 1994, 100 p.
- N° 41 | Alexandre AVDEEV, Alain BLUM et Irina TROITSKAJA, *L'avortement et la contraception en Russie et dans l'ex-URSS : histoire et présent*, 1993, 74 p.
- N° 40 | Gilles PISON et Annabel DESGREES DU LOU, *Bandafassi (Sénégal) : niveaux et tendances démographiques 1971-1991*, 1993, 40 p.
- N° 39 | Michel Louis LÉVY, *La dynamique des populations humaines*, 1993, 20 p.
- N° 38 | Alain BLUM, *Systèmes démographiques soviétiques*, 1992, 14 + X p.
- N° 37 | Emmanuel LAGARDE, Gilles PISON, Bernard LE GUENNO, Catherine ENEL et Cheikh SECK, *Les facteurs de risque de l'infection à VIH2 dans une région rurale du Sénégal*, 1992, 72 p.
- N° 36 | Annabel DESGREES DU LOU et Gilles PISON, *Les obstacles à la vaccination universelle des enfants des pays en développement. Une étude de cas en zone rurale au Sénégal*, 1992, 26 p.
- N° 35 | France MESLÉ, Vladimir SHKOLNIKOV et Jacques VALLIN, *La mortalité par causes en URSS de 1970 à 1987 : reconstruction de séries statistiques cohérentes*, 1992, 36 p.
- N° 34 | France MESLÉ et Jacques VALLIN, *Évolution de la mortalité par cancer et par maladies cardio-vasculaires en Europe depuis 1950*, 1992, 48 p.
- N° 33 | Didier BLANCHET, *Vieillesse et perspectives des retraites : analyses démo-économiques*, 1991, 120 p.
- N° 32 | Noël BONNEUIL, *Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle*, 1990, 32 p.
- N° 31 | Jean-Paul SARDON, *L'évolution de la fécondité en France depuis un demi-siècle*, 1990, 102 p.
- N° 30 | Benoît RIANDEY, *Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine*, 1989, 24 p.
- N° 29 | Thérèse LOCOH, *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*, 1989, 44 p.

- N° 28 | Catherine ENEL, Gilles PISON, et Monique LEFEBVRE, *Migrations et évolution de la nuptialité. L'exemple d'un village joola du sud du Sénégal, Mlomp*, 1989, 26 p.
(Sénégal) depuis 50 ans, 1^{re} édition : 1989, 36 p. ; 2^e édition revue et augmentée : 1990, 48 p.
- N° 27 | Nicolas BROUARD, *L'extinction des noms de famille en France : une approche*, 1989, 22 p.
- N° 26 | Gilles PISON, Monique LEFEBVRE, Catherine ENEL et Jean-François TRAPE, *L'influence des changements sanitaires sur l'évolution de la mortalité : le cas de Mlomp*, 1989, 36 p.
- N° 25 | Alain BLUM et Philippe FARGUES, *Estimation de la mortalité maternelle dans les pays à données incomplètes. Une application à Bamako (1974-1985) et à d'autres pays en développement*, 1989, 36 p.
- N° 24 | Jacques VALLIN et Graziella CASELLI, *Mortalité et vieillissement de la population*, 1989, 30 p.
- N° 23 | Georges TAPINOS, Didier BLANCHET et Olivia EKERT-JAFFÉ, *Population et demande de changements démographiques, demande et structure de consommation*, 1989, 46 p.
- N° 22 | Benoît RIANDEY, *Un échantillon probabiliste de A à Z : l'exemple de l'enquête Peuplement et dépeuplement de Paris. INED (1986)*, 1989, 12 p.
- N° 21 | Noël BONNEUIL et Philippe FARGUES, *Prévoir les « caprices » de la mortalité. Chronique des causes de décès à Bamako de 1964 à 1985*, 1989, 44 p.
- N° 20 | France MESLÉ, *Morbidité et causes de décès chez les personnes âgées*, 1988, 18 p.
- N° 19 | Henri LERIDON, *Analyse des biographies matrimoniales dans l'enquête sur les situations familiales*, 1988, 64 p.
- N° 18 | Jacques VALLIN, *La mortalité en Europe de 1720 à 1914 : tendances à long terme et changements de structure par âge et par sexe*, 1988, 40 p.
- N° 17 | Jacques VALLIN, *Évolution sociale et baisse de la mortalité : conquête ou reconquête d'un avantage féminin ?*, 1988, 36 p.
- N° 16 | Gérard CALOT et Graziella CASELLI, *La mortalité en Chine d'après le recensement de 1982 : I Analyse selon le sexe et l'âge au niveau national et provincial*, 1988, 72 p.
II Tables de mortalité par province, 1988, 112 p.
- N° 15 | Peter AABY (s'adresser à J. VALLIN), *Le surpeuplement, un facteur déterminant de la mortalité par rougeole en Afrique*, 1987, 52 p.
- N° 14 | Jacques VALLIN, *Théorie(s) de la baisse de la mortalité et situation africaine*, 1987, 44 p.
- N° 13 | Kuakui GBENYON et Thérèse LOCOH, *Différences de mortalité selon le sexe, dans l'enfance en Afrique au Sud du Sahara*, 1987, 30 p.
- N° 12 | Philippe FARGUES, *Les saisons et la mortalité urbaine en Afrique. Les décès à Bamako de 1974 à 1985*, 1987, 38 p.
- N° 11 | Gilles PISON, *Les jumeaux en Afrique au Sud du Sahara : fréquence, statut social et mortalité*, 1987, 48 p.
- N° 10 | Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, 1987, 30 p.
- N° 9 | Didier BLANCHET, *Deux études sur les relations entre démographie et systèmes de retraite*, 1986, 26 p.
- N° 8 | Didier BLANCHET, *Équilibre malthusien et liaison entre croissances économique et démographique dans les pays en développement : un modèle*, 1986, 20 p.
- N° 7 | Jacques VALLIN, France MESLÉ et Alfred NIZARD, *Reclassement des rubriques de la 8^e révision de la Classification internationale des maladies selon l'étiologie et l'anatomie*, 1986, 56 p.
- N° 6 | Philippe FARGUES, *Un apport potentiel des formations sanitaires pour mesurer la mortalité dans l'enfance en Afrique*, 1986, 34 p.
- N° 5 | Jacques VALLIN et France MESLÉ, *Les causes de décès en France de 1925 à 1978*, 1986, 36 p.
- N° 4 | Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, J. VAUPEL et A. YASHIN, *L'évolution de la structure par âge de la mortalité en Italie et en France depuis 1900*, 1986, 28 p.
- N° 3 | Paul PAILLAT, *Le vécu du vieillissement en 1979*, 1981, 114 p.
- N° 2 | Claude LÉVY, *Aspects socio-politiques et démographiques de la planification familiale en France, en Hongrie et en Roumanie*, 1977, 248 p.
- N° 1 | Georges TAPINOS, *Les méthodes d'analyse en démographie économique*, 1976, 288 p.

